



HAL
open science

Routes et pauses des parcours migratoires : Afrique-Amérique.

Florence Boyer, Françoise Lestage, Maria Dolores Paris Pombo

► **To cite this version:**

Florence Boyer, Françoise Lestage, Maria Dolores Paris Pombo (Dir.). Routes et pauses des parcours migratoires : Afrique-Amérique.. , 3, 2018, 978-2-11-138539-9. ird-03695181

HAL Id: ird-03695181

<https://ird.hal.science/ird-03695181>

Submitted on 14 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CAHIERS • CUADERNOS CEMCA

ÉDITION
NOVEMBRE 2018

ROUTES ET PAUSES DES PARCOURS MIGRATOIRES : AFRIQUE-AMÉRIQUE

*Florence Boyer, Françoise Lestage et María-Dolores París Pombo
(coordinatrices)*

*Alejandra Aquino • Sophie Bava • Sylvie Bredeloup • Florence
Boyer • David FitzGerald • Régis Minvielle • Harouna Mounkaila
• Areli Palomo-Contreras • Delphine Perrin • Dolores París
Pombo • Michelle Salord • Aly Tandian • Laura Velasco
(auteur-e-s)*

*Traduction :
Jean Hennequin avec Florence Boyer et Françoise Lestage*



URMIS
Unité de recherches
Migrations et société



El Colegio
de la Frontera
Norte

Série Anthropologie
Numéro 03 • Novembre 2018

CENTRE D'ÉTUDES MEXICAINES ET CENTRAMÉRICAINES

Siège México

Río Nazas 43, Colonia Cuauhtémoc,
Ciudad de México, C.P. 06500
Tels.: (52 55) 5566 0777
www.cemca.org.mx

Antenne Guatemala

5ª calle 10-55,
zona 13, Finca La Aurora,
01013 Ciudad de Guatemala C.A.
Tel.: (502) 2440-2401,
secretaria.ac@cemca.org.mx
www.cemca.org.mx

Directeur CEMCA

Bernard Tallet

Responsable des Éditions

José Martín del Castillo
publicaciones@cemca.org.mx

Graphisme et Design Éditorial

Rodolfo Ávila

Secrétariat de Rédaction

redaccion@cemca.org.mx

Centre de Ressources et de Documentation

Sofía Noyola
documentacion@cemca.org.mx

Diffusion et Ventes

Alejandro Toral
difusion@cemca.org.mx

ISBN 978-2-11-138539-9



Sommaire

INTRODUCTION

*Florence Boyer, Françoise Lestage et
Dolores París Pombo* 5

Le Mexique entre Sud et Nord
*David FitzGerald et
Areli Palomo-Contreras* 16

La fabrique de la politique migratoire
au Niger : les approches sécuritaires et
humanitaires au service de la fermeture
d'un couloir migratoire
Florence Boyer et Harouna Mounkaila 33

Le Mexique, pays de transit ou pierre
d'achoppement des migrants
centraméricains en route vers les
États-Unis ?
María Dolores París Pombo 41



Frontières mouvantes et métamorphoses
du droit d'asile dans l'espace
méditerranéen : la fin des réfugiés ?

Delphine Perrin

51

Frontières, mobilité et clandestinité
dans la région Mexique-États-Unis

Laura Velasco Ortiz

61

Parcours africains en Amérique du Sud :
entre espoir et désenchantement

Régis Minvielle

71

La production de la peur dans un régime
de déportation (Etats-Unis)

Alejandra Aquino

80

Les nouvelles productions religieuses de
la migration : de la naissance d'un marché
religieux à l'élaboration d'une théologie
de la migration au Maroc

Sophie Bava

88

Les imaginaires de l'aventure migratoire.
Terrains africains

Sylvie Bredeloup

97

Migrer pour une réussite évidente :
la construction de routes migratoires à
partir de représentations

Aly Tandian

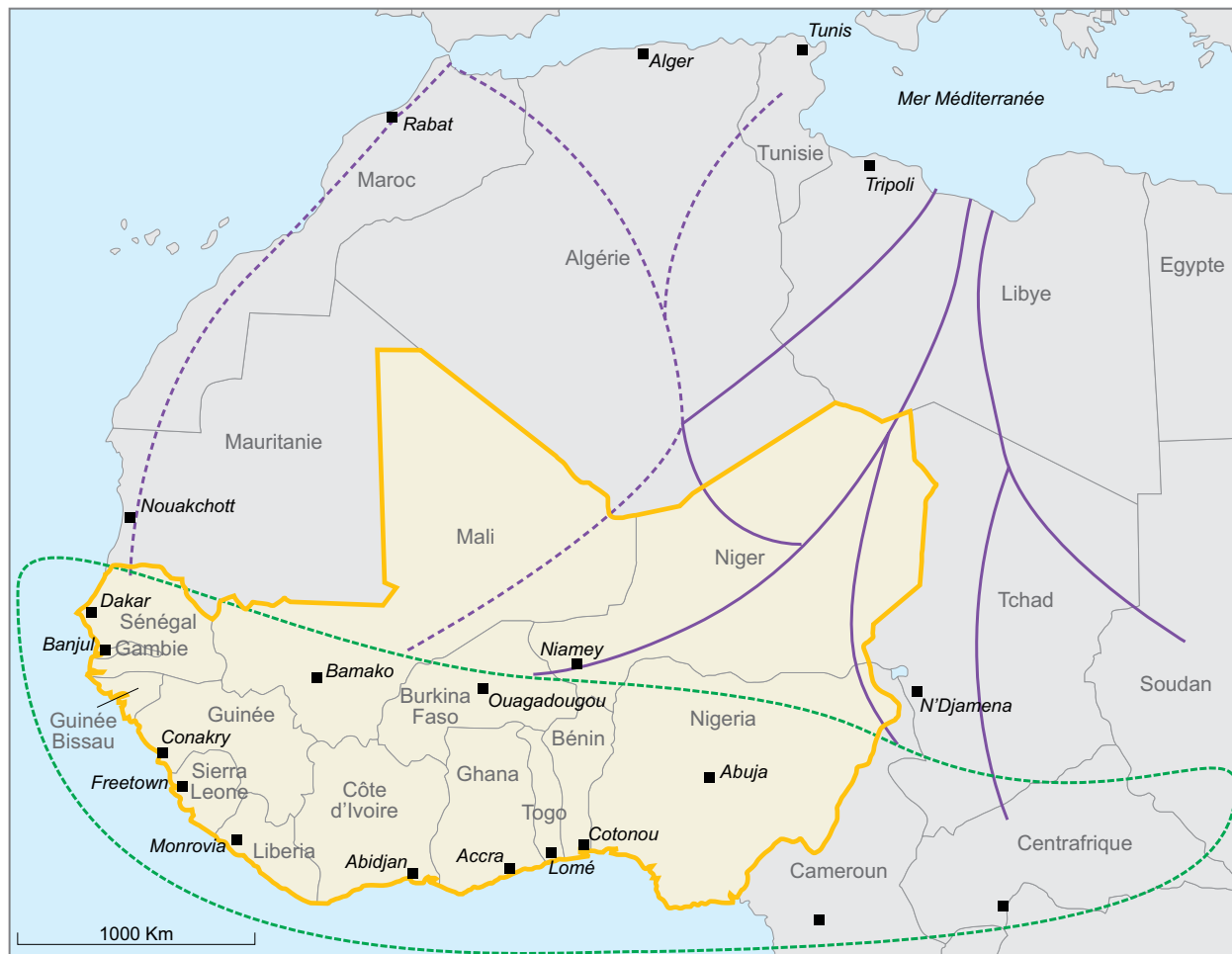
106


La caméra comme expérience
anthropologique. Retour sur une
expérience de terrain au centre de
migrants « Hermanos en el camino »
à Ixtepec, Mexique


Michelle Salord


115

Du Sahel vers la Méditerranée : les principales routes de la migration




 Principaux espaces de départ

 Limites de l'espace de la Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest

 Routes migratoires anciennes et/ou secondaires

 Capitales

 Principales routes migratoires

Conception & réalisation : F. Boyer (URMIS, GERMES)

Fond de carte : © Daniel Dalet (http://www.histgeo.ac-aix-marseille.fr/webphp/carte.php?num_car=2449&lang=fr)

Introduction

Florence Boyer¹, Françoise Lestage² et María-Dolores París Pombo³

Ce cahier est le résultat d'une collaboration entre des équipes de chercheurs venant non seulement de plusieurs disciplines et institutions, mais aussi de traditions scientifiques et de régions culturelles et géographiques différentes. Depuis novembre 2014, plusieurs institutions mexicaine, nigérienne et françaises ont soutenu ces chercheurs : El Colegio de la Frontera Norte (El Colef) au Mexique, le Groupe d'Etudes et de Recherches Migrations Internationales, Espaces Sociétés (GERMES) au Niger, le Centre d'Etudes Mexicaines et Centraméricaines (CEMCA) au Mexique et l'Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS) en France. Depuis cette même date, les chercheurs ont échangé leurs expériences au cours de plusieurs rencontres dont une semaine entière d'atelier, tables-rondes, visite de terrain et festival de cinéma à El Colef, à Tijuana, en juin 2016. Nous présentons ici des réflexions qui ont été produites lors de cette rencontre intitulée *Les migrants, les frontières et la ville : Afrique-Amérique*.

Les textes réunis questionnent des situations migratoires dans deux espaces géographiques très distants : le Mexique et l'Amérique centrale d'un côté ; le Sahel et le Maghreb de l'autre. Il ne s'agit pas de comparer systématiquement les deux régions, mais de décrire les pratiques et les processus qui s'y retrouvent, tels que l'internationalisation des politiques migratoires, l'externalisation des frontières et leurs impacts sur les flux de personnes. Nous proposons également d'analyser les expériences ainsi que les représentations religieuses et imaginaires des migrants en mobilité.

Les deux espaces ont en commun d'être traversés par des flux de migrants affectés par des processus de plus en plus rigides de contrôle frontalier et migratoire. L'augmentation continue des obstacles à la mobilité des personnes a conduit à de nouvelles formes de migration

1 Chercheure à l'Institut de Recherches pour le Développement (IRD), Unité de Recherches Migrations et Société (URMIS), associée au Groupe d'Etudes et de Recherches Migrations, Espaces, Sociétés (GERMES), Niamey, Niger : florence.boyer@ird.fr

2 Enseignante-chercheure à l'Université Paris Diderot, Unité de Recherches Migrations et Société (URMIS) : francoise.lestage@univ-paris-diderot.fr

3 Chercheure à El Colegio de la Frontera Norte (El Colef), Tijuana, Mexique : mdparis@colef.mx

ou d'installation précaire de migrants bloqués. De retour dans leur pays d'origine ou dans celui de leurs parents, bloqués aux frontières, réfugiés, expulsés, les migrants et demandeurs d'asile posent de nouveaux défis aux organisations de la société civile, aux politiques publiques et aux chercheurs.

DEUX RÉGIONS MIGRATOIRES

La région migratoire qui s'étend de l'Amérique centrale à l'Amérique du nord s'est construite dans les années 1970, avec l'intensification des conflits politiques régionaux et des guerres civiles au Guatemala, au Salvador et au Nicaragua (Jonas et Rodríguez, 2014). Cependant la mobilité sud-nord a des caractéristiques très différentes en fonction de l'origine nationale des migrants. La migration mexicaine a des racines bien plus anciennes que celle provenant d'Amérique centrale et elle est fondamentalement économique. De plus, pendant des décennies, la migration mexicaine a été circulaire en raison de la proximité du Mexique et des Etats-Unis, et de la longueur de la frontière, près de 3200 kms. A l'inverse, les migrants centraméricains revenaient rarement dans leurs pays qu'ils fuyaient la plupart du temps à cause de guerres, de violence, de pillages et de désastres naturels (Roberts *et al.*, 2017).

Comme le soulignent Durand et Massey (2003), la migration mexicaine aux Etats-Unis constitue probablement une exception due à « un lien de caractère historique structurel entre les deux pays qui se matérialise en un marché du travail binational » (p. 49, notre traduction). Par exemple, de larges secteurs de l'économie étasunienne – comme l'agriculture et la construction – dépendent étroitement de l'immigration mexicaine. Les Etats-Unis sont le principal pays d'accueil au monde avec près de 46,6 millions d'immigrants en 2015 (OIM, 2018) et la quasi-totalité des migrants mexicains y réside: selon le Pew Hispanic Center, en 2013, vivaient dans ce pays, 34,6 millions de personnes d'origine mexicaine, dont 11,5 millions étaient nées au Mexique; les 23,1 millions restants étaient des descendants de Mexicains (López, 2015).

Tout au long du xx siècle, plusieurs phases de forte mobilité sud-nord ont alterné avec des périodes d'expulsions et de retours de migrants, ces dernières coïncidant, en général, avec des crises et des récessions économiques et avec l'influence de mouvements politiques nativistes, racistes ou anti-immigrants (Durand et Massey, 2003). Nous pouvons considérer que la dernière phase de limitations des flux migratoires vers le nord du continent commence avec la crise financière de 2008. Elle correspond à des politiques d'expulsions massives

de la part du gouvernement étasunien. Au cours de cette phase, les retours des migrants sont en majorité involontaires, provoqués par des politiques migratoires répressives et par la difficulté à trouver un emploi (Roberts *et al.*, 2017).

Le Mexique est à la fois le pays d'origine de millions d'immigrés aux Etats-Unis et une large ceinture qui divise géographiquement l'Amérique centrale et l'Amérique du Nord. A cause de cette position, le territoire mexicain s'est transformé en une zone de transit et de retenue de la migration venant du sud du pays, du moins depuis les années 1980. Les données officielles et quelques recherches sur les flux migratoires indiquent que les migrants originaires du Guatemala, du Salvador et du Honduras sont les plus nombreux à traverser le pays ou à y résider sans papiers. Selon les données officielles du gouvernement mexicain, plus de 90% des personnes arrêtées par les autorités migratoires mexicaines et expulsées vers leurs pays d'origine viennent de ces trois pays.⁴ Cela peut être dû au fait que ces flux sont plus importants que d'autres mais aussi au zèle du gouvernement mexicain pour arrêter et expulser les migrants centraméricains sans papiers comme le souligne FitzGerald et Palomo-Contreras dans le chapitre 1.

La migration des ressortissants de ces trois pays a des origines distinctes. Tandis que la migration guatémaltèque vers le Mexique a une longue histoire liée à la formation d'une économie, d'un marché du travail et d'une culture transfrontalière depuis la fin du XIX^e siècle, la migration hondurienne est bien plus récente, puisqu'elle devient visible après le désastreux passage de l'ouragan Mitch en 1998. Quant à la migration salvadorienne, elle a été amorcée par la guerre civile (1980-1992). Malgré ces différences historiques, les migrations de ces trois pays partagent certaines caractéristiques générales : ce sont des « flux mixtes » qui sont dus autant aux situations de violence généralisée de leurs pays qu'à des modèles de développement qui excluent plusieurs segments de population (Paris, 2017).

Depuis la fin du XX^e siècle, on remarque, dans les principales villes de la région, une augmentation des migrations forcées à cause de l'insécurité, de la violence et des systèmes d'extorsion. Dans les zones rurales, c'est la pauvreté, le manque de terre et d'emplois, cumulés aux désastres naturels et aux effets de la dégradation de l'environnement tels les barrages et les mines qui sont les facteurs d'expulsion les plus fréquents. Les hommes jeunes des zones urbaines fuient souvent le recrutement forcé des bandes et l'extorsion. Pour les femmes, en particulier les fillettes et adolescentes, le harcèlement, l'abus et la

4 Unité de Politique Migratoire du Ministère de l'Intérieur mexicain. http://www.politicamigratoria.gob.mx/es_mx/SEGOB/Boletines_Estadisticos

violence sexuelle, y compris au sein des familles, sont très souvent à l'origine de la migration (París, 2017).

Finalement, les pays centraméricains ont reçu, dans les vingt dernières années, des centaines de milliers de personnes expulsées par les Etats-Unis. Obligées de rentrer dans leur pays d'origine, elles n'y trouvent aucune possibilité d'insertion sociale, économique ou culturelle et reprennent alors le chemin de la migration dans des conditions de vulnérabilité qui s'aggravent à chaque fois. Les politiques d'expulsions massives provoquent ainsi ce que le Migration Policy Institute appelle « une porte battante » de l'émigration, de l'expulsion et de la « re-migration » (Rietig et Domínguez, 2015).

Une des conséquences de la forte infrastructure de surveillance frontalière et de contrôle migratoire au Mexique et aux Etats-Unis est la présence de plus en plus visible de migrants centraméricains ou caribéens, établis temporairement ou à long terme, le long des routes migratoires, dans les grandes métropoles, dans les Etats du sud et sur la frontière nord du Mexique (Faret, 2017). De même, une population d'origine africaine, elle aussi de plus en plus visible, s'établit dans les pays d'Amérique centrale et au Mexique à cause des difficultés rencontrées pour traverser les frontières et face au refus de l'asile par les Etats-Unis (París, 2018).

Comme l'Amérique centrale et le Mexique, le Sahel est une région migratoire ancienne, qui s'ancre dans des systèmes précoloniaux de circulations marchandes. Historiquement, pendant la colonisation, les pays sahéliens ont été considérés comme des réservoirs de main d'œuvre pour les pays du Golfe de Guinée : l'économie de plantation comme l'exploitation minière qui se mettent alors en place dans les pays côtiers sont d'importants demandeurs de bras valides, dont les mouvements sont en partie organisés par les puissances coloniales. Ainsi, tout au long de la première moitié du *xxi* siècle, la situation coloniale a favorisé les mouvements à l'intérieur de l'Afrique de l'ouest (Chapman, Prothero, 1983 ; Rouch, 1956 ; Coquery-Vidrovitch *et alii*, 2003) : par exemple, l'économie ivoirienne dépend de la migration en provenance du Burkina Faso, les Nigériens ou les Sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal se déplacent et peuplent les grandes villes côtières... Les indépendances, à partir de 1960, n'ont pas changé radicalement ces systèmes migratoires : les diaspora sahéliennes se consolident dans les grandes villes d'Afrique de l'Ouest et sont associées à des circulations migratoires et marchandes. Parallèlement dans un contexte de forte demande de main d'œuvre de la part des anciennes puissances coloniales, des mouvements s'organisent en particulier du Sénégal ou du Mali vers la France.

Sur le continent africain, l'espace migratoire s'élargit à partir des années 1970 avec l'exploitation du pétrole en Algérie et en Libye :

les routes commerciales transsahariennes sont réactivées et cette région est devenue un espace de circulation pour les travailleurs du Sahel (Bredeloup, Pliez, 2005). Cependant, dans les années 1990, ces mouvements ont été affectés par des changements importants. La Libye, l'Algérie et le Maroc sont devenus des espaces de transit pour les populations sub-sahariennes qui voient désormais se restreindre les possibilités d'entrer légalement en Europe. Ainsi, la place du Sahel dans les systèmes migratoires s'est aussi transformée; bien que la région reste toujours un espace de départ, elle est devenue un espace de transit pour les migrants ouest et centre Africains qui souhaitent se rendre soit en Afrique du Nord, soit en Europe.

Dans les années 2000, à la suite de différents accords de politique migratoire entre l'Europe et les États africains concernés, ces mouvements migratoires ont connu d'importants revers en lien avec la croissance des contrôles aux frontières et en Méditerranée et la politique d'externalisation des frontières européennes au Maghreb (et au Sahel à partir des années 2010). Même si le Sahel reste un espace de circulation très pratiqué, les mouvements migratoires sont de plus en plus contraints en raison de « l'effet-frontière » produit par les politiques européennes. Les États africains, en particulier ceux du nord, participent aussi de cette limitation des possibilités de circulation : l'Algérie expulse régulièrement des ressortissants ouest-africains. Le Maroc, malgré la régularisation de plusieurs milliers de personnes, reste le « gardien » des frontières de l'Europe. L'instabilité qui s'installe en Libye à la chute du président Kadhafi amène l'Union européenne à se tourner vers le Sahel, en particulier le Niger, faute d'interlocuteurs à même de participer au contrôle de la route de la Méditerranée centrale. La logique d'externalisation se met alors en place toujours plus au sud, avec le concours des États sahéliens, au risque de déstabiliser les circulations anciennes qui animent l'espace ouest-africain.

Ainsi, ces deux régions migratoires ont en commun d'être des espaces de circulation très utilisés, mais affectés depuis de nombreuses années par les effets d'externalisation des frontières (de l'Europe et des États-Unis) et/ou la construction de logiques de contrôles non plus sur une ligne frontalière, mais sur des territoires et des routes.

RESTRICTIONS MIGRATOIRES, INTERNATIONNALISATION DES POLITIQUES DE CONTEN- TION ET EXTERNALISATION DES FRONTIÈRES

Depuis la fin du xx siècle, en Amérique du nord comme en Europe, les politiques de contrôle migratoire et frontalier sont devenues de plus en plus restrictives et punitives, sur la base d'arguments concernant la sécurité nationale, sur des discours racistes et anti-immigrants qui

tendent à faire l'amalgame entre la situation des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants économiques. Les pays d'accueil facilitent l'immigration temporaire de certains secteurs de travailleurs, grâce à des mécanismes d'embauche dans les lieux d'origine pour pallier aux besoins du marché du travail, tandis qu'en matière de migration irrégulière (ou sans papiers), ils promeuvent des stratégies de dissuasion et de prévention en installant des dispositifs de surveillance et de sécurité dans les zones frontalières et de transit.

Plusieurs mesures politiques et régulations internationales ont renforcé le contrôle à distance des flux de la part des Etats et ont imposé des obstacles à la mobilité des travailleurs migratoires sans papiers et des demandeurs d'asile. Par exemple, depuis les années 1980, les politiques de visa ont transféré à des compagnies privées de transport et aux pays d'origine la responsabilité de vérifier le statut migratoire et citoyen. De même, l'échange d'informations entre les autorités migratoires des Etats d'accueil, de transit et d'origine s'est généralisé, tout comme l'usage de nouvelles technologies, tels les identifiants biométriques (Crépeau, Takache et Atak, 2007). D'autres politiques de contrôle à distance des flux ont induit la collaboration de plus en plus rapprochée avec les pays d'origine et de transit, la militarisation de leurs frontières et la présence notable de troupes étrangères et d'agences internationales ou interétatiques sur leurs territoires.

En Afrique du Nord, le Maroc plus particulièrement est devenu depuis les années 1990 l'un des "gardiens" de l'Europe, à la suite de la signature de différents accords bilatéraux ou multilatéraux relatifs au contrôle des frontières, aux politiques de réadmission et de rétention des migrants. Comme le montre Delphine Perrin dans cet ouvrage, cette logique d'externalisation des frontières de l'Europe touche non seulement les migrants mais aussi les personnes en demande de protection, demandeurs d'asile et réfugiés. En effet, empêchées de se rendre légalement dans l'un des États européens pour déposer une éventuelle demande d'asile, ces personnes sont contraintes d'emprunter la voie de la Méditerranée pour espérer atteindre l'Europe et se voir reconnaître une protection. Cependant, comme le décrit D. Perrin, l'externalisation et les politiques de contrôle ont des conséquences plus vastes pour les demandeurs d'asile. En effet, l'externalisation touche aussi le droit d'asile avec comme conséquence première, certes l'impossibilité de déposer une demande (y compris en raison des refoulements et réadmission aux frontières), mais aussi la délocalisation de la demande d'asile. Autrement dit, les pays européens tendent à déléguer à des États tiers ou à des organisations internationales, comme le HCR, le soin de « trier » dans ce qui est qualifié de « migrations mixtes » les migrants et les personnes en demande de protection. Seules ces dernières pourront éventuellement prétendre au statut de réfugiés sur le sol européen.

Ce processus d'externalisation, tant des politiques migratoires et des frontières que de l'asile, s'étend de plus en plus au sud, au-delà du Sahara et touche des États sahéliens, comme le Niger. Comme le montre F. Boyer et H. Mounkaila, l'instabilité qui s'est installée en Libye depuis 2011 avec la chute du président Kadhafi a conduit l'Union européenne à se tourner vers le Niger pour faire face à ce que l'on a nommé la « crise migratoire ». En effet, dans le contexte de la quasi-fermeture des routes migratoires marocaine et malienne, le Niger est devenu au milieu des années 2010, le principal pays de transit pour les migrants subsahariens se rendant vers les côtes de la Méditerranée. Dans le contexte de l'insécurité qui prévaut aujourd'hui au Sahel, les dispositifs de contrôle et les politiques migratoires mis en place par l'UE et les États membres au Niger sont articulés à des dispositifs touchant à la lutte contre le terrorisme et à la gestion des frontières. Ainsi, le Niger apparaît comme un espace où se joue la mise en œuvre d'une gouvernance des migrations, via des acteurs relevant essentiellement de la police, de la justice et de l'armée, articulés à des organisations internationales dont les principes sont le retour, la stabilisation des populations et plus marginalement la protection.

Dans le cas des États-Unis, le processus d'extériorisation des frontières a été mené en parallèle avec l'intériorisation du contrôle migratoire, c'est-à-dire la multiplication des obstacles à la mobilité à l'intérieur du pays et au Mexique. Fitzgerald et Palomo-Contreras montrent par exemple comment, depuis les années 1980, le gouvernement mexicain a édifié une « frontière verticale » qui court depuis les limites du pays avec le Guatemala et le Belize au sud jusqu'à celles avec les États-Unis au nord, et qui est constituée des multiples barrages et points de contrôle mobiles sur les routes migratoires et dans les transports.

C'est ainsi que tout le territoire mexicain est devenu une zone de contention de la migration en transit vers le nord du pays. Les formes de collaboration et le financement de ces politiques restrictives de la part du gouvernement étasunien sont probablement plus opaques que dans le cas du Niger, car l'État mexicain a une capacité économique et des niveaux d'institutionnalisation et d'autonomie bien plus grands. Dans le chapitre « Le Mexique entre Sud et Nord », les auteurs détaillent plusieurs accords migratoires entre Mexique et États-Unis qui se traduisent par le financement de plans et opérations de vérification dans le sud du Mexique, la persécution des guides, passeurs et trafiquants de personnes, et l'intensification des arrestations et des expulsions des migrants centraméricains.

Si ces politiques sont mises en œuvre dans l'intention explicite de freiner ou de stopper les flux, leurs conséquences les plus notables sont l'augmentation du risque migratoire et les violations des droits des

migrants. Dolores Paris souligne que la collaboration du Mexique avec les Etats-Unis pour stopper et expulser les migrants centraméricains n'a pas entraîné de diminution des flux migratoires, probablement parce que ces flux sont alimentés par des multiples crises économiques, politiques, sécuritaires et environnementales en Amérique centrale. Par ailleurs, les migrants sont toujours aussi décidés à entreprendre le voyage à cause du dynamisme du marché du travail aux Etats-Unis et de la consolidation des réseaux migratoires.

Pour éviter les contrôles, ils doivent prendre des routes inconnues, plus longues, qui passent par des territoires dangereux tant par leurs conditions géographiques et climatiques qu'à cause de la violence politique et du crime organisé qui y règnent. Une autre conséquence des politiques de contrôle est l'usage de plus en plus fréquent d'intermédiaires et de réseaux de trafics de personnes. Ces conditions de mobilité produisent un risque migratoire et une vulnérabilité accrues, mais aussi, en contrepartie, de nouvelles logiques innovantes et créatives de la part des acteurs sociaux que sont les migrants et leurs réseaux, les militants et défenseurs des droits de l'homme, les centres d'accueil, etcétera... Comment les migrants font-ils face à ces situations d'incertitude et de restrictions de la mobilité? Si certains se situent dans l'attente, avec les effets qu'elle induit en termes de vulnérabilité, d'autres réussissent à utiliser les ressources qu'offrent les réseaux migratoires, les institutions publiques et les organisations sociales.

Dans un des chapitres, Laura Velasco montre comment, dans trois villes situées sur la frontière nord du Mexique, la population résidente et les migrants développent des « pratiques de clandestinité » qui répondent au régime économique émanant des politiques de contrôle de l'Etat et de l'industrie du trafic de drogues et de la traite de personnes. Ce chapitre illustre cette capacité inventive dont font preuve les personnes pour traverser les frontières. Il souligne également le fort impact qu'a la violence de l'Etat et du crime organisé en termes de risque et de vulnérabilité sur les migrants et les habitants de la région frontalière.

Si le risque et l'incertitude des parcours migratoires conduit à une complexification des trajectoires et à la construction de stratégies alternatives soit pour poursuivre le mouvement, soit pour s'établir, les migrants s'appuient aussi sur un capital de mobilité qui leur permet de réagir et de conserver une certaine autonomie. Régis Minvielle met ainsi en évidence comment des migrants sénégalais, empêchés de se rendre en Europe et ne voulant pas emprunter les voies périlleuses de la migration illégale, se sont tournés vers l'Amérique Latine. Avec l'exemple de ces migrants en Argentine et d'une étude de la figure des pionniers, il décrit et analyse l'apparition de nouvelles figures de

la réussite et la façon dont elles peuvent devenir une ressource pour de nouveaux arrivants. Disposer d'un capital de mobilité ne permet pas de lever les risques et l'incertitude des parcours, ni d'empêcher les éventuelles désillusions ; cependant, cela autorise une forme de sécurisation des parcours au sens où les migrants ont des ressources et peuvent construire des stratégies pour faire face à ces risques.

EXPÉRIENCES, IMAGINAIRES ET REPRÉSENTATIONS

La capacité de mobiliser ces ressources dépend étroitement de l'expérience migratoire et du capital de mobilité accumulé. Par exemple, l'expérience de la mobilité chaotique et de l'immobilité forcée que vivent les migrants coincés sur leur trajet, accroît l'incertitude et le désespoir. Pour lutter contre cela, les migrants innovent et mobilisent toutes les ressources à leur portée soit en se retrouvant dans de petits groupes dans des installations provisoires, telles la Jungle de Calais ou le *no man's land* de la zone frontalière à Tijuana, ou dans des communautés religieuses. Certaines s'organisent pour devenir des lieux d'accueil des migrants tout au long de leur route comme l'auberge où Michelle Salord rencontre et filme les migrants centraméricains ; d'autres naissent de la migration elle-même comme le montre Sophie Bava au Maroc. L'auberge de migrants où Salord a posé sa caméra est située au sud du Mexique. Dans son chapitre, l'auteure décrit son travail de recherche participante et propose de rendre visible l'expérience du temps et de l'espace des migrants stoppés dans leur trajet, par force ou volontairement. Quant à Sophie Bava, elle analyse les dynamiques religieuses dans des espaces de transit et d'installation à la fois. Elle montre comment les églises et les instances d'origine confessionnelle au Maroc facilitent la réception, la formation et l'accompagnement social et spirituel des migrants venant d'Afrique subsaharienne.

Par ailleurs, les limites à la mobilité, l'augmentation du nombre d'expulsions et l'accroissement des contrôles, qu'Alejandra Aquino qualifie de « régime d'expulsion », enferment les migrants dans une « illégalité » qui génère des angoisses et de la frustration. La même auteure remarque que certains migrants mexicains vivant en Californie finissent par assumer cette catégorie dont ils parlent comme « la race des illégaux ». D'autres la refusent mais tous ont peur de l'expulsion et inventent des stratégies pour l'atténuer ou la conjurer. Cette épée de Damoclès complique leur quotidien dans ce qu'il a de plus trivial et nécessaire, comme l'impossibilité d'obtenir un permis de conduire.

Malgré les barrières apparemment infranchissables, malgré les périls connus des mafias, des déserts ou des océans, les personnes continuent de migrer et d'emprunter des routes chaotiques, faites de

détours, de blocages et d'expulsions, qui les mèneront ou pas à leur destination rêvée. Pourquoi? Qu'est-ce qui les pousse sur ces chemins menaçants? Comment se construisent ces représentations de la route et de l'ailleurs? Pourquoi et comment perdurent-elles malgré les disparitions et les difficultés croissantes? Sylvie Bredeloup, Aly Tandian et Régis Minvielle répondent à ces questions en évoquant le désir qui en est à l'origine: désir d'aventure en réaction contre un ordre familial et villageois pesant; désir de faire fortune et d'acquérir un prestige parmi ses pairs, qu'entretiennent images, vidéos, films, chansons et la présence même de nombreux migrants en Europe ou aux Etats-Unis, preuve tangible de la réalisation du rêve. Ils soulignent aussi la connotation positive et religieuse du voyage au Sénégal en évoquant le lien entre le voyage entrepris par les migrants et l'exil du prophète Mahomet (l'Hégire) ou bien ceux des guides religieux sénégalais à l'origine de la propagation de leurs confréries.

Car être migrant reste un état passager, une situation temporaire dans la trajectoire d'une vie, et pas une qualité intrinsèque et définitive. Ces personnes, provisoirement en migration, ont les mêmes désirs de découvrir un ailleurs que ceux de leur génération, une capacité créative démesurée et une forte sociabilité qui leur permettent d'inventer des stratégies pour vivre et avancer sur leur route, même quand elle n'est plus celle qu'ils avaient souhaité, y compris face à l'oppression et à la discrimination.

BIBLIOGRAPHIE

- Bredeloup S., Pliez O., 2005, « Migrations entre les deux rives du Sahara », *Autrepart*, 4/3.
- Chapman M., Prothero M. R., 1983, "Themes on circulation in the Third World", *International Migration Review*, xvii-4, p. 597-632.
- Coquery-Vidrovitch C., Goerg O., Mande I, Rajaonah F., *Être étranger et migrant en Afrique au xx^e siècle. Enjeux identitaires et modes d'insertion*, L'Harmattan, Paris, 2 vol.
- Crépeau J.F., Nakache D. y Atak I., 2007, « Les droits des étrangers menaces par les contrôles migratoires », *Migrations, droits de l'homme et développement*, Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA Rabat), Chaire de recherche du Canada en droit international des migrations (Université de Montréal), Fondation Friedrich Ebert (Rabat).
- Durand J., Massey D., 2003, *Clandestinos. Migración México-Estados Unidos en los albores del siglo XXI*, México, Universidad Autónoma de Zacatecas, Editorial Porrúa.
- Faret L., 2017, « Mobilités internationales et ressources en contexte métropolitain. Trajectoires centraméricaines à Mexico », *EchoGéo*, n°39.

- Jonas S., Rodríguez N., 2014, *Guatemala-U.S. Migration. Transforming Regions*, University of Texas Press.
- López G., 2015, *Hispanics of Mexican Origin in the United States, 2013*, Pew Research Center. Recuperado de <http://www.pewhispanic.org/2015/09/15/hispanics-of-mexican-origin-in-the-united-states-2013/>
- Organización Internacional para las Migraciones (OIM), 2018, *World Migration Report 2018*, https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_en.pdf
- París María Dolores, 2018, “Las barreras migratorias en México y los términos de la colaboración con el gobierno estadounidense”, *Migración de mexicanos a Estados Unidos. Derechos humanos y desarrollo*, Consejo Nacional de Universitarios y Editorial Juan Pablos.
- París María Dolores, 2017, *Violencias y migraciones centroamericanas en México*, México, El Colef.
- Rietig, V. and Domínguez, R., 2015, *Stopping the Revolving Door. Reception and Reintegration Services for Central American Deportees*, Migration Policy Institute, <http://www.migrationpolicy.org/research/stopping-revolving-door-reception-and-reintegration-services-central-american-deportees>
- Roberts B., Menjívar C., Rodríguez N., 2017, “Voluntary and Involuntary Return Migration”, *Deportation and Return in a Border-Restricted World*, edited by Roberts, Menjívar and Rodríguez, Springer Press.
- Rouch J., 1956, *Migrations au Ghana (Gold Coast). Enquête 1953-1955*, Société des Africanistes, Paris, 173 p.

LE MEXIQUE ENTRE SUD ET NORD

DAVID FITZGERALD¹ ET ARELI PALOMO-CONTRERAS²

Les défenseurs des migrants et certains analystes certifient qu'avec sa politique migratoire le gouvernement mexicain se salit les mains pour les Etats-Unis, en empêchant les ressortissants de pays tiers d'atteindre la frontière nord du Mexique (Bazzaco *et al.*, 2011). En revanche, les chercheurs mexicains sont très divisés et assez ambigus quant au rôle que joue leur pays comme Etat de contention. Un rapport de 1987 concluait, par exemple, que l'on en sait très peu sur le degré de coopération des autorités mexicaines et étasuniennes dans les arrestations des Centraméricains qui traversent le Mexique (Friedland et Rodríguez y Rodríguez, 1987). Manuel Ángel Castillo, un éminent chercheur de la migration centraméricaine vers le Mexique et en transit dans ce pays, assure que si le Mexique constitue un filtre pour les Centraméricains « il est difficile de démontrer l'influence de la politique de sécurité nationale étatsunienne dans l'augmentation des mécanismes de contrôle migratoire sur la frontière sud du Mexique » (Castillo et Toussaint, 2010 :290, notre traduction). La pression des Etats-Unis est un thème politique très sensible étant donné la forte opposition du Mexique à l'intervention du pays voisin sur son territoire tout au long de l'histoire. Par conséquent, les politiques de collaboration sont souvent partiellement ou totalement secrètes et systématiquement niées par les fonctionnaires mexicains.

Les pages qui suivent constituent un état des connaissances sur le rôle du Mexique comme Etat de contention (*buffer state*) entre les Etats-Unis et l'Amérique centrale, basé sur les archives gouvernementales et académiques ainsi que sur des rapports d'ONG. Mais un compte-rendu complet est impossible. Ce travail met donc en relation des fragments visibles du contrôle de la mobilité avec une plus longue histoire d'accords qui n'ont jamais été révélés.

LA FRONTIÈRE VERTICALE

L'idée que le Mexique est un Etat de contention semble risible si l'on observe ses frontières avec le Guatemala et le Belize qui courent sur 1 100 kms dans une zone de jungle très dense. A l'endroit principal de la traversée de la frontière, Ciudad Hidalgo pour le Mexique, et Tecún Umán pour le Guatemala, les passeurs font traverser les migrants d'un côté à l'autre du fleuve Suchiate dans des barques ou des radeaux pneumatiques, sous les yeux des agents qui se trouvent sur le pont. De 2007 à 2010, près d'1.9 millions d'étrangers ont traversé la frontière sud du Mexique, dont 17% sont des Centraméricains se dirigeant vers les Etats-Unis (Rodríguez *et al.*, 2011). Les autres étrangers étaient liés au commerce régional, à la migration de travail, aux visites familiales et au tourisme. Maintenir cette frontière ouverte permet de disposer de travailleurs et de marchandises à des coûts très bas. Le gouvernement mexicain fournit des visas régionaux aux Guatémaltèques pour qu'ils puissent rester au maximum trois nuits dans une zone d'environ 100 kilomètres de distance par rap-

1 Chaire Theodore E. Gildred dans le domaine des relations entre Etats-Unis et Mexique, Professeur de sociologie et co-directeur du Center for Comparative Immigration Studies à l'University of California à San Diego : dfitzger@ucsd.edu

2 Etudiant du programme Latin American Studies de l'université de Californie à San Diego.

port à la frontière. Clore hermétiquement la frontière n'est pas une alternative réaliste.

Pourtant, depuis les années 1980, le Mexique est devenu un territoire beaucoup plus fermé pour les migrants, y compris pour les dizaines de milliers de demandeurs d'asile et de réfugiés. La stratégie gouvernementale a consisté à créer une « frontière verticale » qui s'étend sur tout le territoire mexicain, grâce aux patrouilles dans les transports publics intervenant sur les routes qui mènent vers le nord du pays. La ligne frontalière elle-même n'a pas de réelle importance (Casillas, 2008; Wolf *et al.*, 2013). Jusqu'en 1981, le gouvernement mexicain ne contrôlait pas le petit nombre de Centraméricains en transit vers les Etats-Unis (Hartigan, 1992) parce qu'il ne considérait pas comme un problème ces personnes qui traversaient rapidement son territoire.

De 1981 à 1983, l'intensification de la guerre civile au Guatemala provoque un premier flux important de réfugiés centraméricains qui fuient vers le Mexique (Jonas et Rodrigues, 2015), la plupart avec l'intention de s'installer temporairement dans l'état limitrophe du Chiapas jusqu'à ce que s'achève la guerre dans leur pays. Au premier trimestre de 1981, l'Etat mexicain expulse des milliers de Guatémaltèques mais, à cette époque, il n'a ni la capacité de mener à bien des expulsions massives ni celle de contrôler l'arrivée des réfugiés (Doyle, 2003).

L'échec de la politique d'expulsion massive pousse le gouvernement mexicain à rechercher l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés (HCR) pour enregistrer les réfugiés, en majorité guatémaltèques, et installer les premiers camps au Chiapas. Le Mexique résiste à la pression du HCR qui souhaite le faire adhérer à la convention sur le statut des réfugiés de 1951. Mais en 1982, il accepte le principe de *non-refoulement* même s'il continue de soutenir que les Guatémaltèques ne sont pas des réfugiés mais des migrants économiques. L'année suivante, les autorités mexicaines évaluent la possibilité d'expulser de nouveau les réfugiés guatémaltèques mais elles en sont dissuadées par le HCR. Ainsi, des 200 000 Guatémaltèques qui ont fui au Mexique pendant les années 1980, 46 000

ont été enregistrés et assistés par le HCR dans 92 camps et lieux divers surveillés par les agents armés du service mexicain de migration (Castillo, 2006).

Les réfugiés centraméricains reconnus par le HCR reçoivent des documents d'identité de « visiteurs frontaliers » qui les contraignent à rester dans une zone de 150 kilomètres depuis la frontière avec le Guatemala. Le gouvernement mexicain s'engage à ne pas expulser ceux qui se trouvent sous la protection du HCR mais maintient une politique de refus de l'asile à l'exception de quelques cas (Hartigan 1992 : 721). A la fin des années 1980, le gouvernement mexicain restreint les activités du HCR aux camps de réfugiés du Chiapas et de Mexico. Les Guatémaltèques arrivés après la première vague de réfugiés connaissent alors des difficultés pour bénéficier de la protection du HCR et beaucoup sont expulsés. En 1989, seulement 20% des Guatémaltèques se trouvant dans le sud du Mexique sont sous la protection du HCR, ce qui en laisse environ 100 000 de côté (Hartigan, 1992 : 725).

Pendant les années 1980, le gouvernement de Ronald Reagan alloue 105 millions de dollars au HCR et au Comité international de la Croix Rouge pour aider les réfugiés, les rapatriés, et les déplacés internes dans la région centraméricaine et mésoaméricaine, avec l'objectif de maintenir les réfugiés loin des Etats-Unis (Aguayo, 1985 : 113-14). Les autorités étasuniennes assurent que les Guatémaltèques n'ont pas besoin de protection dans leur propre pays, car ils peuvent aller dans les camps de réfugiés du sud du Mexique (García, 2006 : 87).

En 1983, le Mexique impose des conditions très strictes pour les visas des citoyens des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. On exige alors des visiteurs éventuels de faire des démarches pour un visa dans les consulats et de prouver leur solvabilité financière, deux critères que pouvaient difficilement remplir les réfugiés qui fuyaient les guerres civiles (Friedland et Rodríguez y Rodríguez, 1987 : 24). C'est en 1987 que le Mexique exige des preuves de la solvabilité financière, suivant en cela le modèle des Etats-Unis pour les visas touristiques mexicains (Gzesh, 1995 : 34).

De nombreux témoignages attestent que les autorités mexicaines s'efforcent de maintenir les Centraméricains loin de la frontière avec les Etats-Unis. En l'absence de systèmes d'identification biométriques, les autorités mexicaines interrogent les migrants soupçonnés d'être centraméricains sur le nom de villes mexicaines ou leur demande de chanter l'hymne national mexicain. Pour créer un système de contrôle plus rigoureux, le gouvernement étatsunien entraîne des fonctionnaires mexicains à détecter les faux papiers (Friedman et Rodríguez y Rodríguez, 1987 : 50).

En 1982, le Ministère de l'Intérieur (*Secretaría de Gobernación*) émet une circulaire dans laquelle il interdit aux Centraméricains ayant des visas de tourisme de voyager dans la région frontalière du nord du Mexique et il ordonne l'arrestation de ceux qui sont soupçonnés de vouloir passer aux Etats-Unis (Aguayo, 1985 : 55). Les contrôles migratoires se concentrent dans le nord du pays et les postes de contrôle comme le Km 28 au sud de Ciudad Juarez ont pour objet de maintenir les Centraméricains dans le sud du Mexique. S'ils arrivent jusque là, ils sont surveillés. Le chef des services migratoires à Tijuana, principal lieu de passage de la frontière, déclara en avril 1981 que les Centraméricains seraient arrêtés si l'on prouvait que « l'objectif central de leur séjour au Mexique était de passer aux Etats-Unis » (Aguayo, 1985 : 56-57).

Les autorités migratoires mexicaines et étatsuniennes collaborent pour s'occuper des Centraméricains qui essayent de traverser la frontière. Les demandeurs d'asile à Nogales (Arizona) sont renvoyés à Mexico pendant que leur cas est en cours de traitement, et ils sont confiés à des agents mexicains (Friedman et Rodríguez y Rodríguez, 1987 : 50). Les Centraméricains qui essayent d'entrer aux Etats-Unis sans papiers ou qui se présentent comme citoyens étatsuniens alors que c'est faux, sont livrés à l'autorité migratoire mexicaine. En février 1981, le chef des services migratoires à Tijuana révèle que les Centraméricains arrêtés par la patrouille frontalière étatsunienne aux abords de la frontière seront immédiatement renvoyés au

Mexique alors qu'aucun accord formel ne régit cet arrangement, mais comme il l'explique : « c'est devenu une pratique habituelle. Et, comme vous le savez, une pratique habituelle devient une loi ». Un rapport du HCR dit à ce sujet : « Il paraît évident qu'il existe un accord entre les agents des deux côtés de la frontière, qui « permet l'expulsion massive d'étrangers en situation irrégulière aux Etats-Unis vers le Mexique, d'où ils sont ensuite expulsés » (Friedman y Rodríguez y Rodríguez, 1987 : 49). L'expulsion de Salvadoriens au Guatemala protège le gouvernement mexicain de toute dénonciation de violation du principe de *Non-refoulement* (Friedman et Rodríguez y Rodríguez, 1987 : 45).

Début 1996, la Conférence Régionale sur la Migration, connue auparavant comme « Processus de Puebla », aborde la question de la gestion de la diversité des flux migratoires régionaux en Amérique centrale, au Mexique, au Canada et aux Etats-Unis. Une fois les réunions terminées, les gouvernements émettent des déclarations sur la protection des droits de l'Homme pour les migrants. Cependant, sans aucun doute, la conséquence la plus marquante de la conférence a été la création d'un groupe d'experts dédiés à une gestion migratoire de partage des techniques de contrôle des flux.

RENFORCER LA ZONE-TAMPON

L'émigration centraméricaine ne s'est pas arrêtée avec les processus de paix en Amérique centrale. Au contraire, après les guerres civiles, le développement généralisé de gangs formés à l'origine par des migrants expulsés des Etats-Unis, et le dysfonctionnement économique qui ne s'arrange pas continuent d'entraîner le départ des Centraméricains vers le nord (Restrepo et Mathema, 2016 ; Jonas et Rodríguez, 2015). De nombreux facteurs, tels la pression directe de la diplomatie étatsunienne, le conditionnement de la poursuite de l'aide financière, critique pour le Mexique, et l'effort pour lier l'attitude de la police migratoire étatsunienne envers les Mexicains à la politique mexicaine concernant

la migration de transit, a incité le gouvernement mexicain à établir un plus grand contrôle sur les ressortissants de pays tiers.

Au fur et à mesure que le contrôle migratoire devient plus agressif, d'abord avec l'opération « Tenir la frontière » (*Hold the Line*)³ à El Paso (1993), puis l'opération « Garder la porte » (*Gatekeeper*) à San Diego (1994), le problème du transit des Centraméricains s'intensifie aux yeux du gouvernement mexicain :

Bien que l'on ait réussi à dissuader et à contenir une grande quantité de migrants en transit irrégulier, le renforcement de la frontière nord par les Etats-Unis a eu pour effet que les migrants centraméricains se sont établis dans les villes mexicaines de la frange frontalière dans des conditions d'insécurité et de précarité. Ce qui conduit à l'impérieuse nécessité de renforcer le dialogue et la co-responsabilité, tant avec les pays centraméricains qu'avec les Etats-Unis, afin de prévenir et de réduire la migration sans papier, ainsi que ses coûts (Programa Especial de Migración, 2013: 45).

Le Mexique s'est ainsi trouvé placé entre le marteau et l'enclume, en tant que pays de transit et d'émigration massive. Les efforts agressifs des Etats-Unis pour renforcer la frontière entre les deux pays ont généré des conditions telles que le gouvernement mexicain a dû prendre des mesures énergiques contre la migration centraméricaine. Cependant, les politiques étatsuniennes qui ont affecté négativement le Mexique pourraient empêcher la coopération binationale qui a amené le pays à freiner la migration centraméricaine. Un fonctionnaire mexicain expliquait par exemple que « la volonté politique du gouvernement mexicain pour collaborer étroitement avec les Etats-Unis pourrait être compromise si le peuple mexicain se rend compte que la frontière du pays est en cours de militarisation ».⁴

En coulisse, la pression étatsunienne sur le Mexique augmente pendant les années 1990. La Patrouille Frontalière des Etats-Unis promeut une stratégie de grande portée, qui inclut le renforcement de la surveillance dans la région frontalière au sud du Mexique, pour maintenir éloignés les « OTMS » (sigles en anglais pour désigner les migrants non-mexicains) ou du moins pour qu'ils restent au Mexique (U.S. Border Patrol, 1994: 12). Le gouvernement mexicain semble avoir collaboré au contrôle migratoire avec les autorités étatsuniennes, comme condition pour recevoir une aide financière vitale. Ainsi, en janvier 1995, le gouvernement Clinton propose un prêt de 40 000 millions de dollars comme garanties de crédits pour le Mexique afin d'éviter la chute du peso. La justification du sauvetage incluait la construction d'une « frontière sûre entre le Mexique et les Etats-Unis » et l'objectif était d'éviter « une augmentation du flux d'immigrants illégaux à travers nos frontières ».⁵ Le 15 février 1995, la Commission Binationale Mexique-Etats-Unis émet un rapport dans lequel les deux pays se mettent d'accord pour coopérer dans des affaires migratoires, y compris dans les politiques à tenir envers les migrants des pays tiers. La délégation mexicaine confirme qu'elle avait formé une Unité de Surveillance Spéciale dont l'objet était de mettre en œuvre les lois migratoires tout au long de la frontière sud, et qu'elle avait accepté « l'entraînement de la part des agents du service d'Immigration et de Naturalisation (INS en anglais) du personnel de l'Institut National de Migration (INM).⁶ Indépendamment du fait que la condition du sauvetage financier était le renforcement du contrôle frontalier sur la migration de transit, il est

States Senate, One Hundred Eleventh Congress, second session, May 18, 2010." p.8.

3 « Hold the line » signifie aussi « rester en ligne » (note du traducteur).

4 "Common enemy, common struggle: Progress in U.S.-Mexican efforts to defeat organized crime and drug trafficking. A report to the members of the Committee on Foreign Relations, United

5 Presidential Certification Regarding the Provision of Documents to the House of Representatives Under the Mexican Debt Disclosure Act of 1995, 28 juin 1996.

6 Working Group on Migration and Consular Affairs of the Mexico-United States Binational Commission, Joint Communiqué, Zacatecas, Feb. 13-14, 2005. <http://www.migracioninternacional.com/docum/index.html?buttonbot=gtf95i.html>. Consulté le 20 avril 2016.

certain que le Mexique s'est efforcé de renforcer la surveillance et le contrôle sur sa frontière sud au moment où avait lieu son intégration économique à l'Accord de Libre Echange d'Amérique du Nord (ALENA) qui est entré en vigueur en janvier 1994.

Par la suite, le président Vicente Fox (2000-2006) a essayé d'obtenir un accord migratoire intégral et bilatéral avec les Etats-Unis. Tandis que le gouvernement étatsunien élargirait un programme temporaire pour les travailleurs mexicains et ouvrirait la voie de la légalisation des migrants sans papiers, le gouvernement mexicain limiterait la migration sans papier provenant du Mexique et contrôlerait celle des Centraméricains en transit (Zolberg, 2006). Fox en fit l'annonce de la façon suivante : « Nous voulons mettre un frein au problème de plus en plus aigu de la migration centraméricaine de passage vers les Etats-Unis (Casillas, 2002 : 208) ». Le gouvernement envoya alors des centaines de nouveaux agents et des militaires dans les points de contrôle le long des routes qui mènent de la frontière avec le Guatemala jusqu'au nord du pays. L'objectif était d'établir des « ceintures de contrôle ». ⁷ De 2001 à 2003, l'INM lance le Plan Sud d'un coût de 11 millions de dollars. Le gouvernement étatsunien fournit l'équipement pour patrouille dans les fleuves de la région (Grayson, 2002 : 5).

Le Plan Sud est démantelé parce qu'il n'arrive pas à concevoir une stratégie intégrale de gestion de la migration.

En 2001, dans leur effort pour coordonner un nombre croissant d'expulsions, le Mexique et le Guatemala collaborent pour expulser les ressortissants des pays tiers. Au lieu de laisser les Salvadoriens à la frontière guatémaltèque avec le Mexique, les gouvernements des deux pays les amènent en autobus surveillés jusqu'à la frontière du Salvador avec le Guatemala. Le Mexique réalise aussi des expulsions vers le Guatemala, payées par les Etats-Unis, de

migrants venant de pays externes à la région, sans qu'aucun accord bilatéral ne soit signé (Kuhner, 2002 : 61). L'incident le mieux analysé et le plus connu a été l'arrestation d'un groupe de ressortissants d'Inde pendant près de six mois dont l'un, Kanu Patel, s'est pendu. ⁸

LA SECONDE GÉNÉRATION DE LA SÉCURITISATION

La politique migratoire mexicaine a toujours eu un aspect sécuritaire, mais elle a atteint son apogée après les attaques terroristes du 11 septembre 2001. A ce moment-là le Ministre des Affaires Etrangères (*Relaciones Exteriores*), Luis Ernesto Derbez, déclare publiquement que la lutte contre le terrorisme est devenue prioritaire dans la relation bilatérale. ⁹ Le président Vicente Fox évoque un « périmètre de sécurité en Amérique du Nord » pour faire face à une menace commune (Castillo et Toussaint, 2010). En mars 2003 pendant la guerre des Etats-Unis contre l'Irak, le gouvernement mexicain dévoile le Plan Sentinelle, qui consiste à déployer 18 000 soldats sur les routes empruntées par les migrants et sur la frontière sud, dans le but explicite d'éviter une attaque contre les Etats-Unis ou contre les intérêts étatsuniens au Mexique. ¹⁰ En mars 2005, les gouvernements des Etats-Unis, du Canada et du Mexique, lancent l'Alliance pour la Sécurité et la Prospérité de l'Amérique du Nord (Villarreal et Lake, 2009).

7 La première ceinture allait du Chiapas au Tabasco. La seconde traversait l'Isthme de Tehuantepec où le territoire mexicain est à peine large de 192 kilomètres, entre le Golfe du Mexique et l'Océan Pacifique (Flynn 2002).

8 Les Indiens furent libérés suite à une requête contre le gouvernement guatémaltèque accusé de ne pas respecter les standards adéquats dans les centres de détention. Après quoi, le gouvernement guatémaltèque demanda au Département d'Etat américain de financer les coûts de logement des migrants extra-régionaux et des billets d'avion vers leurs pays d'origine (Flynn, 2002 : 35).

9 Commentaires de Luis Ernesto Derbez au Centro de Estudios Estratégicos e Internacionales, 7 de mayo 2003. http://www.revistainterforum.com/espanol/articulos/061803soc_relaciones-us-mx.html

10 Cabezas, Alberto. 2003. "México activa 'Plan Centinela' con medidas preventivas por guerra", EFE. http://www.nacion.com/ln_ee/2003/marzo/18/ultima-la19.html. Consulté le 21 avril 2016.

En 2005, l'INM intègre le Conseil National de Sécurité. La sécuritisation signifie une réduction de l'accès à l'information publique sur ses activités et un accès limité aux centres de détention des migrants (Wolf *et al.*, 2013 : 110-111). La Marine mexicaine se charge de la sécurité sur la frontière sud (Isacson *et al.*, 2014). Au niveau régional, en 2002, des fonctionnaires mexicains, guatémaltèques, béliziens, salvadoriens et honduriens commencent à se réunir régulièrement dans le Groupe de haut niveau de sécurité frontalière (*Grupo de Alto Nivel de Seguridad Fronteriza, Gansef*).¹¹ Les objectifs du Processus de Puebla sont également orientés vers une combinaison entre sécurité et migration.

Des documents officiels étatsuniens illustrent le glissement de la politique antiterroriste vers le contrôle de la migration sans papiers. Par exemple, en 2004, le rapport du Département d'Etat sur le terrorisme exhorte le Mexique à mettre en œuvre non seulement des opérations de sécurité clairement liées à une stratégie antiterroriste, telle la surveillance des infrastructures, mais aussi des actions contre la migration sans-papier.¹²

Quand Felipe Calderón arrive à la présidence (2006), le renforcement du contrôle de la frontière sud du Mexique reste une priorité de l'agenda diplomatique binational. En octobre 2007, on annonce la mise en œuvre de l'Initiative Mérida, un plan de soutien financier et d'assistance technique du gouvernement des Etats-Unis, qui s'adresse notamment au Mexique mais aussi à l'Amérique Centrale, et qui inclura plus tard la République dominicaine et Haïti (Seelke y Finklea, 2016 : 6). L'Initiative Mérida

se présente comme un effort pour combattre le crime organisé. Un de ses piliers est la création d'une « Frontière xx Siècle ». Le plan frontalier se propose explicitement d'empêcher que les flux de personnes et de biens non-désirés atteignent la frontière étatsunienne. Comme l'explique Roberta S. Jacobson, du Département d'Etat, « Dans certains cas, la perspective sécuritaire la plus efficace est de redistribuer les ressources pour contrôler légalement les flux de personnes et de biens avant qu'ils n'approchent de notre frontière, ou même avant qu'ils n'atteignent l'Amérique du Nord ». ¹³ De 2008 à 2015, le Congrès des Etats-Unis attribue environ 2,5 millions de dollars au Mexique à travers l'Initiative Mérida, dont 1,5 millions ont été utilisés (Seelke y Finklea, 2016 : 6). La loi d'Adjudication Consolidée (*Consolidated Appropriations Act*) de 2016 inclue 139 millions de dollars de l'Initiative Mérida destinés à des projets telle la modernisation de l'infrastructure mexicaine à ses frontières sud et nord. Le financement de plusieurs parties du projet reste très difficile à retracer de manière détaillée sur la durée, mais il est certain que cela a augmenté significativement la capacité de contrôler la frontière pour le gouvernement mexicain.

Initialement, l'initiative Mérida comprend plus de 91 millions de dollars destinés à l'Institut National de la Migration pour mettre à jour et développer l'enregistrement informatisé des entrées, sorties, expulsions, permis de résidence, naturalisation et tout autres documents de migration comme les permis temporaires de travail délivrés aux migrants Guatémaltèques cantonnés au travail dans le Chiapas. Ce nouveau système inclut un système de mise en réseau des informations, permettant de relier le contrôle et la vérification du statut migratoire lors de

11 Les discussions tournèrent autour du trafic de personnes, d'armes et de drogues à travers les frontières (Alba y Castillo, 2012 : 12).

12 « En 2004, le gouvernement mexicain a intensifié ses efforts pour stopper le flux de migrants illégaux au Mexique, dont beaucoup avaient l'intention d'aller aux Etats-Unis. En octobre et novembre, il a lancé une vaste opération contre les bandes et les trafiquants de personnes le long de la frontière sud, qui a mené à des centaines d'arrestations. » U.S. Department of State Office of the Coordinator for Counterterrorism. Country Reports on Terrorism 2004. Abril 2005.

13 Témoignage de Roberta S. Jacobson, Deputy Assistant Secretary, Bureau of Western Hemisphere Affairs, before the Western Hemisphere Subcommittee and the Homeland Security Border, Maritime, and Global Counterterrorism Subcommittee of the U.S. House of Representatives Committee on Foreign Affairs. May 27, 2010. <http://www.state.gov/p/wha/rls/rm/2010/142297.htm>. Consulté le 5 avril 2016.

la traversée des postes-frontières comme lors des contrôles à l'intérieur du pays. Des lecteurs de passeports et d'empreintes permettent la numérisation des documents de migration qui ont été mis à jour pour inclure des données biométriques. L'objectif final est de « traquer toutes les personnes qui entrent et sortent du Mexique par les airs, la terre ou les mers ». Ces données sont ensuite intégrées de manière à « mettre en place un partage d'informations adéquat » avec le Département de Sécurité Intérieure (DHS) parmi d'autres agences et organismes d'application de la loi en Amérique Centrale. Le Département d'Etat a demandé plus de 3 millions de dollars au Congrès en 2016 pour développer une base biométrique afin d'échanger des données entre les agences en charge de l'exécution de la loi aux Etats-Unis et au Mexique.

Alors que l'accent principal de financement de la frontière est sur le contrôle, l'Initiative Merida inclut des équipements de communication, du matériel médical qui pourraient vraisemblablement être utilisés à la fois pour des opérations de sauvetage et de contrôle. Hors du champ de l'Initiative Mérida, une aide additionnelle envers l'armée mexicaine le long de la frontière sud provient du Département de la Défense des Etats-Unis (Seelke, Finklea, 2016: 23). Le gouvernement américain fournit des formations approfondies au Mexique. L'agence américaine pour le développement international (USAID) a ainsi dispensé des formations, incluant le trafic des personnes, dans huit régions à plus de 10 000 fonctionnaires mexicains entre août 2009 et mars 2010 et à 200 procureurs et enquêteurs dans la même période (GAO, 2010: 8-9). En septembre 2012, Alan Bersin, Secrétaire Adjoint au Département de Sécurité Intérieure, annonce: « la frontière entre le Guatemala et le Chiapas est maintenant notre frontière sud » (HRI, 2015: 13).

En juillet 2014, le Président Enrique Peña Nieto annonce le démarrage du Programme Frontière Sud (*Programa Frontera Sur*). Ce programme prévoit trois cordons du sud du Mexique jusqu'à 160 km à l'intérieur. Alors que les agents de l'Inami ne sont pas autorisés à travailler avec des armes, dans le

cadre du *Programa Frontera Sur*, ceux-ci travaillent directement avec la police et l'armée mexicaine pour conduire des opérations de contrôle le long des routes migratoires (Seelke, Finklea, 2016: 15-16). En septembre, plus de 100 agents de la gendarmerie ont rejoint 400 policiers fédéraux dans la région pour se consacrer à la sécurisation de la frontière (HRI, 2015: 17). Une nouvelle agence gouvernementale, *Coordinación para la Atención Integral de la Migración en la Frontera Sur*, a été créée avec un budget de 102 millions de dollars mexicains (Meyer *et al.*, 2014).

La concentration des patrouilles sur les voies routières lors de la première campagne de contrôle a conduit les migrants à préférer les itinéraires de train de marchandises. Entre 2009 et 2012, un Centraméricain expulsé par les Etats-Unis sur cinq affirmait qu'il avait emprunté le train à différents points du Mexique (EMIF Sur 2009-2012). Le principal nouveau corridor vers le nord est alors la *bestia* (la bête), également connu sous le nom du train de la mort (*el tren de la muerte*). En 2014, Ferrocarriles Chiapas-Mayab (les chemins de fer Chiapas-Mayab) ont annoncé vouloir décourager les migrants d'utiliser le train en améliorant 100 km de voies ferrées de manière à ce que le train peut augmenter sa vitesse de 15 à 50 kilomètres par heure: monter à bord est ainsi rendu plus difficile (Domínguez, Iñiguez Ramos, 2016: 232). En 2014, les agents de l'Inami ont effectué 150 descentes dans les trains. Ce renforcement des contrôles a déplacé les migrants vers les voies routières où plus de 140 points de contrôle mobile ont été mis en place.¹⁴

Le gouvernement des Etats-Unis soutient le *Programa Frontera Sur* avec une aide prévue à hauteur de 75 millions de dollars du Département d'Etat.¹⁵

¹⁴ CRS April 29, 2015. "Mexico's Recent Immigration Enforcement Efforts."

¹⁵ 15 millions de dollars de cette somme ont été dépensés en 2015 pour former des agents de l'Inami, mettre en place des points de contrôle mobile de la migration, des patrouilles canines et acheter de l'équipement de contrôle biométrique (Seelke, Finklea, 2016: 16).

En examinant l'état de la coopération bilatérale, le budget du Congrès pour le Département d'Etat est justifié en observant que « le Mexique continue d'être un partenaire fondamental avec lequel nous travaillons pour aborder les causes profondes de la migration irrégulière en provenance d'Amérique Centrale ». ¹⁶ Des agents du DHS sont basés à l'Ambassade des Etats-Unis à Mexico, d'où ils coordonnent les opérations de soutien le long de la frontière Etats-Unis/Mexique, entraînent les agents mexicains, font du travail de renseignements et de conseils aux diplomates étatsuniens. ¹⁷

La coopération entre les autorités mexicaines et étatsuniennes est devenue de plus en plus ouverte sous l'ère de l'ALENA et dans le cadre du paysage sécuritaire post 11 septembre. Pendant la visite du Président Peña Nieto à Washington en janvier 2015, son homologue le Président Obama l'a prié de prendre des mesures pour réduire le transit des Centraméricains. « En partie à cause des efforts consécutifs du Mexique, y compris à ses frontières sud, nous voyons leur nombre se réduire à des niveaux plus acceptables » affirmait Obama lors de la conférence de presse. ¹⁸ La volonté des autorités étatsuniennes de discuter plus librement le rôle de contention du Mexique est le signe que le gouvernement mexicain voit de plus en plus le contrôle du transit comme servant directement ses propres intérêts nationaux tout comme ceux des Etats-Unis.

DÉTENTIONS ET EXPULSIONS

Avec la politique des visas, la détention et l'expulsion sont les principales voies utilisées par le gouvernement mexicain comme forme de contention avec les Etats-Unis (Sin Fronteras, 2009 : 26). Les migrants suspectés d'illégalité sont détenus pour leur traitement. Ils apparaissent dans les statistiques gouvernementales sous le nom de « alojados » ou « presentados » (Wolf *et al.*, 2013 : 277). Les deux termes sont largement employés comme des euphémismes pour désigner la rétention (Fray Matías, 2013 : 21 ; Mexico GPD, 2013). Des enquêtes sur le traitement des détenus menées par des groupes de défense des droits humains montrent que, malgré la décriminalisation de la migration illégale en 2008, les conditions de rétention sont similaires à celles de l'emprisonnement (Bazzaco *et al.*, 2011 : 77). Le nombre de centres de rétention de l'Inami a augmenté de 22 à 50 entre 2000 et 2011 (Alba, Castillo, 2012).

Selon la loi, lorsque des migrants sont enfermés dans les centres de rétention, ils doivent être informés par écrit de leur droit à déposer une demande d'asile et de réfugié ¹⁹. Dans l'enquête Insyde (2013) auprès des détenus de 11 centres de rétention, lorsqu'il leur est demandé s'ils ont reçu l'information sur leur droit à déposer une demande d'asile et de réfugié, seulement 39% répondent oui. Il y a des disparités considérables selon les centres. Par exemple, 57% de ceux qui sont à Tapachula déclarent avoir reçu l'information alors qu'ils sont seulement 14% à Acayucán (Wolf *et al.*, 2013 : 333). L'étude I(dh)eas de 2010 sur le centre de rétention de Tapachula a montré que 94% des personnes détenues n'avaient pas été informées par écrit et 88% n'avaient pas été informées de quelque manière que ce soit de leur possibilité à demander l'asile (Bazzaco *et al.*, 2011 : 189-160). Un rapport du HCR de 2005 faisait

16 Congressional budget justification. Foreign Operations FY 2016, p. 433

17 Témoignage d'Allen Gina, Acting Assistant Commissioner, Office of Intelligence and Operations Coordination, U.S. Customs and Border Protection before House Homeland Security Committee: Subcommittee on Border, Maritime, and Global Counterterrorism and the House Foreign Affairs Committee Subcommittee on Western Hemisphere, May 27, 2010.

18 White House, Office of the Press Secretary, "Remarks by President Obama and President Peña Nieto after Bilateral Meeting," revue de presse, 6 janvier 2015.

19 Art. 16. Acuerdo por el que se emiten las normas para el funcionamiento de las estaciones migratorias del Instituto Nacional de Migración, *Diario Oficial*, 7 de octubre de 2009. (Accord grâce auquel sont émises les normes de fonctionnement des stations migratoires de l'INM).

remarquer qu'à l'exception de Tapachula, les points d'entrée ne disposaient pas de bureau Comar où les migrants peuvent déposer une demande d'asile.²⁰

Depuis 1989, le gouvernement mexicain a réalisé plus de 3 millions d'expulsions (voir Figure 1).

La grande majorité des expulsés sont des Centraméricains en provenance du Triangle Nord.²¹ La figure 2 montre le nombre d'expulsions des nationalités de ces trois pays entre 2001 et 2015. Le gouvernement mexicain a signé des memoranda d'accords avec les gouvernements centraméricains pour organiser les expulsions par voies terrestre ou aérienne, memoranda qui sont basés de façon très proches sur les accords entre le Mexique et les Etats-Unis (Ruíz, 2006 : 50-51 ; Wolf *et al.*, 2013 : 358-360). Les documents de l'Inami saluent le « traitement plus humain des migrants irréguliers en transit » grâce à ces accords, avec des photos d'expulsés souriants dans les bus.²²

Beaucoup de Centraméricains expulsés par le Mexique ont pour intention de rallier les Etats-Unis. Par exemple, en 2009, les Etats-Unis étaient la destination prévue pour 73% des expulsés Guatémaltèques, Honduriens et Salvadoriens. Le pourcentage de ceux qui veulent rejoindre les Etats-Unis a diminué légèrement à 68% en 2010 et 60% en 2011 (EMIF Sur, 2011 : 283). L'Inami estime qu'entre 1995 et 2010, parmi les migrants centraméricains souhaitant rejoindre les Etats-Unis par le Mexique, 50-55% étaient détenus au Mexique, 25-30% étaient détenus par les autorités étatsuniennes et 15-20% avaient été en capacité de traverser jusqu'au Etats-Unis (Rodríguez *et al.*, 2011 : 2).²³ La figure 3 montre qu'il y a plus d'expulsions de Centraméricains du Mexique que des Etats-Unis.

Pour la première fois en 2014, les non-Mexicains constituent la majorité des migrants illégaux appréhendés par la patrouille frontalière étatsunienne. Beaucoup de ces non-Mexicains sont des Centraméricains.²⁴ En 2015, les douanes et la police des frontières ont appréhendé 134 572 Centraméricains du Guatemala, Salvador et Honduras contre 188 122 Mexicains.²⁵

La plupart des Centraméricains détenus au Mexique sont expulsés. La figure 4 montre que le nombre d'expulsions du Mexique des nationalités du Triangle Nord est presque égal au nombre de détenus de ces mêmes nationalités.

La détention et l'expulsion des mineurs non accompagnés centraméricains sont apparues comme une question politique majeure aux Etats-Unis en 2014. Une étude du HCR portant sur 404 mineurs centraméricains et mexicains arrivés aux Etats-Unis a montré que 58% d'entre eux pourraient avoir des besoins en matière de protection internationale, incluant 72% de Salvadoriens, 38% de Guatémaltèques et 57% de Honduriens. L'exposition à la violence sociale est l'élément premier pour la protection suivi par les abus à la maison. La loi mexicaine exige que les autorités de la migration informent les mineurs non accompagnés par écrit de leurs droits à demander le statut de réfugié. Cependant, une enquête de 2010 au centre de rétention de Tapachula a montré que 90% n'avaient pas été informés (i(de) eas, 2011 : 175).

Face à la violence endémique et à la pauvreté dans les pays du Triangle nord et au vue des réseaux familiaux étendus aux Etats-Unis, il y a plusieurs raisons de penser que les mouvements de Centraméricains à travers le Mexique vont se poursuivre en grand nombre et que le gouvernement mexicain va continuer à chercher à être le pays-tampon pour les Etats-Unis.

20 « Cela reste un défi important d'identifier les demandeurs d'asile circulant du Sud vers le Nord au sein du flux de migrants » concluait le rapport (UNHCR Global Report, 2005 : 414).

21 Guatemala, Salvador, Honduras (note des traductrices).

22 http://colef.net/colefflacso/wp-content/uploads/2011/08/SBS-Guatemala_Acciones-del-INM_Junio-2011.ppt. Consulté le 20 avril 2016.

23 L'Inami utilise de nombreux termes pour désigner l'expulsion des étrangers de son territoire, tels que *deportación*, *repatriación*,

devolución et *retorno*. Ici, je rassemble ces catégories pour souligner la réalité sociologique (voir Wolf *et al.*, 2013 : 357). (Elles correspondent en français, dans l'ordre, aux termes *expulsion*, *rapatriement*, *restitution* et *retour*, note des traductrices).

24 <http://www.pewresearch.org/fact-tank/2014/12/30/u-s-border-apprehensions-of-mexicans-fall-to-historic-lows/>

25 <https://www.dhs.gov/publication/cbp-fy15-border-security-report>

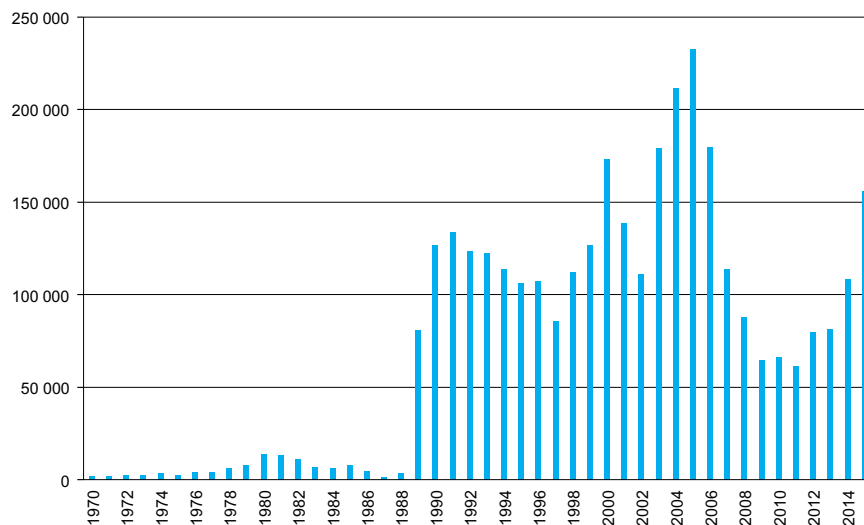


Figure 1. Nombre d'expulsions par an du Mexique, 1970-2015.

Source : Boletines Estadísticos 2001-2015, Segob ; Casillas, 2008 : 159.

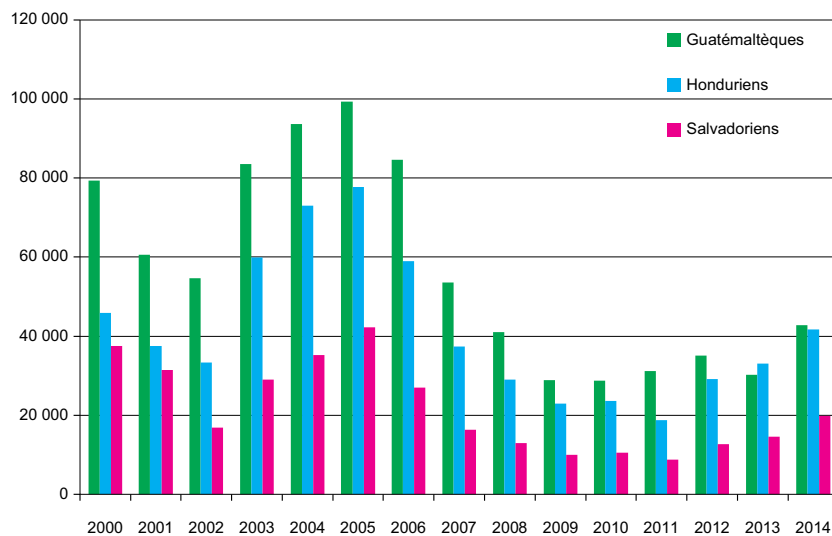


Figure 2. Expulsions du Mexique des nationalités du Triangle Nord, 2001-2015.

Source : Boletines Estadísticos 2001-2015.

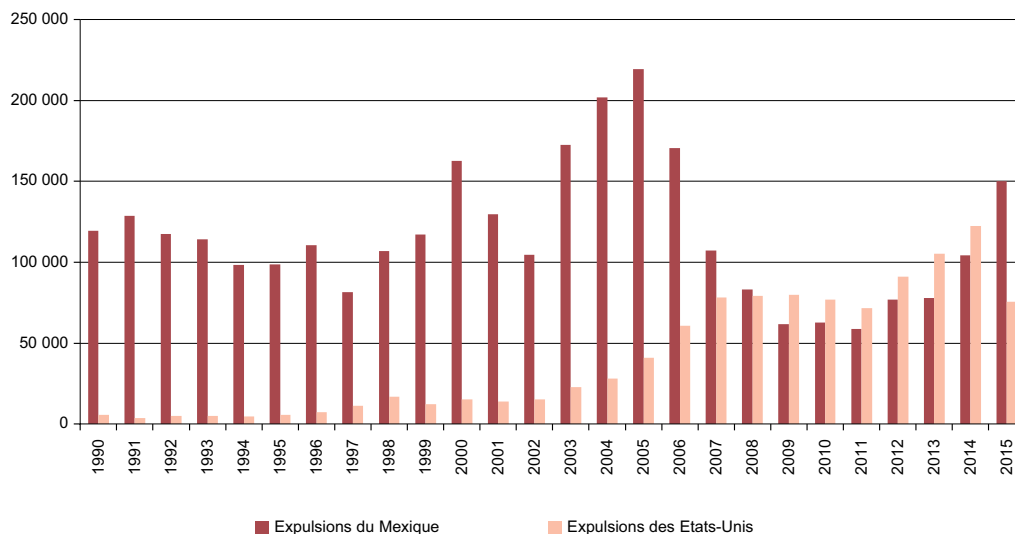


Figure 3. Expulsions par le Mexique et les Etats-Unis des nationalités du Triangle Nord. 1990-2015.

Source : Boletines Estadísticos 2001-2015, Segob ; Casillas, 2008 : 159 ; INS et DHS Yearbooks et Enforcement Reports, 1992-2016.

UN PÉRIMÈTRE CONTINENTAL

Depuis les années 1990, le gouvernement étatsunien a cherché de façon croissante à établir un périmètre continental pour éloigner les « étrangers indésirables » y compris loin de la frontière du Mexique et expulser ces « indésirables » hors d'Amérique du nord. Les politiques de visa, le contrôle des passagers aériens, les interdictions maritimes, le financement des expulsions et les opérations de démantèlement de la contrebande sont cinq des techniques utilisées pour établir ce « périmètre continental ».²⁶

Une liste d'environ quarante « nationalités à restriction », principalement du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Asie, font face à des barrières élevées pour obtenir un visa et se rendre au Mexique. Indépendamment des intentions, l'effet est de rendre plus difficile à atteindre le continent américain pour les demandeurs d'asile. En privé, les fonctionnaires de l'Inami reconnaissent les pressions accrues des Etats-Unis sur la construction de la politique des visas au Mexique. Comme un fonctionnaire l'explique :

Nous avons un accord avec le Brésil et nous ne demandons pas de visa aux Brésiliens. Mais ils [les autorités étatsuniennes] n'autorisent pas beaucoup de Brésiliens à entrer aux Etats-Unis. Alors ici, parce qu'ils peuvent entrer légalement, ils marchent jusqu'à la frontière et entrent aux Etats-Unis. Alors les Etats-Unis commencent à gueuler que « vous en laissez trop passer ! » et ensuite quoi ? Ils commencent à dire que

²⁶ Témoignage écrit de Alan D. Bersin, Assistant Secretary for International Affairs and Chief Diplomatic Officer Office of Policy U.S. Department Of Homeland Security Before The House Committee On Foreign Affairs Subcommittee on the Western Hemisphere on "Potential Terrorist Threats: Border Security Challenges In Latin America And The Caribbean", 22 mars 2016.

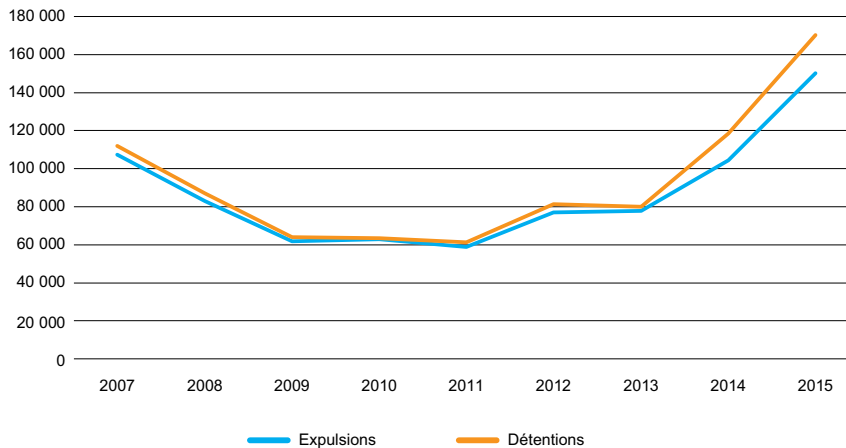


Figure 4. Détention et expulsion des Guatémaltèques, Salvadoriens et Honduriens par le Mexique, 2007-2015.

Source : Boletines Estadísticos 2001-2015, Segob.

le problème est que cela pourrait être des “terroristes”. Alors, nous avons promulgué des restrictions de visas [en 2006]» (Kimball, 2007 : 103).

Le Département d’Etat a discrètement loué la coopération mexicaine lors des audiences au Congrès :

Nous avons vu, sous le mandat du Président Fox, que les Mexicains ont pris des mesures pour montrer au monde qu’ils comprennent leurs obligations de contrôler le flux de personnes à la frontière. Ils ont établi de nouveaux points de contrôle pour identifier les ressortissants des pays tiers, ont mis en place un régime de visa plus strict, requérant par exemple des visas pour les individus de certains pays qui sont suspectés d’utiliser le Mexique comme un espace de transport ou un espace d’entrée aux Etats-Unis »²⁷.

27 Témoignage de Ms. Elizabeth A. Whitaker, Deputy Assistant Secretary for Mexico, Canada, and Public Diplomacy, Bureau of Western Hemisphere Affairs, U.S. Department of State. U.S.-Mexico Relations Hearing before the Subcommittee on the Western Hemisphere of the Committee on International Relations, House of Representatives, 26 avril 2006.

Le Mexique est devenu intimement lié au système de visa étatsunien depuis le 1^{er} mai 2010, date à laquelle les étrangers avec un visa d’entrée aux Etats-Unis peuvent entrer au Mexique.²⁸ Le Mexique partage des informations avec le gouvernement étatsunien sur les passagers arrivant par voie aérienne d’en dehors de l’Amérique du Nord, via le *Advanced Passenger Information System*. La coopération inclut les protocoles de sécurité, comme le partage des listes de surveillance et des procédures classiques d’enregistrement, également appelées « étrangers de pays d’intérêts spéciaux » (ASICS)²⁹. Les pays d’intérêt spécial sont principalement musulmans à l’exception de la Corée du Nord.³⁰ Le commandement militaire

28 http://colef.net/colefflacso/wp-content/uploads/2011/08/SBS-Guatemala_Acciones-del-INM_Junio-2011.ppt.

29 Témoignage de Michael Fisher, Chief United States Border Patrol U.S. Customs and Border Protection, DHS, before House Homeland Security Committee Subcommittee on Border, Maritime, and Global Counterterrorism, July 22, 2010, Washington, DC.

30 En 2004, les « pays d’intérêt spécial » étaient l’Afghanistan, le Koweït, la Somalie, l’Algérie, le Liban, le Soudan, Bahreïn, la Libye, la Syrie, le Bangladesh, la Malaisie, le Tadjikistan, Dji-

étatsunien pour le Nord, le Département d'Etat et le DHS ont créé le Programme de partage de données biométriques avec le Mexique pour mettre en œuvre cette politique. Le gouvernement étatsunien est parfaitement conscient que le même réseau employé pour arrêter les terroristes permet de garder à l'écart ceux qui « fuient la persécution dans leur propre pays ».³¹

Les autorités étatsuniennes ont une longue expérience de tentatives de démantèlement des organisations qui font passer les étrangers à travers le Mexique vers les Etats-Unis, y compris ceux qui cherchent à demander l'asile. L'*Opération Coyote* du DHS a été explicitement motivée par la « crise » de 2014 où des mineurs non accompagnés centraméricains sont arrivés à la frontière étatsunienne. Selon un fonctionnaire du DHS Lev J. Kubiak : « L'opération a été mise en œuvre pour endiguer le flux de migrants irréguliers centraméricains, y compris les mineurs non accompagnés ». Le gouvernement étatsunien a reconnu publiquement l'utilisation de crédits pour fournir des formations, de l'équipement et une assistance technique pour l'application des contrôles au Mexique, Guatemala et Salvador, dans le cadre de l'opération Lucero qui a conduit à l'arrestation de 36 personnes qui en avaient fait passer des centaines aux Etats-Unis.³²

Les garde-côtes étatsuniens mènent des opérations sur les centaines de kilomètres de côtes et dans les eaux internationales proches des côtes

mexicaines. La surveillance des côtes mexicaines a conduit au déplacement des points d'entrée plus au sud. En 2000, les autorités ont découvert une route où des migrants illégaux chinois étaient débarqués sur les bancs de sable de la côte Pacifique du Guatemala et ensuite transportés dans une semi-remorque pour un voyage de 40 heures à travers le Mexique (Federal Research Division, 2003). En février 2002, le canot Boutwell des garde-côtes a intercepté le bateau de pêche Popeye dans les eaux internationales du Chiapas, avec à son bord 201 Equatoriens sans papier, qui avaient apparemment pour destination les Etats-Unis. Les Equatoriens ont été remis à la marine mexicaine et expulsés vers l'Equateur (Casillas, 2002 : 19).

Le gouvernement mexicain nie accepter des fonds du gouvernement étatsunien pour financer les centres de rétention et les expulsions du Mexique (Jonas, 1999 : 180). Cependant, le Mexique a été un espace de contention migratoire pour les Etats-Unis ces dernières décennies. En 1990, pendant les discussions du Groupe de travail de la Commission Binationale, le secrétaire adjoint du Gouvernement mexicain a demandé au Commissaire de l'INS d'aider au paiement de la réalisation des efforts mexicains contre les contrebandiers, les trafiquants, les migrants des pays tiers qui entrent illégalement aux Etats-Unis en traversant le Mexique. Début avril 1991, sous la rubrique « Projet 057 », le Congrès a réaffecté 350 000 dollars du budget pour l'expulsion et la rétention de l'INS pour financer les expulsions de nationaux des pays tiers à partir du Mexique. En janvier 1994, Barbara Mikulski (démocrate de Maryland) a soulevé la question de la manière dont ces fonds ont été utilisés par le Service de Migration du Mexique. Selon le Département d'Etat, « Nous n'aidons pas au rapatriement de ressortissants de pays tiers vers des pays producteurs de réfugiés. Par conséquent, nous n'aidons pas le Gouvernement mexicain à expulser des Centraméricains ». Les fonds ont été utilisés pour expulser des Chinois, des Brésiliens, des Equatoriens, des Indiens et des Péruviens, après qu'ils aient été censés être interviewés à Mexico par le HCR (Gzesh, 1995 : 35).

bouti, la Mauritanie, la Thaïlande, l'Égypte, le Maroc, la Tunisie, l'Erythrée, la Corée du Nord, la Turquie, l'Indonésie, Oman, le Turkménistan, l'Iran, le Pakistan, les Emirats Arabes Unis, l'Irak, les Philippines, l'Ouzbékistan, la Jordanie, le Qatar, le Yémen, le Kazakhstan, l'Arabie Saoudite, et les Territoires de Gaza et la Cisjordanie (Amidon 2008 : 1).

31 Témoignage écrit d'Alan D. Bersin, Assistant Secretary for International Affairs, DHS, before the House Committee on Foreign Affairs Subcommittee on the Western Hemisphere on "Potential Terrorist Threats: Border Security Challenges In Latin America And The Caribbean" March 22, 2016.

32 Témoignage du Deputy Assistant Secretary of State Juan Gonzalez Before the House Foreign Affairs Subcommittee on the Western Hemisphere, 22 mars 2016.

Bien que les autorités mexicaines arrêtent régulièrement des migrants ne venant pas d'un pays d'Amérique dans le sud du Mexique, beaucoup ne peuvent être expulsés parce que leurs agents consulaires à Mexico ne se coordonnent pas avec les autorités ou ne reconnaissent pas les migrants comme leurs nationaux. Les figures 5 et 6 montrent que la majorité des Africains et Asiatiques sont relâchés et poursuivent vers la frontière des Etats-Unis.³³

CONCLUSIONS

Le rôle du Mexique comme espace de contention des Etats-Unis visant à dissuader les ressortissants des pays tiers varie significativement selon les groupes. Pour les Centraméricains, la conten-

tion est forte. Depuis les années 1990, le contrôle des transmigrants est lié aux efforts globaux pour améliorer les relations avec les Etats-Unis et faire de la frontière sud la limite du périmètre de l'ALENA. En effet, les liens économiques accrus avec les Etats-Unis ont été négociés en échange d'un plus grand contrôle de la frontière avec l'Amérique centrale.

De plus, la militarisation des frontières sud est limitée par les intérêts mexicains dont le discours public amène à penser que parce que le Mexique ne militarise pas ses frontières et parce qu'il a une loi sur les migrations tellement généreuse, les Etats-Unis devraient faire la même chose vis-à-vis des Mexicains. En privé, les fonctionnaires mexicains insistent auprès de leurs homologues étatsuniens sur les mesures de répression déjà mises en place. Ainsi, la stratégie n'est pas entièrement

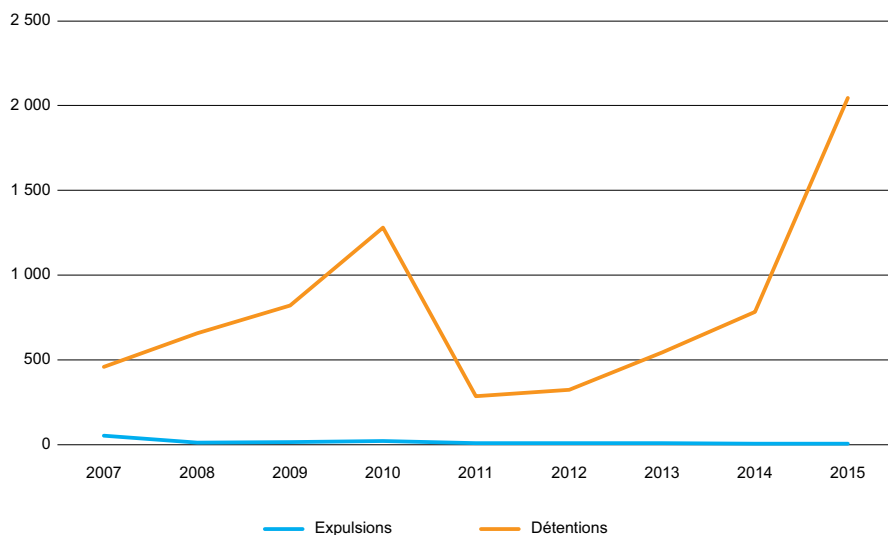


Figure 5. Rétentions et expulsions d'Africains du Mexique, 2007-2015.

Source: Boletines Estadísticos 2001-2015, Segob.

³³ Programa Especial de Migración 2013:45. Témoignage écrit d'Alan D. Bersin, Assistant Secretary for International Affairs and Chief Diplomatic Officer Office of Policy, DHS, before the House Committee On Foreign Affairs Subcommittee on the Western Hemisphere on "Potential Terrorist Threats: Border Security Challenges in Latin America and the Caribbean", 22 mars 2016.

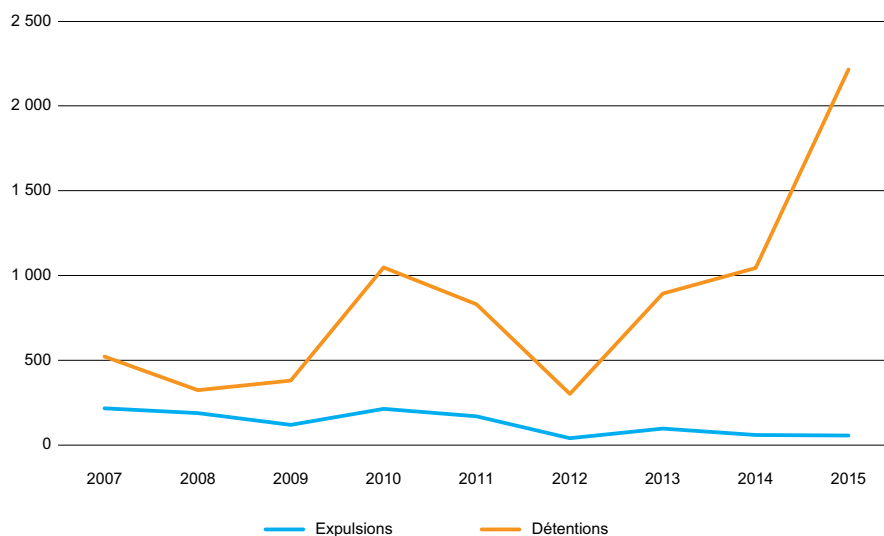


Figure 6 : Rétentions et expulsions d'Asiatiques du Mexique, 2007-2015.

Source : Boletines Estadísticos 2001-2015, Segob.

cohérente. La pratique de mesures de répression combinée à un discours sur la protection des droits humains n'est pas effective parce que les pratiques d'abus sont évidentes et nombreuses, comme le rapporte un réseau d'ONGS de plus en plus solide sur les droits au Mexique. Etant donné que la principale audience du gouvernement mexicain est à l'extérieur, il manque d'incitations pour mettre pleinement en œuvre une réponse plus humanitaire.

Le rôle de contention dirigé vers les « extra-continentaux » est plus nuancé. L'efficace contrôle à distance des passagers aériens conduit au fait que le rôle de tampon est moins important sur le territoire mexicain. Le gouvernement mexicain a un intérêt extrêmement fort dans l'évitement d'une quelconque attaque terroriste aux Etats-Unis de la part d'individus qui seraient passés par le Mexique. Les « entrepreneurs politiques » aux Etats-Unis ne manqueraient pas d'utiliser une telle attaque pour militariser encore plus la frontière USA-Mexique et sécuriser entièrement les politiques migratoires.

Ainsi, les politiques de visa et le contrôle biométrique sont utilisés pour créer l'effet d'une zone tampon épaisse ; cependant pour ceux qui parviennent à passer l'obstacle du visa et le contrôle biométrique, l'effet devient mince, au moins aussi longtemps que le nombre « d'extra-continentaux » restera faible.

BIBLIOGRAPHIE

- Aguayo, S., 1985, *El Éxodo Centroamericano*, México, Dirección General de Publicaciones de la Secretaría de Educación Pública.
- Alba, F. y M.A. Castillo, 2012, "New Approaches to Migration Management in Mexico and Central America", Washington, Woodrow Wilson International Center for Scholars.
- Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Refugiados (UNHCR), 2005, Global Report. <http://www.unhcr.org/en-us/publications/fundraising/4a0c04f96/global-report-2005.html>.

- Anguiano, M.E. y A. Trejo, 2007, "Políticas de seguridad fronteriza y nuevas rutas de movilidad de migrantes mexicanos y guatemaltecos", en *LiminaR. Estudios Sociales y Humanísticos* 5, No. 2.
- Bazzaco, E., M. Santiago Juárez, y A. Palomo Contreras, 2011, *En tierra de nadie. El laberinto de la impunidad. México*, México, I(dh)eas, Litigio Estratégico en Derechos Humanos.
- Casillas, R., 2008, "Las rutas de los centroamericanos por México, Un ejercicio de caracterización, actores principales y complejidades". *Migración y Desarrollo* No. 10.
- Casillas, R., 2002, "El Plan Sur de México y sus efectos sobre la migración internacional". *Ecuador Debate*, No. 56.
- Castillo, M.A., 2006, "Mexico: Caught between the United States and Central America," Migration Policy Institute, <https://www.migrationpolicy.org/article/mexico-caught-between-united-states-and-central-america>.
- Castillo, M.A. y M. Toussaint, 2010, "Seguridad y migración en la frontera sur", en *Seguridad Nacional y Seguridad Interior*, coordinado por A. Alvarado y M. Serrano, México, El Colegio de México.
- Domínguez, R. y M. Íñiguez Ramos, 2016, "The South/North Axis of Border Management in Mexico", en *Externalizing Migration Management: Europe, North America and the Spread of 'Remote Control' Practices*, editado por R. Zaiotti. New York, Routledge.
- Doyle, K., 2003, "Mexico's Southern Front", Archivo General de la Nación, Sedena, Caja 19, expediente 62, hojas 605-625 reproducido en <http://nsarchive.gwu.edu/NSAEBB/NSAEBB100/Doc17.pdf>.
- El Colegio de la Frontera Norte (El Colef), 2014, "Encuesta Sobre Migración en la Frontera Sur de México. Informes anuales de resultados". <https://www.colef.mx/emif/eng/resultados/informes/2014/EMIF-ANUAL-SUR2014.pdf>.
- Flynn, M., 2002, "¿Dónde está LA FRONTERA?". *Bulletin of the Atomic Scientists* 58, no. 4.
- Friedland, J. y J. Rodríguez y Rodríguez, 1987, *Seeking Safe Ground: The Legal Situation of Central American Refugees in Mexico*, San Diego, Mexico-US Law Institute, University of San Diego Law School.
- Government Accountability Office (GAO), 2010, "Mérida Initiative: The United States Has Provided Counter-narcotics and Anticrime Support but Needs Better Performance Measures GAO-10-837", <https://www.gao.gov/products/GAO-10-837>.
- García, M.C., 2006, *Seeking Refuge: Central American Migration to Mexico, the United States, and Canada*, Berkeley, University of California Press.
- Grayson, G.W., 2002, "Mexico's Forgotten Southern Border", Center for Immigration Studies. <https://cis.org/Mexicos-Forgotten-Southern-Border>
- Gzesh, S., 1995, "So Close to the United States, So Far from God: Refugees and Asylees under Mexican Law", World Refugee Survey.
- Hartigan, K., 1992, "Matching Humanitarian Norms with Cold, Hard Interests: The Making of Refugee Policies in Mexico and Honduras, 1980-80", *International Organization* 46, No. 3.
- Human Rights Institute (HRI), 2015, "The Cost of Stemming the Tide". Georgetown Law Human Rights Institute. <http://www.law.georgetown.edu/news/press-releases/the-cost-of-stemming-the-tide.cfm>.
- Isacson, A., M. Meyer, y G. Morales, 2014, "Mexico's Other Border: Security, Migration, and the Humanitarian Crisis at the Line with Central America", Washington Office on Latin America.
- Jonas, S. y N. Rodríguez, 2015, *Guatemala-US Migration: Transforming Regions*. Austin, University of Texas Press.
- Kuhner, G., 2002, "Detention of asylum seekers in Mexico", en *Refuge: Canada's Journal of Refugees* 20, no. 3.
- Meyer, M. et al., 2014, "New Developments along Mexico's Southern Border", Washington Office on Latin America. http://www.wola.org/commentary/new_developments_along_mexico_s_southern_border.
- Restrepo, D. y S. Mathema, 2016, "A Medium- and Long-Term Plan to Address the Central American Refugee Situation", Center for American Progress. https://cdn.americanprogress.org/wp-content/uploads/2016/05/04112608/CentralAmericanRefugee_Long-Term1.pdf
- Rodríguez, E., S. Berumen, y L.F. Ramos, 2011, "Migración centroamericana de tránsito irregular por México. Estimaciones y características generales", en *Apuntes sobre migración*, México, Centro de Estudios Migratorios del INM, No. 01.
- Ruiz, O., 2006, "Migration and Borders Present and Future Challenges", en *Latin American Perspectives* 33, No. 2.

- Secretaría de Gobernación (Segob), 2013, “Programa Especial de Migración 2014-2018”, México, Secretaría de Gobernación. http://www.gobernacion.gob.mx/es_mx/SEGOB/edicion_impresa_PEM.
- Secretaría de Gobernación (Segob), Boletines Estadísticos 2001-2015, http://www.politicamigratoria.gob.mx/es_mx/SEGOB/Boletines_Estadisticos.
- Seelke, K.R. and K. Finklea, 2016, “U.S.-Mexican Security Cooperation: The Mérida Initiative and Beyond”, Congressional Research Service. <https://fas.org/sgp/crs/row/R41349.pdf>.
- Sin Fronteras, 2009, *Situación de los derechos humanos de las personas migrantes y solicitantes de asilo detenidas en las estaciones migratorias de México, 2007-2009*, México, Sin Fronteras.
- U.S. Border Patrol, 1994, “Border Patrol Strategic Plan: 1994 and Beyond”.
- Villarreal, M.A. y J. Lake, 2009, “Security and Prosperity Partnership of North America: An Overview and Selected Issues”, Congressional Research Service, <https://fas.org/sgp/crs/row/RS22701.pdf>.
- Wolf, S. et al., 2013, *Diagnóstico del Instituto Nacional de Migración*, México, El Instituto para la Seguridad y la Democracia (Insyde).
- Zolberg, A.R., 2006, *A Nation by Design: Immigration Policy in the Fashioning of America*. Cambridge, MA, Harvard University Press.

LA FABRIQUE DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE AU NIGER : LES APPROCHES SÉCURITAIRES ET HUMANITAIRES AU SERVICE DE LA FERMETURE D'UN COULOIR MIGRATOIRE

FLORENCE BOYER¹ ET HAROUNA MOUNKAILA²

De par sa situation géographique, le Niger occupe une position charnière qui en fait un trait d'union entre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord ; il joue ainsi un rôle important, partagé avec l'ensemble des États sahélo-sahariens, dans les échanges entre le Maghreb et l'Afrique de l'Ouest. Du fait de cette situation originale le Niger est devenu depuis trente à quarante ans un pays de passage pour les Ouest-africains qui s'engagent dans une migration internationale vers le Maghreb, voire au-delà vers l'Europe pour certains (Brachet, 2009). Cette situation migratoire, d'espace de transit entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique méditerranéenne a contribué à placer le pays sous les feux de l'actualité depuis quelques années. Ainsi, le Niger occupe une place importante dans les débats sur les migrations internationales en particulier pour l'Union européenne (Migreurop, 2017).

Cependant, le Niger ne peut se réduire à un simple couloir migratoire comme le laissent à penser les discours politiques ou médiatiques : il est avant tout un espace de mobilité qui puise ses origines dans l'histoire du pays et de l'espace sahélo-saharien. Les migrations saisonnières des Nigériens vers les grandes capitales du Golfe de Guinée et vers les espaces urbains d'Algérie et de Libye sont historiques (Rouch, 1956). Elles sont économiquement décisives pour les zones de départ des migrants, participant de l'équilibre des systèmes de production sahéliens (Boyer, Mounkaila, 2010). Ces mouvements migratoires nigériens Sud – Sud sont sans

commune mesure avec le mouvement migratoire vers le Nord et l'Europe.

Ainsi, à l'échelle des systèmes migratoires sahéliens, le Niger se présente avant tout comme un pays d'émigration et de transit, très marginalement comme un pays d'immigration :³ dans les trois cas, les échanges migratoires restent majoritaires avec les autres pays d'Afrique de l'Ouest. Dans cette perspective, l'Afrique de l'Ouest est à la fois la première destination des migrants nigériens et la principale région d'origine des migrants internationaux résidant et/ou transitant par le Niger.

Comme pour l'Afrique de l'Ouest, les migrations nigériennes vers le Maghreb sont anciennes, renvoyant aux années 50 ; elles s'intensifient dans les années 1970 et 1980 en lien avec les cycles de sécheresses qui ont durement frappé les cheptels des pasteurs sahéliens et avec la croissance économique et la demande de main-d'œuvre qu'ont connu la Libye et l'Algérie avec l'exploitation pétrolière.

Le rôle d'espace de transit pour les ressortissants d'autres pays d'Afrique de l'Ouest émigrant vers la Libye, voire l'Europe, dévolu au Niger s'est affirmé et a pris de l'ampleur à partir des années 1990. Cette expansion s'inscrit dans un contexte de déclin des principaux pôles d'attraction des systèmes migratoires ouest-africains que sont la Côte d'Ivoire, le Nigeria, le Ghana et le Sénégal qui sont devenus à leur tour des pays d'émigration (De Haas, 2007). Il

1 IRD-URMIS, ASSOCIÉE AU GERMES.

2 UAM-GERMES.

3 Sur le plan de l'émigration internationale, d'après les résultats de l'*Enami* 2011, le nombre de Nigériens ayant émigré était d'environ 583 066 individus, soit 3,84% de la population totale ; 70% de ces émigrants ont pour destination des pays d'Afrique de l'Ouest (INS, 2013).

s'inscrit aussi dans le contexte de l'émergence et de la consolidation de routes migratoires vers l'Europe, alternatives à celles traversant la Mauritanie et le Maroc ou le Mali et l'Algérie, ces dernières ayant été affectées par la logique de contrôle et d'externalisation des frontières européennes dans les années 1990-2000.

Par ailleurs, dans le contexte sahélien contemporain, le Niger se présente comme un espace stable, dans une région marquée de plus en plus par des formes d'insécurité. Au sud-est, le conflit autour du lac Tchad a affecté le pays, qui accueille aujourd'hui plusieurs milliers de réfugiés et déplacés internes. A l'ouest, le conflit malien qui a éclaté en 2012, a conduit également plusieurs milliers de réfugiés à s'installer sur le territoire nigérien. A cela, il faut ajouter l'instabilité qui prévaut en Libye au nord depuis la chute du président Kadhafi en 2011. Cette situation originale du Niger lui vaut d'accueillir sur son sol des troupes étrangères (France, Allemagne, Etats-Unis) qui tendent à participer de formes de militarisation du contrôle du territoire. La mise en place du G5 Sahel, coalition regroupant le Niger, le Mali, le Burkina Faso, le Tchad et la Mauritanie, depuis 2017, va dans le même sens, d'autant plus que le G5 a un mandat qui englobe la lutte contre le terrorisme et la lutte contre les migrations irrégulières.

Le Niger est ainsi un pays où se superposent toutes les formes de mobilités, volontaires comme forcées, dans un contexte sécuritaire marqué par la volonté de contrôle de l'espace saharo-sahélien où ce pays joue un rôle clé.

Face aux défis et enjeux suscités par les dynamiques migratoires récentes, les perceptions du politique ont changé, de même que l'on observe des reconfigurations des modalités de gestion des migrations, marquée jusqu'aux années 1990 par une attitude de laisser faire faute de moyens institutionnels et politiques. Ces reconfigurations qui s'opèrent autour de la question migratoire au Niger sont fondamentalement liées aux politiques et dispositifs européens qui se sont mis en place à partir de 2015, en particulier à la suite du Sommet de La Valette. Lors de ce Sommet, on assiste à une

prise d'importance du Niger, qui devient l'interlocuteur central en Afrique de l'Ouest pour l'UE sur les questions migratoires.⁴ Le principal résultat de ce Sommet est la mise en place d'un Fonds fiduciaire d'urgence pour la stabilité et la lutte contre les causes profondes de la migration et du phénomène des personnes déplacées en Afrique (FFU). Le fonds est doté d'un montant de 1,9 milliards d'euros, répartis pour environ un milliard pour l'Afrique de l'Ouest, 665 millions d'euros pour la Corne de l'Afrique et 264,7 millions pour l'Afrique du Nord. En Afrique de l'Ouest, le Niger est le principal bénéficiaire pour un montant d'environ 190 millions d'euros.

Notre propos vise à analyser ces dynamiques récentes dans l'approche des migrations au Niger. En effet, dans le contexte de l'émergence d'une multitude d'acteurs aux aspirations et aux intérêts parfois contradictoires, l'objectif est de mettre en évidence non seulement ces jeux d'acteurs dans la fabrique de la politique migratoire au Niger, mais aussi les dynamiques sécuritaires, institutionnelles dont ils sont porteurs. Comment les dynamiques du jeu d'acteurs autour de la politique migratoire en construction participent-elles de l'affirmation d'une lecture des migrations sous l'angle de l'irrégularité et de la sécurité ?

LES RECONFIGURATIONS DU CADRE INSTITUTIONNEL DE L'APPROCHE DES MIGRATIONS : ÉMERGENCE DE NOUVEAUX ACTEURS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Jusqu'aux années 2000 environ, l'État du Niger s'est peu intéressé à la question des migrations internationales, hormis lors d'expulsions ponctuelles mais importantes de ses ressortissants du Ghana ou du Nigeria des années 1960 à 1980. Ainsi, le Niger ne

4 Pour plus de précisions sur les conclusions du Sommet de La Valette: <http://www.consilium.europa.eu/media/21840/12-political-declaration-fr.pdf>. Et sur son plan d'action: <http://www.consilium.europa.eu/media/21838/action-plan-fr-2.pdf>.

dispose pas à ce jour de cadre formel en matière de politique migratoire, bien qu'il se soit engagé depuis 2007 dans un processus de formulation d'une politique nationale de la migration sous l'impulsion d'acteurs extérieurs, notamment l'Espagne et l'Italie dans un premier temps, puis l'Union européenne et l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM) dans un second temps.

En l'absence de cadre politique officiel, plusieurs acteurs étatiques interviennent directement ou indirectement dans le champ des migrations internationales, ces acteurs se multipliant depuis que cette question se retrouve sur le devant de la scène nationale, c'est-à-dire depuis le Sommet de La Valette de 2015. Contrairement à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest tels le Sénégal ou le Burkina Faso, qui ont fait le choix d'axer leur politique migratoire sur les liens entre migration et développement, au Niger, ce sont les Ministères de l'Intérieur et de la Justice qui s'imposent actuellement comme les principaux acteurs, soit directement, soit via des structures dédiées à la migration. En effet, malgré la création en 2004 d'un Haut Conseil des Nigériens de l'extérieur, placé sous la tutelle du Ministère des Affaires Etrangères, les acteurs de la sécurité (forces de défense et de sécurité, acteurs de la justice) restent au premier plan. Suivant cette perspective, l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (ANLTP) a été créée suivant le décret N°2012-083/PRN/MJ du 21 mars 2012 : il s'agit d'une structure opérationnelle d'exécution et de mise en œuvre des stratégies et politiques nationales de lutte contre la traite des personnes au Niger. Elle travaille avec la Commission Nationale de coordination de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP), qui représente l'organe de conception des politiques et stratégies adoptées en la matière. Ses missions s'articulent autour de deux volets : la sensibilisation, l'information et la prise en charge de personnes victimes de traite ou de trafic et l'appui et la formation des acteurs de la sécurité et de la justice (magistrats, Forces de Défense et de Sécurité). Depuis 2017, l'ANLTP est devenue ANLTP/TIM, c'est-à-dire que son mandat s'est élargi à la lutte contre le Trafic Illicite de Migrants.

Le rôle central dévolu au Ministère de l'Intérieur se retrouve dans la mise en place d'un Cadre de concertation sur la Migration en 2016 : en charge de la coordination des actions de l'Etat et des Partenaires Financiers et Techniques (PTF), du renforcement de la synergie entre acteurs et actions de plaidoyer, sa présidence est assurée par les Ministres de l'Intérieur et de la Justice, et il est doté d'un Secrétariat Permanent logé au sein de la Direction de la Migration de ce même ministère de l'intérieur. Bien que le cadre de concertation rassemble des acteurs d'autres ministères, de la société civile, des partenaires techniques et financiers, il reflète l'orientation de la politique en matière de migration, à savoir l'accent mis sur les aspects sécuritaires.

Cependant, le choix d'aborder les questions migratoires sous l'angle sécuritaire ne relève pas du seul fait des autorités nigériennes, mais se construit dans un rapport de force et de négociation entre le Niger et ses partenaires, au premier rang desquels l'Union européenne (UE). En effet, cette dernière a attribué au Niger un rôle stratégique en matière de lutte contre les migrations dites irrégulières depuis 2014-15 : pour l'UE, l'objectif est d'endiguer les flux migratoires en Afrique subsaharienne avant qu'ils n'atteignent la Libye et la Méditerranée. Dans cette stratégie visant à contenir les flux migratoires en provenance de l'Afrique subsaharienne, le Niger constitue non seulement la principale route, mais aussi et surtout le seul interlocuteur stable depuis la chute du président Kadhafi en Libye. De nombreux projets financés voient le jour, en particulier via le FFU, et le volet d'assistance technique à la sécurité se consolide au travers de l'intervention d'EUCAP-Sahel⁵

5 EUCAP Sahel Niger relève du Service européen pour l'action extérieure ; il s'agit d'une opération civile, qui s'inscrit dans le cadre de la politique de défense et de sécurité commune de l'UE (https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/20160719-factsheet-eucap-sahel-niger_2_fr_0.pdf). Installé au Niger en 2012 avec un mandat axé sur la lutte contre le terrorisme, dans la suite du conflit malien, EUCAP a vu son mandat s'élargir aux questions migratoires en 2016. En 2017, EUCAP Sahel-Niger compte environ 120 personnes issues des différentes forces de défense et de sécurité des États membres de l'UE.

dans le champ des migrations à partir de 2016. Plus globalement, transparaît dans les diverses interventions européennes une association forte entre lutte contre le terrorisme et lutte contre les migrations dites irrégulières. Les États membres sont aussi engagés en tant que bailleurs de fonds et/ou assistance technique, ou via des projets touchant à la sécurité comme au développement (formation professionnelle, développement de l'employabilité des jeunes, actions de stabilisation des populations...).

Du point de vue des politiques migratoires, l'UE a contribué à donner au Cadre de Concertation sur les Migrations une inflexion forte ; en effet, celui-ci s'est orienté vers la production d'un document politique et d'un plan d'action de Stratégie de Lutte contre les Migrations Irrégulières en 2017, et non plus vers l'élaboration d'un politique migratoire nationale.⁶

Ce cadre institutionnel est renforcé par certaines organisations internationales, relevant notamment du système onusien et par des organisations de la société civile, dont le nombre et le rôle restent cependant limités. La liste de ces organisations internationales intervenant dans le champ des migrations s'apparente à une liste à la Prévert ; aussi, nous avons fait le choix de retenir les deux acteurs principaux que sont l'OIM et le HCR.

Depuis son installation en 2006, l'OIM, qui est progressivement devenue un acteur central et incontournable au Niger, intervient dans de nombreux domaines : l'assistance aux migrants en situation de vulnérabilité via le retour volontaire assisté (RVA), la réintégration socio-économique des migrants, l'appui technique en cas d'urgence ou de catastrophe naturelle, les campagnes d'information et de sensibilisation sur les risques de la migration, la lutte contre le trafic et la traite des personnes, la gestion des frontières, le développement de l'employabilité des jeunes... L'OIM joue également un rôle au niveau de la consolidation des institutions nigériennes via

un appui à la Direction de la Migration et au Cadre de Concertation sur les Migrations. Ainsi, l'OIM intervient de façon directe dans l'ensemble du champ de la migration, couvrant des domaines relevant tant d'un traitement humanitaire, que sécuritaire ou de développement. Cette organisation joue un rôle aussi bien dans l'approche des migrations nigériennes que dans l'approche du flux de transit.

Seconde organisation des Nations-Unies à intervenir dans ce jeu d'acteurs autour des migrations, le HCR s'est implanté durablement sur le territoire nigérien à la suite des conflits de Boko Haram dans la région de Diffa et du Mali à partir de 2012. Suivant son mandat classique, le HCR gère les réfugiés et déplacés internes de ces deux conflits, qui sont en 2017 au nombre de plusieurs milliers. Cependant, à la fin de l'année 2017, le mandat du HCR s'est étendu à la question des « migrations mixtes », autrement dit du flux de transit : cette intervention s'appuie sur le constat qu'environ un tiers des personnes relevant de ce flux sont éligibles au droit d'asile. Ainsi, en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur nigérien, le HCR met actuellement en place des programmes visant à identifier ces personnes, à les référencer et à les inscrire, pour certaines, dans des politiques de réinstallation vers les pays du Nord. Pour cela, le HCR collabore avec la Commission Nationale d'Eligibilité au statut de réfugiés, créée en 1998. Cependant, ces programmes se heurtent aux incertitudes de la réinstallation et aux logiques politiques qui prévalent actuellement au Niger qui mettent l'accent sur le traitement sécuritaire des migrations.

En effet, que ce soit via la mise en œuvre du FFU à la suite du Sommet de La Valette ou via l'adoption et l'application de la loi n°2015-36 relative à la lutte contre le trafic illicite de migrants de 2015, les aspects de protection apparaissent comme marginaux dans la façon dont les différents acteurs nationaux et internationaux abordent non seulement les migrations de transit, mais aussi les migrations nigériennes.

⁶ Celle-ci est actuellement en passe d'être relancée via un projet d'Appui à la Politique migratoire, mis en œuvre par la coopération allemande et doté d'un montant de 3 millions d'euros.

LA SÉCURITÉ ET LE CONTRÔLE DES DÉPLACEMENTS COMME FIL CONDUCTEUR DE L'APPROCHE DES MIGRATIONS ?

Les différents dispositifs qui se mettent en place actuellement au Niger reflètent une convergence de la majorité des acteurs – État du Niger, Union européenne et ses États membres, OIM – autour d'actions centrées sur les domaines de la sécurité et du contrôle des déplacements sur le territoire nigérien et à ses frontières ; y compris les actions de développement ont comme principe directeur la stabilisation des populations, la formation des populations dites à risque, c'est-à-dire celles supposées être les plus enclines à la migration, les jeunes en particulier.

L'ensemble de ces dispositifs s'inscrit dans une lecture nouvelle de la migration qui entérine et légitime les interventions en matière de sécurité et de contrôle des déplacements. En effet, la catégorie *migration irrégulière* est apparue en 2014-15 selon une définition extensive : elle désigne non seulement les migrations de transit vers l'Algérie et la Libye mais aussi les mouvements migratoires nigériens dirigés vers ces deux mêmes pays. Cependant, le glissement des discours ne s'applique pas de la même manière sur l'ensemble du territoire nigérien : seule la région d'Agadez, en tant que dernière région de transit avant l'entrée en Libye ou en Algérie est concernée. Autrement dit, sont qualifiés de migrants irréguliers ou clandestins, l'ensemble des migrants, toutes nationalités confondues, qui passent par la ville d'Agadez et à qui on prête l'intention de se rendre au nord du Sahara, voire éventuellement en Europe. Pourtant, parmi ces migrants se retrouvent des Nigériens qui sont sur leur propre territoire et des ressortissants de la CEDEAO qui sont dans un espace de libre-circulation et partant en situation régulière au Niger.

Si ce glissement des catégories est apparu progressivement, notamment en 2014-15, en amont de la préparation du Sommet de La Valette, il est consacré non seulement lors de ce même sommet mais aussi lors de l'adoption par le Niger en 2015 d'une loi visant à lutter contre le trafic illicite de mi-

grants. Si cette loi reprend le terme d'irrégulier, elle ne condamne par les migrants, mais les personnes participant à ce qui est qualifié de *trafic illicite de migrants*, à savoir les transporteurs et les personnes hébergeant des migrants ayant l'intention de franchir irrégulièrement une frontière. Adopté sous l'impulsion de l'ONUDDC, elle s'inscrit dans la logique de la signature par l'État du Niger de la Convention de Palerme relative à la criminalité transfrontalière. Appliquée à partir de la mi-2016, cette loi a été vécue comme une forme d'injustice, en particulier au niveau de la région d'Agadez. En effet, cette loi a été mise en œuvre quasi-uniquement dans cette région, suivant une logique qui veut que tout véhicule transportant des personnes et circulant au nord d'Agadez relève du trafic illicite de migrants. Plus d'une centaine de saisies de véhicules ont eu lieu et plusieurs dizaines de personnes ont été incarcérées,⁷ créant des tensions entre les populations, les autorités locales et les autorités nationales. Cette logique répressive a conduit à une clandestinité des flux migratoires qui participe d'un accroissement des dangers de la route, et vraisemblablement d'un accroissement des abandons de migrants dans le désert et du nombre de morts. De nouvelles routes, plus dangereuses, se sont ouvertes au Niger et les migrants sont dans l'obligation de se cacher lorsqu'ils sont dans la ville d'Agadez.

La répression ne constitue que l'un des aspects de l'approche sécuritaire des migrations qui se met en place au Niger. Un autre volet important concerne le développement de projets axés sur le contrôle et la sécurisation des frontières du pays. Ce volet est porté autant par des organisations relevant de la coopération policière, tel EUCAP-Sahel, que par des organisations à vocation humanitaire, tel l'OIM. Ainsi, le programme de gestion des frontières au Niger (qui a son pendant au Burkina Faso) est mis en œuvre par le biais d'une collaboration entre ces deux insti-

7 Rapport de la 3^{ème} édition de la Journée Nationale de Mobilisation contre la Traite des Personnes. Agadez 2017. Bilan de la Mise en œuvre de la loi n°2015-036 du 26 mai 2015 relative au trafic illicite de migrants, ANLTP/TIM.

tutions et avec des bailleurs tels que le Département d'Etat étasunien, le Japon et l'Union européenne. S'il renvoie à une volonté de l'État nigérien de mieux contrôler son espace, il se concrétise surtout par la réhabilitation et la construction de nouveaux postes-frontières. Les contrôles sont accrus via la mise en place du système *Migration Information and Data Analyse System* (MIDAS) de prise d'empreintes et photographie de toutes les personnes qui traversent les frontières. Cette technicisation du contrôle du passage de frontière pose question du point de vue éthique et légal. En effet, lors de nos observations, nous avons constaté que face au grand nombre de voyageurs qui ne comprennent pas la langue utilisée par les policiers, ceux-ci leur servent de « guide » pour poser leurs mains sur les appareils. On se retrouve alors dans une situation très proche de la prise d'empreintes forcée ; le voyageur étant dans l'ignorance totale de la signification et des implications d'un tel fichage. Par ailleurs, la mise en place de telles techniques dans l'espace CEDEAO questionne sur l'avenir de la libre-circulation en Afrique de l'Ouest. Enfin, dans un certain nombre de régions frontalières, les populations ont été amenées à se constituer en groupes de surveillance ; dotés de téléphones portables, ces derniers se doivent d'alerter les autorités lorsqu'ils estiment être face à des « mouvements suspects ». A noter que ce dernier dispositif est commun avec ceux mis en place dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

La loi de 2015 contre le trafic illicite de migrants, de même que les dispositifs de contrôle aux frontières vont dans le sens de la consolidation d'une lecture des migrations sous le prisme sécuritaire. Cette lecture est partagée autant par les acteurs policiers que par certains acteurs relevant du développement. Tous partagent l'objectif d'un blocage de la route migratoire qui traverse le Niger pour se diriger vers la Libye, voire vers l'Europe.

Toutefois, ces aspects sécuritaires s'accompagnent de dispositifs relevant du développement et du traitement humanitaire des migrations : ils en sont complémentaires dans la mesure où le fil conducteur reste le blocage de la route migratoire.

Nous avons fait le choix de nous centrer sur l'un de ces projets, à savoir le retour volontaire assisté (RVA), mis en œuvre par l'OIM. Préexistant à l'approche sécuritaire, ce projet reflète les ambiguïtés du traitement humanitaire des migrations.

Installée depuis 2006, dans une logique de renforcement des capacités du gouvernement nigérien, l'OIM a eu pour première mission de mettre en œuvre des campagnes d'informations et de sensibilisation envers les migrants en transit : pour cela trois bureaux sont ouverts, à Niamey, Agadez et Dirkou. En 2011, la crise libyenne et les expulsions et retours forcés de Nigériens et de ressortissants ouest-africains qui s'en sont suivis, ont constitué une opportunité pour l'OIM pour s'imposer comme un interlocuteur et un acteur incontournable dans la gestion des migrations. Face à l'afflux de migrants expulsés ou de retours forcés de la Libye, l'OIM a pris en charge leur accueil et leur rapatriement soit dans des villages au Niger, soit vers d'autres villes d'Afrique de l'Ouest. Les premiers centres d'accueil et de transit sont alors à Agadez, Arlit et Dirkou. La gestion de celui d'Agadez est assurée par la Croix Rouge nigérienne. Entre 2011 et 2013, l'OIM déclare avoir ainsi rapatrié 67 000 personnes en provenance de Libye.

Cette situation d'urgence constitue le cadre à partir duquel l'OIM va consolider ses actions et interventions dans une logique de gestion directe du fait migratoire. En 2015, l'OIM met en place à Agadez son propre centre d'accueil d'une capacité d'environ 400 places se substituant ainsi au centre d'accueil et de transit de la croix rouge. Il est relié à trois autres centres, ouverts progressivement depuis 2015 à Niamey. Ces différents centres accueillent des migrants nigériens ou étrangers, qui pour certains ont été refoulés ou expulsés de Libye et d'Algérie ou interceptés dans le désert nigérien dans le cadre de la lutte contre les migrations irrégulières : ils sont censés avoir en commun le souhait de retourner vers leur lieu d'origine. A noter que les migrants étrangers ne peuvent retourner que dans le pays dont ils ont la nationalité (qui n'est pas automatiquement celui d'où ils sont partis, ni même celui où se trouve leur

famille), sauf s'ils y encourent un risque.⁸ Par rapport aux années précédentes, la croissance des retours volontaires assistés en 2017 montre les liens entre d'un côté les dispositifs de contrôle et de blocage et d'un autre côté ce dispositif présenté comme humanitaire. En effet, alors que 1 721 personnes ont bénéficié d'un RVA en 2015, elles étaient 5 089 en 2016 et 7 095 en 2017.⁹ L'application de la loi contre le trafic illicite de migrants, mais aussi la croissance des expulsions d'Algérie, la dégradation constante de la situation en Libye ont contribué à l'accroissement du nombre de migrants bloqués sur le territoire nigérien. Si certains tentent de reconstruire leur route, nombreux sont ceux qui se sont tournés vers le RVA et l'OIM, faute d'autres types de dispositifs d'accueil et faute d'être à même de revoir leur projet migratoire.

Dans cette perspective, le caractère volontaire de ces retours peut être mis en question. En effet, la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent les migrants lorsqu'ils sont coincés sur le territoire nigérien oblitère leur capacité à effectuer un choix de façon autonome. Or c'est cette même situation de vulnérabilité qui est utilisée par l'OIM pour justifier les RVA ; comme l'affirme un responsable de l'OIM en 2017, tous les migrants sont en situation de vulnérabilité au Niger, ce qui légitime leur prise en charge et leur retour. L'argument humanitaire est alors mis en avant pour contrecarrer le projet migratoire des individus, et assurer en quelque sorte le dispositif après-vente de la loi de 2015.

Si l'OIM met en place des dispositifs d'accompagnement des retours, ceux-ci ne concernent qu'une minorité de personnes. Il est difficile d'avoir une vision précise du nombre de bénéficiaires de ces projets. En effet, sur les 7,095 personnes

retournées volontaires en 2017, seules 617 ont bénéficié d'un programme individuel de réinsertion. Cependant, l'OIM développe aussi des projets de réinsertion communautaire associant des migrants et des non migrants, l'objectif étant d'éviter de créer ou d'accentuer les inégalités dans les espaces de départ. Bien que l'on ne connaisse pas le nombre de retournés volontaires bénéficiaires des projets communautaires, il n'en reste pas moins que la majorité des RVA s'effectue sans autre appui que celui du coût du transport.

Ainsi, dispositif sécuritaire et dispositif humanitaire de rapatriement apparaissent comme complémentaires, dans la mesure où ils ont en commun l'objectif de blocage de la route migratoire du Niger et plus largement de contrôle des déplacements y compris sur le territoire nigérien. En effet, il ne faut pas oublier que tout comme les migrants étrangers, les migrants nigériens entrent dans la catégorie de l'irrégularité lorsqu'ils sont au nord du Niger, de même qu'ils sont tout autant bénéficiaires du RVA, y compris lorsqu'ils ont été expulsés d'Algérie pour certains. Les approches humanitaires et sécuritaires entrent dans des logiques de continuité et de complémentaire, au risque d'accroître la dangerosité des migrations.

Bien que nous ayons fait le choix de nous centrer sur quelques acteurs de la mise en œuvre de ces approches sécuritaires et humanitaires des migrations au Niger, il n'en reste pas moins que le principe commun aux acteurs nationaux et internationaux reste la fermeture de la route migratoire qui traverse ce pays. Si les actions de l'Union européenne s'inscrivent dans le cadre de l'externalisation de ses frontières (Boyer, Chappart, 2017) dans l'espace saharo-sahélien, elle est appuyée pour cela tant par des organisations internationales telle que l'OIM, que par un certain nombre d'acteurs nationaux. Ces derniers ont adopté la démarche prônée par l'UE et l'OIM plaçant la sécurité et le contrôle des déplacements au cœur de leurs actions. Cependant, suivant une logique de donnant-donnant, le Niger bénéficie d'un accroissement fort de l'aide internationale en contrepartie de la mise en œuvre de cette politique ; aide

8 L'OIM est censé indiquer et transférer au HCR les personnes en demande de protection, c'est-à-dire qui courent un risque si elles retournent vers leur pays d'origine ou qui ont subi des violences lors de leur migration. Il est difficile de savoir si ce transfert est réalisé systématiquement ou non.

9 <http://www.nigermigrationresponse.org/fr/Notre-travail/retour-volontaire-assisté>

internationale dont il a besoin au vu non seulement de son niveau d'endettement mais aussi des défis sécuritaires auquel il a à faire face en particulier en matière de lutte contre le terrorisme.

Dans cette perspective, la lutte contre les migrations irrégulières et celle contre le terrorisme se recoupent : s'y retrouvent les mêmes acteurs, mais aussi les mêmes types de dispositifs. La militarisation progressive des techniques et des acteurs questionne sur de possibles amalgames à venir entre ces deux thématiques.

BIBLIOGRAPHIE

Boyer F., Mounkaila H., 2010, « Partir pour aider ceux qui restent ou la dépendance face aux migrations : le sort des paysans sahéliens est-il lié à leur mobilité spatiale ? », *Hommes et Migrations*, 1286-1287, pp. 212-220.

Boyer F., Chappart P., 2017, « Quand l'Union européenne découvre le Niger : un pays instable et dépendant face aux politiques migratoires européennes », *Vacarme*, [en prensa].

Brachet J., 2009, *Migrations transsahariennes. Vers un désert cosmopolite et morcelé (Niger)*, Paris, Éditions du Croquant, 322 p.

De Hass H., 2007, *Le mythe de l'invasion : Migration irrégulière d'Afrique de l'Ouest au Maghreb et en Union européenne*, International Migration Institute, Oxford, 81 p.

Institut national de la statistique, 2013, *Enquête nationale sur la migration au Niger (Enami) 2011*, Informe de análisis provisional, s.p.

Migreurop, 2017, *Atlas des migrants en Europe. Approches critiques des politiques migratoires*, Armand Colin, Paris, 173 p.

Rouch Jean, 1956, *Migrations au Ghana (Gold Coast). Enquête 1953-1955*, Paris, Société des Africanistes, 173 p.

Rutvica A., Walters W., 2011, « L'Organisation internationale pour les migrations et le gouvernement international des frontières », *Cultures & Conflits*, 84, pp. 13-43.

LE MEXIQUE, PAYS DE TRANSIT OU PIERRE D'ACHOPPEMENT DES MIGRANTS CENTRAMÉRICAINS EN ROUTE VERS LES ÉTATS-UNIS?

MARÍA DOLORES PARÍS POMBO¹

L'objectif de ce chapitre est de décrire les diverses stratégies de mobilité et de fixation mises en place par les migrants centraméricains au Mexique, face au durcissement des politiques de surveillance frontalière et d'endigement migratoire dans la région allant de l'Amérique centrale aux États-Unis. Comme point de départ de mon analyse, je considère que l'importante infrastructure de contrôle de la mobilité installée aux frontières et sur le territoire mexicain a entraîné des modifications au niveau des routes migratoires, ainsi qu'un recours plus fréquent aux intermédiaires afin d'effectuer la traversée du Mexique. Toutefois, un fait retient l'attention : loin de diminuer, l'ampleur des flux migratoires a eu plutôt tendance à augmenter. En d'autres termes, les motivations des migrants centraméricains – originaires pour la plupart du Guatemala, du Salvador et du Honduras – semblent persister, en dépit des obstacles sécuritaires qui se dressent sur leur chemin.

De même, je considère que le renforcement des contrôles migratoires et le coût élevé de la mobilité ont conduit à complexifier les parcours migratoires. Bien que de nombreux migrants continuent à signaler les États-Unis comme lieu de destination, on constate de fréquents établissements, provisoires ou à long terme, dans les villes et régions frontalières du Mexique, ainsi que dans les principales métropoles.

LES POLITIQUES DE L'ÉTAT MEXICAIN DESTINÉES À CONTENIR LA MIGRATION

En raison de son emplacement géostratégique entre le sud et le nord du continent américain, le Mexique a vocation à contenir les migrations (Guiraudon et Joppke, 2001). Une des stratégies politiques des États-Unis a consisté à coopérer avec le Mexique afin de freiner les flux migratoires en provenance du sud de ce pays, ce qui les a conduits à externaliser leur frontière. Dans certains cas, la coopération a été obtenue au moyen de concessions commerciales, migratoires ou de soutien aux politiques sécuritaires du Mexique.

C'est ainsi qu'à travers l'Initiative de Mérida le gouvernement des États-Unis a fourni au Mexique, entre 2008 et 2015, une aide de plus de 2,4 milliards de dollars, destinée à mettre en place une infrastructure sécuritaire à ses frontières, ainsi qu'à renforcer les contrôles migratoires. Au cours de la seule année 2012, 90 millions de dollars ont été alloués à l'Institut National de Migration afin de lui permettre d'améliorer ses équipements et d'entraîner ses agents (Knippen, Boggs et Meyer, 2015, p.16). Le quatrième pilier de cette initiative, intitulé « Créer une structure frontalière du XXI^{ème} siècle », a pour objectif principal d'aider le gouvernement mexicain à renforcer la surveillance et le contrôle aux frontières du Guatemala et du Belize.

Les détentions de migrants en territoire mexicain s'effectuent au moyen d'un vaste réseau de surveillance et de contrôle migratoire, comportant de nombreux barrages où collaborent militaires, agents migratoires et policiers fédéraux. Ces barrages sont essentiellement installés dans l'isthme de Tehuan-

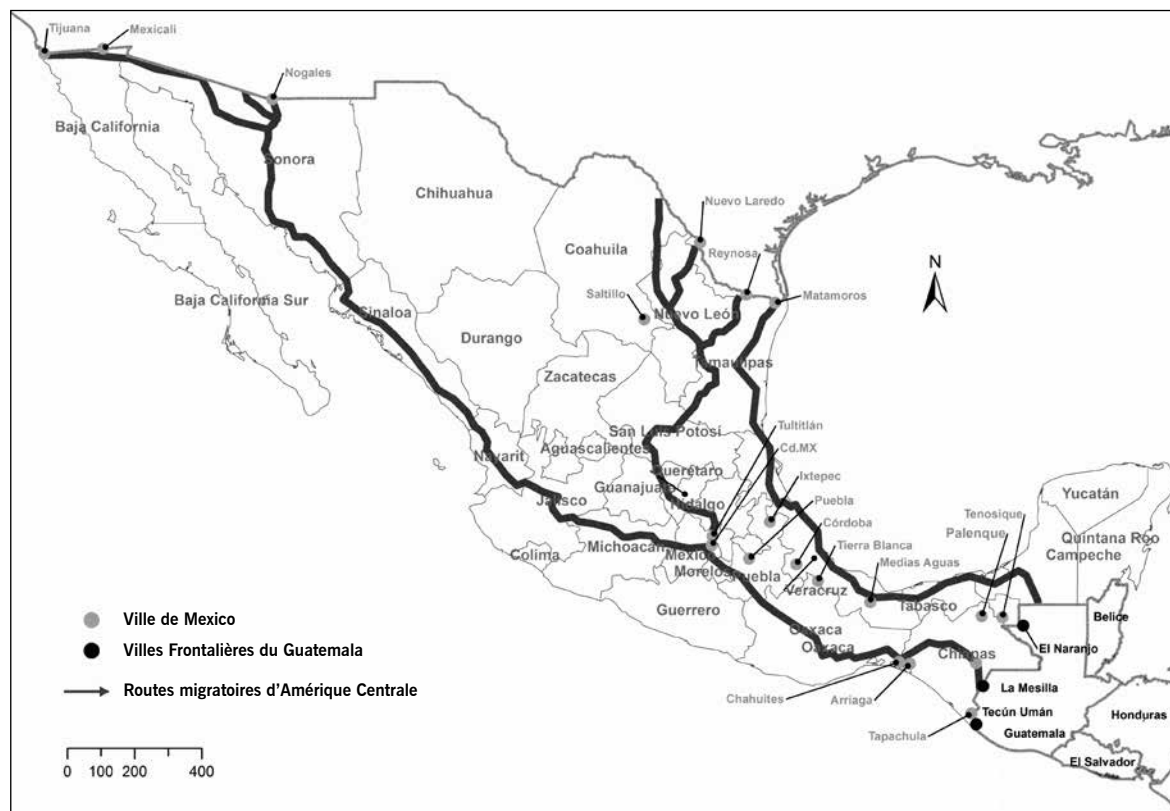
1 El Colegio de la Frontera Norte, Tijuana. mdparis@colef.mx

tepec ainsi que sur la principale route migratoire, située sur la côte du Golfe du Mexique. Autrement dit, ce sont les états du Chiapas, d'Oaxaca, du Tabasco, de Veracruz et du Tamaulipas qui concentrent les contrôles migratoires (cf. Carte No. 1).

Les migrants interceptés sont remis à des centres de détention appelés « stations migratoires ». Celles-ci ont également eu tendance à se multiplier sur l'ensemble du territoire, tandis que leur capacité d'hébergement s'est considérablement accrue : alors qu'il en existait 25 en l'an 2000, situées pour la plupart à proximité de la frontière du Guatemala et dans

l'isthme de Tehuantepec, en 2005 il y en avait 52, réparties sur l'ensemble du territoire. Les nouvelles stations migratoires se situaient essentiellement en des sites touristiques, aux points de débarquement maritime et aérien, ainsi que sur les routes du Golfe du Mexique et du Pacifique (Anguiano, 2011, p. 177).

En 2014, le président des États-Unis, Barack Obama, déclara que son pays était confronté à une crise humanitaire en raison de l'arrivée à sa frontière sud de ce qu'il considérait comme un nombre extrêmement élevé de migrants mineurs d'origine



Carte 1. Routes migratoires des Guatémaltèques, Salvadoriens et Honduriens au Mexique.

Source: Angélica Zambrano et María Dolores París, El Colegio de la Frontera Norte.

centraméricaine. Entre octobre 2013 et septembre 2014, 51 705 mineurs centraméricains furent interceptés par la Patrouille Frontalière des États-Unis. Le gouvernement américain fit alors pression sur celui du Mexique et sur ceux des pays centraméricains pour les obliger à prendre des mesures afin de contrôler ce flux migratoire depuis son origine et son transit par le sud du Mexique.

La plupart des mesures prises par les gouvernements face à la « crise humanitaire » n'avaient rien à voir avec la défense ou la protection des mineurs, mais se limitaient au contrôle des frontières et des territoires de transit. Les gouvernements de la région approuvèrent de nouvelles sanctions et mesures d'exclusion, de détention et d'expulsion des migrants, y compris des enfants, des adolescents et adolescentes.

Sous le nom de « Programme Intégral pour la Frontière Sud », le président du Mexique, Enrique Peña Nieto, mit en avant une stratégie faisant largement usage de la rhétorique des droits humains, mais qui se traduisit dans les faits par la persécution, l'arrestation et la déportation systématique de migrants centraméricains. En particulier, le nombre d'enfants, d'adolescents et adolescentes interceptés par les autorités migratoires mexicaines passa de 21 547 à 35 704, ce qui représente une augmentation d'environ 40% (UPM, 2016).

MOBILITÉ AU MEXIQUE

En dépit de ces politiques destinées à endiguer les flux migratoires, les migrants d'origine centraméricaine continuent à faire preuve d'une importante mobilité. Tout un ensemble de facteurs encouragent les flux de personnes dans la région migratoire allant de l'Amérique centrale aux États-Unis : en premier lieu, les crises économiques et politiques récurrentes, l'insécurité, ainsi que la dégradation environnementale dans la région centraméricaine ; en second lieu, l'attraction de certains marchés du travail faisant un usage intensif de la main d'œuvre ; enfin, l'essor et la vigueur des réseaux migratoires et la culture de la migration.

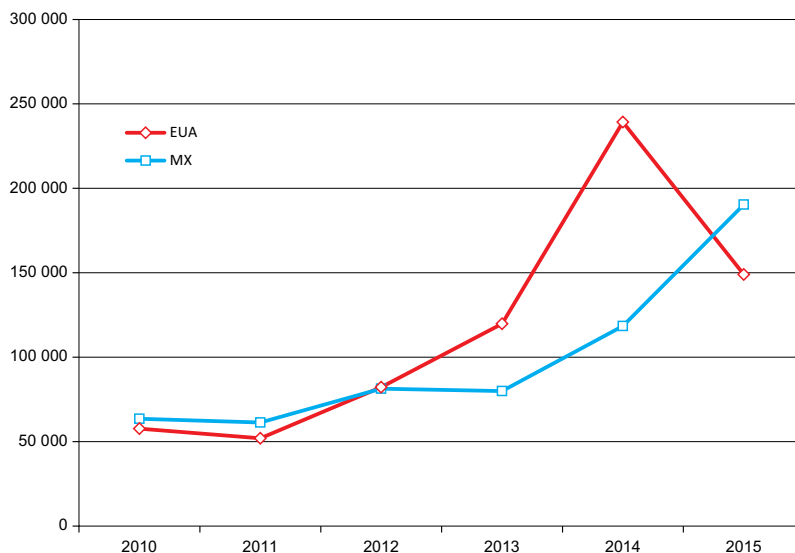
La grande majorité des migrants interceptés par les autorités migratoires mexicaines sont guatémaltèques, salvadoriens et honduriens.² Si les flux migratoires de ces ressortissants ont eu tendance à diminuer pendant la période de crise aux États-Unis, entre 2006 et 2011, après cette dernière date le nombre de personnes se rendant aux États-Unis ou au Mexique a connu un rapide accroissement.

En 2014, pour la première fois au cours de l'histoire récente, le nombre de Centraméricains arrêtés à la frontière sud des États-Unis (correspondant à 53% des détentions) a dépassé celui des Mexicains. Un autre phénomène nouveau a été l'accroissement significatif du nombre de femmes et d'enfants interceptés, représentant cette année-là 29% des arrestations, contre 13% en 2013 (Rosenblum, 2014).

En 2015, pour la première fois en dix ans, le nombre de détentions et de déportations de Centraméricains depuis le Mexique a dépassé celui des détentions réalisées par la Patrouille Frontalière des États-Unis (cf. Graphique 1).

D'après les résultats de l'Enquête de Migration à la Frontière Sud (*Encuesta de Migración en la Frontera Sur* : EMIF Sur, 2013), la plupart des migrants sans-papiers honduriens et salvadoriens, ainsi que près de la moitié des migrants guatémaltèques, ont initialement l'intention de se rendre aux États-Unis. Toutefois, comme nous le verrons dans la section suivante, les études anthropologiques récentes et les comptes rendus des organisations de défense des droits humains révèlent que de nombreux migrants finissent par s'établir dans les villes et les régions frontalières, ou situées sur leur route migratoire, soit parce qu'ils manquent de ressources pour poursuivre le voyage, soit parce qu'ils trouvent des emplois temporaires ou reçoivent l'aide de telle ou telle organisation sociale, soit encore parce qu'ils renoncent à poursuivre le voyage face à la multipli-

² Selon les années, les ressortissants de ces trois pays représentent entre 90 et 96% des migrants interceptés au Mexique (UPM, 2015).



Graphique 1. Arrestations de Centraméricains par la Patrouille Frontalière des États-Unis (EUA) et par l'institut National de Migration (MX), 2010-2015.

Source: Graphique élaboré par l'auteur, à partir de données de l'USBP, 2015; de l'INM, 2010, 2011 et 2012; et de l'UPM, 2013, 2014 et 2015.

cation des barrages et des contrôles migratoires en territoire mexicain.

Les entretiens de migrants réalisés par l'auteure en 2013-2017 dans des centres d'accueil situés en divers points du Mexique mettent en évidence toute une gamme de motivations à émigrer, variables selon le groupe d'âge et l'origine urbaine ou rurale : chez les adolescents ou les jeunes originaires des zones urbaines, le recrutement forcé au sein de gangs, la violence généralisée et le manque d'offres de travail constituent les principales motivations à émigrer ; chez ceux qui proviennent des zones rurales, en revanche, la motivation économique demeure le principal facteur d'expulsion.

Compte tenu des tarifs élevés que pratiquent les intermédiaires, les commerçants et les hôteliers établis le long des principaux axes migratoires, il est assez surprenant de voir des migrants très pauvres prendre la route du nord pratiquement sans aucun

capital social ni économique. Certains cheminent le long des voies ferrées, empruntant à l'occasion le train lorsque celui-ci leur permet d'échapper aux gangs qui les rançonnent. Même s'ils n'ont qu'une idée assez vague de leur lieu de destination, ils savent qu'ils doivent continuer à marcher vers le nord. Leur mobilité répond plus à une fuite qu'à un projet migratoire.

Les migrants âgés de plus de trente ans ont, pour la plupart, été déportés après avoir vécu plusieurs années aux États-Unis et réémigrent faute de perspectives de réinsertion au sein de la famille ou du monde du travail sur leurs lieux d'origine, ou bien parce que leur famille est établie aux États-Unis. Ces migrants font en général preuve d'une grande détermination pour parvenir à leur lieu de destination, quoiqu'ils ne disposent que de rares points d'appui pour traverser le Mexique. Souvent déportés à plusieurs reprises depuis le Mexique ou les États-Unis,

ils en profitent pour rendre visite à leur famille, bien qu'ils ne demeurent que quelques semaines ou quelques mois dans le pays d'expulsion : ils se remettent bientôt en chemin vers les États-Unis, pays où ils considèrent que se trouve leur foyer.

Certains déportés entrent ainsi dans un cycle permanent de mobilité, interrompue par des périodes de détention en prison, dans des stations migratoires ou des maisons d'arrêt, ainsi que par des périodes de travail informel dans certaines villes du Mexique ou des États-Unis. Ils sont tantôt exploités par des entrepreneurs ou par des corporations carcérales,³ tantôt poursuivis ou harcelés par les autorités migratoires, par des organisations criminelles ou par des gangs. Ils parcourent à maintes et maintes reprises l'espace séparant l'Amérique centrale des États-Unis, par la route du Golfe ou par celle du Pacifique, sur le toit de trains de marchandises, à bord de camions, d'autobus, de fourgonnettes, ou encore à pied.

Le projet de mobilité implique presque toujours de partir accompagné de membres de la famille, d'amis ou de connaissances originaires du même village ou de la même ville. Cependant, même lorsqu'il s'agit d'une décision individuelle, le migrant ou la migrante s'intègre à un groupe de migrants rencontrés au cours du voyage, avec lesquels il développe de solides liens de confiance et d'entraide. Les réseaux migratoires sont ainsi synonymes de protection et constituent le principal mécanisme de mobilité. Ils permettent aussi la transmission opportune d'informations concernant la localisation des barrages, des centres d'accueil ou « maisons du migrant », les moyens de transport et les coordonnées d'intermédiaires considérés comme étant « sûrs ». Dans le cas des adolescents et des jeunes, le voyage se

fait généralement en groupes de trois à huit amis et membres de la famille. Certains migrants disposent en outre d'appuis familiaux aux États-Unis qui les aideront à payer le passeur pour franchir la frontière nord du Mexique.

MIGRATION PAR ÉTAPES ET ESCALES TEMPORAIRES

Laurent Faret (2017) attire l'attention sur les parcours migratoires « non linéaires » de nombreux ressortissants guatémaltèques, salvadoriens et honduriens au Mexique. Il ne fait aucun doute que la notion de transit doit être remise en question, compte tenu de la complexité des parcours, qui comportent souvent des escales de plusieurs mois, voire de plusieurs années, au Mexique, de fréquentes allées et venues entre les diverses régions d'origine et d'installation, et parfois même l'abandon du projet migratoire.

C'est ainsi que l'on constate une tendance des migrants à s'établir, provisoirement ou à long terme, dans les principales métropoles (Mexico, Guadalajara et Monterrey, essentiellement), ainsi que dans les villes frontalières du sud et du nord du pays. Une autre stratégie que l'on peut observer est la demande d'asile et de visas humanitaires pour pouvoir se déplacer dans le pays sans être constamment harcelé par les autorités policières et migratoires.

De 2013 à 2016, le nombre de demandeurs d'asile est ainsi passé de 1 296 à 8 781 (Comar, 2017), ce qui représente un accroissement de près de 600%. Le traitement de ces demandes est à la charge de quatre bureaux de la Commission Mexicaine d'Aide aux Réfugiés (Comar), situés à Tapachula (Chiapas), Tenosique (Tabasco), Acayucan (Veracruz) et à Mexico. Le processus, censé durer 45 jours, met en général plus de deux mois, période durant laquelle les migrants se mettent en quête d'un logement et d'un emploi informel afin de subsister ; ils s'établissent à moyen et à long terme dans ces villes.

Certains migrants qui se mobilisent avec peu de ressources voyagent par étapes vers le nord,

3 Linda Green (2011) signale à juste titre que de nombreux migrants enfermés des mois durant dans des prisons de comtés, des maisons d'arrêt ou des centres de détention font de longues journées de travail pour une paie bien inférieure au salaire minimum. Paradoxalement, ils sont pénalisés pour avoir occupé un emploi sans avoir de permis de travail et purgent leur peine en travaillant aux États-Unis pour un salaire de misère.

s'établissant parfois pendant des mois ou des années dans telle ou telle ville mexicaine. Comme le signale Alejandra Aquino à propos de ces « travailleurs nomades », les routes migratoires tendent à se diversifier et les lieux de destination deviennent de plus en plus aléatoires au fur et à mesure que se précarisent les conditions de voyage et les possibilités de travail. Selon cette auteure, la diversité des lieux de destination des migrants est liée aux « possibilités qui leurs sont offertes en chemin, aux rencontres fortuites, à leur capacité à s'intégrer à un réseau migratoire et à leur flair pour se déplacer dans la direction correcte et au moment voulu » (2012, p. 13).

Dans son étude sur les migrants salvadoriens à Tapachula et à Puerto Madero, dans la région du Soconusco (Chiapas), Jaime Rivas (2014) considère que si les migrants restent dans ces villes, ce n'est pas uniquement parce qu'elles se trouvent sur la route migratoire conduisant vers les États-Unis. Cet auteur souligne les conditions de précarité, ainsi que les caractéristiques des réseaux sociaux de ceux qui quittent précipitamment leur pays, avec de très faibles ressources : en ce sens, les facteurs d'expulsion liés à la violence sont étroitement liés aux types d'établissement précaire et marginal au sud du Mexique (Rivas, 2014).

Parfois, le nord constitue une destination imprécise, voire une utopie, ou un vague espoir qui se maintient des années durant. Dans un texte sur la population hondurienne établie à Tapachula, Carmen Fernández (2014 : 214) évoque, par exemple, les regrets de Doña Eladia, une des femmes qu'elle a interviewées et qui, après avoir vécu plusieurs années au Chiapas, rêve toujours d'émigrer vers les États-Unis. En général, comme le signale cette auteure, les Centraméricains établis dans la région du Soconusco se caractérisent par cette hésitation entre la stabilité et l'instabilité, par des attentes qui balancent entre demeurer sur place et reprendre le chemin.

C'est la violence qui chasse à nouveau les migrants et les oblige soudain à abandonner les quelques biens qu'ils sont parvenus à rassembler,

pour fuir vers le nord. Elisa, une autre Hondurienne interviewée à Tijuana, a vécu quatre ans au Soconusco après avoir fui de son pays ; elle est parvenue à s'installer, à trouver du travail et à louer une petite maison ; du jour au lendemain elle a dû tout abandonner après avoir rencontré les assassins de son genre :

Je menais une vie normale à Frontera Comalapa. Ma fille est arrivée quand ils ont tué son mari ; elle est arrivée avec ma petite-fille qui est le seul témoin, et elle aussi s'est enfuie. Là, on a fait une demande d'asile, pour devenir réfugiées, et on a obtenu la résidence permanente ; mais voilà que vendredi dernier, ça fait maintenant huit jours, on a rencontré... ma petite-fille nous a montré ceux qui ont tué son père, et on a dû partir – dès le samedi, on a dû partir. Le samedi, on s'est enfuies de chez moi (Elisa, interview, 27 janvier 2017).

Les villes du nord du Mexique abritent elles aussi une population centraméricaine de plus en plus nombreuse, qui passe presque inaperçue. Les migrants s'établissent parfois à court terme dans ces villes, en attendant que leur famille aux États-Unis réunisse assez d'argent pour payer le passeur ou le trafiquant de personnes. D'autres partent à la recherche d'un emploi pour faire quelques économies avant d'entreprendre de franchir la frontière et rassemblent leurs forces en vue de cette entreprise. Certains, découragés après plusieurs tentatives, finissent par s'établir en une ville où ils trouvent un appui qui leur permet de s'y fixer.

INTERMÉDIAIRES ET TRAFIQUANTS DE PERSONNES

Afin de déjouer les barrages de contrôle migratoire aux frontières et en territoire mexicain, les migrants sont obligés de recourir aux services d'intermédiaires, tels que des passeurs et des transporteurs. Connus dans toute la région sous le nom populaire de « coyotes », ces passeurs étaient en général de petits entrepreneurs, ou des entreprises familiales,

qui se chargeaient de conduire le migrant depuis son lieu d'origine jusqu'à son lieu de destination aux États-Unis. Cependant, avec le renforcement des contrôles frontaliers, ainsi que du contrôle du territoire de la part des organisations criminelles au Mexique, ce que l'on appelle le « coyotage » a eu tendance à être absorbé par des entreprises illégales plus complexes.

Ces entreprises se composent d'« un ensemble de segments opératifs visibles », pour reprendre l'expression de Casillas (2011 : 152) : des racoleurs sur les lieux d'origine, des transporteurs, des responsables des « planques », des passeurs en Amérique centrale, des passeurs qui opèrent au sud ou au centre du Mexique, ainsi que des entrepreneurs ou des dirigeants installés d'ordinaire à la frontière entre le Mexique et les États-Unis.

Alors que les passeurs traditionnels étaient des personnes de confiance, des parents ou des connaissances du même village ou de la même ville, cette figure a tendance aujourd'hui à disparaître ou à être absorbée au sein d'une corporation impersonnelle, où le migrant devient un simple corps en mouvement, dont la mobilité rapporte des bénéfices à une infinité d'acteurs économiques, légaux ou illégaux. Ces chaînes complexes de trafic de personnes conduisent plusieurs migrants centraméricains à déclarer qu'ils ont été « vendus ». En d'autres termes, le réseau qui opère entre l'Amérique centrale et les États-Unis tend non seulement à dépersonnaliser le « coyote », qui devient un simple maillon dans une chaîne de trafic de personnes, mais aussi à mercantiliser le migrant.

Certains migrants interviewés au Guatemala et au Salvador en août 2013, qui avaient eu recours à des entreprises transnationales de trafic de personnes reposant sur une solide infrastructure, ont déclaré avoir été en contact avec toute une gamme d'intermédiaires, depuis les transporteurs et les passeurs jusqu'à des agents de la police fédérale qui les avaient pris à bord de leurs véhicules officiels. En général, ces migrants traversaient tout le pays en moins d'une semaine, pour une somme qui pouvait aller jusqu'à dix mille dollars.

Ceux qui ne disposaient pas de telles ressources faisaient le voyage à leur propre compte, versant directement leur tribut aux policiers, agents d'immigration et criminels qui contrôlent les différentes routes. Mais une fois arrivés à la frontière nord, la grande majorité des migrants – en particulier, tous ceux qui ont déjà échoué une fois dans leur tentative de franchir seuls la frontière – sont obligés de recourir aux services d'un « coyote » pour accroître leurs chances de passer sans se faire arrêter.

Les migrants interviewés à Saltillo en avril 2015 ont déclaré payer entre 2 800 et 4 000 dollars pour franchir la frontière des États-Unis. Les « coyotes » qui prennent moins cher sont, en général, ceux qui se contentent d'aider les migrants à « passer de l'autre côté », pour reprendre l'expression de David Spener (2009), c'est-à-dire à qu'après leur avoir fait franchir la frontière ils les laissent se débrouiller tout seuls pour rejoindre leur lieu de destination.

Les expériences de voyage qui nous ont été rapportées par des migrants interviewés en Amérique centrale font état de la facilité avec laquelle les trafiquants de personnes rompent les accords passés avec leurs clients. Voici, par exemple, ce que raconte Gustavo, qui avait engagé un « coyote » pour le conduire du Guatemala aux États-Unis, contre la somme de six mille dollars :

C'est lui qui nous a conduits en voiture d'ici jusqu'au Petén, tous frais payés. Nous avons fait une journée de route avant d'arriver au Petén, nous avons dormi à ses frais, il avait d'assez bons contacts. Quand nous sommes arrivés au Petén, il nous a vendus comme des marchandises [...] il m'a dit qu'il devait s'occuper d'un cas urgent et sans autre forme de procès il nous a remis aux mains d'une autre personne ; c'est lui qui a conclu le marché (Gustavo, entrevue, 19 août 2013).

Luz, une autre migrante guatémaltèque, a eu recours aux services d'une femme « coyote », qui l'a conduite de Tapachula à Mexico. Là, elle l'a abandonnée sans un sou à la gare routière, et elle a passé quatre jours à mendier afin de survivre, avant de pouvoir entrer en communication avec son mari, qui a demandé à

des connaissances d'aller la chercher (Luz, entrevue, 19 août 2013).

Les défenseurs des migrants et les journalistes sont également unanimes à signaler que les anciens intermédiaires ont été absorbés par de grandes entreprises qui se consacrent au trafic des personnes, voire par les organisations criminelles elles-mêmes. Ainsi, dans un excellent ouvrage sur le transit des migrants centraméricains au Mexique, Óscar Martínez (2012) affirme :

Depuis une dizaine d'années, la figure du « coyote-ami » a commencé à décliner. Le voisin de village qui, pour une somme raisonnable, emmenait son « compère » aux États-Unis, a désormais cédé la place à un homme bourru, couvert de cicatrices et dangereux pour ses propres clients. Il s'agit parfois d'un allié des Zetas⁴, auquel il faut bien faire confiance parce qu'il n'y a pas d'autre solution ; ou bien d'un kidnappeur ; ou dans la plupart des cas, d'un escroc. Voilà les gens qui fréquentent cette route... (p. 145).

Martínez a recueilli les témoignages de plusieurs « coyotes » qui faisaient régulièrement la route vers le nord avec des Centraméricains et qui ont dû se retirer des affaires lorsqu'ils se sont vus obligés à travailler pour des entreprises de « coyotage ». Il insiste notamment sur le témoignage du Chilango⁵, qui travaillait à son compte : « Nous, les coyotes qui faisons le chemin avec les gens, on ne peut plus travailler en paix. On est les employés des grands seigneurs qui vivent à la frontière du nord. Ce sont eux qui s'arrangent avec les Zetas et qui empochent tout le fric » (Martínez, 2012, p. 145).⁶

4 Zetas : cartel mexicain se livrant à toutes sortes d'activités criminelles [Note du Traducteur].

5 Appellation familière des habitants de Mexico [Note du Traducteur].

6 Dans un article publié en avril 2014 dans le journal digital *El Faro*, Óscar Martínez écrit que quelque temps après avoir fait la connaissance du Chilango, il reçut de sa part un appel de détresse, sans doute interrompu par ses ravisseurs : il avait été séquestré et puni pour avoir transporté à son compte trois Honduriens, sans

CONCLUSION

Les politiques migratoires restrictives, ainsi que les importantes opérations de contrôle de la mobilité, tendent à modifier les trajectoires migratoires des Centraméricains au Mexique, provoquant en particulier leur établissement à court, moyen ou long terme dans certaines métropoles, ainsi que dans les villes situées à proximité des frontières sud et nord du Mexique.

Face à la multiplication des obstacles et des risques migratoires, les lieux de destination ont tendance à devenir inaccessibles ; l'attente dans les centres d'accueil et les maisons du migrant peut se prolonger. Certains migrants se fixent provisoirement au Mexique, avec le vague projet d'accumuler les ressources suffisantes pour pouvoir, plus tard, poursuivre le voyage.

Les déportations obligent à revenir en des lieux qui ne sont pas toujours ceux de départ. Les conditions de pauvreté et d'insécurité forcent les déportés à reprendre le chemin vers le nord, ou bien à réémigrer vers de nouvelles destinations. Établis en des états et en des espaces intermédiaires, les migrants se trouvent dans l'impossibilité aussi bien de s'y fixer à long terme, que de poursuivre leur chemin ou de retourner à leur lieu d'origine.

Afin d'éviter les contrôles migratoires, certains migrants déposent une demande d'asile à leur entrée au Mexique. Tandis qu'ils attendent une résolution de la part des autorités mexicaines, ils nouent des relations de travail, d'amitié et d'appui mutuel, qui les conduiront éventuellement à s'établir au sud du Mexique. D'autres migrants ont recours à des visas humanitaires délivrés par le gouvernement mexicain à des migrants victimes de délits.

Cependant, la grande majorité des migrants centraméricains n'ont pas la possibilité de faire régulariser leur situation migratoire, si bien que pour

payer à son patron le tribut qu'il lui devait. Le journaliste s'efforça de le rappeler, mais celui-ci ne répondit jamais au téléphone. Il s'enquit de lui pendant un an auprès des gens de la route, mais personne ne l'avait revu.

traverser le Mexique ils sont obligés d'avoir recours à leurs réseaux migratoires ou à des entreprises de trafic de personnes. Les politiques migratoires entraînent donc un enchérissement considérable de la mobilité humaine, outre un ensemble de risques liés à la corruption des autorités migratoires au Mexique et à l'implacable contrôle territorial qu'exercent certaines organisations criminelles.

Rien d'étonnant, dans ces circonstances, que les comptes rendus des organisations de défense des droits humains dénoncent régulièrement des vols, des attaques, des agressions physiques et sexuelles, des enlèvements massifs de migrants, des cas de traite de personnes forcées à travailler, soumises à l'exploitation sexuelle ou recrutées de force par des organisations criminelles.

BIBLIOGRAPHIE

- Anguiano, M. E., 2011, "Políticas migratorias y control de fronteras en el norte y sur de México", en Anguiano, M.E. y López, A.M. (edit.), *Migraciones y fronteras. Estudios de caso y aproximaciones metodológicas* (p.161-183), Barcelona, Editorial Icaria/CIDOB.
- Aquino, A., 2012, "La migración de jóvenes zapatistas a Estados Unidos como desplazamiento geográfico, político y subjetivo", en *European Review of Latin American and Caribbean Studies*, (92), 3-22.
- Boletín mensual de estadística migratoria 2013. Unidad de Política Migratoria (UPM), Secretaría de Gobernación. Recuperé de http://politicamigratoria.gob.mx/es_mx/SEGOB/Estadistica
- Boletín Mensual de Estadística Migratoria 2014. Unidad de Política Migratoria (UPM), Secretaría de Gobernación. Recuperé de http://politicamigratoria.gob.mx/es_mx/SEGOB/Estadistica
- Boletín Mensual de Estadística Migratoria 2015. Unidad de Política Migratoria (UPM), Secretaría de Gobernación. Recuperé de http://www.politicamigratoria.gob.mx/es_mx/SEGOB/Boletin_Estadistico_2015
- Boletín Mensual de Estadística Migratoria 2016. Unidad de Política Migratoria (UPM), Secretaría de Gobernación. Recuperé de http://www.politicamigratoria.gob.mx/es_mx/SEGOB/Boletin_Estadistico_2016
- Boletines mensuales de estadística migratoria 2009, 2010, 2011 y 2012, Instituto Nacional de Migración (INM), 2009, 2010, 2011 y 2012. Consultés en www.inm.gob.mx
- Border Security Report. Fiscal Year 2015. United States Border Patrol (USBP), Customs and Border Protection. Estados Unidos, diciembre de 2015.
- Casillas, R., 2011, "Redes visibles e invisibles en el tráfico y la trata de personas en Chiapas", en Armijo, N. (edit.), *Migración y seguridad: nuevo desafío en México* (pp. 53-71), México, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C.
- Comisión Mexicana de Ayuda a Refugiados (Comar), 2017, Estadísticas 2013-2017. Recuperées de <https://www.gob.mx/comar/articulos/estadisticas-2013-2017?idiom=es>
- Encuesta de Migración en la Frontera Sur (EMIF Sur), 2013, El Colegio de la Frontera Norte (El Colef), Consejo Nacional de Población (Conapo), Secretaría de Trabajo y Previsión Social (STPS), Instituto Nacional de Migración (INM), Secretaría de Relaciones Exteriores (SRE), Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología (Conacyt), Unidad de Política Migratoria (UPM), México. Consultée en <http://colef.mx/emif/>
- Faret, L., 2017, « Mobilités internationales et ressources en contexte métropolitain : trajectoires centraméricaines à Mexico », *EchoGéo*, (39).
Recuperé de <http://echogeo.revues.org/14915>
- Fernández, C., 2014, "Vivir y trabajar en la ciudad de Tapachula, Chiapas: el caso de inmigrantes de origen hondureño", en C. Rivera Farfán (coord.), *Trabajo y vida cotidiana de centroamericanos en la frontera suroccidental de México* (p. 197-225), México, CIESAS, Publicaciones de la Casa Chata.
- Green, L., 2011, "The Nobodies: Neoliberalism, Violence, and Migration", *Medical Anthropology: Cross-Cultural Studies in Health and Illness*, Vol. 30(4), 366-385.
- Guiraudon, V. y C. Joppke, 2001, "Introduction", en V. Guiraudon y C. Joppke, (edits.), *Controlling a New Migration World*, New York, Routledge, pp. 1-28.
- Knippen, J., Boggs, C. y Meyer, M., 2015, *An Uncertain Path. Justice for Crimes and Human Rights Violations against Migrants and Refugees in Mexico* [informe], México, WOLA, Fundar, Casa del Migrante Saltillo, Una Nación un mundo, CCAMYN, Centro de recursos para migrantes, La 72, Hermanos en el Camino.

- Martínez, Ó., 2012, *Los migrantes que no importan*, México, Sur Plus Ediciones y El Faro.
- Rivas, J., 2014, "Trayectorias emergentes, historias recurrentes. Inmigrantes salvadoreños en el Soconusco, Chiapas", en C. Rivera (coord.), *Trabajo y vida cotidiana de centroamericanos en la frontera suroccidental de México* (p.169-195), México, CIESAS, Publicaciones de la Casa Chata.
- Rosenblum, M., 16 December 2014, "New Era in Immigration Enforcement at the U.S. Southwest Border", *Migration Policy Institute*. <http://www.migrationpolicy.org/article/top-10-2014-issue-5-new-era-immigration-enforcement-us-southwest-border>
- Spener, D., 2009, *Clandestine Crossings. Migrants and Coyotes on the Texas-Mexico Border*, Estados Unidos, Cornell University Press.

FRONTIÈRES MOUVANTES ET MÉTAMORPHOSES DU DROIT D'ASILE DANS L'ESPACE MÉDITERRANÉEN : LA FIN DES RÉFUGIÉS ?

DELPHINE PERRIN¹

« La fin des réfugiés ». Ce titre volontairement provocateur part de constats réels : en 2016, des représentants politiques européens, y compris français et n'appartenant pas seulement à l'extrême droite, appelaient à ne plus respecter la convention de Genève sur le statut des réfugiés de 1951, socle universel du droit d'asile ; des demandeurs d'asile syriens arrivés en Grèce étaient renvoyés dans un Etat, la Turquie, déjà incapable d'assurer l'accès aux droits des trois millions de réfugiés présents sur son territoire ; des « Subsahariens » ayant franchi la frontière espagnole de Ceuta étaient immédiatement remis aux policiers marocains sans possibilité de demander protection ; nous vivrions depuis plus de cinq ans une « crise des réfugiés » à laquelle ni le droit d'asile ni les capacités des Etats européens et du pourtour méditerranéen ne sauraient répondre.

Il y a quinze ans déjà, le HCR (Haut Commissariat aux Réfugiés) lançait l'initiative « Convention Plus » pour tenter de ranimer l'application de la convention de Genève de 1951, de plus en plus menacée, critiquée pour ne plus être adaptée aux nouvelles formes de « migrations forcées » et dont la renégociation aurait peut-être mené à sa fin.² A la même époque, en 2003, le Royaume-Uni, suivi de l'Allemagne, proposait la mise en place de centres de traitement des demandes d'asile hors de l'Europe, pour éviter les arrivées de réfugiés non désirés. L'absence de consensus entre Etats membres de l'Union européenne (UE) avait permis d'écarter cette option, inspirée de la *Pacific Solution* mise en

œuvre en Australie depuis 2001.³ Néanmoins, les Etats européens avaient de leur côté adopté en 1992 les « résolutions de Londres », qui préfiguraient les mécanismes et procédures aujourd'hui utilisées pour tenir les réfugiés à distance, voire les refouler sans en avoir l'air, et délocaliser leur prise en charge.⁴

« La fin des réfugiés », loin de signifier la disparition des demandes d'hospitalité et de protection, traduit la raréfaction des refuges : impossibilité de les atteindre ou impossibilité d'y être reconnu comme devant être protégé. Plutôt que de vivre une « crise des réfugiés », nous sommes plongés dans une crise de l'asile,⁵ de l'accueil, si tant est que nous puissions évoquer une crise de plus de vingt ans.

Cet article non exhaustif sur les frontières mouvantes du droit d'asile a pour objet de montrer un processus en cours depuis trente ans. Alors même que le droit d'asile a connu un développement

3 Sur les différences d'approches juridiques et politiques des réfugiés en Australie et dans l'UE, lire notamment Yves Pascouau, "An Australian 'model' for the EU's migration crisis?", 2 juin 2017, http://www.epc.eu/pub_details.php?cat_id=4&pub_id=7726

4 Et sur l'Australie, parmi d'autres, s'inspirant des normes européennes en matière de droit d'asile, en particulier liées à la notion de « pays sûrs », voir Hélène Lambert, Jane McAdam, Audrey Macklin (dir.), *The Global Reach of European Refugee Law*, CUP, 2013.

5 On évoque aussi la crise de l'UE : Vincent Chetail, "Looking beyond the Rhetoric of the Refugee Crisis: The Failed Reform of the Common European Asylum System", *Journal européen des droits de l'homme*, 2016(5), pp.584-602. Philippe De Bruycker, "A Happy New Year for Migration and Asylum Policy? A Critical Review of the Legal and Policy Developments in 2016 in Relation to the Crisis of the European Union", 18 janvier 2017, <http://eumigrationlawblog.eu/a-happy-new-year-for-migration-and-asylum-policy/>

1 LPED (Laboratoire Population Environnement Développement), IRD-Aix Marseille Université. Delphine.Perrin@EUI.eu

2 Agenda pour la protection, 2002.

qualitatif et quantitatif sans précédent à partir de 1950, il est à la fois affermi et détricoté, au-delà et au travers du droit, depuis le début des années 1990. Ainsi, des instruments juridiques nationaux et internationaux sont imaginés pour le contourner et l'affaiblir, tandis qu'il est parallèlement précisé et renforcé par d'autres voies. Ce sont ces dynamiques dont l'article tente de rendre compte, en montrant à la fois des processus et des rebondissements qui remettent en question leur linéarité, par l'interaction sans cesse renouvelée des acteurs et facteurs en jeu.

Il est centré sur la Méditerranée. La Méditerranée en tant que point de rencontre et de confrontation entre deux mondes, celui des droits proclamés voire garantis (droit à la mobilité, droit d'asile le plus abouti) d'un côté, et celui des droits absents voire niés de l'autre ; la Méditerranée dans son acception élargie par un ensemble de mécanismes européens qui, du système de Dublin au sommet de La Valette, en passant par la politique de voisinage, en font un espace-frontière qui s'étend de l'UE au Sahel, voire plus au sud encore – le but étant que les migrants, et donc les réfugiés, ne puissent franchir ce large *limes* méditerranéen.

Dès la fin des années 1980, le principe de non refoulement, sans lequel il n'existe pas de droit d'asile, est considéré comme la principale source d'entrées et de séjours irréguliers. Toute une création juridique est alors mise au service du contournement et du déplacement de ce principe. Au cours du processus d'harmonisation puis de communautarisation des politiques d'asile européennes, le droit des réfugiés est développé, précisé, au point de devenir l'un des plus protecteurs au monde.⁶ Parallèlement, au cours de ce processus,⁷ mais aussi en dehors, des méca-

nismes et des procédures sont mis en place pour limiter voire empêcher l'accès à cette protection. Facilitant et justifiant les refus de protection, les frontières et les territoires sont redéfinis en frontières zones au droit spécial, en « pays tiers sûrs » et autres « premiers pays d'asile ». Le refoulement est légitimé, voire légalisé par ces découpages qui permettent de le détacher du territoire, en le dé-territorialisant au sein même de l'Europe ou en l'extra-territorialisant dans des pays tiers.

ZONES D'ATTENTE ET PROCÉDURES ACCÉLÉRÉES EN EUROPE : CONTENIR ET FILTRER AUX FRONTIÈRES DES ETATS

Bien avant que le HCR développe la notion de « flux migratoires mixtes » en 2006 pour proposer un « plan d'action » visant à les « gérer »,⁸ les Etats européens avaient pris des mesures pour éviter que le droit d'asile, en particulier le principe de non refoulement, ne constitue un moyen d'entrer et de séjourner sur le territoire pour d'autres raisons que le besoin de protection. La distinction entre « réfugiés et demandeurs d'asile », d'une part, et d'autre part les « personnes qui migrent pour des raisons différentes, indépendantes de toute question de protection », – selon la terminologie du HCR –, bien que régulièrement discutée et contestée, demeure fondamentale sur le plan juridique et politique. Le droit coutumier, comme le droit conventionnel universel et régional, impose aux Etats de ne pas refouler de leur territoire une personne en besoin de protection, tandis que l'étranger arrivé pour d'autres raisons est soumis au pouvoir discrétionnaire des autorités nationales. La convention de Genève, en particulier, prévoit que le

6 Par exemple : harmonisation de la définition des personnes craignant des persécutions pour leur appartenance à un « groupe social », telles que les femmes menacées d'excision ou les homosexuel(les) persécuté(e)s dans leur pays ; prise en compte, également, des risques de persécution non individuels (avec la création de la protection subsidiaire).

7 La mise en place du Régime d'Asile Européen Commun (RAEC) a consisté en l'adoption de normes et procédures communes aux

Etats membres au début des années 2000, révisées au début des années 2010 : principalement la Directive « Qualifications » de 2004 révisée en 2011, la Directive « Procédures » de 2005 révisée en 2013 et la Directive « Accueil » de 2003 révisée en 2013.

8 La protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes : un plan d'action en dix points, UNHCR, 2006.

demandeur d'asile doit être admis sur le territoire le temps que sa demande de protection soit traitée, sur une base individuelle.

Du fait des restrictions apportées à l'immigration économique en Europe dans les années 1970 puis des obstacles croissant à l'entrée régulière à partir des années 1980 et plus encore au cours de la décennie 1990 avec la généralisation des visas d'entrée, les parcours et les profils des migrants se sont complexifiés et imbriqués. Ainsi, la demande d'asile devenant une des seules voies d'entrée régulière dans un pays européen, elle fut utilisée par des personnes ne recherchant pas fondamentalement une protection ; d'autre part, les réfugiés faisant face aux mêmes obstacles que les autres « migrants » pour atteindre un pays d'asile (d'autant que les visas s'imposent à la plupart des nationalités des réfugiés), ils utilisaient les mêmes voies irrégulières pour y parvenir.

Lorsque le HCR diffusa la notion de « flux migratoires mixtes », il s'agissait avant tout de souligner la présence de ces personnes en besoin de protection parmi les migrants circulant et séjournant de manière irrégulière contre lesquels les moyens de contrôle et de répression se développaient, et de proposer ainsi des solutions pour leur apporter protection.⁹

Or, les Etats avaient déjà pris le pli inverse, les réfugiés étant traités comme tout migrant, initialement dans le but de lutter contre les « faux demandeurs d'asile », source d'immigration irrégulière, puis dans le cadre d'une conception *a minima* du besoin de protection et enfin avec l'objectif d'assurer cette protection ailleurs que sur leur territoire.

Ainsi, dès le début des années 1990, des zones de territoire – généralement des zones d'entrée – ont été « déterritorialisées » pour procéder à la sélection des personnes autorisées à entrer véritablement

sur le territoire. En France, ces « zones d'attente » ont été légalisées en 1992. Initialement limitées aux zones « sous douane », c'est-à-dire aux « points d'embarquement et de débarquement et à ceux où sont effectués les contrôles des personnes », elles ont été étendues à toute zone à proximité d'un lieu de débarquement.¹⁰ Dans ces espaces, les demandes d'asile font l'objet d'un examen préalable accéléré qui conditionne l'entrée sur le territoire national et la possibilité de déposer une demande d'asile en bonne et due forme.

Or, c'est également en 1992 que les Etats membres de l'UE ont adopté lesdites « résolutions (et conclusions) de Londres », afin de « décourager le recours abusif aux procédures d'asile par les ressortissants de pays tiers ».¹¹ Ces mesures constituent la base des processus de déterritorialisation et de délocalisation du traitement des demandes de protection observables jusqu'à aujourd'hui. Tout d'abord parce qu'elles promouvaient un examen accéléré des demandes d'asile, qui permettait de sélectionner sur une base *prima facie* les personnes qui seraient alors refoulées ou au contraire autorisées à entrer. Ensuite, parce que les zones dans lesquelles cet examen est effectué ne vont faire que s'étendre et se multiplier :

⁹ L'Avocat général qu'elle a finalement réfutée. Pour des développements : Violeta Moreno-Lax, *Asylum Visas as an Obligation under EU Law*: Case PPU C-638/16 X, X v État belge (Part I), 16 février 2017, <http://eumigrationlawblog.eu/asylum-visas-as-an-obligation-under-eu-law-case-ppu-c-63816-x-x-v-etat-belge/>

¹⁰ La loi du 26 novembre 2003 élargit la définition, une zone d'attente peut désormais être créée « à proximité du lieu de débarquement » en cas d'arrivée par voie maritime. La loi du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité prévoit une nouvelle extension géographique de la zone d'attente : « lorsqu'il est manifeste qu'un groupe d'au moins dix étrangers vient d'arriver en France en dehors d'un point de passage frontalier, en un même lieu ou sur un ensemble de lieux distants d'au plus dix kilomètres, la zone d'attente s'étend, pour une durée maximale de vingt-six jours, du ou des lieux de découverte des intéressés jusqu'au point de passage frontalier le plus proche » (art. L. 221-2 du CESEDA, modifié par l'article 10 – 11 de la loi du 16 juin 2011). Source Anafé, 30 avril 2013, <http://www.anafe.org/spip.php?article188>, consulté le 31 mars 2017.

¹¹ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV%3AI33102>

⁹ Toute une production politique émerge alors au sein du HCR et de la Commission européenne autour de possibles « modes d'entrée protégée » pour les réfugiés, sans grand succès. La CJUE a récemment eu à se prononcer sur une éventuelle obligation communautaire à cet égard, via la délivrance de visas humanitaires, position de

de zones d'attente prédéfinies à des zones pouvant être créées en tout lieu, de points de débarquement à des espaces frontières tels que les *hot spots* en Italie et en Grèce ou encore la « zone spéciale » de Ceuta et Melilla.

Enfin, ces mesures préfiguraient la délocalisation de l'examen de la demande de protection car elles permettaient de refouler un étranger sur trois motifs :

- 1) La personne vient d'un pays où il n'existe pas de « risque sérieux de persécution ». C'est l'émergence de la notion de « pays d'origine sûr », reprise ensuite dans la législation européenne (directive « Procédures »), qui justifie de refuser l'entrée sur la base de la nationalité. Chaque Etat membre définit sa liste de pays d'origine sûrs, l'UE ne réussissant à s'accorder sur une liste commune. Néanmoins, c'est au niveau européen qu'il a été décidé que les ressortissants afghans pourraient être renvoyés dans leurs pays,¹² plus probablement sur la base d'un second motif de refoulement :
- 2) Si la personne peut trouver une protection efficace dans une autre partie de son pays. C'est la notion d'« asile interne », également reprise ultérieurement dans la législation européenne (directive « Qualifications »).
- 3) Enfin, la personne peut être renvoyée dans un « pays tiers d'accueil », aujourd'hui qualifié de « pays tiers sûr » ou « premier pays d'asile » dans la législation européenne (Directive « Procédures »).

CONTAINMENT ET HOT SPOTS AUX FRONTIÈRES EXTÉRIEURES DE L'UE : EUROPÉANISER LA SÉLECTION ET LA REDISTRIBUTION DES RÉFUGIÉS

Dans le cadre de la mise en place de l'espace de libre circulation européen,¹³ les Etats membres se

sont accordés sur des règles communes en matière de responsabilité pour le franchissement des frontières et la prise en charge des migrants. Au « principe Schengen » imposant un devoir de surveillance de la frontière externe de l'UE aux Etats frontaliers de l'UE s'est ajouté le « principe de Dublin »¹⁴ qui leur attribue la responsabilité du traitement de la plupart des demandes d'asile : l'étranger demandeur d'asile ne peut voir sa demande examinée que par l'Etat qui a permis son entrée dans l'espace, soit de manière régulière, soit de manière irrégulière.¹⁵ Pour éviter l'*asylum shopping*, un demandeur d'asile est contraint de déposer sa demande dans l'Etat par lequel il est entré dans l'UE. A défaut de respecter cette règle, il sera « dubliné », c'est-à-dire renvoyé dans le pays d'entrée pour y voir sa demande traitée. Outre qu'il ignore les désirs et ambitions des demandeurs d'asile, ce « système asymétrique et déséquilibré », décidé par un noyau dur d'Etats continentaux,¹⁶ implique tout naturellement une sur-responsabilisation des Etats situés aux frontières extérieures de l'UE concernant les arrivées irrégulières, d'autant qu'entretemps s'était généralisée l'obligation des visas d'entrée dans l'UE.

La solidarité intra-européenne qui devait équilibrer cette sur-responsabilisation¹⁷ ne s'est jamais développée. Débordés – aussi du fait de leur peu d'expérience –, les Etats d'Europe méridionale (Italie, Grèce, Malte, Espagne), ont joué dès le début des années 2000, la carte de la « crise », forcément ingérable, pour

14 La Convention de Dublin de 1990, remplacée par le Règlement de 2003 (Dublin II), révisé en 2013 (Dublin III) détermine les responsabilités des Etats pour le traitement des demandes d'asile.

15 Sauf dans le cas d'un membre de la famille déjà résident ou demandeur dans un Etat membre.

16 Ferruccio Pastore, « La crise du régime migratoire européen », *Migrations en Méditerranée*, S. Schmoll, H. Thiollot et C. Wihlto de Wenden, CNRS éditions, 2015.

17 Pour une analyse du droit communautaire sur ce point, lire Philippe De Bruycker et Evangelia Tsourdi, "The Bratislava Declaration on migration: European irresponsibility instead of solidarity", 27 septembre 2016, <http://eumigrationlawblog.eu/the-bratislava-declaration-on-migration/>, consulté le 15 janvier 2017.

12 Suite à un accord avec l'Afghanistan en octobre 2016.

13 L'espace Schengen est un espace de libre circulation regroupant aujourd'hui 26 Etats : 22 des 28 membres de l'UE + Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein.

susciter la solidarité intra-UE.¹⁸ Dès 2003, l'Italie se dit incapable de faire face aux arrivées à Lampedusa et s'arrange avec la Libye plutôt qu'avec ses partenaires européens qui viennent de préciser les règles de Dublin en sa défaveur (Règlement de 2003). En 2011 encore, lorsque Rome s'imagine face à un « tsunami » humain du fait du débarquement de quelques milliers de Tunisiens profitant du relâchement des contrôles dans leur pays, elle met en scène une incapacité à la fois politique, administrative et pratique à « gérer » les nouveaux arrivants et tente d'imposer une redistribution de fait des migrants dans l'UE : la plupart des arrivants ne se voient pas prendre leurs empreintes digitales comme imposé par Dublin pour prouver leur lieu d'entrée initiale dans l'UE et, dotés ou pas d'un permis de séjour, ils peuvent continuer leur chemin plus loin vers d'autres Etats membres. Cette pratique entraîne au sein de l'UE une réaction en chaîne de repli, par la fermeture des frontières intérieures à l'UE. C'est ce que fait la France en 2011, rétablissant les contrôles aux frontières avec l'Italie, et déclenchant ainsi un large débat sur le « système Schengen » gangréné par l'absence de confiance entre Etats membres.

Le repli souverainiste de 2011 connaît une réplique plus importante encore à partir de 2015 du fait de la « crise migratoire syrienne ». Nombre d'Etats membres doutant de la volonté de leurs voisins de contrôler leur frontière rétablissent des contrôles, ferment les voies de passage (à la frontière franco-italienne, italo-autrichienne, dano-suédoise...), et les garanties du droit d'asile apparaissent bien chimériques face à la violation généralisée des droits humains les plus élémentaires.¹⁹ Arc-boutée sur le principe de Dublin, la France rétablit officiellement les contrôles aux frontières avec l'Italie, bloque

les entrées de « migrants », détient et renvoie sans procédure les personnes passées côté français et condamne ceux qui les aident, s'engageant dans des batailles juridiques à rebondissements avec des militants et défenseurs des droits humains.²⁰

Dans ce contexte de crises multiples au sein de l'UE (division entre Etats membres et entre groupes d'Etats membres, crise de confiance et divergences de vues), le système de responsabilité pesant sur les Etats méridionaux n'est pas remis en cause. Au contraire, il est encadré par l'intervention d'agences européennes : pour renforcer sa crédibilité, et sous couvert de solidarité, l'UE crée des *hot spots* dans les territoires surchargés mais surtout jugés incapables de bloquer les entrées, en Grèce et en Italie. Frontex, EASO, Europol, Eurojust,²¹ mais aussi l'OTAN²² se voient engagés dans l'interception, l'identification, l'enregistrement et la réception des migrants, de même que leur sélection auprès des autorités

confisquer les bijoux et l'argent des réfugiés à leur arrivée ; tirs à balles en caoutchouc mortels de la Guardia civile au large de Ceuta)...

20 Les actions et réactions de la société civile sont nombreuses, incessantes et parfois efficaces. Pour le seul été 2017, la justice s'est à plusieurs titres prononcée : en juin, à la demande (rejetée) d'un collectif d'associations dénonçant la détention de migrants hors de tout cadre légal et le renvoi de migrants mineurs (voir www.anafe.org/spip.php?article418) ; en août, sur le délit (reconnu par la justice judiciaire) d'aide à la migration irrégulière par le militant Cédric Herrou (voir l'article dans *Le Monde* du 8 août 2017 : http://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2017/08/08/poursuivi-pour-aide-a-l-immigration-clandestine-cedric-herrou-attend-son-jugement-en-appel_5169880_1654200.html) ; enfin, sur l'atteinte grave (reconnue par la justice administrative) au droit d'asile commise par le préfet des Alpes-Maritimes (voir http://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2017/09/04/le-prefet-des-alpes-maritimes-a-nouveau-condamne-pour-atteinte-au-droit-d-asile-de-migrants_5180868_1654200.html).

21 L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures de l'UE, créée en 2004, devenue Agence européenne de garde-frontières et de garde côtes en 2016 (Frontex), le Bureau européen d'appui en matière d'asile, créé en 2010 (EASO), l'Agence européenne de coopération de police (Europol) et l'Agence européenne de coopération judiciaire (Eurojust).

22 Sur le rôle de l'OTAN, et sur les hot spots plus généralement, voir les diverses contributions de Martina Tazzioli, notamment (2017) « Containment Through Mobility at the Internal Frontiers of Eu-

18 Concernant l'Italie, lire Giuseppe Campesi, « The Arab Spring and the Crisis of the European Border Regime: Manufacturing Emergency in the Lampedusa Crisis », *EUI RSCAS*, 2011/59, Mediterranean Programme Series, 2011.

19 En particulier en Europe de l'Est (la Hongrie autorise l'armée à tirer à balles réelles sur les migrants ; la Pologne lance une campagne anti-migrants), mais aussi ailleurs (le Danemark annonce vouloir

nationales grecques et italiennes ainsi « aidées à remplir leurs obligations en vertu de la législation européenne » (dixit la Commission européenne).

Dans ces zones d'attente européanisées, la nationalité et la provenance des arrivants, bien davantage que leur parcours individuel, déterminent leur devenir car y sont appliquées, d'une manière extensive, les notions de pays d'origine sûr, de protection interne, et de pays tiers sûr. C'est ainsi que les Afghans sont désormais dans la catégorie des refoables car pouvant trouver une protection dans une partie de leur pays ; et que les Syriens passés par la Turquie sont renvoyés dans cet Etat, considéré de fait comme « tiers sûr ». L'accord passé entre l'UE et la Turquie le 18 mars 2016 prévoit en effet, qu'après cette date, tous les migrants arrivant sur les îles grecques seraient renvoyés en Turquie.²³

Cette gestion rationalisée des personnes et des territoires s'accompagne de plans de partage de la charge que constitue la protection des réfugiés sélectionnés. Sous couvert de solidarité vis-à-vis de l'Italie et de la Grèce, mais aussi des pays de premier asile et des réfugiés, les Etats membres se sont accordés sur un système de redistribution des réfugiés intra-UE (relocation) et un plan de réinstallation, dans l'UE, de réfugiés se trouvant dans des pays tiers surchargés. Une décision du 22 septembre 2015 avait fixé à 120 000 le nombre de personnes devant être relocalisées, s'ajoutant à un engagement préalable

de 40 000. Or, à ce jour, seules 27 695 personnes sélectionnées en Grèce et en Italie l'ont été (selon le rapport de la Commission européenne publié le 6 septembre 2017), et le plan de redistribution fait toujours l'objet de divisions et de résistances.²⁴

Les réinstallations de réfugiés situés hors de l'UE devraient aussi augmenter. Jusqu'ici situées dans une moyenne de 5 000 personnes par an, elles ont été portées à hauteur de 17 000 depuis la décision du 20 juillet 2015 qui fixait un objectif de 22 500 en deux ans. S'inscrivant dans ce cadre, l'accord passé avec la Turquie prévoyait que pour chaque « migrant » (y compris syrien) renvoyé en Turquie, un Syrien d'un camp turc serait reçu en Europe par « corridor humanitaire », avec un plafond fixé à 72 000 personnes. Seuls 8 000 Syriens ont finalement été réinstallés (rapport de la Commission européenne), un nombre sans doute supérieur à celui des renvois vers la Turquie, selon diverses sources. Néanmoins, l'effet dissuasif recherché par cet accord et la gestion des *hot spots* a été réalisé puisque les arrivées par la Turquie ont drastiquement chuté, reléguant au second plan les questions légales ou morales qui avaient agité 2016. Depuis, ce mode de gestion coopérative a été présenté par l'Italie puis l'UE comme un modèle répliquable en Libye, et le nouveau président français a annoncé son ambition de mettre en place des *hot spots* au Niger et au Tchad.

CONTENIR ET SÉLECTIONNER DANS LES PAYS TIERS : AU-DELÀ DE L'EXTERNALISATION, L'EXTRA-TERRITORIALISATION

S'il apparaît de manière évidente que les Etats membres de l'UE recherchent depuis près de trente ans les moyens de contenir et sélectionner les migrants au-delà de leurs territoires, ils ont buté sur un certain nombre d'obstacles politiques et juridiques lorsqu'il s'est agi d'engager cette ambi-

rope", 2017 : <https://www.law.ox.ac.uk/research-subject-groups/centre-criminology/centreborder-criminologies/blog/2017/03/containment> (Accessed [30 April 2017]).

Et "Warfare on the logistics of migrant movements: EU and NATO military operations in the Mediterranean", 16 juin 2016: <https://www.opendemocracy.net/mediterranean-journeys-in-hope/glendagarelli-martina-tazzioli/warfare-on-logistics-of-migrant-movement>

²³ Cependant, les renvois doivent se faire après examen individuel (accélééré) pour éviter les expulsions collectives. Par ailleurs, il n'existe pas de reconnaissance juridique européenne de la Turquie comme pays tiers sûr. Chaque Etat membre peut la reconnaître comme tel pour y renvoyer des réfugiés, et ceci doit pouvoir être contesté devant les tribunaux. En juin 2016, une cour d'appel administrative grecque saisie par l'ONG allemande *ProAsyl* a considéré que la Turquie n'était pas un pays sûr. Le Conseil d'Etat grec devait trancher la question mi-2017.

²⁴ Le 6 septembre 2017, la Cour de Justice de l'UE a confirmé que la Hongrie, la Slovaquie et la Pologne devaient respecter les quotas décidés, bien qu'elles y soient opposées.

tion dans les pays sans lesquels celle-ci ne pouvait aboutir : obstacles liés au principe de souveraineté des Etats, qui empêchent les renvois de personnes ou les interventions directes sans l'accord des pays tiers, fussent-ils « sûrs » ; obstacles liés aux garanties posées par le droit européen et communautaire en matière de respect des droits humains, qui s'imposent aux Etats membres même en dehors de leur territoire. C'est ainsi que dans le cadre de la « dimension externe » de la politique d'immigration et d'asile imaginée dès 1999 (sommet de Tampere) et précisée en 2002 (Sommet de Séville), l'UE se dote progressivement d'un ensemble de mécanismes incitatifs et de partenariat pour convaincre les « pays d'origine et de transit » de contribuer à la protection des frontières européennes, en maintenant potentiels migrants nationaux et étrangers sur leur territoire. Cette politique a rapidement été taxée d'« externalisation », dans la mesure où l'UE entendait sous-traiter le contrôle des frontières et des migrants.

Les tractations autour de la question migratoire en Méditerranée impliquant à l'origine surtout le « voisinage » nord-africain, mais davantage encore les relations bilatérales de « bon voisinage » entre les deux rives de la Méditerranée, ont amené à un fort engagement des pays maghrébins au contrôle des frontières méditerranéennes. Au déploiement de moyens opérationnels de surveillance et d'arrestations s'est ajoutée une production juridique inédite orientée vers la criminalisation de la migration, allant jusqu'à la pénalisation du « délit de sortie du territoire » applicable tant aux étrangers « en transit » qu'aux nationaux candidats à l'« émigration illégale ».²⁵

Le *containment* par la répression n'étant jamais totalement efficace, le soutien de l'UE à ces Etats tiers s'orientait aussi largement vers le *capacity-building*, afin que ces pays puissent contenir les migrants également par leur capacité à les protéger et leur offrir un

avenir. Il s'agissait d'en faire ainsi des pays sûrs vers lesquels il devenait possible de renvoyer migrants et demandeurs d'asile. Si le *capacity-building* demeure une priorité européenne, il n'a d'effet que sur le long terme et ses résultats peuvent paraître mitigés. C'est par exemple le cas du Maroc qui, malgré le développement d'une « nouvelle politique d'immigration et d'asile » depuis 2013, peine à constituer un lieu d'accueil suffisamment attractif pour les personnes en recherche d'un avenir meilleur, dont une partie continue alors son chemin vers l'Europe.

Il est notable qu'aux côtés de l'entreprise ambitieuse que s'est assignée le Maroc d'assumer sa position de pays d'immigration et de développer les droits des migrants qui souhaitent rester, Rabat a maintenu son engagement de contrôle de la frontière méditerranéenne. A l'instar de la situation française vis-à-vis du Royaume-Uni, le Maroc procède au nord du pays à des arrestations, allant même jusqu'à déplacer des migrants plus au sud de son territoire pour les éloigner de la frontière espagnole. Surtout, il accepte de réadmettre sans formalité les personnes passées côté espagnol, en « zone spéciale ». C'est ainsi que la loi espagnole 4/2015 sur la « protection de la sécurité » qualifie les enclaves de Ceuta et Melilla, ainsi fictivement détachées du territoire, permettant des « refoulements à chaud » sans aucune procédure, même accélérée : les migrants entrés illégalement sont immédiatement remis à des policiers marocains. Cette atteinte flagrante au droit d'asile fait l'objet de deux recours internes en inconstitutionnalité, tandis que la Commission européenne n'a pris aucune mesure pour y mettre fin. En revanche, la Cour européenne des Droits de l'Homme (CrEDH) saisie en l'affaire *N.D et N.T. c. Espagne*, a estimé, en octobre 2017, que cette dernière procédait ainsi à des expulsions collectives proscrites par le droit européen.²⁶

²⁵ Pour des développements sur ces aspects juridiques, voir notre article « Regulating Migration and Asylum in the Maghreb: What Inspirations for an Accelerated Legal Development? », dans *Migration in the Mediterranean*, S. Trevisanut et F. Ippolito (dir.), Cambridge University Press, 2016, pp.192-214.

²⁶ Pour un commentaire de cet arrêt, lire Cristina Gortazar Rotaache et Nuria Ferré Trad, « A cold shower for Spain-hot returns from Melilla to Morocco: N.D. and N.T. v Spain ECtHR, 3 October 2017 »,

La coopération bilatérale transméditerranéenne qui rend possibles les refoulements a longtemps été l'apanage des relations entre l'Italie et la Libye, et c'est encore la CrEDH qui a permis d'y mettre fin. Dès 2003-2004, l'Italie s'entendait avec Tripoli pour renvoyer les personnes arrivées à Lampedusa sur le territoire libyen. Ces expulsions collectives ne connaîtront pas de condamnation, en dépit des efforts de la société civile, et les deux pays iront jusqu'à organiser, à partir de 2009, les réacheminements vers la Libye des personnes interceptées en mer Méditerranée. Après de nombreuses tentatives infructueuses, ce n'est qu'en 2012 que cette pratique put être condamnée, par la Cour européenne des Droits de l'Homme, dans l'affaire *Hirsi Jamaa et autres c. Italie*. Ecartant l'argument italien selon lequel la Libye aurait été un pays de destination « sûr », la Cour rappela que Rome ne saurait se dégager de sa responsabilité, en invoquant des accords bilatéraux avec la Libye qui permettaient le refoulement.

L'Italie tira les conséquences de cette condamnation. Voulant répondre au désastre humain en mer, elle engagea l'opération de sauvetage *Mare Nostrum* en octobre 2013, mais l'absence de soutien européen l'amena à y mettre fin un an plus tard. L'opération Triton de Frontex qui en prit la suite, avec une zone de sauvetage bien moindre, ne parvint pas à empêcher l'augmentation des naufrages pendant la traversée de la Méditerranée, ce qui entraîna l'engagement d'un nombre croissant d'ONG intervenant en mer pour contribuer aux sauvetages. Celles-ci ont alors été taxées de facteur attractif pour les migrants candidats à la traversée, avant de faire l'objet d'une véritable campagne les accusant de collusion avec les passeurs, jusqu'à ce qu'une enquête du Sénat italien en révèle la fausseté. Face à l'impossibilité de refouler elle-même les migrants, que ce soit de son territoire ou en haute mer, l'Italie s'évertue à établir un nouveau partenariat avec des acteurs

libyens. Depuis un *Memorandum* d'accord conclu en février 2017, elle forme et finance les garde-côtes libyens²⁷ et on lui attribue le fait que la Libye ait récemment défini une zone SAR (zone maritime de recherche et de sauvetage) interdite d'accès aux ONG, dans laquelle les garde-côtes libyens interceptent les migrants pour les ramener sur le territoire libyen, sans que l'on ne sache ce qu'il advient d'eux par la suite. Sachant que les règles de sauvetage en mer imposent de conduire les personnes en port sûr et que le centre de sauvetage et de coordination basé à Rome a à plusieurs reprises récemment attribué aux Libyens la prise en charge de sauvetages, au détriment d'ONG, il semble évident que la Libye pourtant soumise aux guerres de clans et de trafiquants est sur la voie d'être considérée comme « sûre ».

Ces formes de délégation, de sous-traitance du contrôle et du *containment* des migrants se négocient généralement chèrement, et ne sont pas toujours pérennes car les contextes nationaux et les termes de la négociation peuvent changer et remettre en cause la « protection » des frontières européennes. Ce fut d'ailleurs un des effets de la révolution tunisienne en 2011 et du chaos en Libye depuis lors. L'UE est ainsi tentée, comme en Europe méridionale, non seulement d'assigner des responsabilités, mais d'agir aussi directement sur le territoire des Etats. Le lancement de l'opération militaire Eunavfor Med en 2015 avait pour ambition de permettre aux officiers européens de lutter contre le trafic de migrants dans les mers territoriales libyennes. L'opération se déroule finalement en dehors du territoire libyen, n'ayant pu recevoir ni le consentement des autorités libyennes, ni l'autorisation du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

L'ambition européenne d'agir directement dans les Etats tiers demeure néanmoins, l'UE et la France ayant annoncé leur volonté d'expérimenter un traitement extra-territorial des demandes d'asile vers l'Europe. Cette étape inédite du *containment* en

eumigrationlawblog, 20 octobre 2017, <http://eumigrationlawblog.eu/a-cold-shower-for-spain-hot-returns-from-melilla-to-morocco-n-d-and-n-t-v-spain-ecthr-3-october-2017/>

27 L'UE a aussi son propre programme de formation des garde-côtes libyens.

amont des frontières européennes²⁸ devient possible dans des Etats peu soucieux de souveraineté, tels que le Niger, à l'heure où l'UE développe une politique incitative au Sahel et plus au sud encore. Premier bénéficiaire du fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique lancé au sommet de La Valette en 2015, le Niger s'est sans ambages engagé dans une politique de répression des activités (transport, hébergement, etcetera) liées à la circulation des personnes sur son territoire, avec notamment l'adoption en 2015 d'une loi contre le trafic de migrants. Ayant autorisé l'opération européenne Eucap Sahel Niger de « soutien aux capacités de sécurité » depuis 2012 puis le déploiement en 2016 d'une « équipe conjointe d'investigation franco-espagnole », il admet sur son territoire des officiers de police européens qui, au-delà de leur contribution à la formation des agents nigériens, encadrent des opérations, conseillent et orientent les décisions. A leur initiative, les mobilités sont entravées, non seulement aux frontières vers l'Algérie ou la Libye, mais aussi dans un vaste espace nigérien, en amont d'Agadez, qu'il s'agisse de ressortissants de la CEDEAO²⁹ ou nigériens, en vertu d'une présomption d'« émigration illégale » (avec pour destination finale présumée : l'Europe). Le Niger, où se trouve déjà six centres d'accueil de migrants gérés par l'OIM (Organisation Internationale des Migrations) en vue de leurs rapatriements, recevra prochainement le premier officier de liaison de Frontex s'ajoutant à un officier de liaison « Migration » déployé par l'UE en 2016. Enfin, tandis que le nouveau président français vient d'annoncer son projet d'y établir des *hot spots* où l'office français des réfugiés et apatrides (OFPRA) pourra sélectionner les demandeurs d'asile autorisés à venir en France pour y déposer leur requête, l'UE a son propre projet d'y

développer un centre similaire, associant le HCR pour la sélection et l'OIM pour les retours des déboutés.

Ces projets, lancés au nom de la protection des réfugiés auxquels un mode d'entrée protégée en Europe serait enfin offerte, relèvent avant tout d'une recherche de rationalisation et d'efficacité du maintien à distance des migrants. Se refusant pour la plupart à assouplir les politiques de visa, y compris pour des raisons humanitaires, acceptant les « corridors humanitaires » au compte-goutte, réinstallant une infime partie des réfugiés les plus vulnérables déjà sélectionnés par le HCR dans les pays surchargés que sont le Soudan, la Tanzanie ou le Liban, les Etats-membres de l'UE, dans leur division, s'orientent inexorablement vers une remise en question fondamentale du droit de chercher et d'obtenir asile par l'impossibilité pour les personnes en besoin de protection d'accéder physiquement à leur territoire avant d'avoir été préalablement sélectionnées et invitées.

CONCLUSION

Si l'augmentation du nombre de personnes en recherche de protection dans le monde est une réalité documentée, la « crise des réfugiés » est avant tout une crise de l'asile issue d'un long processus de désolidarisation : désolidarisation vis-à-vis de réfugiés aux figures plus complexes (il est loin le temps des « crises de réfugiés » clairement définissables des années 1970), désolidarisation contagieuse entre des Etats craignant le « transfert du fardeau » mutuel (l'Algérie et le Maroc imposent aussi désormais l'obligation de visa aux ressortissants syriens). Le droit des réfugiés étant un des seuls cadres juridiques universels en matière de droits des migrants, si ce n'est des personnes, c'est en contournant son socle, le principe de non refoulement, que l'on tente de le déconstruire. Rares sont finalement les atteintes frontales au non refoulement et c'est plutôt par des novations juridiques redéfinissant, réinterprétant et déplaçant les frontières territoriales, au sein de l'Europe et en dehors, que le refus de protéger devient possible.

28 Sur les mécanismes extra-territoriaux de contrôle aux frontières, lire Violat Moreno-Lax, *Accessing Asylum in Europe – Extraterritorial Border Controls and Refugee Rights under EU Law*, Oxford Studies in European Law, 2017.

29 La CEDEAO (Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest) est un espace de libre circulation regroupant 15 Etats.

Le droit y est à double tranchant : instrument de politiques de désindividualisation et de déshumanisation des réfugiés, il demeure le garant des valeurs et des droits fondamentaux par l'action incessante et les victoires judiciaires des militants des droits humains, et parfois des institutions. Or, parallèlement à la diffusion, dans un large espace euro-africain et dans le monde, de subterfuges juridiques et de mécanismes visant à écarter les réfugiés, la défense du droit d'asile se propage dans ces mêmes espaces, par le partage des stratégies judiciaires et la familiarisation à la manipulation de la ressource juridique. En déplaçant toujours plus au sud les frontières qu'ils souhaitent protéger, les Etats membres de l'UE multiplient les risques de leurs actions au titre du droit européen, mais aussi au titre des contestations qui se développent sous diverses formes dans les pays tiers.

BIBLIOGRAPHIE

- ANAFÉ, 30 avril 2013, <http://www.anafe.org/spip.php?article188>, consulté le 31 de mars 2017.
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV%3AI33102>
- Chetail, V., 2016, "Looking beyond the Rhetoric of the Refugee Crisis: The Failed Reform of the Common European Asylum System", *Journal européen des droits de l'homme*, (5), pp.584-602.
- De Bruycker, P., 2017, *A Happy New Year for Migration and Asylum Policy? A Critical Review of the Legal and Policy Developments in 2016 in Relation to the Crisis of the European Union*, 18 janvier 2017. <http://eumigrationlawblog.eu/a-happy-new-year-for-migration-and-asylum-policy/>
- De Bruycker, P. y Tsourdi, E., 2016, "The Bratislava Declaration on migration: European irresponsibility instead of solidarity", 27 septembre 2016, <http://eumigrationlawblog.eu/the-bratislava-declaration-on-migration/>, consulté le 15 janvier 2017.
- Campesi, Giuseppe, 2011, *The Arab Spring and the Crisis of the European Border Regime: Manufacturing Emergency in the Lampedusa Crisis*, EUI RSCAS, 2011/59, Mediterranean Programme Series.
- Gortazar Rotaeché, C. y Ferré, N., 2017, *A cold shower for Spain-hot returns from Melilla to Morocco: N.D. and N.T. v Spain* ECtHR, 3 October 2017, <http://eumigrationlawblog.eu/a-cold-shower-for-spain-hot-returns-from-melilla-to-morocco-n-d-and-n-t-v-spain-ecthr-3-october-2017/>
- Lambert, H., McAdam, J., Macklin, A., (dir.), 2013, *The Global Reach of European Refugee Law*, CUP.
- Moreno-Lax, V., 2017, *Asylum Visas as an Obligation under EU Law: Case PPU C-638/16 X, X v État belge (Part I)*, 16 février 2017, <http://eumigrationlawblog.eu/asylum-visas-as-an-obligation-under-eu-law-case-ppu-c-63816-x-x-v-etat-belge/>
- Moreno-Lax, V., 2017, *Accessing Asylum in Europe – Extraterritorial Border Controls and Refugee Rights under EU Law*, Oxford Studies in European Law.
- Pascouau, Y., 2017, "An Australian 'model' for the EU's migration crisis?", 2 juin 2017, http://www.epc.eu/pub_details.php?cat_id=4&pub_id=7726
- Pastore, F., 2015, « La crise du régime migratoire européen », *Migrations en Méditerranée*, S. Schmoll, H. Thiollet et C. Wihtol de Wenden, CNRS éditions.
- Perrin, D., 2016, "Regulating Migration and Asylum in the Maghreb: What Inspirations for an Accelerated Legal Development?", in *Migration in the Mediterranean*, S. Trevisanut y F. Ippolito (dir.), Cambridge University Press, pp.192-214.
- Tazzioli, M., 2017, "Warfare on the logistics of migrant movements: EU and NATO military operations in the Mediterranean", 16 juin 2016, <https://www.opendemocracy.net/mediterranean-journeys-in-hope/glenda-garelli-martina-tazzioli/warfare-on-logistics-of-migrant-movem>
- Tazzioli, M., 2017, "Containment Through Mobility at the Internal Frontiers of Europe": <https://www.law.ox.ac.uk/research-subject-groups/centre-criminology/centreborder-criminologies/blog/2017/03/containment> (Consulté le [30 April 2017]).
- UNHCR, 2006, *La protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes: un plan d'action en dix points*.

FRONTIÈRES, MOBILITÉ ET CLANDESTINITÉ DANS LA RÉGION MEXIQUE-ÉTATS-UNIS¹

LAURA VELASCO ORTIZ²

La clandestinité liée à la mobilité transfrontalière constitue de nos jours l'une des caractéristiques de la vulnérabilité humaine. La tendance dominante à la fermeture des frontières des pays du Nord s'est accompagnée d'une transformation de la composante clandestine des franchissements frontaliers depuis le Sud.

Les pratiques clandestines mises en œuvre dans le but de franchir la frontière entre le Mexique et les États-Unis concernent des milliers d'individus : non seulement les migrants qui parcourent de longues distances afin de passer la frontière, mais aussi les résidents qui vont et viennent tous les jours pour des raisons familiales, pour travailler ou faire des achats. Au cours de la dernière décennie, les restrictions et régulations du franchissement frontalier se sont accrues au point que les pratiques clandestines se sont modifiées, non seulement pour les migrants venus de loin (Slack et Whiteford, 2011 ; Spener, 2009), mais aussi pour les résidents frontaliers (Chávez, 2016 ; Del Castillo, Peschard-Sverdrup et Fuentes, 2007).

L'article ci-dessous analyse les formes qu'adopte la clandestinité dans la mobilité transfrontalière de la population résidente et en transit dans trois des villes les plus peuplées de la frontière entre le Mexique et les États-Unis : Tijuana, Ciudad Juárez et Mata-

mos.³ Son objectif principal est d'appréhender la compréhension qu'ont les personnes des pratiques de clandestinité qui constituent leur réponse face au régime économique émanant des politiques de contrôle de l'État, ainsi que de l'industrie du trafic de drogues et de la traite d'êtres humains (Izcarra et Andrade, 2015 ; Slack et Whiteford, 2011 ; Andreas, 2009). Cette composante clandestine ne résulte pas seulement d'une absence de papiers, mais aussi des règles qui régissent leur utilisation de la part de ceux qui franchissent la frontière. Aussi bien les migrants pendulaires que ceux qui pratiquent la migration à longue distance en quête de travail ont recours à des subterfuges afin de travailler avec un visa de touriste, ou encore dans le but de passer des drogues ou des personnes. La violence n'est pas seulement le fait de l'État, mais aussi des acteurs criminels impliqués dans le trafic de drogues et la traite d'êtres humains, ce qui donne naissance à une nouvelle forme de violence post-structurelle (Slack et Whiteford, 2011).

Appréhender la logique sous-jacente aux diverses formes de clandestinité nous aide à mieux comprendre la construction de la vulnérabilité liée à la mobilité transfrontalière et à la spoliation, de la part de l'État, des voies légitimes de déplacement des individus (Torpey, 2000). Cependant, la conceptualisation de ce phénomène suppose nécessairement d'y inclure le rôle que jouent les organisations criminelles dans le contrôle de la mobilité humaine et d'échapper ainsi à la fragmentation analytique à

1 Cet article est une version abrégée de « Crossborder Mobility and Clandestine Practices: Scenarios of Violence in the Mexico-United States Border Region ». *Human Organization*, vol. 75, No. 3 (Automne 2016).

2 El Colegio de la Frontera Norte. lvelasco@colef.mx

3 Le travail de terrain a bénéficié de l'appui financier du projet FabricaMig du CEMCA.

laquelle s'expose quiconque étudie séparément les différents types de mobilité.

CONCEPTUALISER ET ÉTUDIER LE RAPPORT ENTRE LA MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE ET LA CLANDESTINITÉ

Dès le XIX^e siècle, la frontière entre le Mexique et les États-Unis a vu s'établir des milliers de migrants pendulaires, ce qui a donné naissance aux principales villes frontalières ; paradoxalement, le contrôle de la mobilité de la part de l'État fait partie de leur statut géopolitique. Dès les années quatre-vingt-dix, les stratégies de contrôle concernant le passage de personnes avec ou sans papiers, ainsi que celles du trafic de drogues, ont commencé à évoluer aux États-Unis (Slack et Whiteford, 2011 ; Andreas, 2009). D'une part, la frontière mexicaine s'est étendue peu à peu vers l'intérieur des États-Unis avec l'augmentation du nombre des expulsions (Coleman, 2007), les approches criminelles et administratives se mélangeant sur la base de la race et de l'ethnicité (Provine et Sanchez, 2012). D'autre part, à partir de l'opération « *Hold the Line* » à El Paso, Texas (1993), première d'une série d'opérations frontalières, les tensions internes aux États-Unis se sont déplacées vers la frontière mexicaine, l'accent étant mis sur l'accroissement des ressources et de la technologie (Heyman, 2012).

Les pratiques clandestines liées au passage de la frontière par les acteurs de la migration à longue distance ont fait l'objet d'un plus grand nombre de recherches que celles qui sont propres aux résidents frontaliers, ce qui est compréhensible compte tenu de la vulnérabilité et des risques liés à ce passage (Slack et Whiteford, 2011 ; Spener, 2009). Dans ces conditions, les souffrances et les dangers encourus par les résidents frontaliers qui vont travailler aux États-Unis avec un visa de touriste nous sont moins connus. J'emprunte à Spener (2009) le concept de clandestinité pour me référer aux stratégies subreptices de mobilité mises en œuvre afin de pallier l'absence de papiers ou de permis pour franchir la frontière. Toutefois, à la différence de Spener, j'inclus

dans ma recherche les cas où c'est à l'aide d'un visa de touriste ou de documents prêtés que s'effectue le passage de la frontière pour raison de travail, et je considère que les professionnels de la migration sont un type de migrant pendulaire ayant recours à des stratégies de passage clandestin dans le cadre de son travail ou de ses affaires, de même que les migrants en transit ou les résidents frontaliers.

L'accroissement des contrôles frontaliers va de pair avec l'accroissement et les modifications de la composante clandestine de la mobilité humaine. Slack et Whiteford (2011) signalent diverses stratégies utilisées par les migrants dans le nouveau contexte de contrôle frontalier qui comprend la traite d'êtres humains et le trafic de drogues. Ces stratégies sont également susceptibles de fonctionner dans le cas des résidents qui passent la frontière de façon quotidienne ou hebdomadaire à l'aide d'un visa de touriste (Chávez, 2011 ; Sarabia, 2015).

La composante clandestine du passage de la frontière possède deux versants : d'une part, elle mine l'autorité de l'État territorial (Andreas, 2009), et d'autre part, elle met les personnes qui ont recours à cette pratique en situation de risque et de forte vulnérabilité (Ruiz, 2001 ; Núñez et Heyman, 2007). La clandestinité comprend le passage furtif sans papiers, ou le passage avec de faux papiers ou à l'aide d'un visa, mais sans permis de travail. Au cours des deux dernières décennies, ces moyens ont été utilisés afin d'aller travailler aux États-Unis ou de se livrer au trafic de drogue à petite échelle, ainsi qu'à la traite d'êtres humains : autant de pratiques qui, bien qu'illégitimes aux yeux de l'État, n'en sont pas moins légitimes au regard des collectives sociales concernées.

Le recours à la clandestinité peut être appréhendé comme un comportement social permettant aux individus de poursuivre leurs intérêts en profitant des lacunes que présentent les structures de l'autorité étatique, tout en mobilisant leur capacité d'exposition au risque. La proposition de Spener (2009) de considérer ce comportement comme une façon de résister à l'*apartheid* que subissent les individus confinés à la frontière, nous permet de comprendre

les conditions dans lesquelles prennent naissance ces zones grises de violence structurelle, comme le suggèrent Slack et Whiteford (2011).

Les diverses formes de mobilité font partie de la hiérarchisation frontalière (Velasco et Contreras, 2011). L'article ci-dessous envisage la mobilité des « non privilégiés », tels que ceux-ci ont été définis par Heyman (2012) : des individus de classe inférieure et de classe moyenne qui franchissent la frontière sans papiers ou avec des faux papiers, ou encore qui utilisent leur visa de touriste pour travailler ou pour passer des drogues ou des personnes vers le territoire des États-Unis. Notre étude se fonde sur des entretiens en profondeur de type biographique, réalisés à Tijuana (2007-2010), à Ciudad Juárez (2012) et à Matamoros (2013) auprès de 50 personnes (30 hommes et 20 femmes) ayant franchi la frontière selon diverses modalités. Le choix de ces villes est dû au fait qu'elles abritent d'importantes populations urbaines, qu'elles constituent des points de passage et que des expulsions y ont lieu régulièrement. À l'intérieur de cet échantillon, treize de nos informateurs étaient des sans-papiers ayant parcouru de longues distances pour parvenir aux États-Unis, où ils avaient vécu en tant que tels ou avec un permis de séjour ; quinze étaient des résidents frontaliers travaillant aux États-Unis en tant qu'employés domestiques, auxiliaires de vie auprès de personnes âgées ou malades, en tant que prostituées ou vendeurs d'artisanat, franchissant la frontière de façon quotidienne ou hebdomadaire ; dix le faisaient sans papiers ou à l'aide de visas de touriste dans le but, notamment, de se livrer au trafic de drogues ou de passer des personnes ; enfin, douze (le groupe de contrôle) disposaient d'un visa de touriste ou d'un permis de séjour et se rendaient aux États-Unis de façon sporadique pour y faire des achats, rendre visite à des parents ou s'occuper de leurs affaires.

MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE ET CLANDESTINITÉ

En 2012, la population établie du côté mexicain de la zone frontalière entre le Mexique et les États-Unis s'élevait à 7 500 000 habitants (Sevilla et Martínez,

2017), répartis entre 39 communes et six états (INEGI, 2010). Quinze villes jumelles sont situées à cheval sur la frontière, notamment Tijuana-San Diego, Ciudad Juárez-El Paso et Matamoros-Brownsville, qui illustrent la diversité interrégionale résultant de la juxtaposition de deux systèmes étatiques depuis la fin du ^{XIX}^e siècle (Martínez, 1994). Les conditions d'inégalité et d'interaction transfrontalière ont été déterminées au ^{XX}^e siècle par les relations commerciales et migratoires entre les deux pays (Bustamante, 1989). La naissance de l'industrie de sous-traitance durant les années 1960 a attiré un flux massif de migrants qui se sont établis dans les villes frontalières. Plusieurs décennies plus tard, la marginalisation, la pauvreté et l'insécurité continuent à marquer le quotidien des résidents des villes frontalières (Staudt, 2010).

Selon Martínez (1994), la frontière est faite d'interdépendance et d'intégration, de sorte que les interactions sont un facteur important qu'on ne saurait négliger. Au début du ^{XXI}^e siècle, les ports terrestres d'entrée aux États-Unis enregistraient 500 millions de passages, aussi bien de personnes que de marchandises et de véhicules (Heyman, 2012).

Le Tableau 1 présente les données concernant les principaux types de franchissement de la frontière (avec et sans papiers). Del Castillo, Peschard-Sverdrup et Fuentes (2007) signalent qu'il s'est produit une réduction du nombre des franchissements à l'aide de papiers à partir de l'année 2001, ainsi qu'une modification des modalités d'entrée. À Ciudad Juárez, par exemple, le passage de véhicules a diminué, tandis que celui des piétons s'est accru. Pour les deux années considérées, Tijuana est la ville où l'on continue à observer le plus grand nombre de franchissements frontaliers, en comparaison de Ciudad Juárez et de Matamoros. En 2006, les passages de la frontière à l'aide de papiers et pour raison de travail représentèrent 38% de l'ensemble des passages à Tijuana, contre 33% à Ciudad Juárez (Del Castillo, Peschard-Sverdrup et Fuentes 2007). Nous ne disposons pas de données concernant le nombre de ces passages effectués à l'aide d'un visa de touriste.

Lieu de passage	Tijuana-San Diego		Ciudad Juárez-El Paso		Matamoros-Brownsville	
Année	2006	2012	2006	2012	2006	2012
Mobilité de résidents, avec papiers						
Passages de personnes par des ports d'entrée de piétons et de véhicules, sud-nord (année fiscale)*	31 993 705	28 168 432	23 102 743	15 552 562	9 899 437	6 369 192
Mobilité à longue distance, sans papiers						
Expulsions par la station migratoire (pourcentages exprimés par rapport à l'ensemble de la frontière)	106 526 (24.1%)	59 845 (17%)	76 646 (17.3%)	11 617 (3.3%)	31 584 (7.1%)	62 174 (17.7%)

Tableau 1. Types de mobilité transfrontalière : Tijuana, Ciudad Juárez et Matamoros. 2006 et 2012.

Source : * Seuls sont inclus les franchissements frontaliers du sud vers le nord, en supposant que dans chaque véhicule ne voyage qu'une seule personne, ce qui conduit à sous-estimer le volume des passages.

Source: U.S. Department of Transportation (2015). *Border Crossing/Entry Data: Query Detailed Statistics*. In: http://transborder.bts.gov/programs/international/transborder/TBDR_BC/TBDR_BCQ.html et *Encuesta sobre Migración en la Frontera Norte de México* (EMIF) (2011-2012). Tabulation EMIF Norte 2011 et 2012. In: <http://www.colef.mx/emif/tabuladosnte.php>

La mobilité à longue distance avec franchissement sans papiers a également enregistré une certaine diminution pendant cette dernière décennie, de même qu'une modification des lieux de passage, comme il ressort du Tableau 1. Les interceptions de Mexicains ont baissé de 973 819 en 2006 à 263 341 en 2012 (*U.S. Border Patrol*, 2014). Les points de passage se sont déplacés vers l'est, notamment vers Tucson, Arizona, et vers la vallée du Río Grande, au Texas.

Par conséquent, comme il ressort du Tableau 1, le nombre des expulsions a également diminué dans les trois villes considérées: phénomène qui est concomitant d'un changement des villes vers lesquelles s'effectuent les expulsions. Alors que celles-ci diminuèrent sensiblement à Tijuana, Matamoros devint peu à peu, avec Reynosa, l'un des grands centres récepteurs d'expulsés. Un autre changement notable est l'accroissement du nombre d'expulsions à partir des États-Unis (*removal*), ainsi que la diminution du nombre de personnes expulsées alors qu'elles étaient en transit. En 2011, les expulsions passèrent à 293 966, soit une hausse

de 48% par rapport à 1998 (EMIF, 2012). Ceci entraîna tout un ensemble de conséquences, telles que la séparation familiale et la présence accrue à la frontière mexicaine de migrants ne sachant pas où revenir et désireux de rester auprès de leur famille, comme c'était le cas de 42 de nos 50 interviewés, nés dans des états du centre et du sud du Mexique.

Les paragraphes qui suivent s'attachent à explorer trois types de stratégie de mobilité comportant des pratiques clandestines spécifiques, liées au franchissement de la frontière: la migration à longue distance et sans papiers, pour raison de travail; la mobilité des *commuters* effectuant des déplacements quotidiens entre leur domicile et leur lieu de travail; et la mobilité liée au trafic de drogues et la traite d'êtres humains. Je me propose, en outre, de mettre en évidence les formes qu'adopte la vulnérabilité, telles que l'immobilité, l'invisibilité, la tension, l'anxiété, la cruauté, ainsi que les processus de déshumanisation.

LA MOBILITÉ À LONGUE DISTANCE ET SANS PAPIERS POUR RAISON DE TRAVAIL

La mobilité à longue distance et sans papiers, pour raison de travail, concerne treize de nos informateurs ; la plupart d'entre eux (neuf) ont été interviewés dans des auberges ou dans les rues de Tijuana. Ce sont eux qui, en général, éprouvent le plus de difficulté à franchir la frontière, à se déplacer d'un lieu à un autre et à séjourner aux États-Unis. J'ai constaté un certain nombre de modifications au niveau des pratiques clandestines, telles que le recours accru aux services des passeurs et la vulnérabilité liée aux négociations avec ceux-ci ; de même, les délais d'attente avant de pouvoir franchir la frontière se sont prolongés, tandis que du côté mexicain les candidats sont obligés de se cacher aux yeux des autorités migratoires.

Alors qu'en 2006 seuls 43,8% des migrants expulsés avaient eu recours à des passeurs, en 2011 ce pourcentage s'élevait à 52,5% (EMIF, 2011). C'est ainsi que dix de nos interviewés déclarèrent avoir eu recours à des passeurs la dernière fois qu'ils étaient entrés aux États-Unis, deux avoir utilisé un visa de touriste et deux autres avoir franchi la frontière sans l'aide de personne. Comme nous avons pu le constater, ces différentes pratiques se combinent le long de leur trajectoire de mobilité.

Pedro, un homme de quarante ans que nous avons interviewé dans une auberge de Tijuana, avait été expulsé des États-Unis. Originaire de Guajuato, il avait franchi la frontière pour la première fois en 1986, à l'âge de 18 ans, en courant depuis Tijuana. Grâce à l'amnistie accordée cette année-là, il put obtenir un permis de séjour et devint un élément-clé du réseau migratoire. Cependant, son endettement chronique dû au financement des voyages, au paiement des passeurs, puis à l'hébergement des membres de sa famille, finit par mettre à mal son économie. Déjà vulnérable en tant que travailleur immigré pauvre, exerçant des travaux instables et mal rémunérés tels que la jardinerie ou la construction, Pedro fut arrêté en 2008 pour avoir volé dans un magasin, puis expulsé vers Tijuana :

un processus de précarisation dont sont victimes les sans-papiers et les résidents immigrés, et qui est apparu à plusieurs reprises dans ce groupe d'interviewés. À partir de 1996, date à laquelle certains délits tels que le vol mineur (*petty larceny*) ou le cumul d'infractions au code de la route ont fait l'objet d'une nouvelle catégorisation et sont devenus motif de renvoi des États-Unis (Podgorny, 2009), ce processus s'est encore accéléré pour les résidents immigrés.

Alors qu'il se trouvait à Tijuana, Pedro essaya à deux reprises de traverser la frontière en passant par les montagnes de Tecate, au moyen d'une stratégie fréquemment mentionnée dans nos entretiens : il promit à l'un de ses parents de lui rembourser à son retour le coût du voyage. Cependant, le prix est susceptible de varier en cours de route, sous les menaces d'enlèvement ou de mort. Pedro (entretien, 25 avril 2008) déclara avec insistance : « J'ai dit à ma femme : 'S'ils te demandent de l'argent, ne leur donne rien... s'ils te disent qu'ils vont me couper les doigts, dis-leur que tu ne leur donneras rien tant que tu ne me verras pas là, à côté de toi' ». Désormais, les négociations ne tournaient plus autour des délais de paiement ni du nombre de versements à effectuer, mais de l'augmentation de la somme convenue au début du voyage, en échange de la liberté ou de la vie du migrant. Tout ceci entraîne l'érosion de la capacité d'action individuelle, ainsi qu'une vulnérabilité accrue en matière de sécurité physique.

LA MOBILITÉ DES *COMMUTERS* ENTRE LEUR DOMICILE ET LEUR LIEU DE TRAVAIL

Pour les résidents frontaliers, c'est la frontière elle-même qui constitue le port d'entrée aux États-Unis (Heyman, 2004). Les longues files d'attente et les contrôles sont motif de désagrément, en particulier pour ceux qui vont travailler de l'autre côté de la frontière. Selon Alegria (2002), les *commuters* ou travailleurs transfrontaliers disposant de papiers représentent près de 8% de la population économiquement active de la frontière. Ce pourcen-

tage a diminué de 25% entre les années 2000 et 2010 (Orraca, 2015), suivant en cela une tendance semblable à celle des flux de longue distance.

Les *commuters* qui traversent la frontière avec un visa de touriste ou avec des papiers prêtés font partie du flux des travailleurs sans papiers qui ont recours à des moyens légaux pour rejoindre les États-Unis par les ports d'entrée terrestres ou aériens. En 2006, le flux d'*overstayers* (étrangers séjournant dans le pays au-delà des délais qui leur ont été accordés) était de quatre à cinq millions d'individus, soit près de 45% de l'ensemble de la population immigrée vivant aux États-Unis sans papiers. De 250 000 à 500 000 d'entre eux franchissaient la frontière à l'aide d'un visa (*Border Crossing Card violators*) (Pew Hispanic Center, 2006). En 2006, ce furent les villes de Tijuana et de Ciudad Juárez qui enregistrèrent le pourcentage le plus élevé de franchissements de la frontière pour raison de travail, à la différence de Nuevo Laredo et de Nogales où le motif prédominant était celui des achats (Del Castillo, Peschard-Sverdrup et Fuentes, 2007). D'après Orraca (2015), en 2010 les *commuters* gagnaient en moyenne 7,36 dollars de l'heure, c'est-à-dire près de six dollars de moins que les travailleurs d'origine mexicaine établis du côté américain de la frontière, qui percevaient alors 13,03 dollars de l'heure. Cet écart salarial semble être encore plus marqué lorsque le travail transfrontalier ne comporte pas de permis de séjour aux États-Unis, comme dans le cas de nos interviewés dont les salaires se situaient en dessous des sept dollars l'heure. Beaucoup d'entre eux nous signalèrent par ailleurs que leur travail n'était pas stable, ni au niveau du nombre d'heures effectuées ni des revenus, et que plusieurs combinaient le travail aux États-Unis avec un autre travail au Mexique.

Les quinze *commuters* interviewés travaillaient sans papiers, en tant qu'employés domestiques, auxiliaires de vie auprès de personnes âgées ou malades, en tant que prostituées ou commerçants. Comme il ressort du Tableau 1, c'est à Tijuana que le travail des migrants pendulaires revêt le plus d'importance ; mais il est également bien représenté à Ciudad Juárez et à Matamoros, en raison de la

longue tradition d'interaction avec la ville jumelle située de l'autre côté de la frontière. Les migrants pendulaires sont exposés à plusieurs risques et pratiquent diverses formes de clandestinité, mais à la différence de ceux qui pratiquent la migration à longue distance, ils ne mettent pas leur vie en péril.

Les *commuters* disposant d'un visa de touriste ont recours à toute une série de tactiques destinées à éviter que les agents d'immigration se rendent compte qu'ils franchissent la frontière pour raison de travail. Les risques auxquels ils s'exposent vont depuis l'annulation de leur visa si leur stratagème est découvert à la frontière, jusqu'à l'expulsion une fois qu'ils se trouvent en territoire américain. Ce mode de vie n'a de sens que dans le contexte d'asymétrie économique entre le Mexique et les États-Unis et des liens familiaux transfrontaliers qui se sont forgés au cours de l'histoire de la région (Martínez, 1994). Dans ce type de franchissement de la frontière, la clandestinité ne se caractérise donc pas par le recours à des passeurs ou à des intermédiaires (comme c'est le cas des migrations à longue distance), mais par des réseaux familiaux et de travail qui permettent aux migrants pendulaires de trouver un emploi ou de bénéficier d'un hébergement.

Comme il ressort de l'analyse approfondie de Chávez (2016), l'interaction adéquate avec les agents d'immigration joue un rôle crucial dans les pratiques clandestines des *commuters* : leur mobilité dépend de leur habileté à simuler ou à concevoir un comportement approprié lors du passage de la frontière ou susceptible de camoufler leur statut de travailleurs (Chávez, 2016).

LA MOBILITÉ DES TRAFIQUANTS DE DROGUES ET DE PERSONNES

Rios (2008) estime que l'industrie de la drogue emploie quelque 468 000 personnes au Mexique : presque autant que Pemex, la principale entreprise pétrolière du pays. La région Mexique-États-Unis est stratégique à cet égard ; il existe probablement des milliers de personnes employées dans les réseaux

de distribution de drogues qui, au cours de ces dernières décennies, ont infiltré les réseaux de trafic d'êtres humains, comme il ressort de notre travail de terrain, ainsi que des rapports présentés par Slack *et al.* (2018). En 2011, dans la région frontalière, 60% des migrants avaient engagé un « coyote » (passeur) à la frontière (EMIF, 2011).

Le trafic de drogues et de personnes a joué un rôle symbolique afin de justifier le contrôle de la frontière (Andreas, 2009). Notre recherche a mis en évidence deux catégories sociales différentes quant à la mobilité liée au trafic de drogues et à la traite d'êtres humains : 1) les individus qui possèdent un visa de touriste ou de séjour, ou encore la nationalité américaine, et qui franchissent la frontière par les ports d'entrée ; 2) ceux qui la franchissent clandestinement par les collines, les déserts ou la rivière et n'ont, en général, pas de papiers. Avec l'accroissement des infrastructures frontalières, la première catégorie a retenu une attention toute particulière de la part des cartels de la drogue. Ce flux comprend des femmes au foyer qui passent régulièrement la frontière pour faire leurs courses ou pour rendre visite à des parents, ainsi que des étudiants et des travailleurs professionnels possédant un permis de séjour ou la nationalité américaine, et qui, jusqu'à une date récente, ne retenaient guère l'attention des autorités chargées de la lutte contre les stupéfiants.

Parmi les dix personnes interviewées se livrant au trafic de drogues ou travaillant comme passeurs, six disposaient de visas de touriste, deux d'un permis de séjour et deux autres étaient dépourvus de papiers pour franchir la frontière. Huit étaient nés à Tijuana, Ciudad Juárez ou Matamoros et avaient été recrutés afin de transporter la drogue dans des automobiles ou sur eux-mêmes, ou pour faire passer des personnes cachées à l'intérieur de véhicules ; les deux autres passaient la frontière par les montagnes ou les déserts.

Tous appartenaient à des secteurs pauvres ou moyens et étaient entrés dans ces réseaux de trafic attirés par les revenus que ceux-ci leur permettaient d'obtenir, beaucoup plus élevés que les salaires que percevaient les ouvriers non qualifiés de l'industrie

de la sous-traitance ou des services du côté mexicain de la frontière. Ils se situaient au niveau inférieur de la hiérarchie de cette organisation et bien que leurs activités en son sein leur aient rapporté beaucoup d'argent, il ne leur avait pas été possible d'accumuler des biens ou de faire des économies. Lorsqu'ils avaient eu de l'argent, ils l'avaient dépensé en vêtements, en automobiles, en jouets et pour financer des fêtes. Seuls deux d'entre eux étaient parvenus à acquérir un terrain ; mais ils avaient dû le revendre afin de payer la caution qui leur avait été exigée pour sortir de prison ; de même, les longues périodes de chômage étaient venues à bout des quelques économies qu'ils avaient pu mettre de côté. Ils ont été conduits à modifier leurs pratiques clandestines de franchissement de la frontière, notamment en accroissant leur flexibilité, de sorte à pouvoir combiner le transport des drogues avec celui des personnes, et en segmentant leur participation à la chaîne de distribution, en réponse à la restructuration du système de contrebande régionale.

LA CONTREBANDE DE DROGUES JOINTE À CELLE DES PERSONNES : CRUAUTÉ ET DÉSHUMANISATION

Les migrants furent impliqués sporadiquement dans le trafic de drogues, à la suite de l'implication des coyotes dans ce genre de trafic ou, à l'inverse, des trafiquants de drogue dans celui des personnes. Tal est le cas de Susana (entretien, 28 juin 2012) qui, à l'instigation d'un camarade de travail, se mit à transporter de la cocaïne collée à son corps ; avec son visa de touriste, elle franchissait la frontière à pied, par le pont séparant Ciudad Juárez d'El Paso. Chaque voyage lui rapportait 500 dollars, et après trois mois on lui demanda de passer la drogue en voiture – ce qu'elle fit une ou deux fois par semaine pendant près de cinq ans, touchant deux mille dollars par voyage, jusqu'au jour où elle fut arrêtée au port d'entrée. Emprisonnée aux États-Unis, elle ne reçut guère de soutien de la part de ses supérieurs. Une fois sortie de prison, elle retourna travailler à la caisse d'un magasin de spiritueux, où elle fit la

connaissance de trafiquants de personnes. Comme son salaire était peu rémunérateur en comparaison de ce qu'elle gagnait autrefois comme trafiquante de drogues, elle décida de travailler en tant que « recruteuse », conduisant des personnes de la gare routière de Ciudad Juárez à la frontière de Puerto Palomas. Elle touchait cent dollars par personne et arrondissait ses revenus en volant aux migrants tout ce qu'elle pouvait. Mais en 2010, les groupes criminels se mirent à assassiner les « recruteurs » – les personnes qui faisaient le même travail qu'elle. Un jour elle reçut des menaces de mort pour avoir « piqué » des migrants à un autre passeur. Susana mettait à son travail une touche de cruauté : ayant été elle-même emprisonnée, abandonnée par ses supérieurs, séquestrée et menacée de mort par d'autres trafiquants, elle ne se privait pas de voler les migrants, de les tromper, de les abandonner. Après plusieurs années de travail, elle ne disposait pas, comme d'autres personnes dans le même cas, d'économies ou de biens matériels.

Cependant, il existe à l'autre bout de la frontière, à Mexicali (Basse-Californie), des intermédiaires ou *coyotes* dont le profil se situe aux antipodes de celui de Susana. Ainsi, Pantera possède un sens éthique à toute épreuve. Étant enfant et adolescent, il aidait à passer de petites quantités de drogue de Tijuana à San Diego ; maintenant, il se consacre exclusivement à faire passer des personnes. Dans les années 1980, il le faisait à Tijuana ; mais à partir de 1995 il commença à le faire à travers les montagnes de Tecate, où son chemin croisait celui des trafiquants de drogue et où il fut attaqué à diverses reprises. En 2001, les routes qu'il utilisait étaient également empruntées par l'un des cartels de la drogue, ce qui le conduisit à déplacer ses activités vers Mexicali. Le prix demandé pour passer la frontière s'élevait alors à trois mille dollars. Au sein d'un système spatialement segmenté, le rôle de Pantera consistait à rassembler et remettre les migrants à une autre personne, qui leur faisait traverser la frontière ; ensuite, une troisième allait les chercher. Le long de cette chaîne qui allait depuis la frontière sud jusqu'à l'autre côté de la frontière

des États-Unis, personne ne se connaissait. Pantera se retrouva plusieurs fois en prison et finit par travailler seul : « le signal, c'est que plus personne ne répond à tes appels. [...] c'est à ce moment-là que tu te rends compte que tu es tout seul pour faire le travail » (entretien, 1^{er} mai 2008).

Bien qu'ayant connu des conditions de travail semblables à celles de Susana, Pantera se caractérisait par une éthique de travail diamétralement opposée. Pour lui, rien n'était plus important que d'honorer ses engagements envers les migrants, parce que « c'est pour eux que je travaille » (Pantera, entretien, 1^{er} mai 2008). En 2006, 62,3% des migrants expulsés par les autorités migratoires avaient été abandonnés par des *coyotes* (EMIF, 2011). Malgré tout, ce pourcentage s'était réduit à 53% en 2011 ; en même temps, le pourcentage de ceux qui avaient déclaré que le *coyote* les avait laissés à l'endroit convenu avait sensiblement augmenté (25,9% en 2011, contre 11,6% en 2006) (EMIF, 2011). Ces chiffres traduisent une efficacité accrue du système de trafic des personnes par rapport aux cinq années précédentes, ce qui explique d'une certaine manière sa continuité. Cependant, alors même qu'a augmenté le nombre de migrants ayant trouvé la mort, les arrestations de *coyotes* ont diminué (EMIF, 2011) : ceci illustre clairement le fait que le migrant est le maillon le plus faible de la chaîne migratoire.

CONCLUSION

L'article ci-dessus décrit et analyse l'évolution des pratiques clandestines, résultant des modifications intervenues au niveau des contrôles frontaliers ; ces réajustements sont non seulement le fait des migrants sans papiers, mais aussi des personnes qui résident du côté mexicain de la frontière et disposent de papiers pour la franchir. Les pratiques de mobilité sont légitimes dans le cadre de leurs options de survie ainsi que de leur famille ; elles comprennent le passage de la frontière à l'aide de papiers, en utilisant un visa de touriste dans le

but de travailler ou d'introduire des drogues aux États-Unis. Notre recherche confirme ce qu'avancent Núñez et Heyman (2007), à savoir que les pratiques hors la loi sont des stratégies moralement ancrées dans le contexte frontalier, caractérisé par une intervention excessive de l'État dans la mobilité des habitants.

Les pratiques de passage clandestin de la frontière ont été surtout analysées dans le cas des migrants sans papiers en transit, mais rarement dans le cadre des modèles de mobilité de la part des personnes vivant le long de la frontière. C'est pourquoi les travaux de Núñez et Heyman (2007), Chávez (2016) et Sarabia (2015) font à cet égard figure d'exception : ces auteurs ont décrit les conditions de mobilité différenciée des résidents et des individus en transit. Notre article confirme la validité de leurs conclusions en ce qui concerne le côté mexicain de la frontière et atteste de la croissante vulnérabilité humaine. Les trois types de mobilité que nous avons décrits impliquent des statuts différenciés, liés à différents types de pratiques de mobilité transfrontalière. Il est évident que franchir la frontière à travers le désert ou la rivière suppose que l'on s'efforce de demeurer invisible. Franchir la frontière à l'aide de papiers par le port d'entrée – afin de passer des drogues ou de travailler sans permis – exige une certaine simulation et un certain comportement apte à tromper les agents frontaliers. Les individus qui ont recours à cette pratique voient dans la clandestinité une ressource qui leur permet d'assurer leur survie économique ou de réaliser leurs projets de vie ; mais en même temps, il est évident que la clandestinité est une composante de la mobilité qui tend à rendre encore plus précaires les conditions de vie de la population, en accroissant sa vulnérabilité économique et en réduisant son bien-être général.

Cette économie politique du franchissement clandestin de la frontière découle de la régulation de la migration et de la sécurité frontalière, en liaison avec le *modus operandi* des cartels de la drogue et du trafic d'êtres humains. Se pencher sur ces pratiques de clandestinité dans la mobilité transfrontalière est une façon de contribuer à l'étude de la construction des

vulnérabilités liées à la politique de l'espace et de la frontière géopolitique. Agir sur cette réalité suppose de critiquer la vision fragmentée selon laquelle sont analysées les pratiques de clandestinité mises en œuvre dans les diverses mobilités humaines.

BIBLIOGRAPHIE

- Alegria, T., 2002, "Demand and Supply of Mexican Cross-border Workers", *Journal of Borderlands Studies*, 17(1), 37-55.
- Andreas, P., 2009, *Border Games: Policing the U.S.-Mexico Divide*, Nueva York, Cornell University Press.
- Bustamante, J. A., 1989, "Frontera México-Estados Unidos: reflexiones para un marco teórico", *Frontera Norte*, 1(1), 7-24.
- Chávez, S., 2016, *Border Lives. Fronterizos, Transnational Migrants, and Commuters in Tijuana*, Nueva York, Oxford University Press.
- Coleman, M., 2007, "Immigration Geopolitics beyond the Mexico-US Border", *Antipode*, 39(1), 54-76.
- Cunningham, H., 2004, "Nations Rebound? Crossing Borders in a Gated Globe", *Identities: Global Studies in Culture and Power*, 11(3), 329-250.
- Del Castillo, G., A. Peschard-Sverdrup y N. A. Fuentes, 2007, *Estudio de puertos de entrada México-Estados Unidos: Análisis de capacidades y recomendaciones para incrementar su eficiencia*, Tijuana, El Colegio de la Frontera Norte. En: <http://www.colef.mx/wp-content/uploads/2013/03/ResumenEjecutivo.pdf>
- Encuesta sobre Migración en la Frontera Norte de México (EMIF), 2011-2012, *Serie anualizada 2004-2011*, México, D.F., Secretaría de Gobernación/ Consejo Nacional de Población/ Instituto Nacional de Migración-Unidad de Política Migratoria-Centro de Estudios Migratorios/ Secretaría de Relaciones Exteriores/ Secretaría del Trabajo y Previsión Social/ El Colegio de la Frontera Norte. En <http://www.colef.mx/emif/tabuladosnte.php>
- Heyman, J., 2012, "Construcción y uso de tipologías: movilidad geográfica desigual en la frontera México-Estados Unidos", en M. Ariza y L. Velasco (eds.), *Métodos cualitativos y su aplicación empírica: por los caminos de la investigación sobre migración internacional* (pp. 419-454), México D.F., IIS-UNAM/ El Colef.

- Heyman, J., 2004, "U.S. Ports of Entry on the Mexican Border", en A. G. Wood (edit.), *On the Border: Society and Culture between the United States and México* (pp. 221-240). Lanham, Maryland, SR Books.
- Instituto Nacional de Estadística y Geografía (INEGI), 2010, *Censo de Población y Vivienda 2010*, México, D.F., Instituto Nacional de Estadística y Geografía. En: <http://www.inegi.org.mx/est/contenidos/proyectos/ccpv/cpv2010/Default.aspx>
- Izcara, S. P. y K. L. Andrade, 2015, "Causas e impactos de la deportación de migrantes centroamericanos de Estados Unidos a México", *Estudios Fronterizos*, 16(31), 239-271.
- Martínez, O., 1994, *Border People: Life and Society in the U.S.-Mexico Borderlands*, Tucson, University of Arizona Press.
- Núñez, G. y J. Heyman, 2007, "Entrapment Processes and Immigrant Communities in a Time of Heightened Border Vigilance", *Human Organization*, 66(4), 354-364.
- Orraca, P. P., 2015, "Immigrants and Cross-Border Workers in the U.S.-Mexico Border Region", *Frontera Norte*, 27(53), 5-34.
- Pew Hispanic Center, 2006, *Modes of Entry for the Unauthorized Migrant Population: Fact Sheet*, Washington, D.C., Pew Research Center. En: <http://www.pewhispanic.org/files/2011/10/19.pdf>
- Podgorny, D., 2009, "Rethinking the Increased Focus on Penal Measures in Immigration Law as Reflected in the Expansion of the 'Aggravated Felony' Concept", *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 99(1), 287-316.
- Provine, M. y G. Sanchez, 2012, "Suspecting Immigrants: Exploring Links between Racialized Anxieties and Expanded Police Powers in Arizona", en L. Weber y B. Bowling (eds.), *Stop and Search: Police Power in Global Contexts* (pp. 468-497). Londres, Routledge.
- Rios, V., 2008, "Evaluating the Economic Impact of Mexico's Drug Trafficking Industry", communication présentée dans le *Graduate Students Political Economy Workshop*, Institute for Quantitative Social Sciences-Harvard University, Cambridge, Massachusetts, printemps 2008. En: http://www.gov.harvard.edu/files/Rios2008_MexicanDrugMarket.pdf
- Ruiz, O., 2001, "Riesgo, migración y espacios fronterizos, una reflexión", *Estudios Demográficos y Urbanos*, (47), 257-284.
- Sarabia, H., 2015, "Global South cosmopolitans: the opening and closing of the USA-Mexico border for Mexican tourists", *Ethnic and Racial Studies*, 38(2), 227-242.
- Sevilla, E. y A. Martínez, 2017, *Panorama actual de la frontera entre México y Estados Unidos*, México, Senado de la República, LXIII Legislatura. En: http://centrogilbertobosques.senado.gob.mx/docs/NI_FronteraMX_EEUU_010617.pdf
- Slack, J. y S. Whiteford, 2011, "Violence and Migration on the Arizona-Sonora Border", *Human Organization*, 70(1), 11-21.
- Slack, J., D. Martínez y S. Whiteford, (eds.), 2018, *The Shadow of the Wall: Violence and Migration on the US-Mexico Border*, United States, University of Arizona Press.
- Spener, D., 2009, *Clandestine Crossings: Migrants and Coyotes on the Texas-Mexico Border*, Nueva York, Cornell University Press.
- Staudt, K., 2010, "Living and Working in a Global Manufacturing Border Urban Space: A Paradigm for the Future?", en K. Staudt, C. M. Fuentes y J. Monárquez (eds.), *Cities and Citizenship at the U.S.-Mexico Border*, pp. ix-xxi, El Paso, Palgrave-Macmillan.
- Torpey, J., 2000, *The Invention of the Passport: Surveillance, Citizenship, and the State*, Cambridge, Massachusetts, Cambridge University Press.
- U.S. Border Patrol, 2014, *Total Illegal Alien Apprehensions by Fiscal Year (Oct. 1st through Sept. 30th)*, Washington, D.C., U.S. Customs and Border Protection. En: http://www.cbp.gov/sites/default/files/documents/BP%20Southwest%20Border%20Sector%20Apps%20FY1960%20-%20FY2014_0.pdf
- U.S. Department of Transportation, 2015, *Border Crossing/Entry Data: Query Detailed Statistics*, Washington, D.C., Bureau of Transportation Statistics. En: http://transborder.bts.gov/programs/international/transborder/TBDR_BC/TBDR_BCQ.html
- Velasco, L. y O. Contreras, 2011, *Mexican Voices of the Border Region*, Filadelfia, Temple University Press.

PARCOURS AFRICAINS EN AMÉRIQUE DU SUD : ENTRE ESPOIR ET DÉSENCHANTEMENT

RÉGIS MINVIELLE¹

À l'heure où l'Union Européenne durcit et externalise ses procédures de contrôle, où les crises affectent plusieurs pays du continent africain (crises libyenne, malienne, centrafricaine, printemps arabe...) les migrants sont contraints de repenser leurs itinéraires. La rupture du pont entre les deux rives de la Méditerranée (Choplin et Lombard, 2010) plonge les migrants subsahariens qui s'aventurent vers le nord du continent africain dans une impasse (Minvielle, 2011). Dans ces conditions, les solutions qui s'offrent aux migrants ne sont guère nombreuses : attendre au seuil de la forteresse européenne en caressant l'espoir qu'elle s'ouvre à nouveau, tenter de forcer le verrou dans une entreprise à haut risque à bord d'embarcations précaires depuis les côtes libyenne et mauritanienne (Ba et Ndiaye, 2008), retourner au pays d'origine en situation d'échec, ou enfin imaginer des nouvelles routes.

Des Maliens séjournant en Lybie retiennent cette dernière alternative en considérant l'Amérique du Sud comme un premier moyen d'échapper à l'étau méditerranéen. Amorcée dans les années 1990, cette nouvelle route migratoire transatlantique sud-sud illustre les reconfigurations d'une donne migratoire qui tend aujourd'hui à prendre des formes diffuses, éclatées et multipolaires. Les accointances historiques à l'origine des « tandems » migratoires (Mexique / États-Unis d'Amérique, Maghreb / France, Inde et Pakistan / Royaume-Uni) reculent au profit de nouvelles circulations qui

émergent entre les Suds. La Chine qui accueille des Africains subsahariens ou encore les pays du golfe persique qui recourent à une main d'œuvre du sud-est asiatique témoignent de cette redistribution des cartes migratoires. Certes les migrations Sud-Sud sont anciennes mais elles reposaient essentiellement sur des systèmes d'échanges régionaux. Aujourd'hui, elles deviennent multidirectionnelles, intercontinentales et incarnent au mieux la globalisation des Suds.

Mais au-delà de ces considérations géopolitiques, nous examinerons également dans cette contribution le rôle des pionniers dans la mise en œuvre de ce nouvel élargissement de l'espace migratoire africain. Nous reviendrons également sur l'influence des imaginaires de la réussite qui accompagnent et justifient le départ vers l'ailleurs avant d'achopper sur la réalité de la condition migrante (Peraldi, 2008).

La description et l'analyse de ce dispositif migratoire africain en Argentine ont fait l'objet d'une thèse de doctorat.² Une enquête ethnographique dans le milieu des migrants a permis de souligner les différentes modalités de circulation et d'insertion dans la société argentine.

En se penchant sur l'ordinaire, l'immersion permet de comprendre les cultures de la migration en montrant « ce qu'est sa normalité sans gommer ses particularités » (Geertz, 1998 : 86). Des entretiens biographiques ont également été réalisés en vue de reconstruire leurs trajectoires et de saisir le sens que les migrants attribuent à leurs parcours.

1 Post-doctorant à l'Université de São Paulo / Fundação de Amparo à Pesquisa do Estado de São Paulo (FAPESP). minviellergis@yahoo.fr

2 R. Minvielle, *Parcours africains en Amérique Latine ou comment s'ébauche un dispositif migratoire transatlantique sud-sud*, thèse de doctorat en sociologie, Université d'Aix-Marseille, 2013.

LES PIONNIERS : DES FIGURES DE RÉUSSITE À IMITER

Cette nouvelle géographie des migrations africaines que l'on peut considérer comme un effet collatéral des forteresses érigées dans les pays du Nord, puise son origine au début des années 1990. Lorsque l'impasse se fait trop pressante, la linéarité géographique du parcours est secondaire et la priorité est souvent de décrocher un nouveau point de chute. En obtenant des visas auprès de l'ambassade du Brésil à Tripoli, ces aventuriers de la migration (Bredeloup, 2008) prennent pour la première fois leur distance avec le continent africain. Dans ce voyage au long cours, si les États-Unis incarnent l'objectif final, le Brésil est d'abord envisagé comme un détour utile en vue de reconstituer un capital économique bien entamé par le coût du transport aérien.

À cette époque, l'Argentine en a terminé avec la dictature militaire (1976-1983) et la transition démocratique s'accompagne d'un virage libéral qui, avant de conduire à la faillite du pays en 2001, occasionne un cycle de croissance et un boom de l'immobilier (développement des quartiers résidentiels selon le modèle nord-américain *gated community*). Informés de ces opportunités économiques, les Maliens, habitués aux travaux de construction depuis leur séjour en Libye, n'hésitent pas à franchir la frontière avec le pays voisin en vue d'être embauché dans une filière en plein essor.

Dans le même mouvement, des Sénégalais arrivent en ordre dispersé dans la capitale argentine à la suite de rencontres dans le milieu de la marine et dans le milieu diplomatique. Si l'un d'entre eux se laisse séduire par l'éloge de Buenos Aires décrite par un marin guinéen comme « une ville riche de type européenne », d'autres effectuent le voyage grâce à des relations nouées à l'ambassade d'Argentine.³ Ces pionniers sénégalais sont, à l'image de leurs acolytes maliens, des habitués de l'expérience migratoire

puisque certains étaient passés par l'Arabie saoudite, d'autres par des pays d'Afrique de l'Ouest.

La réussite économique et sociale des pionniers sénégalais, concrétisée à travers des investissements immobiliers et des mariages au pays d'origine, impulse, dans la deuxième moitié des années 2000, un nouveau flux qui va constituer la majorité de la migration africaine en Argentine. Ces mécanismes d'entraînement constatés dans cette partie du monde trahissent une tendance majeure des études migratoires selon laquelle les figures pionnières constituent bien souvent des têtes de pont en imprimant des modèles de réussite auprès des jeunes en quête de statut et de prestige. De Dakar à Douala, en passant par Abidjan ou Conakry, cette quête d'ascension sociale confondue dans une quête de l'ailleurs se nourrit d'un ensemble de facteurs structurels propres aux sociétés de départ : saturation du marché du travail en milieu urbain, chômage endémique, détérioration des conditions de vie en milieu rural, crises politiques et environnementales.

Dans ce cadre, émigrer devient, pour eux, l'unique opportunité d'échapper à une stagnation et à un univers étriqué, synonymes, à leurs yeux, de mort symbolique. Pour qualifier la migration internationale de la jeunesse de Douala, De Rosny avance le terme d'« échappée » et de « conquête statutaire » (De Rosny, 2002). Animés d'une révolte face à une absence de progression vécue comme une déchéance certaine de leur condition sociale d'existence, ils vivent alors le départ comme un défi personnel, comme une capacité à agir sur leur destin qui doit les conduire à une affirmation de soi. Ce désir d'affirmation s'accroît par ailleurs sous l'effet d'un effritement des solidarités traditionnelles et familiales, qui assuraient protection et cohésion sociales à l'ensemble des membres du groupe. Résultat de crises économiques structurelles, d'une urbanisation galopante, du délitement des États et des services publics soumis à des plans d'ajustements structurels successifs, ainsi que de la monétarisation de l'économie et des rapports sociaux, l'individualisme mène la vie dure à l'idée

3 L'ambassade d'Argentine à Dakar est contrainte de fermer ses portes en 2002, suite à la crise financière et à l'obligation pour l'État d'effectuer des restrictions budgétaires.

selon laquelle l'Afrique noire serait par principe la terre d'excellence de l'expression des « formes de sociabilités communautaires rivant les individus à des solidarités protectrices mais faisant en revanche obstacle à leur individualisation, c'est-à-dire leur émergence comme acteurs autonomes » (Marie, 1997, 10)

D'Abidjan à Bamako, ou encore de Dakar à Niamey, les échecs répétés des modes de développement ont ainsi fait le lit de l'émergence de l'individu comme un acteur qui s'émancipe peu à peu, mais partiellement, de ses appartenances communautaires et familiales. Dans ce contexte où la famille est contrainte à se désengager progressivement de son rôle protecteur, la pression qui s'exerce par exemple sur un jeune chômeur devient souvent insoutenable, à tel point que celui-ci n'a parfois pas d'autre choix que de quitter le domicile familial. Sa condition de chômeur qui l'assigne à une situation de dépendance économique s'accompagne de plus en plus d'une stigmatisation liée à une position assimilée à des formes d'« oisiveté » et d'inutilité. Sans statut, ces jeunes sont dans une impasse que seul un départ peut briser. Dans ces conditions, le projet migratoire prend alors des formes de « rupture initiatique » (Timera, 2001) ou de « transition possible entre la jeunesse et l'âge adulte » (Fouquet, 2007). C'est au bout de ce processus de socialisation, avec l'acquisition d'une véritable stature d'ainé social que sera rompue la spirale de l'échec et de la dépendance.

Dans ses enquêtes sur les imaginaires de la migration, Fouquet montre bien comment les enjeux symboliques de valorisation sociale comme le regard de l'entourage, la détention de capitaux (économique et social), l'accès au marché matrimonial, sont célébrés et sublimés avec le retour triomphant des migrants au pays.

Cette combinaison de réalités et de signifiants négatifs que représente la société d'appartenance favorise en creux l'émergence de signifiants positifs, voire mythifiés à l'égard des lieux d'accueil. Symboles d'abondance, de modernité et de liberté, l'Europe et les États-Unis d'Amérique renvoient une image idéalisée de l'Eldorado comme issue à

une société bloquée. Dès lors, cet imaginaire migratoire nourri quotidiennement d'oppositions fondées sur un proche détérioré, et un lointain de tous les possibles au bout duquel la réussite est entrevue, renforce chaque jour un peu plus le désir de passer à l'acte. L'essoufflement d'un modèle social, fondé sur la solidarité familiale au sein duquel les aînés éprouvent les plus grandes difficultés à subvenir au besoin du groupe, et voient de ce fait leur autorité sur les cadets de plus en plus contestée, ouvre la voie à l'installation d'autres cadres de référents culturels ancrés dans l'ailleurs et revisités par l'univers migratoire.

Cet imaginaire positif de l'ailleurs est tout aussi bien alimenté par le flux d'images d'opulence et de bonheur envoyé par les télévisions, que par l'exhibition du capital social et culturel accumulé par des migrants qui réinvestissent dans leur pays d'origine à travers, par exemple, l'achat de biens immobiliers et de commerce (Tall, 2009). Ceux-ci n'hésitent pas non plus quand ils rentrent au pays à afficher des signes extérieurs de richesses (voitures de luxe, vêtements de marque) et à se montrer généreux avec leurs proches en distribuant des cadeaux et de l'argent.

Cet ailleurs est nécessairement fantasmé puisqu'il définit un espace qui fait l'objet d'un procédé de déconstruction et de réinterprétation d'une réalité partiellement entrevue et réduite à ses propres catégories de perception et de jugement. Appadurai rappelle la puissance de la dimension de l'imaginaire qui caractérise les mondes sociaux de la migration notamment parce que « l'exil renforce [...] les pouvoirs de l'imagination » (Appadurai, 2005), cette imagination étant définie sous l'angle d'un passé remémoré et d'un futur désiré. L'exil donne ainsi cours aux discours mythiques, s'appuyant sur l'idée de changement d'état, voire de révolution entre l'avant et l'après, symbolisée par les expressions « quitter la galère » pour « devenir riche », « devenir quelqu'un », « jouer dans la cour des grands » ou « faire fortune ». Ces discours prennent une résonance toute particulière chez des jeunes convaincus de l'imperméabilité des modèles de

réussite autochtones conçus sur le clientélisme et desquels ils sont tenus à l'écart.

Comme nous le disent Foucher et Dahou à propos de la société sénégalaise, le vocabulaire qui balise les marqueurs de réussite et autres métaphores du succès et du mérite donne désormais la primauté à la migration : l'ancien qualificatif « évolué » est remplacé par les adjectifs « italien » ou encore « américain » en référence à ceux qui ont émigré en Italie et aux États-Unis d'Amérique (Foucher et Dahou, 2004). Les adjectifs « argentin » ou « brésilien » viendront-ils compléter prochainement ce répertoire ? La question méritera peut-être d'être posée au moment où s'observeront les premiers retours.

C'est donc l'invisibilité sociale ou l'impression de ne pas exister, surtout aux côtés de ces « héros du retour » (De Latour, 2001), qui permet que l'exil soit perçu alors comme la seule et unique rampe de lancement vers le prestige et la reconnaissance sociale. Ramené à une fonction d'épanouissement individuel qui implique l'acquisition d'un statut socialement valorisé, le projet migratoire s'envisage alors comme une quête personnelle qui fait du migrant un « aventurier » des temps modernes animé par un sentiment de revanche.

Dans ce contexte d'héroïsation du migrant, le plus important n'est pas tant le lieu de destination finale que l'acte même de partir. Les routes sont loin d'être directes et les destinations finales, si elles sont atteintes, se gagnent au prix de détours. L'Amérique du Sud peut dès lors être perçue comme une route secondaire ou une solution de repli acceptable. En attendant un nouveau départ, ces ressortissants d'Afrique de l'Ouest et du Centre, tentent de dégager des ressources des territoires traversés et travaillés.

DES PROFILS MULTIPLES

Au Brésil comme en Argentine, si les profils et les manières de s'inscrire sur le territoire sont divers, le commerce de rue est sans conteste l'activité dominante. D'une part, l'absence de compétences, la faiblesse du capital social, la précarité adminis-

trative sont autant de handicaps rendant difficile une intégration sur un marché du travail formel de plus en plus spécialisé et concurrentiel. D'autre part, la vente à la sauvette est aussi l'expression d'un prolongement ou de la reproduction d'un idéal-type migratoire déjà éprouvé dans les grandes villes d'Afrique, (Copans, 1980), d'Europe occidentale (Bava, 2005 ; Riccio, 2006) ou encore des États-Unis d'Amérique (Ebin, 1992).

La saturation de cette activité dans les métropoles de Buenos Aires ou de São Paulo entraîne non seulement des redéploiements spatiaux dans des villes moyennes mais également des mobilités professionnelles. Dans le Sud du Brésil, certains effectuent des incursions dans le secteur agro-alimentaire. Les États du Paraná et de Rio Grande do Sur possèdent de nombreuses usines de volailles, dont la production est exportée en partie vers les pays du Moyen-Orient. Les entreprises font alors appel à une main d'œuvre musulmane afin de garantir à leurs clients, un produit Halal. La religion devient alors une ressource aussi bien pour des Sénégalais que des réfugiés syriens, palestiniens habilités à appliquer la méthode d'abattage « dhabiha » qui ne peut être pratiquée que par la main d'un musulman en invoquant le nom d'Allah. Cependant, la faiblesse des salaires (entre 1 000 et 1 500 reals par mois), et l'extrême pénibilité des conditions de travail –chaque découpeur devant abattre 2000 poulets par heure– conduisent bien souvent les Sénégalais à réinvestir la vente de rue.

En dépit de leur visibilité certaine dans l'espace public (trottoirs, gares, marchés, places, plages, etcetera) sans cesse accrue par la conquête de nouveaux territoires, les colporteurs mourides⁴ ne constituent pas les seules figures de la migration

4 Le mouridisme est une organisation soufie qui est apparue à la fin du XIX^e siècle et qui s'organise autour de relations verticales entre les marabouts (*Cheikh*) et leurs disciples (*talibés*). Le fondateur, Cheikh Amadou Bamba, établit comme principe fondamental de cette doctrine l'assiduité au travail et l'éthique de la solidarité. Jusqu'au début des années 1970, la communauté mouride est

africaine au Brésil et en Argentine. Des petits entrepreneurs-migrants, par exemple, se positionnent sur la scène du marché ethnique en exploitant l'intérêt croissant pour l'exotisme et le dépaysement. Soucieux de se conformer aux attentes de leurs clients potentiels, des commerçants, des artistes, parfois les deux à la fois, jouent alors sur le ressort de l'africanité pour dégager des ressources. Pour exploiter l'engouement pour la percussion, les artistes créent des écoles au sein desquelles ils se convertissent peu à peu en entrepreneurs de culture africaine tant pour valoriser leur art que pour élargir leurs activités en organisant par exemple des stages d'étude en Guinée ou au Sénégal. D'autres revendent des pagnes dans le quartier central de Republica à São Paulo principalement à des afro-brésiliennes en quête de faire revivre leurs racines africaines.

Enfin, des aspirants à la fortune rapide, dits *feymen*, terme né au Cameroun pour désigner des professionnels de l'escroquerie et des « arts de feyre » (Malaquais 2001), se distinguent pour leur habilité à extorquer de l'argent à des hommes d'affaires à la fois naïfs et cupides. Ils inventent des scénarios bien rodés de l'escroquerie partout en Amérique latine, en effectuant des escales prolongées à Buenos Aires ou à São Paulo pour y mener leurs opérations frauduleuses ou pour profiter de leurs ambiances nocturnes. Au cours de ces excursions, ils cèdent à des modes de consommation ostentatoires (la sape, la fête), pour obtenir en échange la reconnaissance sociale de leurs pairs.

Ils exploitent également en leur faveur le désir d'ailleurs des jeunes footballeurs camerounais et nigériens. Dès lors que football engage de fortes sommes financières et fait régner une certaine opacité autour des transactions financières, des *feymen*

ou des agents peu scrupuleux peuvent s'immiscer dans les transferts et obtenir des commissions grâce à leur « esprit de sagacité » (Ndjio, 2012) et à leur capacité à tisser des liens entre les parties concernées.

Le point commun de ces figures : toutes participent d'une mondialisation qui se construit dans l'informel, par le bas ou « discrètes ». Le footballeur de troisième zone, le camelot mouride, le percussionniste, ou encore le restaurateur camerounais, indépendamment des réussites et des échecs, expriment cette capacité à emprunter des voies non balisées. Malgré la spécificité de chaque territoire d'accueil et les ressources qu'il propose, on retrouve les mêmes figures aussi bien à Vintimille, à Paris, à Barcelone, à New York, ou encore à Johannesburg. Face à un marché du travail formel qui offre de moins en moins d'opportunités d'embauche pour les moins qualifiés, ces derniers contournent ces barrières en érigeant des stratégies fondées sur la débrouille.

LA DÉSILLUSION DES ROUTES DE REPLI

Pour ceux qui empruntent les chemins sud-américains, l'espoir suscité au départ est souvent frustré quelques mois seulement après l'arrivée. Les gains récoltés par la vente ambulante ne donnent pas les résultats escomptés. S'ils garantissent la prise en charge des besoins de première nécessité, ils ne permettent pas de dégager des surplus importants, pourtant indispensables en vue de l'envoi de mandats. Le sentiment d'avoir été dupé sur la destination se renforce avec la crise économique et les dévaluations du real et du peso qui émacient les mandats envoyés aux familles. Les sacrifices endurés quotidiennement ne sont pas convertis en compensations financières. Alors qu'on leur avait promis l'eldorado américain, synonyme d'enrichissement, la désillusion gagne très rapidement les rangs des nouveaux arrivés.

Cette désillusion provient de la dissonance entre expérience rêvée et expérience vécue entre l'expé-

principalement rurale ; mais, suite aux sécheresses successives des années 1968, 1970 et 1972, et suite à la chute du cours de l'arachide, les mourides se tournent vers le commerce, en premier lieu à Dakar, autour du marché *Sandaga*, puis dans toute l'Afrique de l'Ouest et enfin, dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord (Copans, 2010).

rience du réel dans la société d'accueil et la manière dont les entrepreneurs de la migration fabriquent en amont un imaginaire positif du Brésil ou de l'Argentine. Au Sénégal, pays où la migration s'érige en modèle de réussite, les « hommes d'affaires » –c'est ainsi que les migrants les nomment–, monnaient des commissions en échange d'une aide au départ et d'un accompagnement tout au long du périple. Ces « hommes d'affaire » mobilisent leurs compétences relationnelles en s'appuyant sur des intermédiaires, dits *cochers*, chargés de recruter des candidats. Ces *cochers* œuvrent essentiellement dans une région qui forme un triangle de Dakar à Touba (d'ouest en est) incluant les villes de Thiès et de Diourbel, et s'étendant au sud de M'Bour jusqu'à Kaolack. Ces intermédiaires s'adossent souvent sur le réseau mouride au sein duquel le marabout permet de relier les disciples entre eux. Une fois le contact établi, le *cocher* s'efforce de convaincre le migrant potentiel en mettant en évidence les vertus du pays d'accueil. Pour mieux vendre le lieu de destination, les entrepreneurs de la migration élaborent plusieurs stratégies. L'Argentine est présentée comme une terre de « l'Amérique ». L'objectif est de faire écho à la portée cognitive que symbolise cette expression. Terre des possibles, d'enrichissement, d'eldorado et de prospérité économique, l'Amérique fascine. Dans son argumentation commerciale, le *cocher* peut, selon la crédulité du candidat au départ, faire du Brésil et de l'Argentine, une simple escale dans un voyage qui le conduira ensuite « en bus » vers les États-Unis d'Amérique. Si le candidat au départ fait preuve de scepticisme en soulignant que ces pays sont très éloignés des États-Unis d'Amérique et représente le parent pauvre des Amériques, alors le *cocher* convoque l'argument économique. Il n'hésite pas à faire de l'Argentine ou du Brésil, une première étape lucrative où l'on peut reconstituer un capital économique avant d'atteindre ensuite les États-Unis d'Amérique. El Hadj fait état de ces « arguments de vente ». Fils de paysan, il est âgé de vingt et un ans lorsqu'il arrive à Buenos Aires en Argentine en 2008. Avant cela, il travaillait comme vendeur dans une boutique de souvenir

ou d'objets d'art africain destinés aux touristes. Il raconte la manière dont il a été convaincu :

- Moi, on m'a dit que je partais pour l'Amérique. Je savais rien de l'Argentine. Qu'il faudrait que je passe d'abord par l'Argentine, parce que là-bas, y a des Sénégalais et on peut travailler. On peut gagner de l'argent facilement et au bout de quelques mois aller aux États-Unis.
- Mais tu savais que l'Argentine, c'est loin des États-Unis ?
- Oui, oui, bien sûr. Mais moi, en venant en Argentine, je pensais pas durer ici. Gagner de l'argent et repartir. Je pensais que c'était facile, je savais pas. Alors je suis venu. Mais maintenant je suis coincé ici, et je veux repartir, en Europe, ou au Canada.

*El Hadj, entretien, décembre 2010,
Buenos Aires.*

Les jeunes footballeurs éprouvent la même amertume que les vendeurs sénégalais. Attirés par les sirènes de la réussite et par un championnat scruté par tous les recruteurs du continent européen, ils étaient cependant peu informés sur les lois économiques du football, qui considèrent les joueurs comme une simple monnaie d'échange. Eux-aussi ignoraient tout de la nouvelle réalité qui les attendait au bout du voyage. Alors qu'ils pensaient signer des contrats alléchants dans des grands clubs argentins, ils doivent pour la très grande majorité d'entre eux se contenter de clubs de seconde ou de troisième zone, loin des caméras de télévision et d'éventuels recruteurs. La plupart de ces footballeurs sont très jeunes (entre 16 et 22 ans) et ne possèdent pas encore l'expérience du haut niveau. Ce statut d'espoir les met directement en concurrence avec les jeunes argentins. Dans un pays comme l'Argentine, où le football est une passion inégalée, et qui forme chaque année des centaines de footballeurs que les clubs revendront à prix d'or en Europe, on comprend alors qu'il est très compliqué pour les joueurs africains de gagner leur place et de progresser. Outre la concurrence des locaux, les sportifs sont

aussi soumis à l'incertitude et à la précarité liées à cette activité : les risques de blessure, les salaires impayés ou encore les résiliations de contrats sont parfois des obstacles rédhibitoires à la carrière de footballeur. Face à cette réalité, certains se voient obliger de cumuler des petits boulots pour dégager des revenus, entraînant un inévitable recul de leurs performances sportives.

Ce désenchantement migratoire se manifeste souvent à travers le désir de réémigration. L'échec est imputé au contexte défavorable du pays d'accueil et y demeurer est vécu comme une perte de temps et une entrave à la raison même du projet migratoire qui ne fait sens que s'il conduit à l'enrichissement. Au sein de ce système de représentations, seul un nouveau départ et, si possible, un rapprochement vers le Nord, peuvent garantir la prospérité. Cependant, le Nord peut aussi se dérober sous le poids des détours sans cesse repoussés et des années qui s'écoulent. Ces fluctuations ou plutôt ces incertitudes différent, réinterrogent et réorientent un projet migratoire qui perd de son sens et de sa substance originels. L'eldorado devient une quête imaginaire qui donne sens à sa condition sociale de migrant. Cette quête permet de tolérer une présence au « bout de la terre », puisqu'elle est perçue comme une étape vers ce Nord hélas introuvable ; parce que son objet est insaisissable, elle déverse lassitude et désillusion qui se manifestent avec encore plus d'acuité chez les plus anciens.

DES RUPTURES FAMILIALES

Dans ce contexte de précarité durable et de désillusion face au modèle migratoire, certains transgressent des normes sociales qui régissent les rapports familiaux, et qui garantissent aux migrants légitimité et honneur social en ne transférant plus de mandats. C'est par exemple le cas de Bakari, jeune sénégalais vivant à Buenos Aires et qui envisage de briser le cercle pervers de la dépendance en se mettant en situation de rupture familiale :

Je vais me séparer de ma femme car je peux plus envoyer de l'argent. C'est pas possible, je peux pas continuer comme ça. Moi, je veux vivre ma vie. Je suis fatigué, je vais devenir fou. Je veux plus retourner au Sénégal. Je veux rester ici. Je veux réussir à avoir une vie meilleure. Terminer mes études, avoir un travail et une vie normale.

*Bakari, entretien, 10 sept. 2010,
Buenos Aires.*

En affirmant sa volonté de ne pas retourner au Sénégal et d'interrompre les remises financières, Bakari remet en cause la légitimité d'un modèle migratoire qui se structure autour d'une solidarité traditionnelle érodée par ailleurs localement sous le poids des crises combinées qui frappent le Sénégal. En réaction à cette pression qui lui semble intenable, Bakari prône l'émancipation individuelle et souhaite s'affranchir des contraintes familiales. De Latour montre bien la manière dont le terrain migratoire offre un contexte propice à des processus de rupture familiale. Dans l'ailleurs, tout devient possible ; définie dès la naissance par les mécanismes de reconnaissance en vigueur localement, l'image de soi est au contraire en redéfinition permanente dans la migration. L'anonymat, garanti par la société d'accueil, s'oppose à l'interconnaissance du milieu d'origine. Dès lors, une nouvelle naissance, à l'extérieur de son groupe d'origine et des conventions sociales qui le gouvernent, se dessine en forme de parcours initiatique dans lequel « émigrer, c'est 'être plus', c'est le rêve de prendre enfin son destin en main » (De Latour, 2001, 171).

Au Sénégal comme dans de nombreuses régions d'Afrique et ailleurs, les départs sont encouragés par la famille qui s'implique fortement dans les préparatifs du voyage : élection du candidat, recherche de fonds pour payer le billet d'avion et les passeurs. La dépense de l'épargne, la vente de biens ou l'endettement contracté à cette occasion s'intègrent dans une stratégie d'investissement qui sera amorti avec les premiers mandats du migrant et garantira à terme l'accroissement des ressources. Ce calcul

est souvent mis en échec à la fois par les difficultés des migrants à sortir de la précarité économique en percevant des revenus réguliers mais aussi par leur désir d'épanouissement personnel qui s'accommode mal des contraintes familiales.

CONCLUSION

Les parcours africains en Amérique latine s'inscrivent dans un processus global de reconfiguration du phénomène migratoire. Les routes qui conduisent vers l'Europe se ferment sous l'effet de politiques qui laissent de moins en moins de possibilités aux migrants d'y entrer.

Dans de nombreuses sociétés africaines, la migration est au cœur des stratégies individuelles et familiales. Les candidats au départ espèrent de cette manière rompre avec le cycle pervers de l'inertie sociale. Les familles, en contribuant parfois au financement du voyage, au même titre que la parentèle déjà en migration, espèrent un retour sur investissement; ces stratégies d'accumulation sont profondément remises en question par la multiplication des obstacles à la migration. Face à ce contexte de blocage conjugué aux signes de réussite des premiers émigrés d'Amérique du Sud, cette nouvelle destination suscite un nouvel espoir et apparaît comme une alternative possible. Dans les stratégies des candidats au départ, ce choix reste toutefois secondaire. Ce choix intervient souvent après que ces mêmes candidats se sont heurtés à des fins de non-recevoir auprès des ambassades européennes. Les premiers mois d'installation sont souvent synonymes de désenchantement dans la mesure où les ressources de la vente ambulante ou issues d'un travail non qualifié, conjuguées aux dévaluations des monnaies locales, interrogent la pertinence du projet migratoire.

BIBLIOGRAPHIE

- Appadurai Arjun, 2005, *Après le colonialisme : les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot.
- Ba Cheikh Oumar y Ndiaye Alfred Iniss, mars 2008, « L'émigration clandestine sénégalaise », *Revue Asylon(s)*, No. 3, Migrations et Sénégal.
- Bredeloup Sylvie, 2008, « L'aventurier, une figure de la migration africaine », *Cahiers internationaux de sociologie* 2 (No. 125), pp. 281-306.
- Bava Sophie, 2005, « Variations autour de trois sites mourides dans la migration », *Autrepart*, 36, vol. 4, pp. 105-122.
- Copans Jean, 1980, *Les marabouts de l'arachide*, Paris, Éd. Le Sycomore, 263 p.
- Choplin Armelle y Lombard Jérôme, [s.a.] « Quand la mer se ferme. Du transit au post-transit en Mauritanie », en *Hommes et Migrations*, Les migrations subsahariennes, Nos. 1286-1287, pp. 74-85.
- Dahou Tarik y Foucher Vincent, 2004, « Le Sénégal entre changement politique et révolution passive », *Politique africaine* « Sénégal 2000-2004, L'alternance et ses contradictions », Paris, No. 96, pp. 5-21.
- De Latour Elianne, 2001, « Du ghetto au voyage clandestin : la métaphore héroïque », *Autrepart*, 3, No. 19, pp. 155-176.
- De Rosny Eric, 2002, « L'Afrique des migrations : les échappées de la jeunesse de Douala », en *Études*, 5, tome 396, pp. 623-633.
- Ebin Victoria y Lake Rose, 1992, « Camelots à New York, les pionniers de l'immigration sénégalaise », *Hommes et Migrations*, 1160, pp. 32-37.
- Fouquet Thomas, 2007, « Imaginaires migratoires et expériences multiples de l'altérité : une dialectique actuelle du proche et du lointain », *Autrepart* 1 (No. 41), pp. 83-98.
- Malaquais Dominique, 2001, « Arts de feyre au Cameroun », *Politique Africaine*, No. 82, pp. 101-118.
- Marie Alain (edit.), Vuarin Robert, 1997, *L'Afrique des individus. Itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*, Paris. Karthala.
- Ndjio Basile, 2012, *Magie et enrichissement illicite. La feymanie au Cameroun*, Paris-Amsterdam, Karthala-Sephis.

- Peraldi Michel, 2008, « La condition migrante », *La pensée de midi*, 4 (N°26), pp. 81-94.
- Riccio Bruno, [s.a.] « 'Transmigrants' mais pas 'nomades'. Transnationalisme mouride en Italie », *Les Cahiers d'études africaines*, No. 181, pp. 95-114.
- Tall, 2009, *Investir dans la ville africaine. Les émigrés et l'habitat à Dakar*, Clamecy, Crepos Karthala.
- Timera Mahamet, 2001, « Les migrations des jeunes Sahéliens : affirmation de soi et émancipation », *Autre-part* « Les jeunes : hantise de l'espace public dans les sociétés du Sud? », No. 18, 2, pp. 37-49.

LA PRODUCTION DE LA PEUR DANS UN RÉGIME DE DÉPORTATION

ALEJANDRA AQUINO¹

Depuis plusieurs décennies déjà, les États nationaux tendent à renforcer la sécurité de leurs frontières. Aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord ont été promues des politiques de contrôle et de surveillance visant à une « meilleure » gouvernabilité des migrations (Castles, 2010 ; Fassin, 2011 ; Inda, 2006 ; Aquino, Varela et Décosse, 2013). Afin de justifier ces politiques, les gouvernements nationaux se sont efforcés de créer un lien négatif entre la migration des sans-papiers et la sécurité nationale, usant d'arguments qui assimilent la figure du migrant à celle du terroriste, ou bien produisant des discours qui présentent les migrants comme un danger « culturel » pour la nation (Herrera et Artola, 2011 ; Alarcón et Becerra, 2012).

Ces politiques migratoires se sont traduites par tout un ensemble d'actions concrètes : recours à des technologies biométriques, rafles sur les lieux de travail, durcissement du système punitif, criminalisation de la migration irrégulière, création de centres de détention, déportations, etcetera (Squire, 2011 ; Fernández *et al.*, 2010 ; Kobelinsky et Makareni, 2009 ; Esteves, 2013). En outre, les migrants sont soumis à ce que De Genova et Peutz (2010) appellent un « régime de déportation », c'est-à-dire un système qui régit la migration et détermine qui est désirable et bienvenu dans une société et qui ne l'est pas. Le régime de déportation ne vise pas à expulser tous les migrants du territoire national : il se réserve la possibilité de s'en défaire au moment qu'il jugera opportun et se propose en attendant de les maintenir en situation de contrôle extrême, d'exclusion et de vulnérabilité.

L'article ci-dessous explore les impacts qu'entraîne l'illégalisation des migrants au niveau de leur vie quotidienne. Il s'attachera notamment à mettre en évidence la manière dont le « régime de déportation » produit, par le biais de lois et de diverses techniques de contrôle (telle que l'interdiction d'obtenir un permis de conduire), des subjectivités marquées par la peur, ainsi que des stratégies destinées à la gérer et, partant, à défier ce régime.²

Les données présentées dans cet article ont été obtenues dans le cadre de deux recherches menées dans les états de Californie et du Mississippi auprès de migrants originaires de l'état d'Oaxaca (plus précisément, de la Sierra Norte de cet état) et du Chiapas (commune de Las Margaritas), au cours des années 2005, 2006, 2011 et 2013. Pour ces deux recherches j'ai adopté une approche ethnographique, qui a impliqué une insertion personnelle et de longue durée auprès de ces migrants, dont j'ai partagé les espaces de vie, aussi bien sur leurs lieux d'origine que d'accueil. L'approche ethnographique a été complétée par des entretiens non directifs centrés sur leurs trajectoires migratoires, qui m'ont aidée à récupérer les significations que les migrants eux-mêmes attribuent à leur expérience.³

¹ CIESAS-Pacífico Sur. alejandra.aquinom@yahoo.com

² Ce texte est une version abrégée et révisée d'un article intitulé : "‘Porque si llamas al miedo, el miedo te friega’ : La ilegalización de los trabajadores migrantes y sus efectos en las subjetividades" ["Parce que si tu appelles la peur, la peur te dévorera" : L'illégalisation des travailleurs migrants et ses effets sur les subjectivités]. *Estudios Fronterizos*, vol. 16, No. 32, juillet-décembre, 2015, pp. 75-98.

³ Les migrants de l'état d'Oaxaca sont originaires de San Martín, commune zapotèque située dans la Sierra Norte de Oaxaca, tandis que ceux du Chiapas sont originaires d'Agua Clara, un *ejido*

Mon travail adopte l'approche constructiviste de l'illégalisation migratoire, approche qu'ont déjà développée de nombreux auteurs, notamment Nicholas de Genova : ce qui signifie que je considère l'« illégalité » comme un état produit par la loi elle-même (statut juridique). Autrement dit, je pars du fait que l'« illégalité » imputée aux migrants n'est pas un résultat naturel ni automatique du passage non autorisé des frontières ou d'autres infractions à la loi d'immigration (De Genova, 2004 et 2005 ; Castañeda, 2008 et 2012 ; González, 2010). Comme le signale De Genova, l'« illégalité », outre un statut juridique, est une condition socio-politique induite, aux conséquences ambivalentes et controversées, dans la mesure où elle n'a pas pour objectif d'expulser du territoire l'ensemble des migrants, mais de les maintenir en situation de contrôle, de discipline, d'exclusion des droits et de vulnérabilité, car ceci permet, entre autres, leur exploitation.

Enfin, je reprends le travail de Sarah Willen (2007), qui propose d'aborder le phénomène de l'illégalité non seulement en tant que statut juridique et que condition socio-politique, mais aussi en tant que « manière d'être au monde ». En d'autres termes, cette auteure propose d'accorder au thème des subjectivités produites par le régime migratoire lui-même une place centrale dans l'analyse de l'illégalisation des migrants. Telle est la dimension que je m'efforcerais d'approfondir dans la suite de cet article.

LA DÉPORTABILITÉ, GÉNÉRATRICE DE PEURS

La criminalisation des travailleurs migrants en raison de leur statut migratoire a entraîné de graves conséquences au niveau de leurs subjectivités,

[terres communales à usage collectif] situé sur le territoire de la commune de Las Margaritas. La plupart des migrants d'Oaxaca se sont établis à Los Angeles et possèdent une longue tradition migratoire. En revanche, ceux qui viennent du Chiapas n'ont derrière eux qu'une brève histoire migratoire et ne sont pas parvenus à s'implanter durablement en un même lieu, ni à constituer une communauté de même origine. Aucun d'entre eux n'a de permis de résidence et tous sont dispersés sur le territoire américain.

c'est-à-dire au niveau des émotions, perceptions et aspirations à partir desquelles ceux-ci donnent sens à leur monde et à leur action et communiquent avec autrui (cf. Ortner, 2006). Par exemple, l'expérience de l'« illégalité » a pour effet de structurer les subjectivités migrantes à partir de sentiments tels que la peur, l'insécurité et la vulnérabilité, ce qui affecte évidemment la vie quotidienne et la santé des travailleurs et de leurs familles.

Dans le cas des migrants qui, comme ceux du Chiapas que j'ai interviewés, ne disposent pas de réseaux de soutien et de solidarité susceptibles de les prendre en charge à leur arrivée, le sentiment qui prédomine est celui de la peur. Comme l'explique Pedro, qui après son arrivée a travaillé pendant près d'un an dans différentes fermes de Californie, loin des autres membres de sa communauté :

Les premiers jours tu sors dans la rue, mais la peur te suit partout, parce que tu sais bien que t'es pas légal, et les gens te disent que si tu sors dans la rue tu vas tomber sur la *migra*,⁴ ils vont te cueillir et te renvoyer chez toi, et toute cette peur qui te lâche pas, ce malaise de pas avoir de papiers, il va bien falloir que tu t'en défasses petit à petit (Pedro, 2006, Mississipi).

Le sentiment de peur qui naît chez les migrants est lié à l'éventualité de la déportation, c'est-à-dire à ce que De Genova appelle la « déportabilité », qui inscrit dans le corps des migrants les effets pratiques du contrôle frontalier. Dans le cas des migrants de l'état d'Oaxaca que j'ai interviewés, bien que les réseaux de solidarité les prennent en charge et rendent l'arrivée moins difficile, leurs premiers mois aux États-Unis sont également marqués par la peur et la frustration. Le qualificatif d'« illégaux » qui leur est appliqué produit en eux ce que Fassin et Morice (2001 : 265) appellent un sentiment d'« illégitimité statutaire potentielle », c'est-à-dire le sentiment d'être virtuellement passible d'infraction.

4 *Migra* : abréviation de « Immigration and Customs Enforcement », Service de l'Immigration et des Douanes des États-Unis d'Amérique [Note du Traducteur].

tions, comme l'explique Itza, une jeune fille de l'état d'Oaxaca interviewée quatre mois après son arrivée à Los Angeles :

Au début, ce qu'on ressent le plus, bon... tout au moins dans mon cas, je me sens frustrée, parce que je ne suis pas légale, même si on n'est pas dérangé par la police [...]. C'est psychologique [...] comme tu sais que tu n'es pas légal, ça te fait peur ; on n'est pas sûr de soi parce qu'on sait qu'on peut se faire déporter à n'importe quel moment (Yuri, Los Angeles, 2005).

Les migrants et les migrantes se rendent compte très rapidement qu'ils auront beau déployer tous les efforts qu'ils voudront afin d'être de « bons citoyens », ils seront toujours considérés comme des « hors-la-loi », ce qui provoque en eux frustration, angoisse et insécurité : autant de sentiments qui contribuent à ce qu'ils se sentent dépourvus de toute légitimité pour réclamer quoi que ce soit et finissent par discréditer la manière dont ils conçoivent leur propre identité. Combien de fois n'ai-je pas entendu dire les jeunes migrants du Chiapas qu'ils faisaient partie de la « race des illégaux » ? Ceci revient à naturaliser, voire biologiser, ce qui ne constitue qu'un simple statut administratif provisoire et circonstanciel. Leur catégorisation en tant qu'« illégaux » en est venue à définir leur situation sociale, au point qu'elle a fini par en faire une identité assumée. Toutefois, certains migrants s'opposent à une telle catégorisation, la considérant comme une identité imposée, qui leur est étrangère, comme l'explique ce jeune homme originaire de Trinidad :

Beaucoup sont venus travailler à cause de l'ouragan qui est passé par ici et parce qu'il y avait un peu de travail ; mais ici les patrons nous paient mal et il y a beaucoup de racisme parce qu'il y a beaucoup de gens comme moi qui n'ont pas de papiers. *Selon eux nous sommes illégaux* ici dans ce pays, et c'est pour ça que maintenant il y a beaucoup de monde sans travail (Ever, Biloxi, 2010).

« PARCE QUE SI TU APPELLES LA PEUR, LA PEUR TE DÉVORERA » : LA GESTION DE LA PEUR

Malgré la force et la violence du régime de déportation, nombreux sont les migrants qui découvrent différentes manières de gérer leurs peurs et autres émotions négatives. Par exemple, une mesure très courante consiste à s'enfermer et s'isoler, comme le relate un jeune homme du Chiapas interviewé six mois à peine après son arrivée en Californie : « Moi, au début, je restais tout le temps enfermés, je préférais ne pas sortir de peur d'être découvert par la *migra*, j'avais même peur d'aller faire mes courses à la *marqueta*⁵ » (Julio, Californie, 2005). Ainsi, de nombreux migrants et migrantes s'efforcent de mener une vie discrète, en marge des espaces publics. Comme l'explique une jeune mère de famille originaire du Chiapas :

C'est pour ça que moi, j'sors pas : j'avais de mon travail à la maison, et quand il faut j'avais faire mes courses pour toute la semaine ou toute la quinzaine, mais pas question de sortir me promener : ici, c'est comme ça. C'est comme si on était enfermés en prison, parce qu'ici on va du travail à la maison, du travail à la maison et on va faire les courses ou on va à la laverie, mais là on a peur de se faire arrêter par le policier ou par quelqu'un d'autre (Leti, Mississippi, 2011).

Cette stratégie, si elle les aide à surmonter leurs peurs, conduit à renforcer les effets du régime de déportation, dans la mesure où elle les maintient dans l'invisibilité et la discipline, éloignés de l'espace public de la ville réservé aux citoyens.

Mais demeurer enfermés n'est pas la seule manière dont les migrants et les migrantes gèrent leurs peurs. Avec le temps, l'expérience et le soutien de leurs réseaux, beaucoup acquièrent une parfaite connaissance de la manière dont fonctionne le système et mettent en place diverses stratégies leur permettant de moins s'exposer aux risques ou de

5 *Marqueta* (de l'anglais *market*) : supermarché ou supérette, dans le langage des migrants latino-américains [Note du Traducteur].

mieux les éviter. C'est ainsi qu'ils ont recours au téléphone mobile afin de contourner les grandes artères où la police est plus présente et où il y a le plus de barrages des autorités migratoires, ou bien pour s'enquérir des endroits qu'ils peuvent fréquenter en toute sécurité et de ceux où il ne faut pas aller. Une autre stratégie courante consiste à se conformer aux stéréotypes dominants du Latino « légal », ce qui implique d'apprendre l'anglais et d'adopter un style vestimentaire qui contribue à effacer les traces du statut imposé à leurs corps. Plusieurs interviewés soulignent que cela leur a parfois permis de réagir de façon naturelle lorsqu'ils se font arrêter par la police.

LA PRISE DE CONSCIENCE : UNE AUTRE MANIÈRE DE GÉRER LA PEUR

En plus de ces petites stratégies que les migrants mettent en œuvre au quotidien afin de gérer la peur, il existe des processus de prise de conscience qui les aident à produire un autre type de subjectivité et à s'affirmer en tant que personnes possédant des droits ainsi qu'une valeur sociale. Par exemple, ils se rendent compte que dans un régime de déportation la peur a pour fonction de les intimider et de les discipliner. Comme l'affirme l'un des migrants originaires du Chiapas :

En fait, des dangers il n'y en a pas tant que ça, c'est avant tout... comment dire? C'est pour te faire peur, voilà tout! Les majordomes, ou tes copains eux-mêmes, te racontent des tas de choses pour t'intimider, pour que tu dises : « J'sors pas, j'veais pas dans la rue, j'veais pas par là ». Voilà... tout ce qu'ils font, c'est de te faire peur, d'essayer de t'endormir... et tu sais pourquoi? Pour que dans ta tête t'en saches pas plus ; ils font tout ce qu'ils peuvent pour te mettre des bâtons dans les roues. Alors, s'ils essaient de t'intimider, toi ce que tu dois faire, c'est te défiler et sortir par l'autre porte : tu ne leur fais aucun cas, tu te tires et tu te fraies ton propre chemin ; c'est comme ça que tu vois comment sont vraiment les choses et que tu peux surmonter tout ça (Pedro, Mississippi, 2006).

Un autre processus réflexif qui aide les migrants à vaincre la peur et à se défaire du sentiment d'illégitimité qui les accompagne, consiste à prendre conscience de la fonction qu'ils remplissent en tant que travailleurs dans la société d'accueil. Bien que le discours hégémonique les présente comme un « problème » pour les sociétés de réception, il ne fait aucun doute que la migration « irrégulière » profite aux pays d'accueil en leur fournissant une main d'œuvre bon marché (De Genova, 2004 ; Calavita, 2005 ; Castles, 2010). Le système a beau occulter ce paradoxe, de nombreux travailleurs migrants prennent conscience de cette situation grâce à leur expérience et à leur capacité de réflexion. Comme l'explique Abigaíl, une femme zapotèque qui travaille dans une fabrique de chocolats :

Moi, maintenant dans mon travail je suis tranquille : ma patronne sait que je n'ai pas de papiers, mais elle me garde quand même ; on est même plusieurs à ne pas avoir de papiers : ce qui se passe, c'est qu'elle apprécie notre main d'œuvre et moi, je n'oublie pas ce qu'elle nous a dit une fois : « Vous qui n'avez pas de papiers, je vous préfère à ceux qui ont des papiers, parce que vous êtes plus responsables, vous ne vous plaignez pas du travail ; je vous donne un certain nombre d'heures à faire et vous les faites, je vous en donne plus ou je vous en enlève et vous ne vous plaignez pas » [...] Ceux qui ont des papiers lui réclament un meilleur salaire, bien plus que ce qu'elle nous donne à nous ; je sais qu'on lui revient moins cher et elle compte plus sur nous parce que nous, nous répondons à ses attentes (Abigaíl, Los Angeles, 2013).

Si la prise de conscience des migrants n'améliore pas leurs conditions de travail, elle leur permet toutefois de remettre en cause l'image que la société d'accueil se fait d'eux (par exemple : personnes indésirables, « problème », criminels, etcetera) et de produire ainsi leur propre discours sur leur migration et leur personne. Voici par exemple ce que disent deux femmes zapotèques :

Moi, je crois qu'on vient pas leur prendre leur travail, parce que c'est pas un Américain qui va faire ce que nous, on fait [...] Eux, ils s'assoient et ils donnent des ordres, et malheureusement c'est un sans-papiers qui les sert, qui peint leur jolie p'tite maison, qui la nettoie, qui va travailler pour eux à l'usine. C'est pour ça qu'au contraire, c'est eux qui y gagnent, si on compare ce qu'ils touchent et ce que eux, ils nous paient (Milagros, Los Angeles, 2006).

Ils disent que nous, les sans-papiers, on n'a plus le droit d'être ici, qu'on est pour ainsi dire des criminels, qu'on est venus ici pour envahir leur territoire, un point c'est tout. Mais sans nous, ce pays n'est rien, n'est rien du tout : aussi simple que je vous le dis (Juana, Los Angeles, 2006).

DANS LE CERCLE DE L'« ILLÉGALITÉ » : INTERDIT DE DÉPOSER UNE DEMANDE POUR OBTENIR UN PERMIS DE CONDUIRE !

Outre les lois migratoires qui font des travailleurs migrants sans-papiers des illégaux, il existe tout un ensemble de lois et de restrictions administratives qui viennent compliquer leur vie quotidienne et limiter leurs projets d'avenir, les poussant à recourir à des pratiques considérées elles aussi comme « illégales » et qui sont criminalisées.

L'une de ces restrictions est l'interdiction qui leur est faite de déposer une demande afin d'obtenir un permis de conduire, ce qui a obligé de nombreux migrants à commettre, bien malgré eux, un nouveau « délit ». ⁶ Ce n'est pas un hasard si une grande partie des lois promulguées au cours de ces dernières années limitent la possibilité d'obtenir un permis de conduire ou divers documents d'identité (Villaseñor et Acevedo, 2009 : 423).

Pour de nombreux migrants, il est indispensable d'avoir un permis de conduire. Les États-Unis ne

disposent pas d'un système de transport public efficace et les villes sont conçues de sorte à devoir se déplacer en voiture. Qui plus est, la plupart des migrants habitent dans des quartiers éloignés de leur lieu de travail, ont des horaires malcommodes, et certains dépendent directement de leur véhicule pour travailler. Comme le signale un jeune migrant du Chiapas « ici aux États-Unis ne pas avoir de voiture, c'est comme si au Mexique on n'avait pas de machette, parce qu'ici sans voiture on ne peut pas travailler, parce qu'on travaille loin » (Efraín, Mississippi, 2011).

Conduire sans papiers et sans permis renforce les sentiments de peur, d'angoisse et de vulnérabilité, comme l'exprime une jeune migrante du Chiapas :

Le problème si t'as une voiture mais pas de permis, c'est que tous les jours t'es obligé de jouer le tout pour le tout, parce que t'as pas de permis, t'as pas de papiers pour être ici ; mais que t'aies peur ou non, t'es obligé de prendre la voiture, parce qu'il faut bien manger [...]. Mais si la police t'arrête, il faudra t'attendre aux conséquences : l'amende, la prison, tant pis pour toi... Voilà à quoi on s'expose, parce qu'on n'a pas de permis, on n'a pas de papiers, on n'a rien du tout (Elena, Mississippi, 2011).

Comme le savent tous les migrants, prendre le volant, c'est accroître considérablement le risque de rencontrer la police, et le moindre incident ou la moindre « erreur » peuvent entraîner toute une série d'événements fatals : amendes, comparution en justice, mise en fourrière du véhicule, emprisonnement, voire déportation.

Le cas d'Abel illustre parfaitement le genre de situation à laquelle sont confrontés les migrants qui prennent le volant. Âgé de 27 ans, Abel est père de quatre enfants, et bien qu'étant arrivé mineur aux États-Unis et qu'étant marié à une citoyenne américaine originaire de l'état d'Oaxaca, il n'a pu obtenir ses papiers. Il travaille depuis douze ans et s'est spécialisé dans la pose de moquettes.

La police l'a arrêté trois fois : une fois parce que l'un de ses phares ne fonctionnait pas comme il

6 Quelques états autorisent cependant les migrants à solliciter un permis de conduire, par exemple le Nouveau-Mexique, l'Utah, le Nevada, l'Oregon et le Colorado (à l'ouest) et l'état de Washington, l'Illinois, le Maryland et le Connecticut (à l'est).

fallait, une autre pour excès de vitesse et la troisième pour s'être engagé sur une voie d'autoroute réservée aux véhicules transportant plus de deux personnes. Dans deux de ces trois cas, son automobile lui a été enlevée; s'il a pu la récupérer, c'est grâce au fait qu'elle était au nom de son beau-père qui, lui, a des papiers et lui a servi de prête-nom. Mais ceux qui n'ont pas de prête-nom n'ont pas pu récupérer leur voiture, comme dans le cas de ces jeunes migrants du Chiapas :

Ça a été une folie de notre part d'acheter des voitures pour nous les faire enlever ensuite par la *placa* [la police]. Un jour on est allé à Sacramento pour toucher un chèque, et ne voilà-t-il pas que la *placa* nous enlève notre fourgonnette. Alors, on a acheté une petite « Ven », et quelques jours plus tard ils nous ont à nouveau piqué la bagnole. On s'est retrouvés une fois de plus sans bagnole; alors on s'est mis à travailler, et puis quand on a eu de l'argent on a acheté une autre petite voiture. La *placa* m'a arrêté facilement sept fois ! (Pedro, Mississippi, 2006).

Pour en revenir au cas d'Abel, à l'occasion de l'une de ses arrestations il fut convoqué en justice; il se présenta accompagné de son épouse et le juge le somma de verser une amende ou d'effectuer un travail au profit de la communauté. Les choses s'arrêtèrent là. Mais dans la plupart des cas les migrants ne se présentent pas, de peur d'avoir à affronter un système de « justice » qui leur est inconnu et parce qu'ils craignent que ce procès conduise à leur déportation. Le problème est que, du point de vue de la « justice », tous ceux qui ne répondent pas à son appel deviennent « contumaces » : lorsqu'ils font l'objet d'une nouvelle arrestation, ne serait-ce que pour une infraction mineure tel que le fait de conduire sans ceinture de sécurité, il est fort probable qu'ils soient emprisonnés et déportés.

Dans le cas d'Abel, aucune de ses arrestations dues à des incidents de la circulation automobile n'a conduit à sa déportation; cependant, comme le montre une recherche effectuée par Alarcón et Becerra (2012), un nombre important de déportations

sont sous-tendues par des incidents en rapport avec l'automobile. Ainsi, comme il ressort du tableau ci-dessous, la première cause de déportation est directement liée à une infraction au code de la route (36%); la seconde est un contrôle de routine à un barrage de police (27%), la troisième l'existence d'un mandat d'arrêt préalable (24%) et la quatrième le fait d'avoir été surpris en train de commettre une infraction à la loi (13%) (Alarcón et Becerra, 2012 : 135).

Causes de déportation	
Infraction au code de la route	36%
Arrestation lors d'un contrôle policier de routine	27%
Existence d'un mandat d'arrêt préalable	24%
Avoir été surpris en train de commettre une infraction à la loi	13%

Source : Alarcón et Becerra (2012 : 135)

Les entretiens qualitatifs réalisés dans le cadre de ma recherche en Californie et au Mississippi entre les années 2005 et 2013 confirment les résultats obtenus par Alarcón et Becerra (2012); mais en outre, ils permettent de constater que dans de nombreux cas les contrôles policiers de routine ainsi que les mandats d'arrêt préalables, autrement dit la deuxième et la troisième cause de déportation, sont en rapport avec des incidents de la circulation.

Dans le cas des contrôles de police (à l'origine de 27% des déportations), ceux-ci concernent d'ordinaire les conducteurs de véhicules, dans la mesure où les barrages sont installés en général dans les principales avenues, et bien que la loi interdise à la police de procéder à des arrestations sur la base de l'aspect physique des personnes, un nombre important d'arrestations sont effectuées en fonction de stéréotypes « raciaux ». C'est pourquoi de nombreux migrants savent qu'ils sont toujours en danger et que dans leur cas tout peut être motif de

soupçon, car, comme le signale un jeune migrant de l'état d'Oaxaca, « on a un cactus gravé sur la figure et des fois y a des policiers racistes ».

Lorsque la police arrête un migrant sans permis de conduire, plusieurs cas de figure sont possibles : 1) qu'elle lui dresse un procès-verbal, puis le laisse repartir ; 2) qu'en outre elle lui mette sa voiture en fourrière ; 3) qu'elle le conduise en prison ; 4) qu'elle le convoque en justice ; 5) qu'elle fasse venir les agents du Service de l'Immigration et des Douanes (*Immigration and Customs Enforcement*) ; 6) qu'elle le déporte. Il est difficile de comprendre la logique sous-jacente à chaque cas particulier : alors que certains migrants sont fait arrêter plusieurs fois par la police sans que celle-ci ne fasse appel aux agents d'immigration, d'autres, bien que n'ayant pas d'antécédents pénaux, ont été déportés dès la première arrestation.

Depuis janvier 2015, en vertu de la loi AB60 approuvée en septembre 2013 par le Sénat et l'Assemblée, tous les migrants qui résident en Californie peuvent déposer une demande de permis de conduire, quel que soit leur statut migratoire. Si cette mesure permet aux migrants de conduire sans être obligés de violer les règles du code de la route, leur permis est « marqué » : ce n'est pas le même que celui des autres conducteurs, puisqu'au lieu des sigles « DL » (« *Driver License* », permis de conduire), il porte les sigles « DP » (« *Driving Privilege* », privilège de conduire). Bien que la loi stipule que ces permis ne sauraient être utilisés à des fins d'ordre fédéral (par exemple, poursuivre les migrants), il s'agit en fin de compte d'une autre initiative biopolitique conçue en vue de contrôler leur mobilité et de marquer leurs corps.

CONCLUSION

En guise de conclusion j'aimerais souligner que le statut juridique attribué aux migrants n'ayant pas de permis de résidence exerce ses effets jusqu'au plus profond de leur être et jusque dans l'intimité de leur vie quotidienne, dans la mesure où il les

pousse à construire une compréhension subjective de la vie à partir d'un statut imposé, ce qui se traduit par des sentiments tels que la peur, la vulnérabilité, l'illégitimité et l'angoisse, ainsi que par des situations telles que l'enfermement. On ne saurait oublier que les pratiques biopolitiques de la migration ne sont pas conçues seulement dans le but de restreindre la mobilité des personnes, de les exclure et de produire une main d'œuvre bon marché, mais aussi dans celui de produire des subjectivités fonctionnelles par rapport au système. Malgré cette situation difficile, de nombreux migrants sont capables de vaincre la peur et d'aller à contre-courant de ces subjectivités, comme le déclare l'une des jeunes migrantes interviewées :

La seule chose qu'on peut faire, c'est travailler et prendre son courage à deux mains. J'sais bien que la peur donne des ailes même aux ânes [rires]. Moi, j'avais le dire franchement, j'ai pas peur : la police m'a déjà arrêtée, j'sais ce que c'est qu'une amende, j'sais ce que c'est que la prison, maintenant j'ai plus peur. Et si je me fais arrêter par la migration, ben alors là... ce qui me fera le plus mal, ça sera de me faire refouler vers le Mexique. Mais le froid de la prison, j'sais déjà ce que c'est !

BIBLIOGRAPHIE

- Alarcón, Rafael y Becerra, William, 2012, "¿Criminales o víctimas? La deportación de migrantes mexicanos de Estados Unidos a Tijuana, Baja California", *Norteamérica*, año 7, num. 1, pp : 125-148.
- Aquino, Alejandra, Varela, Amarela y Décosse, Fred, 2013, *Desafiando fronteras. Control de la movilidad y experiencias migratorias en el contexto capitalista*, Frontera Press / Sur+, Mexique.
- Calavita, Kitty, 2005, *Immigrants at the Margins: Law, Race, and Exclusion in Southern Europe*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Castañeda, Alejandra, 2008, "Lenguajes de exclusión: leyes migratorias y el nuevo Apartheid", en Pablo Castro (coord.), *Dilemas de la migración en la sociedad*

- posindustrial*, UAM-Iztapalapa, Miguel Ángel Porrúa, México, pp : 241-272.
- Castañeda, Alejandra, 2012, "La violencia de la ley: legislación migratoria y el proceso de deportación", en María Dolores París (coord.), *Migrantes, desplazados, braceros y deportados. Experiencias migratorias y prácticas políticas*, Colef, Mexique, pp : 297-331.
- Castles, Stephen, 2010, "Migración irregular: causas, tipos y dimensiones regionales", *Migración y Desarrollo*, vol. 7, num. 15, pp : 49-80.
- Coutin, Susan, 2003, "Borderlands, Illegality and the Spaces of Non-existence", en Richard Perry y Bill Maurer, *Globalization and Governmentalities*, University of Minnesota Press, Etats-Unis, pp : 171-202.
- De Genova, Nicholas, 2004, "The legal production of Mexican / migrant 'illegality'", *Latinos Studies*, vol. 2, pp : 160-185.
- De Genova, Nicholas, 2002, "Migrant 'illegality' and deportability in everyday life", *Annual Review of Anthropology*. vol. 31, pp : 419-447.
- De Genova, 2005, *Working the Boundaries: Race, Space, and "Illegality" in Mexican Chicago*, Duke University Press Books, Durham.
- De Genova, Nicholas y Peutz, Nathalie (edits.), 2010, *The Deportation Regime: Sovereignty, Space, and the Freedom of Movement*, Duke University Press, Durham.
- Fassin, Didier, 2011, "Policing Borders, Producing Boundaries The Governmentality of Immigration in Dark Times", *Annual Review of Anthropology*, num. 40, pp : 213-226.
- Fassin, Didier y Morice Alain, 2001, « Les épreuves de l'irrégularité: les sans-papiers, entre déni d'existence et reconquête d'un statut », en Dominique Schnapper (edit.), *Exclusions au cœur de la Cité*, Economica, Paris, pp : 261-309.
- Fernández, Cristina, Silveira, Héctor, Rodríguez, Gabriela, et al (eds.), 2010, *Contornos bélicos del Estado securitario. Control de la vida y procesos de exclusión social*, Anthropos, Barcelona.
- González, Noelia, 2010, "De indeseables a ilegales: una aproximación a la irregularidad migratoria", *ARBOR Ciencia, Pensamiento y Cultura*, vol. 186, num. 744, pp : 671-687.
- Gonzales, Roberto y Chávez, Leo, 2012, "Awakening to a Nightmare: Abjectivity and Illegality in the Lives of Undocumented 1.5- Generation Latino Immigrants in the United States", *Current Anthropology*, vol. 53, num. 3, pp : 255-281.
- Harrison, Jill y Lloyd, Sarah, 2012, "Illegality at Work: Deportability and the Productive New Era of Immigration Enforcement", *Antipodo*, pp : 1-24.
- Herrera Juan y Artola Juan, 2011, "Migración y seguridad: dilemas e interrogantes", en Natalia Armijo (edit.) *Migración y Seguridad: nuevo desafío en México*, Casede, México, pp : 11-34.
- Inda, Jonathan, 2006, *Targeting Immigrants: Government, Technology and Ethics*, Blackwell Publishing, Malden.
- Kobelinsky, Carolina y Makaremi, Chowra (coords.), 2009, *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Editions du Croquant, Terra, Paris.
- Ortner, Sherry, 2006, *Anthropology And Social Theory: Culture, Power, And the Acting Subject*, Duke University Press, Etats-Unis.
- Squire, Vicki (ed.), 2011, *The Contested Politics of Mobility: Borderzones and Irregularity*, Routledge, London.
- Villaseñor, Rodrigo y Acevedo, Luis, 2009, "La actividad legislativa estatal vinculada con la inmigración y los inmigrantes en Estados Unidos", en Paula Leite y Silvia Giurgoli (coords.), *El estado de la migración. Las políticas públicas ante los retos de la migración mexicana en Estados Unidos*, Conapo, México, pp : 415-438.
- Willen, Sarah, 2007, "Toward a critical phenomenology of 'illegality': state power, criminality and abjectivity among undocumented migrant workers in Tel Aviv, Israel", *International Migration*, vol. 45, num. 3, pp : 8-38.

LES NOUVELLES PRODUCTIONS RELIGIEUSES DE LA MIGRATION : DE LA NAISSANCE D'UN MARCHÉ RELIGIEUX À L'ÉLABORATION D'UNE THÉOLOGIE DE LA MIGRATION AU MAROC

SOPHIE BAVA¹

Avec le renforcement des frontières de l'Europe depuis une quinzaine d'années et faute de réelles politiques migratoires impulsées par les pays du Sud mis à part la toute nouvelle politique de régularisation menée par le Maroc depuis 2013,² les migrants venus d'Afrique subsaharienne s'installent de manière plus pérenne dans les pays d'Afrique méditerranéenne. Dans ces espaces de passage et d'ancrage, de nombreuses instances religieuses ou d'origine confessionnelle s'organisent afin, notamment, de faciliter l'accueil, la formation et l'accompagnement social et spirituel des migrants venus d'Afrique subsaharienne. Ce marché religieux que nous avons observé plus spécifiquement en Égypte et au Maroc s'appuie sur un fait incontournable : de manière générale, durant la migration la foi et les pratiques religieuses se renforcent, s'ancrent ou trouvent parfois de nouvelles directions. Il s'agit souvent de donner un sens à l'expérience migratoire. Faute de reconnaissance juridique et face aux discriminations vécues au quotidien, ainsi qu'aux difficultés économiques dans les pays d'accueil, la reconnaissance passe souvent par les

communautés religieuses. Au Maroc, les églises catholiques et protestantes, délaissées ou peu fréquentées depuis la fin de l'époque coloniale, se sont vues redynamisées et certains de leurs responsables religieux se sont investis eux aussi à leur manière auprès de la société civile sur la question de l'aide et de l'accompagnement aux migrants, tout en adaptant des lieux et des pratiques religieuses au contexte migratoire rencontré. Ainsi, nous avons vu naître une théologie de la migration qui prend racine et se nourrit du contexte de l'exil.

UNE ANTHROPOLOGIE RELIGIEUSE DU MOUVEMENT

En religion, le temps long de la migration est bien souvent un temps où l'on renforce et ancre sa foi, mais aussi un moment d'indépendance où l'on s'éloigne du regard et du contrôle des aînés pour faire ses propres expériences religieuses, un temps de négociation entre une religion héritée et une religion négociée dans la mobilité, un temps parfois de butinage qui peut amener à de nouvelles rencontres religieuses. La migration peut donc révéler de nouvelles appartenances, bouleverser ou en confirmer d'anciennes au sein de sa mouvance religieuse mais elle est aussi un moment de rencontre avec d'autres religions présentes dans le pays d'accueil. En soi, la migration est souvent une épreuve, parfois assimilée à un exil dans les récits de narration. Car la migration se construit aussi à travers un récit, et c'est celui-ci qui donne, voire reconstruit le sens des parcours. Les étapes, les différents temps de la migration, se présentent dans les récits de certains migrants croyants comme des séries d'épreuves ou

1 Socio-anthropologue, IRD-LPED-UIR-Movida. sophiebava@yahoo.fr

2 Sur l'avis du Roi Mohamed VI qui appelait à « une gestion plus humaine des migrants clandestins » et à partir des recommandations du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), ainsi que de la forte pression de la société civile, le Maroc a mis en œuvre une nouvelle politique migratoire. Celle-ci a débuté fin 2013 par une campagne de régularisation des migrants en situation irrégulière et a débouché mi 2015 par une régularisation d'environ 25 000 personnes au total après la première évaluation des dossiers et suite à la commission des recours. Fin 2016, la deuxième campagne a débuté avec pour objectif une régularisation semblable quantitativement.

de rituels qui doivent symboliquement conduire à ancrer leur foi.

L'expérience de la migration peut donc être en même temps un espace de découvertes dans tous les domaines et d'expérimentation en matière religieuse. Elle convoque ainsi de nouvelles solidarités religieuses et de nouvelles vocations. En effet, plus les gens migrent, plus les hommes de religion, prêtres, pasteurs et cheikh-s s'adaptent à ces mouvements. On a vu des cheikhs itinérants dans nos travaux sur le mouridisme (Bava, 2003, 2017), des prêtres délocalisés, des pasteurs-migrants ou des migrants devenus pasteurs en passant par les cheikh-voyagistes (Lanza, 2014). La mobilité est ainsi pour certains l'occasion de nouvelles vocations religieuses qui vont se matérialiser soit par le suivi de formation spécifique afin de devenir responsable religieux, soit par l'acquisition d'un savoir par la pratique assidue et la rencontre avec des pasteurs dans les nouvelles églises de maison.³ La création de lieux de culte comme les églises dites informelles, les temples de fortune, mais aussi l'initiation de nouveaux réseaux religieux comme ceux mobilisés par la formation religieuse, sont quelques-unes

des constructions que nous observons entre migration et religion (Bava, Boissevain, 2014 ; Bava, Picard, 2011 ; Bava, Capone, 2010).

Si on s'interroge sur la place de la religion dans la migration, on observe des phénomènes d'adaptation de la part des migrants, mais aussi des innovations religieuses de la part des acteurs religieux et de leurs institutions, ainsi que des constructions religieuses beaucoup plus complexes entre plusieurs territoires. En ce sens, la migration au Maroc peut être observée comme support à de nouvelles dynamiques religieuses si l'on aborde la revitalisation des églises historiques, catholique et protestantes, les arrangements rituels, les recompositions liturgiques et les aménagements culturels nécessaires face à un nouveau public de fidèles africains issus de dénominations chrétiennes plurielles.

EN MIGRATION, LA RELIGION EST SOUVENT D'ABORD PERÇUE COMME UNE RESSOURCE

Qu'il s'agisse de formation religieuse ou plus simplement de la présence d'un accueil, d'une écoute ou d'une entraide prodiguée par les institutions et associations religieuses aux étrangers comme aux indigents, la religion a souvent été une ressource pour les migrants. Sur ces routes entre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique méditerranéenne, on observe d'ailleurs un véritable marché humanitaire et religieux qui se développe pour répondre aux besoins matériels et spirituels des migrants. Des acteurs religieux se mobilisent à l'image de certaines ONG, confessionnelles ou non, afin que les migrants africains retrouvent leur « dignité » et une vie meilleure. Par ailleurs, les lieux de formation religieuse sont également des espaces où les migrants viennent chercher un savoir religieux classique, mais aussi un savoir religieux et spirituel qui donne du sens à leurs parcours, ainsi qu'une légitimité sociale. C'est le cas d'Al Azhar en Egypte, où j'ai travaillé auparavant, mais et de manière encore plus évidente, de l'Institut œcuménique de théologie Al Mowafaqa, à Rabat. Ces universités ou instituts musulmans ou chrétiens

3 Selon nos interlocuteurs nous avons pu noter plusieurs manières de nommer ces églises, en fonction du point de vue auquel ils se réfèrent. Globalement, on peut dire ainsi que si on se place du point de vue légal de la gestion religieuse sur le territoire, il y a les églises officielles : ce sont les églises historiques, implantées pendant la période coloniale pour la plupart. Celles-ci sont dites « formelles », et parallèlement il y a celles informelles, qui ne se sont pas implantées légalement ni historiquement, mais qui sont venues, dans notre cas, par les migrations africaines depuis une quinzaine d'années. Si on se réfère au lieu, on parlera d'églises de maison ou d'églises d'appartement, car ce ne sont pas des bâtiments spécialement conçus pour le culte, mais des appartements aménagés à cet effet (voir Picard, 2014). A Rabat, elles ne sont pas implantées dans d'anciens quartiers coloniaux comme les autres, mais dans les quartiers populaires où les migrants trouvent des logements plus accessibles. Si, par ailleurs, on se réfère à la population, on parlera d'églises de transit ou d'églises de migrants, bien qu'aujourd'hui dans les églises il y ait plus de gens régularisés qu'auparavant. Il importe de ne pas mélanger les différents registres, car certaines églises, historiques et officielles, fréquentées en majeure partie par des migrants africains, n'aiment pas être désignées sous le terme d'églises de migrants.

répondent à ce désir de mobilité en proposant une offre de formation que les étudiants investissent dès le pays de départ ou rencontrent au cours de leur migration (Bava, 2014). Ces espaces de formation donnent aussi souvent l'occasion aux étudiants de se confronter à d'autres traditions au sein de leur propre religion, comme nous l'avons également rencontré auprès des étudiants maliens fréquentant l'institut Mohammed VI de formation des imams à Rabat. Par ailleurs, ces lieux sont aussi les points de départ permettant aux étudiants-migrants de revisiter leur rapport à leur société d'origine, dans la contestation parfois, à travers la création d'associations (Bava, Sall, 2013), de partis politiques, d'entreprises et commerces, ou encore dans la poursuite de leur migration.

Puis, autour des églises et des institutions de formation religieuse, les migrants s'installent et dans le même temps, des réseaux de solidarité se développent. Des groupes de visite aux personnes malades, isolées ou emprisonnées s'organisent, des centres d'action sociale et sanitaire se constituent, des aides matérielles et alimentaires sont offertes, des lieux d'accueil et d'instruction pour les enfants s'ouvrent, des instances d'aide juridique s'organisent et bien d'autres initiatives sont ainsi mises en œuvre dans ces espaces de passage et d'ancrage de la migration. Tel est le cas des ONG classiques de type Caritas que nous retrouvons dans de très nombreux pays, mais aussi d'autres initiatives directement liées à la rencontre entre des migrants et des institutions religieuses comme le CEI, le Comité d'Entraide Internationale au Maroc lié à l'Église protestante, qui est né avec les nouvelles migrations africaines au Maroc, ou encore de *La Casa del migrante* à Tijuana, fondée il y a une vingtaine d'années par des missionnaires scalabrinien.

LA NAISSANCE D'UNE THÉOLOGIE DE LA MIGRATION AU MAROC

La naissance d'un marché religieux dans les lieux de passage et d'ancrage de la migration nous montre, au-delà des constructions religieuses, des adapta-

tions de la part des responsables religieux, aussi bien sociales que théologique, en écho au contexte et aux réalités vécues par leurs fidèles, comme nous allons le voir à partir de l'Église Évangélique au Maroc au Maroc (EEAM).

L'EEAM existe depuis plus d'un siècle. C'est une Église née d'une autre mobilité et qui a eu plusieurs cycles de vie liés, en premier lieu, à l'histoire coloniale, à celle du Maroc et à celle plus récentes des migrants. Plus ou moins vivante, en croissance ou en déclin selon les périodes, elle connut une réelle décadence à la fin du protectorat et ce jusqu'aux années 90, avec la fermeture même de l'essentiel des lieux de culte dans le pays. À partir de ces années-là, les premiers étudiants et migrants africains arrivent et la vie va peu à peu reprendre au sein de l'Église et ses différentes paroisses réparties sur le territoire marocain vont renaître. L'EEAM est, à ce moment-là, une Église qui redémarre, mais avec peu de force d'encadrement et une croissance très forte du nombre de ses fidèles. En quelques années et autour de trois directions, elle a dû se développer, s'adapter, ouvrir d'autres lieux, accueillir les fidèles, former puis recruter des assistants de paroisses et des pasteurs, organiser un service d'entraide et un service de bourse pour les étudiants, développer des actions et des événements en lien avec la migration, et des cultes de plus en plus proches des réalités. Du point de vue de l'ancien président de l'EEAM, le pasteur Samuel Amédro, ces situations rencontrées sont des bénédictions, elle sont vécues comme des épreuves nécessaires sur le chemin de l'Église, comme le début d'une nouvelle histoire qui donne un sens à l'existence de l'Église et du christianisme au Maroc même si théologiquement elle fait face à une situation complexe où de nombreuses dénominations religieuses sont en concurrence au sein de la grande famille protestante, comme il est d'usage de la nommer. Pourtant il y a, depuis plus d'une décennie, une réelle concurrence des Églises entre elles au sein du protestantisme local (Coyault, 2014, 2016), sans compter l'Église catholique présente historiquement et bénéficiant de deux archidiocèses sur le territoire marocain, Rabat et

Tanger. Pour le pasteur Samuel Amédro, c'est une Église à la « croisée des chemins, entre l'islam et le christianisme, entre l'Europe et l'Afrique et le monde arabe, les anciens et les nouveaux, les migrants et les non migrants... Nous sommes », dit-il, « à l'EEAM vraiment à la croisée des chemins, au cœur des problématiques du monde contemporain ».⁴

Cette Église est donc ancrée dans l'actualité et suit de près la réalité des parcours des migrants africains. Ainsi, leur président a décidé d'organiser le 12 février 2015, suite à l'annonce de la première phase de régularisation de 18 000 migrants au Maroc, un culte d'action de grâce, un culte pour remercier Dieu et le Roi pour la régularisation, celui que nous appellerons le « culte de la régularisation ». Ce culte a été organisé à l'intention des fidèles de l'EEAM, mais aussi des fidèles d'églises de maison, tout en bénéficiant de l'appui de leurs leaders religieux contactés auparavant pour l'occasion. Nous verrons, à travers cet exemple, comment le contexte migratoire amène à de nouvelles pratiques de la théologie, une théologie avec une dimension « praxique », « qui intègre la conceptualisation, l'engagement et la pratique »,⁵ nous pourrions dire aussi une théologie contextuelle (Vidal, 2016) qui s'intéresse à son environnement religieux et à celui de ses fidèles, et parfois même militante, que l'on pourrait appeler une théologie de la migration.

Le pasteur, président de l'Église évangélique au Maroc, membre de la Fédération Protestante Unie, qui a vécu dans ce pays pendant cinq ans, déclarait dans un journal :

J'ai l'impression de vivre dans un pays qui concentre tous les sujets brûlants du moment, qu'il s'agisse des rapports Nord-Sud, modernité-tradition, des inégalités sociales ou de la rencontre avec les autres Églises chrétiennes ou avec l'islam »⁶ ...« *Nous avons*

l'impression de nous retrouver aux premiers temps du christianisme, de devoir bâtir une Église.

Ce responsable religieux est vecteur d'une dynamique religieuse intéressante, ainsi que d'une théologie au fait de la politique migratoire, comme nous allons le voir.

Le Maroc a, sur les recommandations du CNDH, mis en œuvre une politique migratoire qui a démarré par une campagne de régularisation à destination des migrants en situation irrégulière, de fin 2013 à début 2015. En septembre 2013, le Maroc exposait donc une nouvelle politique migratoire, fondée sur un rapport du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) qui s'appuyait sur quatre volets : « La situation des réfugiés et des demandeurs d'asile, les étrangers en situation administrative irrégulière, les étrangers en situation régulière et la lutte contre la traite des personnes ».

Cette campagne a mobilisé la société civile, les associations militantes pour les droits des migrants, pour les droits de l'homme, mais aussi les associations de migrants qui ont lutté pour informer et sensibiliser les migrants, souvent pas très motivés par l'idée de se rendre dans les préfectures. Parallèlement, des arrestations très nombreuses ont suivi cette déclaration, comme celles qui se sont déroulées dans la forêt de Gourougou, près de la frontière avec Ceuta et Melilla, enclaves espagnoles dans le nord du Maroc. Selon le Groupe Antiraciste de Défense et d'Accompagnement des Étrangers et Migrants (GADEM), « 1 200 personnes ont été arrêtées début février et déplacées dans différentes villes du Maroc : Errachidia, Goulmima, El Jadida, Safi, Youssoufia, Agadir, Kelâat, Sraghna, Chichaoua, Essaouira ou Tiznit ».⁷ L'objectif visé était d'éloigner les migrants le plus possible de la frontière, voire de les perdre dans des villes peu connectées au nord du pays.

C'est dans ce contexte que le « culte de la régularisation » va être célébré au sein de l'église de Rabat, qui se situe au cœur du centre ancien.

4 Prêche du dimanche 13 avril 2014, installation du pasteur Daniel, venu du Rwanda.

5 Gioacchino Campese, *Migrations Société*, vol. 24, N° 139, 2012.

6 Anne-Bénédicte Hoffner, « Samuel Amédro, pasteur au Maroc ». In : *La Croix*, 2 juin 2014.

7 *Ibid.*, Rapport FIDH-GADEM, 2015.

EXTRAITS DE LA PRÉDICATION DU « CULTE DE LA RÉGULARISATION », PRONONCÉE PAR LE PASTEUR SAMUEL AMÉDRO

« [...] Dieu connaît les *tranquillos*⁸ [rires] à Oujda, Il connaît le quartier de Saada à Fès, Il connaît les camps de Aouina à Fès, Il connaît le camp de la forêt à Oujda, Il est allé à la Farge à Oujda.
[Les fidèles crient et applaudissent]

Amen, non ?
[Les fidèles crient et applaudissent]

Il connaît Casa. Il connaît Takaddoum. Il connaît Gourougou.⁹
 Amen.
 Dieu y est allé.
 Amen.
 Il a entendu les cris de son peuple qui montaient vers lui,
[Dans la salle, les fidèles tendent les mains pour monter vers lui]

Les cris de ton peuple, qu'il entende, qu'il entende,
[Cris et applaudissements, hurlements plus forts]

Il sait même que certains ont été régularisés et ont reçu des papiers au Maroc, Il a vu cela, Il a permis cela, Il a voulu cela,
 Mais Il connaît aussi les milliers de gens qui ont été déplacés au Maroc, ceux qu'on a refoulés, qu'on a pris à Gourougou et qu'on a emmené dans le Sud. Il sait cela parce qu'Il a entendu, car Il a entendu vos cris, Il a entendu vos gémissements, les cris, les prières, et Il connaît personnellement chacun d'entre vous et Il sait,
 Faites monter le cri de la souffrance du peuple de Dieu vers les ténèbres,

N'arrête pas de prier, mon frère, ma sœur, fais monter ces gémissements et ces soupirs, fais entendre au Dieu justice, au Dieu colère contre tout ce qui blesse et abîme l'être humain,
 Notre Dieu est en colère contre tout ce qui blesse et qui abîme l'être humain, Il ne veut pas que son peuple souffre, Il ne veut pas, Il veut la Justice, Il ne veut pas l'injustice!

[Applaudissements]

Dieu veut la justice,
 Alors Il vient chercher Moïse qui ne se doute de rien, Moïse le fugitif, Moïse l'émigré, Moïse l'aventurier, Moïse l'assoiffé de justice, Lui qui s'est révolté quand un Egyptien a frappé un de ses frères, lui qui s'est révolté quand deux de ses frères se sont battus, qui s'est révolté contre les bergers qui attaquaient les femmes au puits [...], Moïse l'assoiffé de justice, Il est allé chercher celui-là, qui dit « heureux ceux qui ont faim et soif de justice, car ils seront rassasiés »

[Applaudissements]

Dit l'Eternel.
 Dieu vient chercher ce Moïse-là, Dieu vient Te chercher, puisque tu as dit que Tu étais Moïse, Il est venu Te chercher, Il a un plan pour Toi, Toi qui as une petite idée dans la tête, tu as des rêves dans ton cœur, tu as des projets d'avenir, n'est-ce pas, qui te poussent vers le Nord, n'est-ce pas ?

[Les fidèles crient: « Oui, oui »]

Tu as des rêves qui te poussent de l'autre côté de la Méditerranée, n'est-ce pas ?

[Les fidèles crient: « Oui, oui »]

Dieu connaît ta soif de justice, ces rêves qui te poussent vers l'aventure, ce sont eux qui te poussent vers le danger, mais est-ce que c'est le plan de Dieu pour Toi ?

[Les fidèles crient: « Oui, oui »]

8 Quartiers informels où logent les migrants.

9 Tous les lieux cités sont soit des quartiers de migrations dans les grandes villes, soit des camps urbains pour certains ou en forêt entre Ceuta et Mellila.

Toi tu as une idée, tu sais ce que tu veux faire. Mais quel est le projet de Dieu pour Toi? Ecoute ce Dieu qui t'appelle, est-ce que tu vois ce buisson, Dieu te parle au milieu du buisson, « Moïse, Moïse », est-ce que tu entends la voix de Dieu? Dieu t'appelle à travers le buisson, Il t'appelle, tu L'entends? Ecoutes-Le, Dieu a un plan pour toi, Il t'appelle: « Moïse, Moïse, est-ce que tu entends la voix de Dieu, Dieu t'appelle, Moïse, approche-toi d'ici, la terre où tu te tiens est sacrée ».

Voyez-vous mes frères, mes amis, la maison de Dieu est ici, sur cette terre, n'importe où, cette terre est une terre sacrée, Dieu habite ici, sur cette terre du Maroc; pour Dieu, cette terre est sacrée, tu ne sais pas, mais pour Dieu il n'y a pas une terre qui soit chrétienne, une qui soit juive, une terre qui soit musulmane, la terre appartient à Dieu.

[Applaudissements de plus en plus forts]

N'importe où Dieu se trouve, la terre est sacrée. Est-ce que Dieu se trouve ici aujourd'hui, est-ce que cette terre appartient à Dieu?

[« Oui, oui! Amen », crient les fidèles]

Alors cette terre du Maroc est sacrée, parce que Dieu est là, alors cette terre est sacrée, pas parce que les hommes ont voulu, c'est parce que Dieu est là!

Cette terre appartient à Dieu.

[Applaudissements très forts]

« Un jour », dit-il, « Je te donnerai un signe, et tu viendras ici ». Dieu t'enverra un signe, et alors tu pourras rendre ton culte librement sur cette terre, dans cette terre sacrée, tu auras un signe, quand tu seras libéré, tu viendras ici rendre ton culte librement,

[Applaudissements très forts]

Et moi, j'ai entendu le responsable du Conseil National des Droits de l'Homme, dans la presse, il

a dit: « Il faut que les chrétiens puissent construire des lieux de culte au Maroc ».

[Applaudissements de plus en plus forts]

Il a dit, il a écrit, il a dit à la TV, il a publié « Il faut que les chrétiens puissent construire des lieux de culte »; il a dit: « Moi, je me rappelle: en France dans les années 70, les musulmans en France devaient se cacher pour prier, pour avoir leur culte; je ne veux pas que des chrétiens vivent cela au Maroc ». Il a dit: « Sur cette terre du Maroc, je veux que les chrétiens puissent vivre leur culte librement ». ¹⁰ Et c'est ce que nous faisons ici, c'est ce que nous faisons dans les quartiers.

[Applaudissements]

Un jour, tu pourras avoir ton culte librement, tu n'auras plus besoin de te cacher, de venir et de partir deux par deux, ¹¹ tu n'auras plus besoin d'avoir peur pour rendre ton culte à Dieu. Cette terre où tu te tiens est une terre sacrée ».

Puis il continue sur le parcours de Moïse et sur les résultats de la régularisation: « Pourquoi 18 000, ¹² pourquoi lui et pas toi? [...] Si j'accepte la mission d'être Moïse, je dois continuer à me battre pour tous les autres ».

Et le culte se poursuit, mobilisant des références théologiques et historiques mises en mouvement en écho au contexte politique de la régularisation et de la situation des migrants au Maroc. Outre ce culte, les références à la figure de Moïse sont souvent mobilisées dans la littérature exégétique africaine, tout comme le séjour de Jésus-Christ en Egypte.

¹⁰ Driss el-Yazami, interview pour le quotidien *Assabah*, 22/11/2014.

¹¹ Cette phrase souligne la discrétion nécessaire dans les églises de quartier non officielles: venir deux par deux et partir en petit groupe afin de ne pas se faire remarquer. Il arrive souvent que les propriétaires les expulsent car ils les trouvent trop bruyants, souvent suite à des dénonciations et par peur d'héberger des cultes chrétiens non tolérés.

¹² Allusion au nombre de migrants régularisés.

Ensuite, les fidèles reprennent en cœur : « Je suis Moïse et j'accepte cette mission que tu me confies, Seigneur ».

Le pasteur connaît certains migrants depuis des années, les reçoit tous les jours dans sa permanence à Casablanca, voyage à leur rencontre régulièrement dans tout le pays jusque dans les camps, notamment à travers le Comité d'Entraide Internationale (CEI), la branche caritative adossée à l'EEAM, qui propose une activité sociale et solidaire. Il connaît leurs souffrances, leurs histoires et leurs parcours. On voit que le récit biblique mobilisé à travers la figure de Moïse s'adapte à la réalité que vivent les fidèles, celle de l'exil, de la migration. En s'appuyant sur le texte, il interpelle les migrants sur leur mission au Maroc : « Vous n'êtes pas là par hasard », dit-il, « car votre rôle est de faire vivre le christianisme sur cette terre qui est aussi la vôtre et qui vous accueille ». Le message est un message d'espoir qui est mobilisé pour redonner du courage aux migrants dans leur parcours, s'ils doivent continuer, ou des armes théologiques pour penser leur vie ici s'ils décident de rester. A la suite de sa prédication, d'autres pasteurs, ceux des églises informelles, sont appelés pour des témoignages où ils remercient également le Roi, le gouvernement, le président du Conseil des Droits de l'Homme, tout cela entrecoupé par les chants de la chorale et des prières.

Puis, ensemble, les responsables d'églises de maison demandent à tous de prier : « Priez pour les autorités marocaines qui nous ont reconnus. Pourquoi ne pas prier pour ces gens, pourquoi ne pas prier pour ce pays ? Nous allons bénir ce pays et le peuple marocain, amen, cette terre qui nous accueille, heureux celui qui s'intéresse aux pauvres. Demandez au Seigneur de sauvegarder cette nation contre tous les périls, contre toute attaque satanique, contre toutes sortes de terreurs. Dieu, bénis ce pays, bénis le roi de ce pays et son peuple ».

LA CONSTRUCTION CONTEMPORAINE D'UNE THÉOLOGIE DE LA MIGRATION AU MAROC

Comme nous le constatons, il y a donc plusieurs étapes dans cette rencontre entre les Églises au Maroc et les migrants africains. Il y a d'abord toute cette variété observée, cette explosion d'Églises, mais aussi, simultanément, cette altérité ou pluralité religieuse qui s'affiche dans le paysage spirituel marocain, accompagnée de la volonté de certains responsables de l'EEAM de remettre de l'ordre dans tout cela. Nous sommes en un moment où certaines personnes, accompagnées par une volonté religieuse et politique et un esprit peut-être plus « visionnaire », décident de rassembler, de créer une cohérence, de reconstruire également une communauté partagée autour d'une histoire partagée, voire d'un récit commun qui se rattache au grand récit biblique, comme nous avons pu le voir avec cet exemple de prédication qui met en pratique une théologie adaptée.

En observant cette Église depuis maintenant quatre ans, en participant aux cultes, en rencontrant les leaders, les fidèles, ce qui m'a d'emblée intéressée, c'est la faculté d'adaptation de l'EEAM depuis plus d'une décennie, à travers trois présidences aujourd'hui, à la situation des migrants africains chrétiens. Comme si les hommes de religion se faisaient écho de la situation des migrants, les porte-parole dans une double dimension, sociale et religieuse, tout en s'appuyant de près sur l'actualité politique et celle des migrations au Maroc. Mais tout en s'en faisant écho, ils construisent une réponse théologique adaptée et en mesure de répondre aux attentes des migrants, qui sont en premier lieu de leur donner à travers la foi, du courage, des rêves mais aussi des solutions concrètes à leur situation.

Ces observations, ces entretiens, l'acquisition progressive d'un savoir théologique¹³ m'ont amenée à me poser la question à savoir si les leaders

13 Une partie de mon terrain de recherche se situe au sein de l'Institut Al Mowafaqa, institut théologique œcuménique à Rabat. Ainsi, l'observation participante m'a amenée à suivre des cours, des séminaires et à m'intéresser de plus près à la théologie chrétienne.

religieux au Maroc, en s'appuyant sur leur vécu et sur les connaissances sociologiques des migrations, n'étaient pas en train de construire une théologie des migrations. Et en faisant des recherches, j'ai compris que celle-ci existait déjà. Elle est encore peu développée, peu connue en tout cas sur le continent africain et on trouve quelques écrits à partir des années 80 dans certains milieux catholiques européens. Tout n'est donc pas qu'inspiration sociologique : il y a un réel aller-retour entre une théologie inductive, une lecture des sciences humaines et sociales, une relecture et une analyse des textes sacrés à la lumière de la mobilité des protagonistes (Trudeau, 2009). Les migrants au Maghreb font vivre le christianisme, ils sont aujourd'hui les « protagonistes majeurs de la mission chrétienne » (Campese,¹⁴ 2012, 153). Les évangiles, les textes utilisés dans cette prédication, servent un contexte, celui de la régularisation au Maroc ; et inversement, ce contexte sert l'existence même de l'Église au Maroc. Le pasteur mobilise autant l'actualité que le parcours de Moïse, qui devient la figure des migrants, le pasteur s'adresse aux migrants comme Dieu à Moïse. Mais dans la migration, les pasteurs aussi vivent cette mobilité religieuse : savoir s'adapter, faire ses preuves, être à l'écoute, tout cela dans un triple compromis entre leur éthique théologique liée à leur dénomination religieuse d'appartenance, la société marocaine et la place des religions au Maroc et les migrants.¹⁵ On observe une construction d'une théologie militante protestante en migration, une théologie contextuelle (Vidal, 2016) qui permet de réfléchir à la question de l'étranger, du migrant par rapport à la théologie chrétienne, mais qui s'insère aussi dans un champ inoccupé sur ces routes de la migration interpellant les fidèles. Le pasteur doit s'affirmer face à d'autres Églises en migration, animées d'un fort esprit missionnaire, dont certaines se positionnent dans

une théologie plus « énervée », une théologie des croisades contre l'islam et les autres dénominations chrétiennes.

BIBLIOGRAPHIE

- Alioua, M., J.-N. Ferrie, F. Mourji, S. Radi (coords.), 2016, *Les migrants subsahariens au Maroc. Enjeux d'une migration de résidence*, Konrad Adenauer Stiftung, Rabat.
- Bava, S., 2017, *Routes migratoires et itinéraires religieux des Sénégalais mourides entre Touba et Marseille*, Édition Panafrika-Silex-Nouvelles du Sud.
- Bava, S., 2014, « Al Azhar, scène renouvelée de l'imaginaire religieux sur les routes de la migration africaine au Caire », *L'Année du Maghreb* 11, pp. 37-55. <http://anneemaghreb.revues.org/2217>
- Bava, S., 2011, "Migration-Religion Studies in France: Evolving Toward a Religious Anthropology of Movement", *Annual Review of Anthropology*, N° 40, pp. 493-507.
- Bava, S., 2003, « Les Cheikh-s mourides itinérants et l'espace de la ziyâra à Marseille », *Anthropologie et Société*, vol. 27, n°1, pp. 149-166.
- Bava, S. y Boissevain, K., 2014, « Dieu, les migrants et les États. Nouvelles productions religieuses de la migration », *L'Année du Maghreb*, 11/2014, pp. 7-15. URL : <http://anneemaghreb.revues.org/2191>.
- Bava, S. y M.-Y. Sall, 2013, « Quête de savoir, quête d'espoir? L'étrange destin des étudiants azharis sénégalais en Egypte », en M.-C. Diop (coord.), *Sénégal (2000-2012). Les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*, CRES-Karthala, pp. 541-562.
- Bava, S. y S. Capone, 2010, « Religions transnationales et migrations : regards croisés sur un champ en mouvement », en Bava S. y Capone S. (coords.), *Migrations et transformations des paysages religieux*, *Autrepart*, (56), pp. 3-16.
- Bava, S. y J. Picard, 2010, « Les figures religieuses de la migration africaine au Caire », *Autrepart* (56), pp. 153-170.
- Boissevain, K., 2014, *Migrer et réveiller les Églises : Diversification des cultes chrétiens en Tunisie*, en *L'Année du Maghreb* 11, pp. 105-121.

14 Gioacchino Campese, théologien et missionnaire scalabrinien (Congrégation des missionnaires de Saint-Charles).

15 Une position qui n'est pas simple à tenir : ainsi, le président de l'EAM a été poussé à la démission en 2015, à la suite d'un contre-pouvoir organisé au sein de l'Église.

- Campese, G., 2012, « La théologie et les migrations : la redécouverte d'une dimension structurelle de la foi chrétienne », *Migrations et sociétés*, vol. 24, n°139, pp. 135-154.
- Coyault, B., 2014, « L'africanisation de l'Église évangélique au Maroc : revitalisation d'une institution religieuse et dynamiques d'individualisation », *L'Année du Maghreb* 11, pp. 81-103.
- Coyault, B., 2016 « Les églises de maison congolaises de Rabat : la participation du secteur informel à la pluralisation religieuse au Maroc », en N. Khrouz y N. Lanza (coords.), *Migrants au Maroc. Cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales*, KAS/CJB.
- Informe FIDH/GADEM, 2015, *Entre rafles et régularisations. Bilan d'une politique migratoire indécise*, https://www.fidh.org/IMG/pdf/rapport_maroc_migration_fr.pdf
- Khrouz, N. y N. Lanza (coords.), 2016, *Migrants au Maroc. Cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales*, KAS/CJB.
- Picard, J., 2014, « Routes africaines vers Le Caire et dynamiques chrétiennes plurielles », *L'Année du Maghreb* 11, pp. 123-137.
- Picard, J., 2016, « (Re)penser la géographie des migrations au prisme du religieux : le cas des Africains chrétiens au Caire », *L'information géographique* n°1, pp. 54-75.
- Trudeau, P., 2009, *Bible et migrations. Figures d'hier, réalités d'aujourd'hui*, Éditions Karthala, Paris.
- Vidal, G., 2016, *Les nouvelles théologies protestantes dans le Pacifique Sud. Étude critique d'un discours religieux et culturel contemporain*, col. « Hommes et sociétés », Paris, Éditions Karthala, 463 p.

LES IMAGINAIRES DE L'AVENTURE MIGRATOIRE. TERRAINS AFRICAINS

SYLVIE BREDELOUP¹

Au cours de cette dernière décennie, le qualificatif d'aventurier a été largement employé à la fois par les médias, les écrivains et les chercheurs pour désigner ces migrants d'Afrique subsaharienne qui prennent des risques énormes, affrontent d'inénarrables dangers pour traverser les multiples frontières érigées sur leur chemin et destinées à entraver leur circulation. Mais ce terme fait aussi écho à des assignations *emic*, reprises en des lieux pluriels, par les migrants eux-mêmes. L'aventure renvoie certes aux épreuves objectivement éprouvées mais signale plus encore, en creux, leur désir intense d'exister autrement que dans les directions attendues par leurs familles ou les Etats d'où ils proviennent. C'est ainsi que les ressortissants de la Guinée Bissau implantés récemment à Lisbonne parlent d'aventure (*aventura*) pour rendre compte de leur expérience à la fois migratoire et urbaine (Sarro, 2009) tout comme les Sahéliens installés à Brazzaville dans le contexte d'incertitudes des années 2000 recourent à cette même grammaire pour caractériser leurs prises de risques, leur recherche de la réussite matérielle mais aussi de dignité (Whitehouse 2012).

Ces références à l'aventure ne sont pas pour autant nouvelles ; le désir d'aventures des migrants africains a aussi une histoire. L'aventure a été considérée par les « sapeurs » brazzavillois partis à Paris acquérir vêtements et accessoires comme la forme achevée de leur parcours ritualisé, leur assurant consécration, une fois rentrés au pays (Gandoulou, 1989). On retrouve cette même recherche de prestige chez les *Kumasi Boys* ayant quitté les

pays Dogon ou Sonrai dans les années 1920-1950 qui partaient s'approvisionner en vêtements de luxe en Gold Coast (Doughon, 2009) et qui envisageaient ces voyages comme « les aventures merveilleuses du chemin » (Rouch, 1956). Les migrants du fleuve Sénégal engagés dans la course aux diamants entre les deux Congo, à l'orée des Indépendances africaines se sont aussi rebaptisés aventuriers pour qualifier leurs modes d'insertion hasardeux dans ces contrées lointaines et la transgression qu'ils opéraient vis-à-vis de l'ordre familial et villageois en vigueur (Bredeloup, 2007).

Le terme d'aventure ne correspond pas seulement à une forme migratoire particulière mais renvoie plus profondément à un mode de vie spécifique qui permettrait aux migrants d'échapper à un quotidien prévisible, fade et ennuyeux et de poursuivre leurs rêves. Les départs en migration ne s'expliquent pas exclusivement par des raisons économiques ou politiques. L'ambition individuelle, le désir de vivre ailleurs et autrement des expériences inédites sont aussi des moteurs importants, justifiant la mise en route de populations croissantes, jeunes ou moins jeunes, qualifiées ou non. Dès lors où la migration relève aussi et surtout d'une expérience morale, il convient d'en examiner les dimensions symboliques. Dans cet article, après avoir exploré les mots et les temps de la migration d'aventure à partir de terrains ouest-africains, il s'agira d'appréhender les diverses subjectivités mobilisées par les migrants aventuriers pour donner sens à leurs voyages et désirs d'ailleurs et conserver leur confiance en l'avenir. De quelle manière le recours à la foi et la religion, mais aussi à la geste épique contribue à construire ou à renforcer l'espoir des migrants aventuriers ?

1 Directrice de recherches à l'IRD (UMR LPED) ; LMI MOVIDA. Sylvie. Bredeloup@ird.fr

LES MOTS DE L'AVEVENTURE

Les termes d'aventure et d'aventurier ne sont pas des mots valises permettant de désigner, de manière générique, l'aspiration à ce qui n'est pas encore chez tous ces migrants aux profils hétérogènes. Chaque société, chaque culture à une époque donnée, décide de ce qu'est l'aventure, en lui assignant une place dans le parcours des âges, en lui associant des représentations particulières, positives ou négatives. Les migrants *navétanes* qui quittèrent provisoirement ou définitivement les champs d'arachide du Sénégal et de Gambie (David, 1980) pour envahir les gisements diamantifères de Sierra Leone, de Guinée et de Côte d'Ivoire au milieu des années 1950 ont été perçus par les instances administratives coloniales comme des hors-la-loi, propagateurs potentiels de la violence. Ils ont alors été requalifiés de : « horde détribalisée » et d'« aventuriers cupides », autant d'assignations négatives, sous-tendues par la peur du désordre et de l'invasion qui avait alors saisi l'administration coloniale (Bredeloup, 1999). La version négative de l'aventure a également été déclinée par les Etats indépendants d'Afrique notamment par le Congo (RPC et RDC) respectivement en 1971 et 1977. Pour justifier les expulsions massives de ressortissants ouest-africains, ils les ont qualifiés de « clandestins », « d'aventuriers » et de « trafiquants », les accusant de se livrer à des commerces illicites et frauduleux sur leur territoire. Aujourd'hui, il semblerait que les notions d'aventure et d'aventurier ne désignent pas la même chose des deux côtés du fleuve Congo (Macgaffey, Bazenguissa-Ganga, 2000 : 54). Si à Brazzaville, les exploits de l'aventurier sont loués et chantés et assimilés aux trajectoires des *mikilistes*² ayant rejoint avec succès l'Europe pour y accumuler richesse et expériences, à Kinshasa, en revanche, ils sont beaucoup moins valorisés. On insiste davantage sur l'incapacité de certains aventuriers à se tailler leur propre chemin et rentrer dignement au pays.

2 Dérivé de Mikili signifiant « pays » en lingala et par extension l'Europe. Celui qui est parti en Europe.

Qu'ils soient Burkinabè, Camerounais, Maliens ou Sénégalais, les migrants rencontrés ces dernières années sur les routes africaines recourent eux-mêmes au lexique français de l'aventure pour caractériser de manière positive leur cheminement : « Je me suis aventuré... j'ai tenté l'aventure... je suis tombé dans l'aventure... on était des aventuriers ». Prises au sérieux, ces auto-désignations permettent aussi de mieux décrypter le désir et le malaise entremêlés qu'elles peuvent refléter et de mieux saisir les imaginaires qu'elles sous-tendent. *Chercher la route*, *chercher la vie*, sont aussi des expressions récurrentes, employées par plusieurs générations de migrants africains et en des lieux multiples (Libye, Tunisie, Côte d'Ivoire, Chine) qui renvoient à une quête existentielle. Chercher la route, c'est aussi – avant de prendre la route ou pour la continuer dans de bonnes conditions – être en capacité d'entreprendre toutes les démarches, administratives et mystiques, nécessaires à la réussite du voyage, c'est mobiliser toutes les ressources possibles – légales ou non – pour atteindre son objectif. On retrouve ces mêmes univers de sens dans la notion de *kille* utilisée par les Soninké ou l'expression moré *baob sore*. La route ne peut pas être une voie sans issue, elle est au contraire assimilée au chemin de la réussite. D'autres encore ressortissants du Burkina Faso ou du Mali se réfèrent à des éléments plus matériels pour renseigner leur départ en migration : ils disent avoir « rejoint le goudron ». S'éloigner des pistes rurales où la circulation devient incertaine par temps de pluie, c'est aussi, par contraste, se mettre sur le chemin de la modernité.

L'aventure c'est une leçon nous dit un migrant malien rencontré en Tunisie. « Tout ce que tu vois sur la route, ce sont des leçons pour toi. Il faut risquer, il faut forcer le destin, il ne faut pas t'asseoir ». « L'Aventure, si tu ne gagnes pas l'argent, tu vas gagner l'esprit, l'intelligence, tu vas avoir la foi » renchérit un Togolais croisé à Sebha en Libye. Ces expressions renseignent sur leurs aspirations à expérimenter de nouvelles manières de vivre et d'être, plus intenses, plus dignes. Les migrants aventuriers sont en mesure de transformer l'imprévu

en opportunité, de se jouer des frontières physiques ou culturelles grâce à leur débrouillardise, leur témérité et pugnacité pour avancer dans un univers de contraintes et d'interdits croissants. L'aventure devient alors un mode d'existence.

Il n'y a pas à proprement parler de termes équivalents en wolof, en peul ou en soninké pour rendre compte, par exemple, de la dimension aventurière des migrations sénégalaises. Les migrants sont souvent renommés *modou modou*, une déformation du prénom Mamadou. L'accent est mis alors sur leur absence de qualifications et sur leur activité de vendeur à la sauvette qui peut se déployer à l'étranger, le plus souvent en Europe. D'autres termes moins usités comme *tukkikat*, insistent davantage sur le parcours, le voyage (l'homme qui voyage). « *Ku dul tukki, du xam fu dekk nekhe* » est une expression wolof qui peut être traduite par « celui qui ne voyage pas, ne saura pas où il fait bon vivre ». C'est donc une maxime dans laquelle s'actualise toute la fécondité de l'expérience. Voyager pour voir et pour apprendre avant de mieux revenir. *Tukki ngir tekki* : voyager pour réussir. S'aventurer c'est aussi se frotter à l'inconnu en des terres lointaines. Chez les Mossi du Burkina Faso, le verbe *niango*, signifie précisément aller à l'inconnu et par extension aller à l'aventure alors que *niangologo* qualifie ce qui n'est pas lisse, pas harmonieux, voire même dangereux. L'Ailleurs peut-être entendu comme le lieu de l'exil où on ne bénéficie plus la protection des siens. En zarma, une des langues parlées au Niger, le pays étranger est assimilé à la brousse (*ganji*) peuplée de génies, lieu dangereux, lieu potentiel de perte. On retrouve cette même idée chez les Mossi où la brousse peut devenir le lieu d'où ne repartiront plus jamais les migrants, ceux qui sont restés trop longtemps en brousse (*paa weoogo*) (Zongo, 2010 ; Degorce, 2015). Mais l'Ailleurs peut-être également envisagé comme un point cardinal : le Nord pour les Benguistes (Bengué = Nord ou Paris en nouchi) ayant quitté la Côte d'Ivoire (De Latour, 2001) et l'Ouest (*yamma*) pour les Hausa du Niger ; l'Ouest désignant aussi par extension l'Europe. Pour les wolof, ceux qui ont réussi en France et donc là-haut

(*kaw*) sont rebaptisés *kawman* (mélange de wolof et d'anglais, *kaw* désignant le haut, le dessus et *man*, l'homme) ou *Sénégaulois*.

Enfin, plusieurs métaphores sont utilisées pour rendre compte des épreuves traversées par les migrants. *Mbëkk-mi*, reste la plus connue. Reprise par l'écrivain sénégalais Abasse Ndioune, dans son roman éponyme, elle signifie littéralement « coup de tête ». Elle renvoie au fracas que font les barques qui s'entrechoquent violemment par temps de houle et, par extension, désignent les départs soudains pour les Canaries par bateau des candidats à l'émigration. Une autre expression wolof montre d'autres connexions encore existant entre le registre de l'aventure et les éléments : *Xuus ci Lëndëm gi*, c'est-à-dire progresser difficilement dans l'eau et l'obscurité et peut se traduire par braver les épreuves.

LES TEMPS DE LA MIGRATION D'AVENTURE

L'aventure est à la fois datée et située. Elle se déroule rarement sur toute une vie mais serait plutôt l'apanage d'une jeunesse (Simmel, 2002). Les aventuriers seraient principalement de jeunes gens à la recherche de nouveaux repères, d'une vie intense. Le voyage à l'étranger leur permettrait de rompre provisoirement avec leur famille, d'affronter des épreuves se présentant sur le chemin pour grandir et parvenir un jour, grâce à un retour triomphal, à la majorité sociale. Pour Vladimir Jankélévitch, le philosophe du devenir, comparée à l'ennui et au sérieux, l'aventure doit être entendue comme une autre manière de considérer le temps (Jankelevitch, 1963). S'échapper d'un quotidien maussade et routinier et s'accomplir individuellement dans l'instant sont des ressorts qui déplacent le projet migratoire, depuis le registre de la contrainte et de la rupture, à celui du mode de vie. Une migration d'aventure suppose donc une vie flamboyante ponctuée de rencontres et semée d'embûches. Elle rime avec impatience et *passion de l'instant* (Le Breton, 1991). Aussi bien pour les diamantaires du fleuve Sénégal que les migrants ivoiriens, camerounais, congolais

rencontrés à Marseille ou à Guangzhou en Chine ou à Sebha en Libye, la recherche de gain s'opère dans l'urgence. L'aventurier est aussi ce migrant exalté qui flambe sa vie, qui brûle les étapes (*harraga* disent les Arabes). Se confrontant à l'inconnu, il s'engage volontairement sur les routes et se constitue en acteur de sa propre histoire.

Mais la migration d'aventures a un début et une fin et cette dernière ne se termine pas toujours à l'initiative de celui qui l'a engagée. L'aventurier joue avec la mort et c'est bien ce « flirt » avec la mort qui transforme l'événement en aventure, qui donne du *piment à la vie* (Jankélévitch, 1963). Mais contrairement au héros qui se réalise dans la mort, le migrant aventurier cherche la vie. Plusieurs voies de sortie de l'aventure sont envisageables. Sortie par le haut pour ceux qui sont en mesure de convertir leur capital de mobilité et de se réinsérer dans la société locale. Il est question alors de retour glorieux, de *retour guerrier*. Des termes existent en Afrique de l'Ouest pour désigner « le bien revenir » et des fêtes sont organisées auxquelles participent les griots pour louer celui qui est bien revenu, vanter ses mérites. En wolof, le verbe *tekki* signifie délier, détacher et par glissement sémantique être financièrement indépendant ; réussir c'est donc dénouer les liens de dépendance et de la précarité. Et le rôle de la mère devient déterminant dans la réussite de sa progéniture. Le travail de la mère est le fruit de l'enfant : *Baaye baayu nepp la, yaay yaayu kenn la*. Le père est le père de tout le monde alors que la mère est la mère d'un seul enfant. C'est elle qui protège l'enfant lequel en retour devra puiser le courage nécessaire pour advenir et revenir grandi auprès des siens.

Mais la sortie par le bas existent aussi pour ceux qui ne peuvent ni continuer la route, ni rebrousser chemin, socialement désaffiliés, tombés dans la mendicité ou la folie. Tout un vocabulaire existe là encore pour parler de ceux qui ont échoué dans leur voyage. En pulaar par exemple on parle de ceux qui se sont perdus dans la forêt (*Juutude*) et qui ne reviendront plus, quand le *wootal* (appel en wolof), cette opération magique orchestrée par la mère

du migrant avec l'appui d'un tradipraticien et qui consiste à faire revenir le migrant a échoué. Sortie par le bas également pour les « mal revenants » qui expérimentent la honte que représente un retour au pays sans gloire et sans argent. Là encore des termes spécifiques sont convoqués pour décrire des situations variées. Celui qui est rentré les mains vides (*dellu loxo kese*) aussi bien en wolof qu'en peul est décrit en termes de nudité. En wolof, on dit « *Ni la sa yaaye jure* », c'est-à-dire que le migrant revient nu comme un nouveau né, comme ta mère t'a mise au monde.

Mais les temps de l'aventure, ce sont aussi les temps du récit. C'est la mise en intrigue qui permet d'élever un événement même ordinaire au rang d'aventure (Sartre, 1972). L'aventure n'existerait que par sa transformation en récits, en rumeurs et en légendes. Une aventure accomplie dans le silence ou la solitude demeure un épisode sans lendemain.

L'AVENTURE : UNE AFFAIRE DE CROYANCES RELIGIEUSES ?

L'envie de découvrir et de partir ailleurs participe des rêves les mieux partagés des migrants africains. La migration d'aventures peut être considérée comme l'antidote de l'ennui et du désespoir. Ce désir de ailleurs se nourrit aussi de l'espoir de revenir au pays avec des ressources et les attributs de la société globalisée de consommation pour y exhiber sa réussite. Au temps des projets aventureux doit aussi succéder le temps de la construction de carrières. Si l'espoir est intimement associé au désir, il s'en distingue, pouvant être considéré comme sa « contrepartie passive ». « *Desire is effective. It presupposes human agency* » rappelle Vincent Crapanzano citant les travaux de Walter Pater. Alors que pour sa réalisation, l'espoir dépend de Dieu, de la foi ou de la chance (Crapanzano, 2003 : 6).

Phillip Mar a montré comment le concept d'espoir était solidement encastré dans les religions musulmane et chrétienne en lien avec leur association avec la foi, l'espoir et l'amour au travers des discours de

salvation et de rédemption (Mar, 2006). En migration, chrétiens ou musulmans, les ressortissants de l'Afrique subsaharienne recourent aussi bien aux religions qu'aux diverses instances confessionnelles implantées sur leur passage, à la fois pour mieux supporter leur attente, lui donner un sens, impulser une nouvelle vigueur à leurs projets et obtenir, le cas échéant, une aide matérielle ou symbolique (Bava et Capone, 2012). Quand les migrants se retrouvent envahis par le découragement, le recours à la prière collective, aussi bien dans les mosquées que les églises, permet de redonner du sens à leur quête migratoire. Grâce à la transformation des dangers en ordalies, la route migratoire peut alors se convertir en itinéraire spirituel.

Pour les musulmans, l'exil s'est construit le plus souvent en référence à celui du prophète Mahomet qui dura dix ans à Médine. Pour les adeptes de la confrérie musulmane mouride, c'est aussi l'emprisonnement au Gabon pendant plus d'une décennie de leur leader spirituel, Cheik Amadou Bamba, qui a valeur d'exemple. Ce départ en exil avec ses épreuves est d'ailleurs célébré chaque année par les disciples à l'occasion du *magal* de Touba.³ Partir loin du Sénégal, affronter l'inconnu pour se ressourcer, devenir meilleur et éprouver sa foi font partie de la trajectoire spirituelle mouride (Bava, 2005). Emigrer c'est donc aussi symboliquement partir sur les traces de son chef spirituel et participer à la reconstruction du mythe de l'exil pour en sortir personnellement grandi. Les discours religieux s'attachent aussi à renforcer la foi des fidèles, leur confiance en soi ainsi que leur capacité d'action et de résistance mise largement à l'épreuve sur les routes migratoires et aux escales.

De la même manière, l'adhésion au pentecôtisme permet aux migrants africains en difficultés sur les routes sahariennes de mieux supporter l'éloignement et de garder espoir en une vie meilleure sur terre (Bava, Picard, 2012). Les discours religieux tenus notamment sur l'Exode et sur l'assurance d'avoir

emprunté le bon chemin en se tournant vers le Dieu de l'alliance rendent l'expérience migratoire des croyants plus supportable (Maskens, 2008). Les parcours des fidèles pentecôtistes en migration sont semés d'embûches, d'épreuves qu'ils doivent supporter et dépasser en toutes circonstances grâce à leur foi inébranlable en Dieu et aux dispositifs d'encouragement mis en œuvre par les pasteurs au sein des groupes de prière.

La religion permet aux migrants en détresse de réassurer leur foi, de reprendre espoir et d'envisager de nouvelles perspectives. L'espoir sans limites de changer leur destin par eux-mêmes mais aussi par la grâce de Dieu confère aux migrants une force qui leur permet d'affronter l'attente, les dangers et la souffrance avec détermination. Oumar qui a failli mourir dans le désert libyen comme nombre de ses compagnons d'aventure nous racontait :

Quand tu quittes ici [Burkina Faso] pour arriver au Niger, le trajet après le Niger, ce n'est pas une petite souffrance. Dès que tu te trouves sur cette partie du voyage, tu pries Dieu qu'il te conduise et que tu arrives en Libye en bonne santé... C'est grâce à Dieu, sinon le voyage n'est pas facile. La marche dans le désert est une histoire à part, qu'on ne peut pas raconter à quelqu'un.

Et à l'inverse, ceux qui sombrent dans le désespoir ont perdu la foi et ne croient plus en la toute puissance de Dieu, à l'image de ces migrants marocains clandestins partis pour l'Europe et expérimentant le « *burning* » dont les trajectoires ont été décrites par Stefania Pandolfo : « The risk of madness in despair is paralleled by a risk of doubting the foundation of faith or even challenging God, therefore entering heresy... The person in despair has thoughts of being abandoned by God » (Pandolfo, 2007 : 349). Pour certains, prendre le risque de traverser les détroits et donc de mourir noyés relève d'une pratique suicidaire qui serait prohibée par l'Islam. Jouer avec la mort relèverait de la transgression religieuse.

3 Cheik Amadou Bamba est né à Touba au Sénégal.

LES MOBILITÉS À LA LUMIÈRE DES RÉCITS ÉPIQUES

Si les références évoluent et les imaginaires migratoires se recomposent au fil des générations et des avancées technologiques ou médiatiques, loin de disparaître, l'épopée en tant que genre littéraire semble avoir résisté au passage du temps sur le continent africain. Elle demeure fortement ancrée dans la vie quotidienne des Africains. La geste épique a notamment contribué à rehausser le destin de fils de paysans partis s'enrichir dans les lointaines contrées d'Afrique centrale (Bredeloup, 2007). C'est ainsi que la première génération de diamantaires ont réinterprété leur course à travers l'Afrique à la lumière des *fergos*⁴ les plus célèbres dans la vallée du fleuve Sénégal. Avec le soutien constant des griots, ces conteurs d'aventures, ces entrepreneurs-migrants ont ainsi puisé dans le patrimoine oral pour légitimer leur recherche d'indépendance morale, pour justifier leur exaltation et pour garder espoir en l'avenir tout au long de leur parcours migratoire chaotique.

Ces récits épiques se racontent comme des événements historiques, intégrant des épisodes merveilleux destinés à rehausser le caractère exceptionnel du héros. Dans les sociétés peul, l'épopée ou le *fergo* se définissent à la fois comme migration et dissidence. En s'exilant, les princes peul ont fait acte de rébellion remettant en question le système hiérarchique ou politique en vigueur. Selon El Hadj Omar Tall, l'exil est la condition de la réussite pour tout ressortissant du Fuuta Tooro (région du fleuve Sénégal). Refusant la domination coloniale, ce jeune descendant d'une grande famille musulmane préféra désertier la moyenne vallée du fleuve Sénégal et parcourir l'Afrique. Grâce à de multiples voyages au Soudan, au Niger et en Egypte, il améliora sa connaissance de l'Islam avant d'être emprisonné par le roi de Ségou. Il fut alors contraint de s'exiler à nouveau, cette fois-ci dans le Fouta-Djalou (une partie de la Guinée actuelle) où il prêcha la doctrine

de la *Tidjaniya* et prépara le *djihad* (Robinson, 1988). Plus tard, ses célèbres conquêtes permirent à de nombreux laissés-pour-compte qui l'avaient accompagné de prendre leur revanche sur terre, avant de gagner l'entrée dans le royaume de Dieu.

De la même manière, l'épopée de Samba Guéladio a été largement réappropriée par les migrants maliens ou sénégalais. Samba Guéladio est un personnage historique important dans l'histoire ouest-africaine en général et dans celle du Fuuta Toro en particulier. Traduite en plusieurs langues, son histoire est avec celle de Soundiata Keïta, le fondateur de l'empire Mandingue, l'une des gestes africains les plus connues. L'accent est mis sur la singularité du personnage qui essaya de s'affranchir des rivalités familiales et de prendre en main sa propre destinée. Ce jeune prince peul quitta le Fuuta Toro en compagnie de son griot après que son oncle, Konko Boubou Moussa, lui eut confisqué le commandement du pays à la mort de son père. Il prit des risques, leva une armée en Mauritanie dans la perspective de récupérer le trône. Ces récits épiques exaltent la liberté d'initiative des héros africains, insistent sur leur courage et justifient l'exil, seul moyen de pouvoir reconquérir sa place. La contestation des normes n'est envisageable qu'à la suite d'une mise à distance physique, d'un détour.

Nombre de migrants originaires de la vallée du fleuve Sénégal se sont ainsi identifiés à ces héros qui ont su braver les dangers, les interdits et affronter les diktats familiaux pour revenir au pays en vainqueurs. Mais plus récemment encore, deux jeunes migrants d'origine malienne, coincés à Dakar nous ont raconté comment ces récits continuaient à irriguer leurs propres imaginaires et à renforcer leur foi en un avenir meilleur, voire glorieux grâce à la réussite dans le football. Ceux-là ne font plus appel directement aux griots comme par le passé pour qu'ils leur racontent les exploits de leurs héros préférés. Mais avant de partir en voyage, ils ont acheté sur les marchés de Bamako ou de Mopti des clés USB sur lesquelles ils ont pu télécharger les épopées de ces héros racontées par des griots renommés. « Quand je voulais venir, je suis allé chez des gens qui envoient

4 Le *fergo* correspond à l'idée de dissidence et d'émigration à partir des sociétés peules.

des sons aux gens avec l'ordinateur. Donc je suis allé prendre ces choses-là. Quand souvent j'écoute, ça me donne plus de forces ». Abdou nous raconte l'histoire de Samba Guéladio avant d'expliquer les points communs qu'il entrevoit entre les relations tendues existant entre le héros et son oncle et sa propre histoire familiale. Ce qui lui permet d'être optimiste quant à l'issue de son propre voyage :

Samba a décidé de quitter le village parce qu'il savait que dans le village il était seul, il n'a pas la force de faire quelque chose... Et c'est là qu'il est parti vers la Mauritanie... Comme c'est la vie même africaine, vous vivez dans des grandes familles, y a le tonton, les oncles, bon, chacun n'aime pas l'autre. Ou bien peut-être ton papa est détesté par les autres membres de la famille. Donc on fait tout pour bloquer l'entente. Mais je vois que quelque soit ce que les autres veulent, si ce que Dieu a décidé, ça finit par arriver quoi, on ne peut pas bloquer cela et c'est la partie qui m'a beaucoup plu. Parce que le tonton a fait tout contre Samba, mais il est devenu roi, il est venu combattre avec ses guerriers et il est venu, il a pris le fauteuil [trône] mais il n'a pas tué son tonton parce qu'il a dit que c'est son tonton, il ne va pas le tuer... Mais, il l'a attaché sur l'âne et il l'a envoyé avec l'âne dans le désert. Donc ce roi, il va mourir là-bas quoi, mais Samba ne l'a pas tué.

Abdou opère des rapprochements avec son histoire personnelle. Son père, jalouxé par ses frères, s'est exilé au Gabon où il enseigne depuis de nombreuses années à présent dans un établissement secondaire public :

Vous savez au village quand toi, ton côté, tu commences à t'améliorer mieux que les autres, les gens souvent y en a beaucoup qui n'aiment pas ça, il y a de la jalousie surtout que beaucoup parmi eux, ils connaissent beaucoup de choses dans les pratiques traditionnelles. Lui (le papa) au départ, il était le premier, le seul qui avait fait l'étude parce que avant, on dit chez nous quand les gens venaient demander à la famille de donner une personne pour aller à l'école, la personne qu'on n'aimait pas ou bien la femme qu'on

n'aimait pas, on prend son enfant et on le donne. Donc c'est comme ça, mon père il allait étudier et après les gens se rendent compte qu'ils ont fait erreur et c'est la personne maintenant qui réussit maintenant le mieux. Voilà c'est comme ça.

Abdou explique par la suite que son propre départ a été aussi conditionné par sa position familiale. On lui a fait payer au quotidien le fait d'être le fils (unique) de son père et il a dû aussi impérativement s'éloigner pour se réaliser, à distance raisonnable des jalousies familiales. Dans les cultures mandingues auxquelles appartient Abdou, la *fadenya* qui oppose les enfants issus d'un même père mais de mères différentes, conduit bien souvent les jeunes hommes à mener des actes héroïques pour se distinguer et la jalousie devient un moteur puissant pour sortir de l'anonymat (Jonsson 2008). Les jeunes sont donc invités à sortir de leur condition, à émigrer pour trouver leur chemin dans la vie. « Fadenya spins the head strong youth into the world of adventure » (Bird et Kendall, 1980 : 22). Une fois de plus, c'est l'espoir en une vie et une place meilleures au sein de leur société qui les conduit à envisager un détour par l'étranger. « Ces histoires, ça donne du courage, même des choses qu'on pense impossibles, ils ont le cœur à le faire, ils ont la volonté pour espérer d'aller ». Cette intime conviction leur permet de supporter les épreuves et les souffrances de l'exil et de s'aguerrir.

Nestor, l'ami d'Abdou, raconte également l'histoire d'Amadou Salanga, un autre héros africain, qui, enfant avait déjà la force physique d'un adulte. Il compare sa destinée à celle de Samba Guéladio, déjà mentionné :

On voit le côté engagement dans leur vie, ils sont prêts à beaucoup... l'objectif qu'ils ont depuis qu'ils étaient petits, c'était de devenir quelqu'un. Salanga va remplir sa maison d'esclaves. Donc ça, il l'avait déjà dit à sa maman. Donc la volonté le poussait parce que si tu cherches, si tu as la volonté-là, vraiment en toi, ça peut vraiment t'amener loin. Et puis, c'est des gens, ils veulent toujours être les meilleurs parmi les gens. Donc

toujours, on dit que c'est eux les meilleurs. Surtout Amadou Salanga, c'est ce qui me plaît beaucoup chez lui. Il défie toujours ce qu'on dit que c'est impossible de faire, bon, lui c'est ce qu'il veut toujours faire... moi dans ma tête il n'y a pas l'impossible. Pour moi tout est possible. Je veux toujours être dans les deux ou trois premiers... Je suis connu où là j'ai quitté pour toujours vouloir être dans les premiers.

A l'image de leurs héros, ces jeunes migrants entendent bien accomplir leur destin et conquérir leur place dans leur société d'origine après un détour vers l'étranger. Pablo Escobar, Jacky Chan, Al Pacino, Tyson, étaient aussi les références et les sources d'inspiration il y a quelques années auprès des migrants africains. Actuellement, les héros des séries brésiliennes, indiennes sont aussi plébiscités, au côté des princes africains des anciens royaumes. Les expériences migratoires s'accompagnent, en définitive, d'un processus d'hybridation des différents répertoires imaginaires et les mythologies élaborées par les migrants sont aussi déterminantes pour la suite du voyage.

CONCLUSION

Déplacer le curseur sur les migrations africaines d'aventures permet non seulement de revisiter le paradigme de l'autonomie dans les mobilités internationales, mais aussi de renseigner les dimensions culturelles, existentielles de ces mouvements internationaux, tout en portant un regard affranchi des considérations misérabilistes ou stigmatisantes. En prenant cet angle de vue, il s'avère possible de souligner autant la créativité que la prise de risques consentie par les migrants, à différentes étapes de leur parcours de vie. Les migrations peuvent aussi se déployer et se lire en dehors des problématiques liées au co-développement ou aux réseaux migratoires et se comprendre comme des ouvertures possibles à l'imprévu, comme le moyen de s'affranchir d'un destin connu à l'avance. Cela étant dit, tous les migrants ne sont pas pour autant des aventuriers. En

aucun cas, cette figure peut être envisagée comme le nouveau mètre-étalon à partir duquel il serait opportun d'évaluer l'ensemble des trajectoires migratoires. La notion d'aventure ne peut pas se transformer en mot global, même si elle semble donner sens à nombre de parcours de migrants africains circulant à l'extérieur comme à l'intérieur du continent. Enfin il n'est pas certain que les imaginaires et les savoirs cosmopolites déployés par ces migrants aventuriers suffiront à dépasser les contradictions à l'œuvre dans un monde de plus en plus barricadé. En lien avec le durcissement des politiques migratoires, une déconnexion tend à s'opérer entre les mobilités spatiale, sociale et existentielle. C'est aujourd'hui dans les plis du quotidien, dans l'immobilité davantage que dans le mouvement que semble se construire la quête de soi. L'aventure devient immobile et conduit ses protagonistes à de nouvelles mises en scène, à l'image de ces aventurières de la nuit dakaroise dont les parcours ont été décrits par Thomas Fouquet et qui construisent, à l'échelle de la capitale sénégalaise, un exil imaginaire, cherchant un dépaysement à domicile, la nuit venue (Fouquet, 2015). De la même manière, nombre de *Boys Towns* dakarois réajustent leurs rêves d'Occident en revêtant des vêtements de seconde main, des chaussures de second pied en provenance d'Europe et des Etats-Unis.

BIBLIOGRAPHIE

- Bava, S., 2005, « Variations autour de trois sites mourides dans la migration », *Autrepart* 36 (4), pp. 105-122.
- Bava, S., Capone, S., 2010, « Religions transnationales et migrations : regards croisés sur un champ en mouvement », *Autrepart* 56 (4), pp. 3-16.
- Bava, S., Picard, J., 2010, « Les nouvelles figures religieuses de la migration africaine au Caire », *Autrepart* 56 (4), pp.153-170.
- Bird, C., Kendall, M., 1980, "The Mandé hero: Text and context", en I. Karp and C. Bird (eds.), *Exploration in African systems of thought*, Bloomington: Indiana University Press, pp. 13-26.

- Bredeloup, S., 1999, « La fièvre du diamant au temps des colonies », *Autrepart* 11, pp.171-189.
- Bredeloup S., 2007, *La Diams'pora du fleuve Sénégal. Sociologie des migrations africaines*, IRD/PUM, Toulouse, 300 p.
- Bredeloup S., 2008, « L'aventurier, une figure de la migration africaine », *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. 125, n 2, pp. 281-306.
- Bredeloup, S., 2014, *Migrations d'aventures. Terrains africains*, Paris, CTHS.
- Crapanzano, V., 2003, "Reflections on hope as a category of social and psychological analysis", *Cultural Anthropology* 18 (1), pp. 3-32.
- David, P., 1980, *Les navétanes*, Nouvelles éditions africaines, Dakar-Abidjan, 525 p.
- Degorce, A., 2015, « Discours sur les migrants de retour de Côte d'Ivoire dans le roman et la chanson burkinabè », en Bredeloup S., Zongo M., (coordonadores), *Repenser les mobilités burkinabè*, Paris, Harmattan, pp. 145-173.
- De Latour, É., 2001, « Du ghetto au voyage clandestin : la métaphore héroïque », *Autrepart*, 19, pp. 155-176.
- Dougnon, I., 2009, "Ghana Boys and the glamour: European clothing among the Dogon, 1920-1950", en T.C. McCaskie, K. Shear (ed.), *African at Home and Abroad: Social Aspirations and Personal Lives*, African and Diasporas Series, Madison, University of Wisconsin Press.
- Fouquet, T., 2015, *Aventurières de la nuit. Désirs d'ailleurs et cosmopolitisme à Dakar*, Paris, Karthala.
- Gandoulou, J.-D., 1989, *Au cœur de la sape. Mœurs et aventures des Congolais à Paris*, Paris, Harmattan.
- Jankélévitch, V., 1963, *L'aventure, l'ennui, le sérieux*, Paris, Aubier (Montaigne), 223 p.
- Jonsson, G., 2008, "Migration aspirations and involuntary immobility in a Malian Soninke village", Working Paper 10, University of Oxford: International Migration Institute.
- Le Breton, D., 1991, *Passions du risque*, Paris, Métailié.
- MacGaffey, J., Bazenguissa-Ganga, R., 2000, *Congo-Paris: Transnational Traders on The margins of the Law*, Oxford, James Currey Publishers, 190 pp.
- Mar, P., 2006, "Unsettling potentialities: Topographies of hope in transnational migration", *Journal of Intercultural Studies* 26 (4), pp. 61-378.
- Maskens, M., 2008, « Migration et pentecôtisme à Bruxelles. Expériences croisées », *Archives des Sciences Sociales des Religions* 143, pp. 49-68.
- Pandolfo, S., 2007, "The burning'. Finitude and the politico-theological imagination of illegal migration", *Anthropological Theory* 7 (3), pp. 329-363.
- Robinson, D., 1988, *La guerre sainte d'al-Hajj Umar. Le Soudan occidental au milieu du XIXème siècle*, Paris, Karthala.
- Rouch, J., 1956, « Migrations au Ghana (Gold Coast). Enquêtes 1953-1955 », *Société des africanistes*, pp. 1-173.
- Sarró, R., 2009, "La aventura como categoría cultural: apuntes simmelianos sobre la emigración subsahariana", *Revista de Ciências Humanas* 43 (2), pp. 501-521.
- Sartre, J.-P., 1972, *La Nausée*, Paris, Gallimard, coll. Folio (1a. edición 1938) (trad. esp.: *La náusea*, Alianza editorial, 2011).
- Simmel, G., 2002, *La philosophie de l'aventure*, Ed. L'Arche, Coll. Tête-à-tête, 128 pp. (trad. esp.: *Sobre la aventura. Ensayos filosóficos*, Barcelona, Península, 1988).
- Whitehouse, B., 2012, *Migrants and strangers in an African city. Exile, dignity, belonging*. Bloomington and Indianapolis: Indiana University Press.
- Zongo, M., 2010, (ed.), *Les enjeux autour de la diaspora Burkinabè à l'étranger, étrangers au Burkina Faso*, Paris, Harmattan, 296 p.

MIGRER POUR UNE RÉUSSITE ÉVIDENTE : LA CONSTRUCTION DE ROUTES MIGRATOIRES À PARTIR DE REPRÉSENTATIONS

ALY TANDIAN¹

Au cours des dernières années, les flux migratoires des populations sénégalaises ont suscité de nombreuses recherches qui ont pu influencer l'élaboration de politiques dans nombre de pays en Europe. Néanmoins, bien que ces politiques se donnent pour objectif de limiter les flux, ceux-ci demeurent et parfois même s'accroissent. Outre la poursuite de pratiques migratoires qui répondent à leurs propres logiques historiques, économiques, sociales ou culturelles, le dialogue recherche-politique n'est pas facilité en raison notamment des ambiguïtés qui se cachent derrière certains mots utilisés par des chercheurs. En effet, si la sécheresse, les crises politiques, sont des raisons fréquemment évoquées pour expliquer les déplacements des populations du Sud vers le Nord, bien d'autres facteurs entrent en jeu et échappent souvent aux analyses mécanistes et causalistes qui tentent d'expliquer les choix des destinations migratoires.

Certains concepts fréquemment mis en œuvre par des chercheurs pour parler des formes de migrations actuelles des populations sénégalaises ne cessent de se révéler insuffisants car ils n'aident pas à comprendre ces mobilités contemporaines. Si l'approche des migrations ne se limite plus au dénombrement des entrées et sorties ou à de simples estimations statistiques, souvent biaisées faute de systèmes de collecte efficaces dans les pays de départ, comme dans les pays d'accueil ou ceux traversés, nombre de recherches restent focalisées sur les problèmes d'intégration des Sénégalais en Europe.

Parallèlement aux limites de certaines recherches, les candidats à la migration reconstruisent en permanence des stratégies pour atteindre l'Europe; à l'inverse les Etats européens élaborent continuellement leurs politiques de migration selon des lois toujours plus restrictives. En effet, au moment où de sévères mesures « répressives » sont entreprises pour rendre difficile l'obtention du titre de séjour ou du visa d'entrée en Europe, les candidats à la migration des pays du Sud mobilisent des compétences pour contourner ces normes établies. Si dans les années 2000 les événements « douloureux » dans les enclaves espagnoles, Ceuta et Melilla, ont permis de mesurer la détermination des candidats à la migration, les pirogues sénégalaises qui s'échouent sur les côtes espagnoles à partir de 2005-2006 nous édifient sur l'intensité du désir de chercher fortune en Europe. En outre, il est devenu récurrent de voir de nombreux jeunes Sénégalais rapatriés vers leur pays d'origine à la suite de séjours difficiles au Niger ou en Libye; cette voie terrestre, empruntée de façon importante à partir de 2010, constitue un autre accès possible à la Méditerranée pour rejoindre l'Europe.

Quelle lecture faut-il porter sur les flux des pirogues sénégalaises qui accostent aux Iles Canaries? Pourquoi l'Europe continue-t-elle d'être la destination rêvée pour les populations subsahariennes et plus particulièrement les Sénégalais? Comment expliquer les volontés mobilisées par de nombreuses populations sénégalaises qui traversent les routes désertiques pour rejoindre l'Europe au risque d'y laisser leur vie?

Dans le cadre de cet article, nous prenons à témoin des récits d'acteurs pour évoquer l'ampleur du désir de faire fortune en Europe mais aussi

¹ GERM (Groupe d'études sur les migrations et faits de société), Université Gaston Berger de Saint Louis, Sénégal : aly.tandian@gmail.com

pour déchiffrer comment des routes migratoires se construisent à partir des représentations sociales sénégalaises.

DES PRESSIONS SOCIALES PESANTES ET DES RÉALITÉS ÉCONOMIQUES PEU ENCOURAGEANTES

Au Sénégal, la recherche de meilleures conditions de vie est invoquée par tous les acteurs comme une des causes principales de la migration. Mais, cette quête du meilleur et de l'ailleurs est aussi fortement liée aux difficultés de certains secteurs moteurs de l'économie nationale. La pêche et l'agriculture, qui sont les principales sources de revenu du Sénégal ont vu leurs potentialités économique décroître, mettant en péril les revenus de près de la moitié des populations. La pêche en particulier connaît une crise profonde à partir des années 2000 ; les pirogues et les pêcheurs se tournent alors vers la migration, qui devient une ressource importante.

Ce processus de paupérisation a frappé particulièrement les communautés de pêcheurs de Dakar à Saint-Louis jusque-là épargnées par l'érosion des revenus. Ces populations avaient toujours pu assurer leur subsistance grâce aux ressources tirées de la mer et grâce à la vente des produits frais ou transformés assurée par les femmes. Cette économie halieutique était jusque dans ces années 2000 un exemple achevé de dynamique économique familiale mobilisant tous les membres. La stagnation des techniques de pêche, la raréfaction de la ressource, l'impact des accords sur la pêche, l'absence de rationalisation des prises, etcetera, ont plongé une économie dynamique dans la précarité hypothéquant les conditions de vie des familles.

Dans certaines localités du Sénégal, plus précisément à Saint-Louis, Mbour et Dakar (Hann, Rufisque, Bargny, Soumbédioune, Kayar, Yarakh, Yoff) où la pêche est l'une des activités principales, les conditions de vie des populations locales ne cessent de se détériorer. Dans la région de Dakar, pour un parc piroguier estimé à 3 128 embarcations, les résultats généraux de 2006 renseignent sur des mises à terre

de 342 282 tonnes pour une valeur commerciale de 15 milliards 307 millions 60 mille francs CFA dont 2 777 tonnes transformées de façon artisanale pour une valeur marchande d'un 1 711 836 000 francs CFA. L'absence de transformations des produits de la pêche limite leur valeur marchande et rend plus difficile l'écoulement des produits. À cela, il faut ajouter la vétusté des équipements portuaire pour la pêche, voire leur absence.

Ainsi, les trois façades maritimes qui composent la région de Dakar ne disposent que de huit postes de contrôle, un bureau de contrôle sanitaire, un centre de surveillance côtière et dix-sept sites de débarquement. Le poste de Hann, quai de débarquement le plus important de la région devant Rufisque, Bargny et Soumbédioune avec des mises à terre estimées à 10 415 tonnes, s'est illustré par l'insalubrité de la plage et de l'aire de débarquement.

A Yoff (Dakar), il n'y a ni quai de débarquement fonctionnel, ni aire de transformation encore moins un entrepôt frigorifique fonctionnel pouvant permettre aux pêcheurs de tirer plus largement profit de leurs activités. À ces difficultés s'ajoutent, le manque d'électricité, le coût élevé du carburant et des moteurs hors-bord et le pillage des ressources halieutiques par les bateaux « étrangers » qui viennent pêcher à quelques mètres des côtes sénégalaises sans toujours respecter les normes internationales. La contre-performance enregistrée dans le sous-secteur de la pêche (-14,8 %) est imputée à la rareté de la ressource, mais aussi à la hausse du pétrole et au phénomène de l'émigration clandestine.

Les perspectives sont hypothétiques si l'on considère que la pêche, premier secteur de l'économie en termes d'apports en devises, affiche une situation inquiétante en raison du délabrement de son tissu industriel. Des milliers de jeunes pêcheurs empruntent alors les pirogues, reconverties en moyen de transport pour partir en Espagne. Cette « reconversion » des pirogues accentue encore plus la crise du secteur de la pêche. Ainsi, au Sénégal, la pression sociale a conduit les pêcheurs à migrer pour échapper aux difficultés, pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs proches.

Parallèlement, le fonctionnement du système productif agricole particulièrement à Louga, Diourbel et dans la Vallée du Fleuve Sénégal² au-delà des conditions climatiques est difficile. Dans le bassin arachidier les conditions édaphiques et climatiques se sont détériorées. Dans la vallée du fleuve Sénégal, les aménagements hydro-agricoles attendus de la construction des barrages de Manantali et Diama n'ont pas réellement réussi à retenir sur place les populations et à leur assurer des revenus suffisants. On assiste même, à l'inverse, à une augmentation des disparités entre milieu rural et urbain, accélérant la migration vers la capitale et les autres villes comme Thiès ou Saint-Louis. Dans ces villes, à la question de la pauvreté et du chômage, s'ajoute un sous-emploi qui cache mal l'inactivité et la pauvreté. Ces éléments participent aussi d'une accentuation des départs : les jeunes ruraux suivant les pêcheurs dans leur passage vers l'Europe.

En résumé, au-delà de la recherche de meilleures conditions de vie, la migration est aussi un moyen d'échapper à l'humiliation relative, à l'incapacité d'assurer ou de maintenir un niveau de vie valorisant. Cette situation est confirmée au travers du système langagier local, on entend dire souvent et avec ironie, que le migrant est « *le mari rêvé* », « le poisson rare », en rapport avec le prestige social ou le capital économique qui lui sont associés. À travers ces expressions langagières, on perçoit une très grande survalorisation de l'« avoir » et du « paraître ».

Au-delà des crises conjoncturelles de la pêche et de l'agriculture, cette survalorisation du « paraître » s'est développée dans la société sénégalaise à la suite des grandes crises économiques des années 80 et 90. Ces années coïncident avec la période où se font sentir les effets du programme d'ajustement structurel. Ces périodes sont aussi marquées par de

nombreux départs de Sénégalais vers l'Europe et le voyage est davantage perçu par ceux-ci comme une soupape de sécurité. C'est pour cette raison qu'à Louga, un des bassins migratoires, des candidats à la migration n'hésitaient pas à exhiber leur passeport, à demi-entrédans leur poche, pour rassurer leurs propres parents et ceux des filles qu'ils fréquentaient.

En outre, si le système des castes a longtemps influé sur les échanges matrimoniaux au Sénégal et principalement au niveau des groupes ethniques Wolof et Haalpulaar, l'argent acquis par les migrants a fait que de nombreux parents s'intéressaient moins aux origines sociales des émigrés qu'à leur portefeuille. Ainsi, « partir » et surtout « partir en Europe ou aux Etats-Unis » permet de bousculer les hiérarchies sociales fortement ancrées. Cette survalorisation sociale de la migration explique pourquoi même ceux qui avaient pourtant commencé à développer des activités lucratives font le choix de partir.

Si certains jeunes dénoncent le prix du carburant comme facteur déclencheur de la dégradation de leurs activités, d'autres qui exerçaient dans la vente ambulante insistent sur les dures conditions de labeur dans lesquelles il a pu mobiliser l'argent nécessaire au financement de son voyage :

Avant d'aller en Espagne, j'étais un marchand ambulante. Quand ça ne marchait pas, j'ai pris une somme de 400,000 francs CFA que j'ai épargnée pendant plusieurs années pour me payer le billet ! Il m'a fallu des années d'efforts, de sacrifices pour mobiliser cette somme ! Je me suis dit une fois en Espagne, que cet argent pouvait me rapporter des millions en un mois. J'ai vu qu'au Sénégal des gens qui étaient dans le commerce ambulante travaillaient durant plusieurs années sans rien réaliser alors que ce n'est pas le cas des migrants ! Avec une telle différence, je me suis dit que rester au pays signifie manquer d'ambitions. C'est pourquoi, les gens se sacrifient pour aller aux Iles Canaries. J'ai payé cet argent pour me porter volontaire à affronter la mer. J'ai bien observé la situation du pays avant de partir. Je sais qu'il n'y a pas de boulot. Je me suis dit qu'il faut se sacrifier et risquer tout, pour quitter ce pays. On a quitté Ziguinchor, le 27 juillet, pour arriver le 4 août !

² Les régions de Louga et Diourbel sont situées au centre du Sénégal tandis que Saint-Louis est au Nord. Ces trois régions sont traditionnellement les plus grands bassins migratoires d'où sont originaires la majeure partie des Wolof et Haalpulaar installés en Europe.

Quand on est arrivé aux abords de l'enclave espagnole la plus proche ; environ une distance équivalente à celle de Dakar-Thiès, les Espagnols ont amené un bateau pour nous aider. Ils nous ont donné des couvertures, des habits et remis de l'eau minérale. Ils nous ont mis, ensuite, à bord de cars. Vraiment, les Espagnols sont des gens qui sont gentils ! On ne cessera jamais de les remercier ! On a fait, en tout et pour tout, neuf jours de voyage parce que notre pirogue a eu des problèmes mécaniques au départ. Chaque candidat au voyage est conscient du risque encouru. On peut arriver à bon port, comme on peut rester au fond de l'eau. Si les gens font tant de dévouement pour se rendre en Espagne c'est parce qu'ils n'ont plus d'espoir dans leur pays ! (Entretien avec Matar, 32 ans, vendeur à la sauvette, marché des HLM de Dakar).

Au Sénégal, la crise de l'agriculture et de la pêche a accéléré les départs vers l'étranger. Ces départs relèvent certes de l'initiative personnelle des candidats, mais sont aussi encadrés par la famille, soutenus par des réseaux d'amis et d'intermédiaires monnayant leurs services. Les candidats captés dans le secteur du commerce ambulancier plus largement de l'économie informelle, disposent d'épargnes tirées de leur activité mais surtout de leurs capacités à vivre de manière rustique. D'autres sont soutenus par leurs familles principalement par leurs mères qui peuvent vendre les bijoux ou mobiliser les ressources à travers des tontines ou des mutuelles d'épargne et de crédit.

LE VOYAGE À TRAVERS LES DISCOURS POPULAIRES

Au Sénégal, la migration est au centre des discussions des populations et traverse l'ensemble de la société. Elle est même devenue l'un des rares thèmes de discussion qui réunit toutes les franges de la population locale quels que soient l'âge, le sexe, le groupe ethnique, le niveau scolaire, le statut professionnel. Cette situation s'ancre d'une part au niveau du système de représentations locales : des phototypes sont fréquemment évoqués lorsqu'il est question de parler de la migration. D'autre part, le

voyage pour la majorité des Sénégalais n'est pas simplement synonyme d'acquisition d'un travail stable mais symbolise parfois la voie à entreprendre pour faire fortune et acquérir aux yeux de ses pairs un prestige social.

Ces représentations de la migration se retrouvent dans le système langagier sénégalais au travers de proverbes énoncés çà et là pour faire l'apologie du voyage ou tout simplement de la migration ou des migrants.³ S'il est récurrent d'entendre dire chez les Haalpulaar de la Vallée du Fleuve Sénégal « Si tu as un fils laisse le partir, un jour il reviendra soit avec de l'argent soit avec le savoir ou bien avec les deux » ; « Il faut avoir de l'argent ou mourir loin de chez soi » ; « Mieux vaut souffrir à l'étranger que de rester pauvre chez soi », les populations Wolof, quant à elles, se plaisent à dire « Celui qui ne voyage pas ne connaîtra jamais là où il fait meilleur à vivre » ou encore « Celui qui rentre d'un voyage et devient vilain, n'était pas beau dans le pays où il résidait ».

Ces maximes des Haalpulaar et Wolof, un des premiers groupes ethniques avec les Soninké qui soutiennent « Aller à Bordeaux ou mourir » façonnent les représentations sociales⁴ et traversent la conscience collective des populations locales. Elles contribuent en partie à l'envie du voyage. C'est ainsi que dans la société sénégalaise, l'Europe a longtemps représenté la destination de rêve pour la majeure partie des populations. À présent, cette envie de migrer s'est davantage accentuée avec l'impact sur les populations des chaînes de télévision à grande audience, comme par exemple TV5, Canal Horizon, CNN ou Euronews.

Ces supports télévisuels cultivent par la magie de l'image une attraction, une représentation de l'ailleurs qui entretient une culture migratoire. Dans les discours locaux, les migrants de retour évoquent

3 Au Sénégal, déjà durant les années 80, le chanteur Youssou N'Dour a produit un tube musical intitulé « Emigrés ».

4 Nous parlons ici de « représentation sociale » pour désigner une forme de connaissance sociale élaborée et partagée par les membres d'un même ensemble social ou culturel, c'est-à-dire une manière de penser, de s'approprier, d'interpréter une réalité quotidienne.

sur fond de fierté une image idyllique de la migration. Pour les candidats au départ, le parallélisme avec la beauté des images véhiculées par les technologies est vite fait d'autant plus que celles-ci contrastent avec les images d'une Afrique frappée par tous les maux. Les migrants de retour participent aussi à la diffusion de ces représentations en véhiculant à travers les photos une image reluisante et facile de la migration. Dès lors, la migration permet aux uns et aux autres d'acquérir dans la conscience collective une image positive et/ou positivée d'eux-mêmes concurrençant les canaux traditionnels comme le lignage ou l'appartenance à des réseaux divers. L'appartenance à cette nouvelle caste des migrants propulse les membres à un nouveau statut social.

À ce titre, émerge une différenciation entre les migrants et les non migrants alimentant l'envie de migrer, le mythe de l'« ailleurs ». Cette construction identitaire alimentée aussi par les migrants de retour est à l'origine d'un nouveau *way of life* caractérisé par des nouvelles expressions corporelles et langagières et des comportements nouveaux.

En définitive, le migrant est un nouvel acteur qui constitue une référence pour ceux qui sont restés au pays. Cette mobilité sociale et géographique du migrant est favorisée par le développement des moyens de transport, les envois d'argent ou de biens (voitures, appareils électroménagers, habits, téléphones portables, bijoux, etcetera), les échanges de supports visuels ou cinématographiques (photos, films, DVD, CD Roms) sans oublier les récits véhiculés par les Sénégalais vivant à l'étranger et qui déterminent, en grande partie, l'image « positive » de leur situation que se font leurs compatriotes restés au Sénégal.

LE VOYAGE DANS LE CONTEXTE SOCIAL ET RELIGIEUX SÉNÉGALAIS

La circulation rapide de l'information entretient donc une culture migratoire qui incite les candidats à la migration à inventer des stratégies pour échapper aux réglementations officielles. Les candidats à la

migration mobilisent un savoir-faire sans cesse renouvelé pour déjouer les contrôles et contourner les textes et règlements. Ce renouvellement permanent des stratégies de contournement démontre la vigueur de l'organisation des départs avec l'intervention de plusieurs intermédiaires. Le caractère risqué des itinéraires migratoires pour accéder au statut enviable montre la détermination des candidats à la migration des « VI », « VF » ou « VE »⁵ afin d'acquérir, enfin, aux yeux de leurs pairs le statut social recherché. C'est pour cette raison que pour les candidats au départ, « il vaut mieux périr que de subir le déshonneur et l'humiliation ; car notre avenir est bouché et il n'y a pas de perspective au Sénégal ».

Ce désir d'ailleurs est aussi à mettre en relation avec le rôle majeur des mères de famille dans l'organisation des départs. La réussite des enfants est jugée à l'aune des sacrifices consentis par leur mère dans le domicile conjugal. Dans la conscience collective, la réussite de l'homme est fortement liée à la conduite de sa mère, au travail c'est-à-dire aux sacrifices consentis par elle. Dès lors l'échec relève aussi de la responsabilité de sa mère. Mères et enfants afin de se protéger mutuellement ont été les figures de proue dans l'animation des réseaux migratoires surtout dans le contexte de ménages polygamiques où la compétition entre segments utérins est très tenace. Le père voit ses responsabilités occultées, il joue souvent le rôle d'arbitre et se range du côté de ceux qui ont réussi. Cette situation met en concurrence les membres de la famille et souvent en cas d'échec scolaire, la seule issue reste la migration pour résister à cette concurrence intrafamiliale et améliorer son rang social.

Dans un tel contexte, la migration des Sénégalais relève-t-elle de « l'aventure », c'est-à-dire est-elle réductible à une initiative désespérée de ceux qui n'ont plus rien à perdre ? Ou correspond-t-elle à un projet structuré, planifié, avec des motivations économiques ou familiales ?

5 Au Sénégal, les termes « VI », « VF » ou « VE » signifient respectivement « Venants d'Italie », des « Venants de France » et « Venants d'Espagne ».

Au Sénégal, sur le plan social, le voyage revêt une place fondamentale. Il représente non seulement une nécessité mais une initiation, l'un des éléments essentiels des rites du passage à l'âge adulte. Par conséquent, il confère la maturité, la connaissance de « l'Ailleurs » ou de « l'Autre » et mène à la « Sagesse ». Dans les sociétés Haalpulaar et Soninké, il est récurrent d'encourager les jeunes à migrer pour se forger à l'image de leurs guides religieux. Dans ces sociétés, on parle ainsi du voyage pour d'une part évoquer l'idée du « Hijra » (ou Hégire) un concept lié à l'idée de voyage, de migration, en référence à l'exil du Prophète Mahomet parti vers Médine en 622 et d'autre part réitérer les voyages, les exils, aussi à l'image des guides religieux sénégalais. Par exemple, El Hadji Oumar Tall, qui a propagé la confrérie Tijania au Sénégal s'est exilé au milieu du XIX^e siècle dans l'espoir de revenir conquérir l'espace occupé par la colonisation française ; Cheikh Amadou Bamba, fondateur de la confrérie Mouride, s'exilé par volonté coloniale avant de revenir au Sénégal pour fonder Touba, la ville sainte des Mourides.

Sur le plan culturel, la préparation au voyage est un rituel important, la famille apporte sa bénédiction, les marabouts sont consultés pour connaître le destin du voyage du candidat à la migration. Des sacrifices sont faits aussi en l'absence du migrant par la famille qui demande à renouveler les bénédictions et les intercessions de saints de la confrérie d'appartenance pour qu'il puisse trouver ce qu'il est parti chercher ailleurs. Celui qui part en migration porte en lui l'espoir de partir pour revenir un jour triomphant, convaincu de devoir voyager pour accomplir un devoir, notamment celui d'entretenir la famille restée au pays, et revenir dans de meilleures conditions.

MIGRER POUR SE RÉALISER

Le postulat présentant la recherche des meilleures conditions de vie comme une des causes principales de la migration n'est plus à négliger. Il trouve son fondement dans la dégradation persistante des structures sociopolitiques et économiques

locales mais aussi dans la non productivité de la pêche ou de l'agriculture qui n'attirent plus de nombreuses populations qui choisissent de migrer pour améliorer leur quotidien. Au cours d'une discussion, El Hadji, un jeune Sénégalais rencontré à Barcelone et venu par les embarcations de fortune, me dit avec un haut-le-cœur :

La majeure partie des jeunes Sénégalais qui sont venus à présent en Espagne par les pirogues sont originaires de Thiaroye⁶, Yarakh⁷ ou de Guet Ndar⁸ et leurs environs. Ce sont des jeunes qui furent pendant longtemps des pêcheurs. Ce sont des fils de pêcheurs ! Ils ne connaissaient que la mer. Ils ne savaient que pêcher mais malheureusement au Sénégal leurs activités ont été détruites par les bateaux étrangers. Ah ouais ! C'est à cause de ces bateaux que nous sommes obligés de venir en Europe. Tout cela est dû au fait que le gouvernement sénégalais a signé avec l'Union européenne des contrats qui ne nous facilitent pas les choses. Des contrats de cinq, six parfois même de sept ans ! Des contrats qui donnent l'autorisation aux bateaux étrangers de venir pêcher sur les côtes sénégalaises. Ces bateaux n'ont aucune pitié ! Quand ils sont sur les côtes sénégalaises, ils viennent jusqu'aux zones où nos pirogues sont supposées pêcher. Ces bateaux font leur loi dans la mer ! Ils font tout ce qui est interdit dans la mer et personne ne dit rien ! Ils utilisent des explosifs, des filets interdits, etcetera. Ils amènent avec eux tous les poissons de bonne qualité ! On ne peut pas imaginer le nombre de tonnes de poisson qu'ils arrivent à prendre ! Ce sont des choses que nous assistons à chaque fois que nous partons pêcher. Personne ne dit rien ! Le gouvernement du Sénégal doit revoir ce que ces bateaux font dans la mer. Nous avons alerté les autorités mais rien n'a été fait ! Faut-il continuer à les alerter tout en sachant qu'elles ne vont jamais

6 Thiaroye est une banlieue pauvre de Dakar où vivent en majorité traditionnellement des pêcheurs.

7 Yarakh est un lieu d'habitation ciblée par les populations venant des différentes régions du pays. En dehors de ses premiers habitants Lébous (pêcheurs), on note la présence de Sérères, des Haalpulaar, des Diolas, etcetera.

8 Guet Ndar est un quartier de pêcheurs de Saint-Louis.

réagir? [...] Nous avons préféré partir car au Sénégal nous avons remarqué qu'avec la migration on peut réussir sans dépendre de nos hommes politiques.

De ces propos du jeune El Hadji, on peut noter, outre l'amertume et la désolation, que la pêche n'est plus réellement dans l'imaginaire sénégalais un vecteur de promotion économique et sociale en raison des bateaux étrangers, qui exploitent la mer de façon industrielle et qui affaiblissent la productivité des chalutiers locaux. Ceux-ci sont contraints de migrer afin de ne pas perdre tout espoir de pouvoir construire leur futur. La rumeur aidant, nombreux sont les pêcheurs qui se sont rendus compte qu'en Espagne, ils peuvent réussir à faire leur vie comme tous ces migrants, partis dans les décennies précédentes, qui sont revenus au Sénégal avec argent, voitures, pour construire de belles maisons. Pour ces jeunes, le voyage vers l'Europe constitue un raccourci possible vers la réussite économique sans laquelle ils auront perdu définitivement leur dignité sociale dans une société sénégalaise survalorisant de plus en plus la réussite et l'argent. Ainsi, le maître mot pour ces jeunes, candidats à la migration, est « Barça ou Barsaax » (Aller à Barcelone ou mourir).

En effet, si les propos des candidats à la migration traduisent « s'enrichir ou périr », c'est parce qu'ils vivent dans une société qui exerce une forte pression morale et sociale sur eux pour qu'ils réussissent le plus rapidement possible même s'il est nécessaire de prendre des embarcations de fortune pour se rendre en Europe.

Avec des images fournies par les TICs et les propos rapportés par les migrants de retour, « partir à l'étranger » est devenu une alternative pour atteindre le succès. C'est ainsi que pour rassurer leurs pairs restés au Sénégal, des migrants de retour racontent avec fierté leur séjour à l'étranger en montrant des photos prises devant des monuments symboliques (cafés, restaurants).

En plus des migrants de retour, la migration est perçue comme un idéal de réussite par d'autres populations sénégalaises qui se basent sur des « expériences rapportées » et des « expériences décalées ».

Différents profils apparaissent alors autour de cette survalorisation de la migration :

- Les acteurs qui ont eu une « expérience directe » de la migration : il s'agit de migrants actifs qui projettent de rejoindre de nouveaux espaces suite à l'influence d'autres migrants. Les raisons de leur déplacement sont surtout fondées sur le fait qu'ils ont connu des difficultés au cours de leur parcours migratoire.
- Les candidats à la migration qui ont une « expérience rapportée » et se construisent des circulations imaginaires à partir de récits rapportés par d'anciens migrants et des images des TICs. Par conséquent, les témoignages et les mass media, en proposant des modèles culturels autres, contribuent de manière consciente ou inconsciente à la fabrication de représentations utopiques, de clichés chimériques et de fantasmes.
- Les personnes qui ont une « expérience décalée » : il s'agit de membres de la famille de candidats à la migration qui, sans aucune expérience du voyage, projettent ou projettent sur d'autres des destinations qui sembleraient être les meilleures. Par exemple, un père de famille a choisi un pays qui non seulement a connu une longue guerre mais qui n'existe plus au plan institutionnel.

Pour conclure, nous pouvons signaler qu'à l'analyse, il est établi que la majorité des jeunes empruntant la filière des pirogues pour rejoindre les Iles Canaries sont ceux qui ont le moins de soutien ou de réseaux sociaux à l'étranger et dans le pays. Malgré l'ampleur et la publicité faite autour des départs en pirogues, il existe encore des jeunes qui passent par les voies « légales » grâce à l'aide de parents installés en Europe qui leur envoient soit des documents nécessaires pour le voyage (invitation à participer à des foires, attestation d'accueil, pré-inscription scolaire, promesse d'embauche) soit de l'argent pour se payer un visa et franchir les frontières occidentales par avion.

En ce qui concerne les jeunes empruntant les pirogues, une étude de leur profil moyen effectuée

à Dakar, à Saint-Louis et Barcelone renseigne sur le financement de leur voyage. La majorité bénéficie d'un soutien familial, c'est-à-dire de l'aide de parents qui préfèrent vendre bétail, récolte, terrain, bref leurs patrimoines familiaux pour se procurer l'argent nécessaire au voyage. Certains candidats ont réussi par la vente de leur force de travail à faire des économies. Ces jeunes, le plus souvent, ont gagné de l'argent en vendant des articles achetés chez des cordonniers, couturiers et bijoutiers. Certains revendent des marchandises importées par des commerçants chinois nouvellement installés à Dakar. Ce sont surtout des travailleurs au dur labeur mais au statut précaire, ambulants, intermédiaires, rabatteurs. Ils se sont enrichis grâce à leur capacité à se priver de tout avec comme seul objectif, épargner pour réunir l'argent nécessaire au financement du départ vers l'étranger. D'autres ont pu mobiliser leurs capitaux grâce à des prêts. Ils s'endettent auprès de frère, cousin, oncle, commerçant ou hommes d'affaires en espérant, un jour rembourser selon des modalités fixées au préalable mais suffisamment flexibles et peu contraignantes. Enfin, la dernière source de financement est la tontine qui est très répandue au Sénégal, surtout dans les quartiers populaires d'où sont originaires des milliers de candidats à la migration. La tontine est un système d'épargne qui permet à chaque souscripteur de verser une somme dans un fonds et de toucher à tour de rôle le capital de l'ensemble des souscripteurs.

Pour finir, on peut insister sur quatre remarques générales :

- Le voyage représente un éloignement, un départ temporaire, pour pouvoir retourner ensuite dans son territoire d'origine en vainqueur et le reconquérir à nouveau avec la force et la sagesse accumulées pendant l'exil (reconquête par Argent – Savoir – Capital Social).
- Les propos des populations –avec ou sans expérience migratoire– sont chargés d'illusions et de fantasmes. Les populations se construisent des destinations migratoires complexes et lointaines sans réellement se soucier des liens historiques ou des proximités culturelles entre le Sénégal et les pays de destination.
- La forte envie de migrer vers les Etats-Unis a connu des proportions considérables avec la loterie de visas américains. En plus, le rêve américain a été alimenté dans l'esprit de nombreux jeunes Sénégalais candidats à la migration par le biais de la lutte, une pratique sportive populaire : Mohamed Ndao Tyson, héros de la lutte traditionnelle dans les années 2000 a incarné « le rêve américain », non pas parce qu'il a quitté le Sénégal, mais par son accoutrement, l'image du sport business (à l'image du basket ou du base-ball aux Etats-Unis) qu'il a véhiculée.

BIBLIOGRAPHIE

- ANSD, 2006, *Rapport national de présentation des résultats du troisième Recensement général de la population et de l'habitat en 2002*, RGPH III.
- Balandier Georges, 1985, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 311 p.
- Banque mondiale, 2007, « Sénégal – A la recherche de l'emploi : le chemin vers la prospérité », *Mémoire économique sur un pays (en deux volumes). Volumes I et II : Annexes*, Banque mondiale, région Africa.
- Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), 2008, *Cuadros sinópticos de los montos de transferencias de fondos hacia Senegal*.
- Bredeloup Sylvie, 1993, « Les migrants du fleuve Sénégal : à quand la 'Diams'pora' ? », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 9, No. 1.
- Clemens M. & Petterson G., 2007, "New Data on Africa Health Professionals Abroad", Working Paper No. 95. Center for Global Development, Washington DC.
- Coulibaly-Tandian Oumoul Khairy, 2008, *Socio-anthropologie des mobilités sénégalaises à Toulouse et Barcelone et leurs influences au Sénégal. Diversité des pratiques, Organisation en réseaux, Place des NTIC et Analyse de genre*, Thèse de doctorat en Sociologie, Université Toulouse Le Mirail et Université Gaston Berger de Saint-Louis.
- Diaw Aminata, 2002, « Entre l'Etat et la Nation : l'impossible lieu d'énonciation du politique en Afrique », Com-

- munication présentée dans la xx Assemblée Générale del Codesria, Kampala/Uganda, 8-12 décembre.
- Docquier F. & Marfouck A., 2005, *International Migration by Educational Attainment (1990-2000)*.
- Fall A.S., 2002, *Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest-africaine*, Université de Quebec en Outaouais, Série Rapport de Recherche No. 3.
- Guengant Jean-Pierre, 1996, « Migrations internationales et développement : les nouveaux paradigmes », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 12, No. 2.
- Kone Daouda, 1995, « Noirs-Africains et Maghrébins ensemble dans la ville », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 11, No. 1, pp. 99-113.
- Poiret Christian, 1996, *Familles africaines en France*, Paris, L'Harmattan, 448 p.
- Sall M., Tall S. M., Tandian A., 2010, *International migration, social change and local governance in Ourosogui and Louga, two small urban centres in Senegal*, London, Human Settlements Working Paper Series Rural-Urban Interactions and Livelihood Strategies, Working Paper, 23, June, 46 pp.
- Tall Serigne Mansour, 1997, « Femmes d'émigrés, femmes migrantes, de la sphère domestique aux réseaux transnationaux », communication dans le Colloque du Centre de Recherche Ouest-africaine CROA/WARO, Dakar, junio, 7 pp.
- Tall Serigne Mansour, 2009, *Investir en ville, les émigrés et l'habitat à Dakar*, Paris, Editions Karthala.
- Tall Serigne Mansour et Tandian Aly, 2010a, « Regards sur la migration irrégulière des Sénégalais : vouloir faire fortune en Europe avec des pirogues de fortune », Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM), Florencia.
- Tall Serigne Mansour et Tandian Aly, 2010b, « La migration des personnes hautement qualifiées du Sénégal : historicité, actualité et perspectives », Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM), Florencia.
- Tall Serigne Mansour et Tandian Aly, 2011, « Entre regroupement familial et migrations autonomes des femmes sénégalaises. Quelle analyse de genre des migrations sénégalaises? », Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM), Florence.
- Tandian Aly, 2003, *Des migrations internationales à la question identitaire. Redéfinition de statuts des migrants et évolution des identités féminines dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal*, Lille, Atelier National de la Reproduction des Thèses, 440 p.
- Tandian Aly, 2008, « Les migrants sénégalais en Italie. Entre regrets et résignation » en Momar-Coumba Diop, *Le Sénégal des migrations : mobilités, identités et sociétés*, Paris, L'Harmattan, pp. 368-389.
- Traore Sadio, 1994, « Les modèles migratoires Soninké et pular de la vallée du fleuve Sénégal », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 10, No. 3, pp. 61-81.

LA CAMÉRA COMME EXPÉRIENCE ANTHROPOLOGIQUE : RETOUR SUR UNE EXPÉRIENCE DE TERRAIN AU CENTRE DE MIGRANTS « HERMANOS EN EL CAMINO » À IXTEPEC, MEXIQUE.

MICHELLE SALORD¹

Un sifflement vient nous extirper de notre sommeil. C'est le train, connu par tous comme la « Bestia », qui passe. Les travailleurs du chemin de fer sont en train de remettre chaque wagon sur les rails correspondants. Le bruit est assourdissant, la lumière inquiétante. Il est quatre heures du matin, il fait chaud, moite, et les moustiques veulent notre peau. Impossible de se rendormir. On sort sur la terrasse pour essayer de capter la fausse fraîcheur nocturne. De là on peut tout voir : le vacarme du train contraste radicalement avec la quiétude étrange qui règne dans le centre. Car à nos pieds, des corps entassés dorment sur des matelas de fortune. Corps fatigués, corps lacérés, corps qui ont tant traversé et tant connu ; ils se retrouvent ici, tous ces corps, qui auparavant ne s'étaient jamais rencontrés. Nous sommes au sud du Mexique, dans le centre de migrants « Hermanos en el Camino », dans la ville d'Ixtepec, nom exotique pour un lieu mystérieux et ancestral, carrefour entre des vies, des dimensions, des trajectoires venues de mondes et de temps différents.

A défaut de se connaître, les migrants qui résident dans le centre partagent un objectif commun, noyau dur de l'humanité, qui est celui de partir de son environnement de naissance, dans l'espoir d'améliorer ses conditions de vie et de découvrir de nouveaux paysages. En plus de cet objectif, dont la réalisation ne dépend que trop peu d'eux, ils partagent désormais un quotidien et un espace de vie commun.

Le point de départ est donc là : l'espace. L'attente dans l'espace. L'espace de l'attente. Ce n'est pas à proprement parler ce qu'il y a dans l'attente, mais ce qu'il y a autour qui nous intéresse, cette mobilité immobile qui entoure la vie de chaque migrant, comme un halo dont la verbalisation lui ferait perdre son essence même.

Interrogeant la capacité des migrants à se (re) constituer un capital de mobilité, un « savoir se mouvoir », deux hypothèses sont posées : apprendre à maîtriser son espace reviendrait à récupérer en partie la maîtrise de son temps ; et les situations et les lieux de la migration en cours de reconfiguration peuvent être également placés sous le signe de l'invention, et ce malgré l'incertitude et les contraintes pesant sur les parcours de chacun qui peuvent se terminer tragiquement.

Comment donner à voir cette façon d'être au monde, cette expérience du temps et de l'espace de ces migrants arrêtés, par force ou par volonté, dans leur trajectoire ? Comment dire sans trahir, dans quel langage, sans tomber dans un voyeurisme gratuit ? Comment utiliser la caméra pour servir une façon d'être aux autres, un type de relation qui se veut empreinte d'empathie et d'égalité ? Enfin, comment donner à cette expérience sensible si singulière et à la fabulation spontanée des enquêtés-filmés un espace qui ne les limite pas, mais au contraire qui laisse émerger le processus ?

Ces questions guident ce projet de recherche, enchâssé entre un objectif de production de savoirs anthropologiques et la réalisation d'un projet visuel partagé, collectif. Les réflexions consignées dans cet article se basent essentiellement sur une première expérience de terrain, effectuée en janvier 2017,

¹ michelle.salord@gmail.com

qui a introduit l'utilisation quasi systématique de la caméra dans les observations et les interactions quotidiennes. Cette première expérience constitue un premier pas dans le reste du travail envisagé.



La « Bestia ». Vue depuis le toit du centre.

RAPIDE PRÉSENTATION DU CONTEXTE MIGRATOIRE ET DU CONTEXTE D'ACCUEIL

Le Mexique est connu pour sa longue tradition migratoire, particulièrement aux Etats-Unis. A la figure du migrant mexicain désormais inscrite dans les imaginaires collectifs, aimanté par le nord et foulant le territoire de *l'American Dream*, s'ajoute la situation du migrant centraméricain obligé de traverser le territoire mexicain dans toute sa longueur pour lui aussi, à son tour, atteindre son rêve. Ainsi, de cette région du monde, formée par quatre pays que sont le Guatemala, le Honduras, le Salvador et le Nicaragua, provient le deuxième flux migratoire clandestin, après le Mexique, se dirigeant vers les Etats-Unis.²

Le contexte général au Mexique, caractérisé par la corruption, la violence généralisée et des politiques migratoires nationales et internationales particulières, représente un cadre important qui influence les espaces de mobilité et d'installation des migrants.

Pour atteindre les Etats-Unis, les migrants centraméricains doivent traverser de part en part le Mexique, sur une distance approximative de 2 000 kilomètres sur la côte est, et plus de 4 000 kilomètres sur la côte ouest. Les réseaux routiers et ferroviaires qui structurent les chemins migratoires et l'espace de transit de la migration suivent la géographie méridienne mexicaine. Ainsi, la migration commence par la frontière avec le Guatemala, avec une première étape commune d'à peu près quatre cent kilomètres jusqu'à l'Isthme de Tehuantepec. Une fois ce premier goulot passé, le flux se divise en trois couloirs principaux qui longent les deux grandes cordillères du pays (Sierras Madre orientale et occidentale), jusqu'à arriver, bien plus au nord à la zone désertique menant aux Etats-Unis.³

Depuis 2014, le gouvernement mexicain a mis en place le programme « Frontera Sur », avec comme objectifs officiels le maintien des droits des migrants et l'encadrement des migrations venant du sud, afin d'éviter les situations de violence, de kidnappings et de profits du crime organisé. Dans les faits, ce dispositif implique une surveillance accrue tout au long des routes migratoires traditionnelles, dont notamment les voies du train de charge, communément appelé la « Bestia », qui permettait aux migrants, malgré des dangers de chute et de braquages, d'arriver rapidement de la frontière sud à la frontière nord. On observe une hausse des arrestations et déportations, sans pour autant garantir un bon traitement des migrants de la part des officiers de migration.⁴ Ces types de dispositifs de contrôle poussent les migrants vers de nouveaux modes de mobilités qui représentent bien plus de dangers, car ces nouvelles zones de mobilité, relativement éloignées du contrôle juridique et policier, sont aussi des territoires marqués par le contexte de corruption et de délinquance mexicain.

Le Mexique à ce jour ne s'est doté d'aucune politique d'accueil des populations migrantes à

2 Rapport du Department of Homeland Security (DHS) de 2012.

3 Aragón, Argán, *Migrations clandestines d'Amérique centrale vers les Etats-Unis*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2014.

4 *Animal Político*, 26/08/2014.

proprement parler. Il n'y a aucun centre d'accueil officiel, aucune aide publique versée aux associations de défense des droits des migrants. La réprobation publique des migrations centraméricaines par l'Etat mexicain a contribué à la construction d'une image du migrant délinquant, ainsi qu'à l'exacerbation de la xénophobie et de la stigmatisation de ces populations. Le développement de la délinquance et du crime organisé dans l'espace de transit ne favorise pas non plus un climat de solidarité. Tout type d'aide et de solidarité proviennent donc majoritairement d'initiatives privées, des organisations religieuses, des populations civiles ou d'ONG, et sont contraintes à rester à un niveau relativement local.

Près de quatre-vingts refuges et centres d'hébergement pour migrants existent. Malgré leurs différences en termes de gestion, ils ont tous pour vocation commune d'accueillir, d'héberger, de nourrir, de soigner et parfois d'accompagner juridiquement les migrants. Gérés majoritairement par des religieux et plus rarement par des associations civiles, ces refuges constituent sous certains aspects des « îlots » dans ce degré de violence généralisé, et ils se sont pour la plupart constitués en urgence face à la situation humanitaire de ces populations en transit. Ces refuges ayant vu le jour sous le signe de l'urgence, ils se sont de fait inscrits dans une temporalité courte, immédiate. Toutefois, l'espace de transit que sont censés être les refuges s'étale de plus en plus dans le temps. Et ce basculement d'un lieu de passage vers un lieu où on reste des mois, parfois des années, questionne.

C'est le cas du refuge « Hermanos en el Camino », situé dans la ville d'Ixtepec, dans l'isthme de Tehuantepec, région d'Oaxaca. Fondé par le prêtre mexicain Alejandro Solalinde (et donc impliquant une gestion clairement religieuse) en 2007 à cent mètres de la « Bestia », ce lieu constitue un des terrains principaux de la recherche en cours, en ce sens qu'il est pleinement touché par cette transformation de lieu de passage à lieu d'installation précaire. Par ailleurs, l'Isthme de Tehuantepec constitue une zone charnière, un premier goulot quasi obligatoire pour les migrants. Il concentre plusieurs enjeux à

la fois : des enjeux précis pour l'Institut National de Migration (INM), qui a disposé dans cette zone des dispositifs accrus de surveillance et de contrôle ; des enjeux pour le crime organisé qui se trouve bien implanté dans cette région et qui a un intérêt particulier dans le trafic de migrants ; et enfin des enjeux en termes d'accueil des populations migrantes et de rapports de force avec les autorités locales.

De par le contexte, l'histoire et la promiscuité du lieu, le terrain est un lieu complexe. Chercher des façons « correctes » de l'aborder a abouti à des questionnements épistémologiques plus larges, permettant de considérer la caméra comme un outil adapté et prometteur.

LA CAMÉRA SUR LE TERRAIN : ENTRE UNE LICENCE POUR CIRCULER ET UN ESPACE DE FABULATION

Le terrain est un espace presque à huis-clos, avec quelques extensions urbaines (la rue, les voies du train, quelques commerces, le quartier proche) où se concentrent trop d'histoires personnelles, trop de sensibilités comme pour ne pas en être touché. Certaines rencontres sont marquantes et la sensibilité de chacun y est exacerbée. Les personnes rencontrées sont pour la grande majorité dans des situations précaires, parfois clandestines (ou tout du moins ils l'ont été). La forme d'accueil et de prise en charge de ces populations migrantes au Mexique vient donner forme à un type de relation particulière : majoritairement, à part certains cas heureusement pas si rares que ça, ces migrants se confrontent à des délinquants dangereux, à du personnel administratif abusif, ou à des religieux. C'est le cas du centre « Hermanos en el Camino », fondé par un prêtre, géré par des religieuses, avec la participation de quelques volontaires civils. Mais nous sommes au Mexique et la religion ne tarde jamais à teinter les rapports sociaux. La prise en charge de ces migrants se fait donc majoritairement dans une logique religieuse de charité et scelle une relation sociale et interpersonnelle spécifique.



1



2



3

1) L'entrée du centre « Hermanos en el Camino ». 2) Vue depuis le toit, à gauche derrière la voiture noire, le préau qui héberge la chapelle à l'air libre et à droite en vert le réfectoire où se trouve aussi la cuisine. 3) Une fresque représentant le prêtre Solalinde et des migrants à l'entrée du dortoir pour les femmes (« *Ce chemin est dur parce que non seulement on doit se battre pour obtenir ce que l'on veut mais il faut aussi survivre pour atteindre ce que l'on cherche* »).

La présence constante de la caméra, éteinte ou allumée, a été le seul moyen maîtrisable qui a permis de s'inscrire dans une relation aux autres différente et de s'extirper de la léthargie des activités et des relations sociales qui plane dans le centre. Comme l'écrit Marc-Henri Piault,⁵ la manipulation et dans une certaine mesure la compréhension des images sont des données accessibles à tous. Dans le cadre d'une enquête de terrain, l'anthropologue ne doit pas négliger l'effet « d'autorité » que sa présence peut impliquer. Des outils classiques tels que le carnet de terrain et par là l'écriture (d'autant plus en langue étrangère) restent autant d'éléments qui participent à la mystification du chercheur. A contrario, la matière visuelle offre la possibilité de créer du lien, en proposant un matériau sur lequel tant le chercheur que les enquêtés peuvent commenter et interagir. La caméra permet de créer du lien, et pas n'importe lequel : un lien qui se veut plus horizontal, qui autorise une certaine complicité et une certaine coopération.

Autour de la caméra se crée donc un espace différent, un espace à investir, où chacun vient tester, éprouver la présence de celle-ci, en faisant des détours pour passer devant elle, parfois tranquillement, parfois en courant, ou alors en s'essayant au regard-caméra.

Au fil des jours, la caméra est devenue une sorte de permis de circulation, qui autorisait les déplacements et la présence au sein du centre dans des moments particuliers (pendant des célébrations religieuses, pendant les actes du quotidien que ce soit la cuisine, la toilette, les jeux, les parties de foot, les conversations téléphoniques, les transactions marchandes etcetera). Cette présence de la caméra à laquelle les gens se sont rapidement habitués finissait par faire partie du décor, effaçant la frontière entre l'objet et la filmeuse. La filmeuse était la caméra, la caméra était la filmeuse, ces deux présences se confondaient, et cela autorisait

5 Piault, Henri-Marc, *Anthropologie et Cinéma : Passage à l'image, passage par l'image*, Paris, Téraèdre, 2012.

l'interpellation de cette forme humanoïde « humain-caméra », peut-être le prix à payer pour pouvoir filmer assez librement.

La caméra donne une licence pour circuler, pour s'inscrire dans l'espace. Mais cette licence est à double sens. Elle concerne, nous l'avons évoqué, les déplacements de la filmeuse puisqu'elle autorise sa présence dans divers événements et actions du quotidien, puisqu'elle sert aussi de 'confessionnal' pour certains qui viennent parfois y consigner une parole, une pensée, un désir, une confession... Mais cette licence pour circuler concerne également les déplacements et les inscriptions dans l'espace social pour les filmés, comme si la présence ou le maniement de la caméra et d'un équipement sonore quand ils avaient la possibilité de le faire, leur donnait une excuse, un passe-droit pour s'inscrire dans l'espace (social, mental, géographique) non exclusif au centre, d'une façon dont ils avaient peu l'occasion de faire, et en même temps pour en

faire profiter la filmeuse : ils osaient faire des gros plans, se rapprocher des gens, poser ouvertement des questions, interroger des habitants dans la ville, interrompre des réunions syndicales.

A cette licence de circulation que permet la caméra, vient s'articuler un autre élément primordial. L'espace filmique devient également un espace d'invention, de fabulation : autour d'une expérience commune (la migration, la clandestinité) qui implique un langage, une hexis, des pratiques sociales communes, etcetera, un récit était réinventé, inversé, mis en scène, rejoué, remis à jour sous un autre angle. Le sujet du récit pouvait être considéré comme évident pour eux, imprimé dans leur quotidien, mais dans cette mise en scène, se dessinaient un monde de représentations, de rapports sociaux, de revendications, qui constituent une partie des données et des informations anthropologiques primordiales pour la recherche. Car l'espace dégagé par la caméra permet aussi de créer un espace de



De gauche à droite, de haut en bas : 1) A l'accueil du centre, pendant l'entretien et l'enregistrement dans les fichiers des nouveaux résidents. 2) Dans le réfectoire, pendant l'épluchage des maïs récupérés au marché. 3) Dans le dortoir des femmes, scènes de la vie quotidienne. 4) Un chargé de la cuisine jette ses ordures dans le compost. 5) Pendant la messe. 6) Pendant un match de football.

narration de soi-même et de réajustement, avec une fonction fabulatrice et sociale, revendicative (même si c'est des micro-revendications, qui ne se présentent pas comme telles.)

A ce stade, nous pouvons faire un détour et enrichir le propos par un exemple concret. Ça s'est déroulé le troisième jour de mon séjour, un samedi matin. La veille au soir, des résidents du centre sont venus me chercher. J'avais déjà été repérée comme « la fille à la caméra », et ils voulaient me demander de les accompagner en ville le lendemain matin car ils avaient l'intention d'aller *charolear*,⁶ et ils voulaient que ça soit filmé. Dès le début, il y avait une ambiance compétitive relativement bon enfant, mais on sentait l'enjeu se profiler, même s'il n'était jamais vraiment conscientisé : il ne s'agissait pas seulement de réussir à récupérer de l'argent pour manger, mais de réactualiser, voire de basculer pour certains, les rôles sociaux distribués au sein du centre. Avec la caméra comme témoin, la question était de savoir qui réussirait le mieux à grimer la figure type du « bon migrant », du « gentil migrant » afin de toucher son public, lui octroyant par la suite prestige et respect dans ses relations sociales. Au-delà d'une capacité de déguisement physique et de rhétorique, l'habileté à *charolear* repose aussi sur une bonne connaissance de l'espace, de la ville, de ses ressources, de ses rythmes. Il faut savoir où et quand se placer. C'est sur les voies du train que tous ont décidé de se disperser, sur différents carrefours, certains seuls, certains en groupe de deux ou trois. Sortis du centre, nous nous étions donc dirigés vers les voies du train et marchions jusqu'à

ce que chacun arrête son choix et décide de se poser à un endroit.

De mon côté, j'avais pris la décision de ne pas intervenir, si ce n'est éventuellement oralement si on me parlait, de ne pas leur demander de faire ou dire quoi que ce soit. J'étais la première spectatrice de la scène, au travers de la caméra, et aucune attente ne



Sur les voies du train, en route pour le *charoleo*.

leur avait été imposée. Ils évoluaient comme bon leur semblait, ce point est important à préciser. Au lieu de chercher directement un lieu où s'arrêter, les voies du train ont appelé chacun à une toute autre activité : ils ont commencé à se mettre en scène, à jouer leur propre rôle. Ils étaient des migrants en cours de transit, ils voyageaient sur la « Bestia », venaient de se rencontrer et avaient décidé de s'arrêter à Ixtepec car il y avait un refuge pour migrants célèbre, tenu par un prêtre mexicain qui avait la réputation d'être bon et généreux. Et les voilà en train de se donner des conseils, d'engager la conversation, de refaire un dialogue pourtant si bien connu :

- Frère, il vaut mieux que tu t'endormes de ce côté du wagon, car sinon tu risques d'avoir froid et de cogner ta tête contre ce rebord. N'oublie pas de t'attacher avec ta ceinture à une des poignées.
- Autant ne pas dormir, sinon tu prends le risque qu'on te braque, ou que les officiers de migration te réveillent.
- Moi c'est la première fois que je monte sur ce train. Il paraît que celui après Tierras Blancas est plus rapide.

⁶ *Charolear*, verbe rencontré pour la première fois pendant ce séjour, à usage quasi exclusif des migrants centraméricains. Il pourrait être traduit par « quémander ». Cela concerne bien évidemment de l'argent, mais également des aliments. Toutefois, il est important de préciser la démarche active dans cet acte de quémander : sauf dans des situations d'isolement, notamment pendant le voyage, les sessions de « charoleo » sont souvent pensées collectivement. Un groupe entier se met au travail et se répartit les gains à la fin. Il y a parfois une vraie dimension compétitive : qui récoltera le plus, qui trouvera les meilleurs arguments.



Sur les wagons.

Mais je pense que nous devons veiller sur chacun d'entre nous. Tu peux compter sur moi. Et s'il faut choisir, autant laisser quelqu'un entre les mains des officiers de migration, plutôt que du crime organisé, car là il risquerait sa vie.

– Et toi tu es d'où ?

– Moi, du Guatemala. J'ai laissé derrière moi mes deux enfants, ma femme. On a une vie de chien là-bas, pas de travail, un salaire de misère.

– Oui nous avons tous un rêve à accomplir. Le rêve d'un seul est en fait le rêve de tous : pouvoir avoir sa maison, vivre tranquillement, sans peur. Et si on se fait déporter, d'avoir amassé assez d'argent pour pouvoir lancer son petit commerce dans son pays, sans dépendre des salaires bas ni des délinquants. On risque nos vies en faisant ça. Je m'en remets à Dieu.

– Nous sommes arrivés à Ixtepec. Descendons demander un peu d'argent.

Après une longue session de *charoleo*, reprenant les éléments déjà présentés plus haut, certains ont voulu s'expérimenter à quelque chose de plus, pousser un peu plus loin la pratique du *charoleo*. Arrivés au niveau de la gare centrale, et pourtant hésitants, deux d'entre eux ont décidé de pousser les portes du bureau central, siège du syndicat des travailleurs du chemin de fer où avait lieu une réunion syndicale, pour *charolear* directement à l'intérieur du bâtiment auprès des personnes présentes. Etant restée complètement interdite sur le seuil de la porte, ce n'est qu'après coup que j'ai remarqué l'un d'eux à qui j'avais laissé un dictaphone, en train de faire un entretien avec le président du syndicat. En voici un extrait :

– Quels conseils pourriez-vous donner à un migrant ?

– Qu'ils se comportent bien tout le long de leur voyage. Beaucoup l'oublient et sortent du droit chemin. S'ils veulent demander un peu de monnaie, un taco, ou autre, qu'ils le fassent car ils ont en besoin, nous le savons, mais qu'ils le fassent décemment.

– Combien de migrants vous voyez passer par jour ?

– Pas mal. Il y a quatre cinq jours, il y avait deux wagons remplis de migrants. Nous connaissons les problèmes que les migrants traversent. Nous leur souhaitons à tous une bonne continuation.



L'entretien imprévu.

En analysant cet exemple, nous pouvons souligner plusieurs points. D'une part, nous pouvons voir comment la caméra devient un prétexte pour aller plus loin. Dans une conférence donnée sur son travail sur les usages des films non commerciaux, et plus particulièrement du cinéma amateur, de 1908 à 1968, Valérie Vignaux⁷ présentait l'impératif d'exploration et de découverte comme une donnée ontologique de la caméra et du cinéma. Se présenter au monde avec une caméra, c'est se présenter dans des dispositions d'ouverture, de découverte face à l'imprévisible. Cette posture est valable tant pour les filmés, que dans ce cas-ci pour la filmeuse, tous se retrouvant dans des situations qui n'auraient probablement pas eu lieu sans la caméra. D'autre part, cet exemple, loin d'être anecdotique, illustre le croisement entre deux des fonctions que présente la caméra : la fonction de circulation et la fonction fabulatrice.

La fonction fabulatrice, la capacité de fictionner sa propre histoire et l'histoire collective devient un moment liminal, une épaisseur de temps où sur base d'actes quotidiens on se redistribue de nouveaux rôles, on s'affranchit d'une certaine domination sociale. C'est une superposition de différents temps, rompant avec une appréhension chronologique et linéaire.

D'autres exemples pourraient être présentés et analysés. En essayant de tirer un paysage général de cette quinzaine de jours de 'tournage' en ressortent ces basculements entre des moments off, basés sur la vie et les gestes quotidiens au centre ; des moments imprévisibles qu'on pourrait qualifier de découverte ; des moments de 'confessions' où les personnes viennent consigner des désirs ou des peurs face à la caméra ; et des moments de fabulation. Tous ces éléments ne sont pas à considérer dans une lecture linéaire, ils viennent s'emboîter les uns aux autres et donnent relief tant aux usages émiques de la caméra et de l'espace filmique qu'à la question de la représentation du parcours migratoire

par l'image. Ces représentations visuelles permettent ainsi de symboliser la contradiction et la dynamique des sujets tels que l'attente, l'installation, la mobilité dans le cas des migrants centre-américains au Mexique, et permettent au passage de réactualiser une réflexion plus large sur l'intérêt épistémologique d'un dispositif filmique dans un terrain anthropologique.

POUR NE PAS CONCLURE, MAIS OUVRIR

L'expérience de terrain est avant tout une expérience d'immersion, une expérience sensible, où nos sens sont mis à l'épreuve : nous observons avec attention, nous participons aux activités, nous écoutons les discussions et les réponses à nos questions. C'est à travers ce double rapport de l'image et du son, du temps et de l'espace, que nous pouvons accéder à des faits sociaux. Si l'anthropologie comme discipline scientifique est avant tout pensée dans une forme écrite, ce n'est pas par hasard : le texte permet de monter en généralité, de faire des abstractions, des concepts et des énoncés propositionnels concernant les sociétés humaines. Le film comme produit d'un travail anthropologique, régi par une logique inverse qui est la primauté du particulier, du cas spécifique sur le général, présente néanmoins des apports considérables pour la discipline. Investi de façon presque ontologique par une dimension spatiale et temporelle, le film permet de restituer le rapport spatio-temporel émique, de le faire éprouver au spectateur. Il permet, en s'inscrivant dans un espace, de donner à voir une expérience singulière, de laisser paraître des détails précis (la chaleur, le froid, la sécheresse, la texture des objets, de la peau), de retransmettre des comportements individuels et interpersonnels de façon plus fine (regards, gestes, tons de voix), de donner une enveloppe sensible, pourtant fondamentale dans la vie et les relations humaines, et qui ne serait pas possible dans sa forme écrite, sauf en s'appelant Georges Perec.

Articuler un travail écrit à un travail visuel permet de dépasser et d'équilibrer un paradoxe propre

⁷ <http://comitedufilmethnographique.com/seance/le-cinema-est-il-un-humanisme-date-modifiee-10-juin-2017/>

aux sciences sociales, et dans ce cas-ci propre à l'expérience migratoire : un phénomène collectif est souvent pensé et vécu comme quelque chose de très personnel, de très individuel. Si le travail écrit permet de donner à voir cette dimension collective, cette conceptualisation, le travail visuel permet quant à lui de laisser paraître l'expérience singulière et sensorielle, physique, qu'est la migration.

Enfin, comme nous avons pu l'évoquer à plusieurs reprises, l'utilisation de la caméra comme partie de la méthode d'enquête pour recueillir du matériau permet de dépasser une relation d'enquêteur/enquêté classique. L'image, étant quelque chose de saisissable et malléable par les enquêtés, donne lieu à une relation plus directe, teintée d'une forte complicité et d'une dimension participative, en attestent les nombreux moments collectifs passés à dérusher, visionner et commenter les séquences filmées. Ces qualités relationnelles ne peuvent être que favorables au déroulement de l'enquête et au recueil d'informations.

Le cheminement théorique et épistémologique ne saurait être tenu pour achevé, et la réalisation technique est certes perfectible – obstacle inévitable lorsque l'on souhaite passer de l'anthropologie classique à la réalisation documentaire sans formation technique suffisante. Néanmoins, tous les points évoqués dans ce texte sont autant d'orientations que souhaite alimenter ce projet de recherche dans les années de travail à venir.

BIBLIOGRAPHIE

- Agiar Michel, 2014, *Un monde de camps*, La Découverte.
- Agiar Michel, 2013, *Campement urbain. Du refuge naît le ghetto*, Payot.
- Aragon A., 2014, *Migrations clandestines d'Amérique centrale vers les États-Unis*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.
- Barthes Roland, 1980, *La chambre claire. Note sur la photographie*, Gallimard, Paris
- Bensaâd Ali, 2009, « Ancrages territoriaux, réseaux sociaux et initiatives des acteurs migrants : cas des constructions des itinéraires transsahariens », *Méditerranée* [En ligne], <https://journals.openedition.org/mediterranee/3805>
- Clot Jeant, 2016, « Externalisation des contrôles migratoires des États-Unis vers le Mexique et le Guatemala : éléments pour une réflexion critique », *Actes de colloque : Immigration et rhétoriques électorales dans les Amériques, Montréal, Canada*, IEIM.UQAM.CA.
- Collectif, 2018, *Entre accueil et rejet : ce que les villes font aux migrants*, Babels, Le passager Clandestin.
- De Gourcy Constance, 2013, « Partir, rester, habiter ; le projet migratoire dans la littérature exiltaire », *Revue européenne des migrations internationales*, [En ligne], vol 29, n°4, <https://journals.openedition.org/remi/6631>
- Faret Laurent, 2017, « Mobilités internationales et ressources en contexte métropolitain : trajectoires centraméricaines à Mexico », *EchoGéo*, 39.
- Galitzine-Loumpet Alexandra, 2016, « Habiter l'exil : le corps, la situation, la place », en : Le Vergos Delphine, Lequette Samuel, *Décamper. De Lampedusa à Calais*, La Découverte.
- Gunther André, 2015, « La consécration du selfie », *Études photographiques* [En ligne], <https://journals.openedition.org/etudesphotographiques/3529>
- Gunther André, 2001, « Esthétique de l'occasion », *Études photographiques* [En ligne], <https://journals.openedition.org/etudesphotographiques/243>
- Hoffmann Odile, Morales Gamboa Abelardo, 2018, *El territorio como recurso: movilidad y apropiación del espacio en México y Centroamérica*, Flacso Costa Rica.
- Perec, Georges, 2000, *Espèces d'espaces*, Galilée.
- Piault, Henri-Marc, 2012, *Anthropologie et Cinéma : Passage à l'image, passage par l'image*, Paris, Téraèdre. Rapport du Department of Homeland Security (DHS).
- Riboulet Celia, 2012, « Migraciones visuales : análisis del fenómeno migratorio a través del videoarte », *SciELO* [En línea], <http://www.scielo.br/pdf/interc/v35n2/09.pdf>
- Timera, Mahamet, 2009, « Aventuriers ou Orphelins de la migration internationale. Nouveaux et anciens migrants « subsahariens » au Maroc », *Politique africaine* n°115 p. 175-195

Routes et pauses des parcours migratoires: Afrique-Amérique est un cahier édité par le Centre d'études mexicaines et centraméricaines, financé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (Paris, France). A été mis en ligne en novembre 2018 sur le site web du CEMCA www.cemca.org.mx

Ce cahier est le résultat d'une collaboration entre des équipes de chercheurs venant non seulement de plusieurs disciplines et institutions, mais aussi de traditions scientifiques et de régions culturelles et géographiques différentes. Depuis novembre 2014, plusieurs institutions mexicaine, nigérienne et françaises ont soutenu ces chercheurs : El Colegio de la Frontera Norte (El Colef) au Mexique, le Groupe d'Etudes et de Recherches Migrations Internationales, Espaces Sociétés (GERMES) au Niger, le Centre d'Etudes Mexicaines et Centraméricaines (CEMCA) au Mexique et l'Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS) en France. Depuis cette même date, les chercheurs ont échangé leurs expériences au cours de plusieurs rencontres dont une semaine entière d'atelier, tables-rondes, visite de terrain et festival de cinéma à El Colef, à Tijuana, en juin 2016. Nous présentons ici des réflexions qui ont été produites lors de cette rencontre intitulée *Les migrants, les frontières et la ville : Afrique-Amérique*.